



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

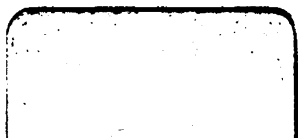
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

**B** 1,412,112

PROPERTY OF  
*University of  
Michigan  
Libraries*

1817

ARTES SCIENTIA VERITAS













440  
1170

840.9  
D583  
v.2  
5

**TROUVÈRES,**  
**JONGLEURS ET MÉNESTRELS**

du Nord de la France

ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

Arthur Martin Linoux

II.

---

TROUVÈRES DE LA FLANDRE ET DU TOURNAISIS.

---

419.9  
I 583.  
v. 2

LES  
**TROUVÈRES**

DE

**LA FLANDRE ET DU TOURNAISIS,**

*Par M. Arthur Dinaux,*

Président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Valenciennes, membre correspondant de la Société royale des Antiquaires de France, de celles des Antiquaires de la Morinie et de la Somme, des sociétés centrales du Hainaut et de Douai, de la Société d'Emulation de Cambrai, de celle des Bibliophiles de Mons, etc.



**A PARIS,**

Chez TÊCHENER, libraire, Place du Louvre, N° 12.

**ET A VALENCIENNES,**

Au Bureau des *Archives du Nord*, rue de la Halle, n° 7 bis,  
et chez les principaux libraires.

**1839.**

840.9

D583

v.2

Ami Lang.  
Nouv.  
12-21-22  
27078

AVANT - PROPOS.

*Le congrès scientifique de Douai, dans sa séance du 9 septembre 1888, ayant, sur la demande de M. le docteur Le Clay, émis le vœu exprimé dans son programme sous le n° 4, de voir les Sociétés savantes et les littérateurs donner une Histoire des Trouvères du nord de la France, j'ai cru qu'il me serait permis d'entrer dans l'arène, et de tenter de satisfaire ce désir d'une assemblée composée en majorité d'hommes de nos provinces septentrionales. Déjà, sur un appel fait par la Société d'Emulation de Cambrai, j'avais traité cette question pour la province du Cambresis; moi-même au congrès de Douai je lus sur cette matière un mémoire succinct qui détermino le vœu de l'assemblée: je me mis donc à l'œuvre, et, revêtant et complétant mon premier travail sur les Trouvères Cambresiens, j'en donnai*

88

*une dernière édition, en 1857, pour former la première partie d'un ouvrage complet que j'intitule : Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique. Voici venir la seconde portion de ce grand travail ; elle comprend l'histoire des trouvères des anciennes provinces de la Flandre et du Tournésis : je la fais précéder, comme la première partie, d'un discours préliminaire qui reproduit quelques-unes des notions déduites par moi devant le congrès de Douai, mais ici elles sont plus élaborées et considérablement étendues. On ne s'étonnera pas, j'espère, que je fasse intervenir ici le midi de la Belgique, bien que le congrès de Douai n'ait parlé que du nord de la France ; s'il s'agissait d'un sujet moderne, nous nous en tiendrions volontiers aux frontières que les traités ou les congrès nous ont données ; mais comme il est ici question d'une époque qui remonte à cinq ou six siècles au moins, on nous permettra de nous circonscrire aux vieilles délimitations, et, dans une question où l'on ne traite que des origines de notre langue et de notre littérature, de ne regarder comme barrières raisonnables, pour l'étendue, que celles mêmes que nous opposent le changement d'idiome, et pour le tems, que l'absence de toute notion écrite. Ainsi donc tout bon flamand qui a versifié en français, ou plutôt en langue romane mère du français, est pour nous de bonne prise : nous le traduisons à notre barre et nous le faisons comparaître devant nos lecteurs, dont nous le regardons comme justiciable.*

*La troisième partie de notre travail comprendra les Trouvères du Huainaut et du Brabant et la dernière les Trouvères Artésiens ; elles seront également précédées d'introductions qui auront des rapports immédiats avec les localités dont il sera question. Cet ensemble formera ainsi une histoire complète de l'origine de la littérature poétique de toutes les provinces de la France septentrionale comprises entre la rivière de la Somme et les cantons où la langue française cesse d'être parlée et comprise. Elle a exigé beaucoup de recherches, d'excursions et de dépenses ; il n'est pas aisé, dans le fond d'une province, de traiter des sujets aussi peu connus et dont les données reposent presque toutes dans les poudreux manuscrits des grandes bibliothèques, aussi ai-je la confiance que je trouverai de l'indulgence chez les lecteurs à qui je n'apprendrai que peu de chose et de la sympathie chez les amis de la littérature du moyen-âge qui n'ont point encore puisé dans les vieilles sources. Quant aux peines que j'ai prises, je m'en trouve bien payé par le plaisir que j'ai trouvé dans la lecture des œuvres d'hommes naïfs et simples, qui sont bien plus intéressans à mes yeux que les écrivains prétentieux et gourmés des siècles civilisés. Mes propres jouissances ont compensé mes labeurs, et je puis dire comme notre vieux concitoyen Froissart, de glorieuse mémoire et de gentil souvenir, lorsqu'il mettait en écrit les faits de son époque : « Ainsy ai-je rassemblé la noble et haulte histoire ; et » tant que je vivray, par la grâce de Dieu, je la conti-*

• *nueray ; car plus j'y suis et plus y labeure , plus me*  
• *platt. Car ainsy comme le gentil chevalier ou écuyer qui*  
• *aime les armes , en persévérant et continuant , se nourrit*  
• *et perfectionne ; ainsy , en labourant et ouvrant , je m'ha-*  
• *bilite et me délecte. »*

A. D.





## DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'enfance ou la jeunesse des peuples a toujours des souvenirs attachans, surtout dans les sociétés qui vieillissent ; et pour une civilisation avancée, le spectacle même de la barbarie peut paraître quelquefois poétique. Rien n'est plus naturel que ce retour vers le passé, et c'est ainsi que dans la vie humaine, lorsque la froide expérience a glacé nos sens et flétri nos cœurs, nous aimons à revenir par la pensée vers l'âge des illusions et des passions généreuses.

MICHAUD. *Croisades*. Liv. XXII.

L'histoire littéraire du pays, la plus intéressante et la plus négligée de toutes les histoires, comme on l'a dit souvent, a eu ses diverses époques et ses diverses phases ; la plus ancienne et la moins connue est celle des *Trouvères* : rien n'a été écrit pour notre contrée, sur cette période brillante, et c'est précisément pour cela qu'elle a attiré plus particulièrement nos regards. Faire un livre avec des livres est chose assez facile,

il ne faut pour cela que connaître la mise en œuvre ; mais fouiller dans la poussière des chartes et des archives , rechercher les gothiques monumens du moyen-âge , déchiffrer les plus vieux manuscrits , tirer de leur lecture des inductions nouvelles et des renseignemens ignorés , rebâtir pour ainsi dire toute la base de l'histoire littéraire d'une province , c'est là , selon nous , un noble travail , bien ingrat il est vrai , mais plein d'intérêt parce qu'il redonne la vie à des morts illustres oubliés depuis des siècles , et qu'il ajoute à la gloire du pays une part de célébrité qu'on semblait lui dénier depuis trop longtems.

Nous en sommes encore aujourd'hui à éprouver le regret de n'être initié que d'une manière incomplète dans les secrets de la naissance de notre propre littérature ; nous , à qui on n'a presque rien laissé ignorer de toutes les gloires grandes et petites de la haute antiquité. Assurément les anciens , dont d'heureuses imitations ont fait naitre plus tard tant de merveilles littéraires , nous présentaient d'utiles et parfaits modèles dans tous les genres ; mais en se passionnant si vivement pour les Grecs et les Latins , dont il n'est pas permis au reste d'ignorer les belles œuvres , les peuples modernes ont peut-être trop dédaigné leurs propres antiquités qu'ils foulaient aux pieds sans les apercevoir , pour s'occuper de préférence de celles de Rome et d'Athènes , qui , bien qu'elles fussent plus éloignées , leur apparaissaient à travers un prisme toujours flatteur.

Cependant, comme l'a dit un judicieux écrivain (1), la pensée des aïeux ne se mêlait point à cette étude des chefs-d'œuvre qui n'étaient pas notre propre gloire, et les lumières qu'ils nous ont apportées n'ont rien ajouté à notre patriotisme. Ce qui nous donne l'amour du sol, ce qui nous rattache par une multitude de liens au pays qui nous a vu naître, c'est la connaissance parfaite de son histoire, de ses mœurs locales, de ses souvenirs ou touchans ou glorieux; c'est ce qui fonde enfin la nationalité, vertu qui, en augmentant la masse du bonheur des peuples, a servi plus d'une fois à reculer la chute des empires. Quel intérêt, quel prix doivent avoir pour nous les vieux souvenirs du pays, retracés par une littérature formée d'après les mœurs de la contrée, et qui, en quelque sorte, est aussi ancienne que la nation elle-même!

S'il faut s'en rapporter aux autorités les plus respectables et aux traditions les plus reculées, le goût de la poésie a toujours été une passion dominante chez les peuples des Pays-Bas. On s'étonnera moins de ce goût originel en considérant que les flamands sont de race germaine, et que leurs premiers pères, même avant que l'art d'écrire leur fût connu, avaient, au dire de Tacite (2), des Bardes, qui, tandis que les Druides

(1) *Michaud*, ( *Croisades*, livre XXII ).

(2) *De moribus Germanis*. Cap. 2 et 3.

s'occupaient des sacrifices , immortalisaient les grandes actions des héros défunts , par des chansons dans lesquelles se résumaient toutes les annales de ces peuples.

Les chants des Minnesingers chez les Allemands , ceux des Trouvères chez les premiers Français , sont donc les derniers échos de la harpe des Bardes.

La langue francisque , teutonique , tudesque ou thioise , apportée dans nos provinces par les peuples Francs , envahisseurs des Gaules , s'y maintint assez florissante pendant plusieurs siècles et tant que ces peuples restèrent attachés à leurs idoles ; mais à mesure que les vainqueurs , policés par les vaincus qui avaient retenu une partie de la civilisation latine , furent convertis à la religion du Christ dont tous les ministres parlaient la langue romane , le langage tudesque fut repoussé et cantonné vers les embouchures de l'Escaut et de la Meuse. Cette conquête du langage vulgaire d'alors , de cette langue romane , mère de la langue française , sur l'idiome des vainqueurs , fut lente et progressive , et ne peut pas même être déterminée par des dates fixes. Car il arriva en Flandre , en Hainaut et en Artois , pendant cette lutte des langues des vainqueurs et des vaincus , ce qu'on vit advenir après la conquête des Normands en Angleterre où l'on parlait à la fois le langage de la vieille Albion et celui tout nouveau et tout courtoisanesque de la Normandie ; il y eut , pendant quelques siècles , mélange des idiomes compris à la fois , sinon parlés , par la

majeure partie des populations comme cela se passe encore aujourd'hui à Bruxelles pour le français et le flamand, e dans la Biscaye pour l'espagnol et le basque (1).

Ce qui prouve cet usage double des deux langues dans les mêmes provinces et durant le même tems, ce sont les diverses autorités, également respectables, qui se présentent presque à la fois en faveur de la langue vulgaire romane, et de la langue tudesque. *Hariulfe*, moine de l'abbaye de St.-Riquier, affirme qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle on chantait encore dans toute la Flandre, qui comprenait l'Artois, des chansons de gestes retraçant les malheurs des invasions normandes, et vraisemblablement les vers teutoniques composés en l'honneur de Louis III, fils de Louis-le-Bègue, en mémoire de la victoire remportée sur les Normands en 884. D'un autre côté, *Monmolin*, homme de sainte vie, qui succéda à St.-Eloi mort

(1) Guillaume, roi des Pays-Bas, eut un instant l'idée singulière de faire reculer la langue française jusqu'aux frontières à lui assignées par le congrès de Vienne et de forcer les provinces wallonnes de la Belgique à parler la langue néerlandaise. Les plaidoiries, les actes publics, les jugemens, tout devait être rédigé en hollandais à Tournai, à Mons, à Namur et à Liège, où cette langue n'était pas comprise : cette prétention exagérée ne fut pas une des moindres causes qui rendirent son gouvernement impopulaire dans les provinces méridionales du royaume qui lui avait été improvisé en 1814.

évêque de Tournai en 639, prêchait en roman et en tudesque dans le VII<sup>e</sup> siècle.

Bien plus, nous possédons à la bibliothèque publique de Valenciennes, à la fin d'un manuscrit précieux provenant de l'antique et riche abbaye de St.-Amand sur l'Elnon, ce même chant teutonique auquel fait allusion Hariulfe, composé pour célébrer la victoire de Louis sur les Normands, et écrit sans doute peu de tems après sa composition. A côté de ce chant teuton se trouve une pièce du même âge et de la même main, écrite en vers romans en l'honneur de Sainte Eulalie. Cette réunion des deux chants en langues teutonique et romane, prouve assez notre assertion que vers les VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, les deux idiomes étaient parlés ou compris dans certaines provinces du nord de la France qu'on peut circonscrire dans les anciens évêchés de Cambrai, d'Arras, de Tournai et de Thérouanne.

La pièce sur Sainte Eulalie dont nous venons de parler est un monument trop antique et trop précieux de l'ancienne versification romane pour n'être pas offerte en entier à nos lecteurs; nous la transcrivons sur le manuscrit même que possède la bibliothèque de Valenciennes (1) et qui a déjà été

(1) Ce manuscrit, côté B. 5. 15, de format in-4<sup>o</sup>, porte le titre de : *Libri octo Gregorij Nazanzeni epi.* Ce n'est qu'à la fin de l'ouvrage

signalé par Montfaucon et plus récemment par un savant allemand, M. *Hoffmann de Fallersleben*, qui l'a confié aux presses gantoises (en 1837) avec les remarques de M. *J.-F. Willems* (1).

Voici donc la copie littérale de la plus ancienne pièce de poésie française que l'on connaisse jusqu'à présent et dont la transcription est due aux anciens moines de St.-Amand.

### Légende de Ste.-Eulalie.

*Texte roman du IX<sup>e</sup> siècle.*

1. *Buona pulcella fut Eulalia.*
2. *Bel avret corps bellezour anima ;*
3. *Voldrent l'aveintre li deo inimi ,*
4. *Voldrent la faire diaule servir ;*
5. *Elle nos eskoltet les mals conseillers*
6. *Quelle deo raneist chi maent sus en ciel ,*
7. *Ne por or, ned argent, ne paramenz ,*

de St.-Grégoire de Nazianze, au f° 141, qu'on trouve les vieux fragments que nous citons.

(1) *Elnonensia*. Gand, Gyselinck, imp.-lib. Brochure gr. in-8° de 34 pp.

8. *Por manatce, regiel, ne priement,*
9. *Ni ule cose non la pœuret omqi pleier.*
10. *La polle semprè non amast lo deo menezies.*
11. *E poro fut presente de Maximien*
12. *Chi rex eret acels dis soure pagiens.*
13. *Illi en ortet dont lei nonqi chielt*
14. *Qued elle furet le nom christiien ;*
15. *Ellent adunet lo suon element*
16. *Mêlz sostendreiet les empedementz*
17. *Quelle perdessè sa virginitet.*
18. *Poros furet morte a grand honestet.*
19. *Enz enl fou lo getterent côm arde tost*
20. *Elle colpes non avret, poro nos coist!*
21. *Aezo nos voldret concreidre li rex pagiens.*
22. *Ad une spede li roveret toliir lo chief ;*
23. *La domnizelle celle kose non contredist ,*
24. *Volt lo seule lazsier si ruovet Krist.*
25. *In figure de colomb volat a ciel.*
26. *Tuit oram que por nos degnet preier*
27. *Qued avvisset de nos Christus mercit ,*
28. *Post la mort et a lui nos laist venir*
29. *Par souve clementia.*

#### *Traduction littérale.*

1. Bonne pucelle fut Eulalie ,
2. Beau corps avait et une âme plus belle encore ;
3. Voulurent l'attirer les ennemis de Dieu ,
4. Voulurent la faire le diable servir.
5. Elle n'éconta pas les mauvais conseillers
6. Qui la poussaient à renier Dieu qui demeure au ciel ;



7. Ni pour or, ni argent, ni parure,
8. Ni par menace, ordre, ou prière,
9. Ni pour aucune chose, ils ne la purent faire plier.
10. La jeune fille toujours refusa d'accuser Dieu.
11. Et pour cela fut mise en présence de Maximien,
12. Qui Roi était alors des pourceaux payens.
13. Il l'exhorta à ne jamais abandonner la loi
14. Et à fuir le nom Chrétien.
15. Elle rassemble toutes ses forces
16. Mieux aimant supporter les tortures
17. Que de perdre sa virginité.
18. Pour elle, elle mourut avec grand honneur,
19. Dans le feu (les payens) la jetèrent pour la faire brûler vite,
20. Elle qui n'avait commis aucune faute. Pour cela soyons-nous  
excités (à bien faire),
21. Aisément nous voudrait convertir le roi payen.
22. Par une épée il commande qu'on lui enlève la tête;
23. La demoiselle à cette chose ne dit rien.
24. Elle veut quitter la vie si l'exige le Christ.
25. Sous la figure d'une colombe elle vole au ciel.
26. Prions tous que pour nous elle daigne intercéder
27. Afin que le Christ nous ait à merci
28. Après la mort, et à lui nous laisse venir
29. Par sa clémence.

Cette légende de Sainte-Eulalie est d'une haute importance comme monument de la langue romane; on voit que plus on remonte vers l'origine de cet idiome, plus il prend les formes des dialectes du midi, soit provençal, soit catalan, et plus tous ensemble ils se rapprochent de la langue latine leur mère

commune. Ces rapprochemens prennent plutôt leur source dans une même origine que dans le sujet de la légende qui, du reste, nous vient du midi; car Ste.-Eulalie était de l'Espagne et obtint la palme du martyr sous les empereurs Diocletien et Maximien vers l'an 300 de l'ère chrétienne (1).

Mais comment se fait-il que le cantique de Ste.-Eulalie, d'origine espagnole, se trouve consigné sur un manuscrit de l'abbaye d'Elnon, au IX<sup>e</sup> siècle, en langage roman? Ceci peut s'expliquer encore. Le poète Prudence a composé une hymne latine en Espagne sur le tombeau de la vierge martyre, au IV<sup>e</sup> siècle; l'unité et l'universalité de la religion catholique a dû nécessairement porter les hymnes du plus savant poète chrétien dans les monastères célèbres du haut moyen-âge; celui de St.-Amand était de ce nombre, et c'est là qu'un des religieux instruits et célèbres (et ils étaient en grand nombre) de cette espèce d'Académie a pu s'essayer à mettre en langage

(1) Les Espagnols eurent constamment une grande vénération pour Sainte Eulalie. Les villes de Mérida et d'Oviedo se disputèrent ses cendres et en vinrent à cette occasion à un procès très-vif, décrit dans une romance en 1639 par le poète asturien Don Antonio Gonzalez Reguera plus connu sous le nom de *Anton de la Marirreguera*. (*Discurso preliminar del Romancero de Romances caballerescos et historicos*, etc., par D. Agustin Duran. p. XLII. Madrid. 1832, in-12.)

vulgaire une imitation de l'hymne de Prudence : cette présomption est d'autant plus plausible qu'on trouve dans le même manuscrit et au même folio, une pièce de 27 vers latins sur le même sujet, mais d'une autre main, qui ont pu servir de transition à la pensée de Prudence émise d'abord en beaux vers latins, pour arriver à une pièce passablement informe et imparfaitement rimée, destinée aux classes populaires et illettrées du pays que l'on voulait néanmoins édifier par la relation du martyr tout chrétien de Sainte-Eulalie.

Cette pièce nous paraît une preuve sans réplique que le commun du peuple du Hainaut et du Tournais parlait le roman et était prêché et éclairé dans cette langue par les ministres du culte au IX<sup>e</sup> siècle ; d'un autre côté, le chant tudesque composé à l'occasion de la victoire de Louis sur les Normands en 884, transcrit sur le même feuillet et par la même main, prouve aussi que la langue teutonique était également comprise alors par une certaine classe de personnes que nous supposerions volontiers être les guerriers et les hauts dignitaires successeurs immédiats des Francs établis seulement depuis quelques siècles dans la contrée.

En 1119, le peuple de Valenciennes et des environs ne connaissait plus rien que le roman, puisque St.-Norbert, d'origine germanique, s'y trouvant aux fêtes de Pâques de cette année, et ne parlant lui-même couramment que le tudesque,

regarda comme un quasi-miracle d'avoir pu y faire entendre sa voix dans une prédication ; ce n'est, disent les actes des Bollandistes (6 juin, p. 827), qu'à cause de la conformité du roman avec le latin que Norbert put se faire comprendre des Valenciennes.

Vers la fin de l'année 1146, Saint Bernard et ses compagnons prêchèrent la Croisade en Allemagne ; ils revinrent en France dans le courant de février 1147, par Aix, Maestricht, Liège, Huy, les abbayes de Gembloux et de Villers, Fontaine-l'Évêque, Binche, Mons, Valenciennes et Cambrai. Dans les trois premières de ces villes, le peuple, à chaque miracle du Saint, faisait retentir l'air de ce chant tudesque : *Christ uns genade, Kirie eleison, die heiligen alle helfen uns.* « Christ, ayez pitié de nous ; Seigneur, ayez pitié de nous ; que tous les Saints nous assistent (1). » Dans les villes qui suivent, à partir de Liège, le roman était la langue vulgaire et le tudesque n'était plus compris, au dire du moine Godefroid (*Gaufridus*), qui signale à Herman, évêque de Constance, les miracles opérés à Liège, Gembloux, Mons, Valenciennes et Cambrai par Saint Bernard. Dans cette dernière cité, un enfant sourd et muet de naissance, ayant baisé la main du Saint, parla immédiatement et répéta l'expression romane *os-tu?* en latin *audis-tu?* entends-tu ? que lui adressa un soldat

(1) OEuvres de St. Bernard, t. 2, p. 1194.

de l'évêque de Cambrai. L'incrédulité pourrait s'attaquer au miracle en lui-même, mais elle ne tentera pas de détruire la preuve que les langues romane et tudesque à cette époque reculée, étaient déjà pratiquées et cantonnées dans les lieux où l'on parle aujourd'hui les langues allemandes et wallonnes (1).

Au dire de l'abbé Lebeuf, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle des chansons romanes étaient chantées en Hainaut, et celle sur la conversion de Saint-Thibaut, fils du comte de Champagne, y opéra, par imitation, la conversion de Saint-Aybert, prêtre de Crépin en Hainaut, qui fonda un chétif ermitage source originare du village nommé aujourd'hui *la Chapelle-Saint-Aybert*.

On peut inférer de ces faits que la langue romane rustique, fille naturelle de la noble langue latine dont la majesté restait dévouée aux prières de l'église et aux actes authentiques et civils, et mère de la langue française qui ne fut bien fixée que

(1) RAOUX (*Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons aux Pays-Bas*, inséré dans les *Nouveaux mémoires de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, T. IV). AIMÉ LEROY (*Langage de nos pères aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, article inséré dans les *Hommes et les Choses des Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, p. 315. Valenciennes, Prignet, 1829, in-8°).

lorsque l'usage de l'imprimerie fut généralement répandu ; on peut conclure , disons-nous , que la langue romane n'a été complètement et seule usitée dans les provinces du nord de la France actuelle que vers 1400. Disons en même tems que depuis lors elle y a toujours été sans interruption la langue vulgaire , car ses traces y sont encore toutes vivantes et toutes entières dans les patois picard , artésien et wallon.

Les premiers poètes nationaux qui s'emparèrent de cet idiome ne furent d'abord que de naïfs versificateurs de légendes religieuses, comme celle de Sainte-Eulalie, et de stances héroïques, comme les chants de victoire ; puis vinrent les chantens des hauts faits, des gestes et des actes de courage des flamands ; enfin arrivèrent les hommes d'imagination qui forgèrent des incidens romanesques qu'ils cherchèrent à faire goûter par le charme du merveilleux. Mais , même dans ces fictions d'un génie primesautier, il y a une part véridique ; c'est la couleur locale de la composition. Comme l'a judicieusement remarqué M. de Sismondi, telle légende apocryphe par le fond reste vraie par les accessoires ; et si le récit principal est faux , les détails ne le sont pas (1).

(1) Robert Wace , parlant des fables que les trouvères mêlent dans leurs chroniques rimées et chansons de gestes, dit naïvement que tout n'est pas vrai, mais que tout n'est pas faux non plus dans les histoires

Les productions les plus remarquables des trouvères flamands, brabançons et hainuyers furent sans contredit les chansons de gestes et les chroniques rimées. Dans la première catégorie se trouvent d'immenses épopées renfermant de charmans épisodes où les mœurs du tems sont dépeintes avec une fidélité, une naïveté et une fraîcheur peu communes. Tels sont le délicieux roman de *Berte aus grans piés*, qui n'est rien autre que la *reine Pédauque* et qui a fourni le dicton : *du tems que la reine Berte filait* ; celui de *Cléomadès*, qui ne pouvait manquer d'être fort à la mode dans le pays de Flandre, la princesse Marie de Brabant en ayant dicté l'histoire, ou plutôt la fable bien plus piquante que l'histoire, au *Rois Adenez*, ménestrel du duc son père ; puis encore une des principales branches du roman du *Renard*, par Jacque-

des chevaliers de la Table ronde ; pour embellir les contes, on a tant inventé, ajoute-t-il, qu'on a fait passer le tout pour des fables :

En cel grant paiz que jo vus di,  
 Ne sai si vus l'avez oi,  
 Furent les merveilles prouvées,  
 Et les aventures trovées  
 Qui de Artur sont tant contées,  
 Et a fables sunt aturnées ;  
 Ne tot mençoige ne tout voir,  
 Ne tot folor, ne tot savoir ;  
 Tant ont li contéor conté,  
 Et li fabléor tant fablé,  
 Por lor contes embeleter,  
 Que tot ont fait fable sembler.

mars Giélée, de Lille ; le roman de *Jehan d'Avesnes* dont on a perdu le premier type versifié, et qui ne nous reste qu'en prose ; celui de *Baudouin de Flandres* dont je n'ai retrouvé que quelques vers, mais dont la prose entière a été récemment réimprimée ; celui de *Gilles de Chin* dont j'ai reconnu la première version rimée à la bibliothèque de l'Arsenal sur l'indication d'Haenel ; le roman de *Guiteclin* de Brabant ; les œuvres historiques de *Colins*, de Hainant ; la grande chronique rimée de *Philippe Mouskes*, de Gand ; les poèmes sacrés de *Gilles li Muisis*, évêque de Tournai ; l'histoire des *Ronds de Hainaut*, perdue depuis cinq siècles ; et tant d'autres, qui, pleins de verve, d'images et d'ingénieux détails, rappellent avec franchise et vérité la vie intime de la bourgeoisie et surtout de l'aristocratie de ces temps reculés.

Souvent aussi cette poésie métaphorique des Trouvères du nord semble illuminée d'un rayon du soleil d'Orient : qu'on se rappelle alors que les croisés flamands ont longtemps inondés les champs de la Syrie, et que les plus illustres d'entr'eux se sont assis tout éperonnés sur le trône impérial de la vieille Byzance. Que d'histoires, de légendes orientales, nos pères durent rapporter en Flandre de cette terre si poétiquement animée ! Elles enrichirent tout naturellement le répertoire des Jongleurs et des Ménestrels et donnèrent probablement naissance au *Chevalier du Cygne*, ou la conquête de Jérusalem, cantilène de *Gandor de Douai* ; à la fameuse épopée de *Baudouin de Sebourg*, l'un des membres de la noble famille de



Godofroid de Bouillon; et au roman de *Gillion de Trazegnies*, si plein d'incidens aventureux et d'épisodes romanesques.

Des trouveres et des ménestrels d'ailleurs se mêlèrent quelquefois à la multitude guerrière qui partait pour la croisade : il est inutile de dire que, bien que sur des rives étrangères, on ne perdit pas l'habitude de chanter dans des armées où se trouvaient des Français : toutefois on remarqua qu'il régnait une empreinte générale de tristesse et de mélancolie dans les chants des trouveres qui se sentaient si éloignés de leur patrie. Plusieurs poètes du nord, compagnons de Thibaut comte de Champagne, tombés au pouvoir des Sarazins à la bataille de Gaza, ne cessèrent de chanter, dans les prisons du Caire, *la France, ce doux pays que tant ils aimaient*.

Quelquefois aussi la galanterie entraînait les chevaliers guerriers et chanteurs dans les aventureuses entreprises des Croisades; un roman en vers du XIII<sup>e</sup> siècle nous apprend que le chevalier de Coucy se décida à prendre la croix parce que la belle Gabrielle de Vergy devait aller en Palestine : « Quand vous serez en Orient, disait l'écuyer Gobert à son maître, vous verrez votre dame plus facilement que dans le comté de Fayel. » (1)

(1) *Bibliographie des Croisades.*

Tous ces hauts faits d'amour et de guerre accomplis durant les croisades , mélangés de noms chers au pays , étaient chantés dans les nobles cours des comtes de Flandre et de Hainaut ; les voutes du château de la Motte-Madame à Lille, de la Salle-Comte à Valenciennes, et les antiques castels de Sebourg, de Trazegnies, de Berlaimont, du Quesnoi, de Mortagne et de Beaumont, retentirent bien souvent des applaudissemens que les belles châtelaines et leur suite donnaient aux ménestrels qui récitaient de si hautes prouesses ; souvent même les chevaliers qui en avaient été les héros se trouvaient dans la nécessité de débiter leur propre histoire dans les châteaux où ils recevaient l'hospitalité : tantôt ils retraçaient, *en chambrée devant les dames* (1), leurs périls et leurs luttes guerrières, et plus souvent l'auditoire féminin recevait la confiance de succès moins sanglans et de plus doux combats.

Les traditions des plus vieux romans de la Table ronde étaient également populaires en Flandre et en Hainaut ; plusieurs épisodes de ces épopées chevaleresques se passent dans nos localités : Bégon de Bélin, un des personnages du roman

(1) *Par la greffe Dieu ! s'écriait le comte de Soissons sur le champ de bataille de Mansourah en Egypte, nous parlerons encore de cette journée en chambrée devant les dames ! (Joinville, histoire de St-Louis.)*

de *Garin li Loherains*, meurt près de Valenciennes, après avoir chassé le sanglier dans la forêt de Vicogne, et ses obsèques ont lieu à l'abbaye de St.-Amand; le cantilène de *Garin de Montglaiwe* (n° 2729, fonds La Vallière.) commence ainsi :

« Oïés, seignor, por Dieu omnipotent  
 » Que Dame Diex vos oïnst honor et joie grent ;  
 » Oï avez conter de *Bernart de Braibant*,  
 » Et d'Erna~~ff~~ de Beaulande, et d'Aimeri son enfant. »

Le roman des *Quatre fils Aymon*, le plus populaire du recueil de la bibliothèque bleue, paraît avoir existé en flamand avant d'être en français (1). Il n'est pas une ville des anciennes provinces des Pays-Bas qui n'ait eu, dans des tems reculés, une vieille hôtellerie avec l'enseigne des *Quatre fils Aymon* montés sur le même coursier, pour annoncer sans doute qu'on y logeait les hommes et les chevaux dans la même proportion que celle indiquée au tableau. Les aventures chevaleresques et amoureuses de *Lancelot du Lac* ont souvent et longtems servi de sujet pour les belles tapisseries de Flandre; aussi les noms des principaux personnages de ces vieux poèmes ont-ils été

(1) Colvener cite cette vieille épopée flamande dont quelques fragmens ont été imprimés; on le regarde comme composé dans le XIII<sup>e</sup> siècle par *Nicolas Verbrechten* ou *Van Brechten*.

laissés aux salles de nos hôtels-de-ville et de nos châteaux princiers qu'ils décoraient, bien longtems après la destruction ou le renouvellement de ces riches tapis : c'est là une preuve irréfragable que ces vieux souvenirs avaient pris une place notable dans la mémoire des peuples (1).

Le Brabant revendique encore le gothique cantilène sur

(1) Ce ne fut qu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle qu'il s'opéra un changement et une réforme dans ces tapis ; les sujets saints remplacèrent les sujets chevaleresques, et souvent encore on mêlait les deux genres. Voici comment le poète Gilles Corrozet engage les riches à répudier les tapisseries représentant des sujets poétiques et profanes, pour adopter celles qui ne montraient que des tableaux sacrés et moraux.

Donques ostez de vos maisons et salles  
Tant de tapis et de peintures salles,  
Ostез Vénus et son filz Cupido,  
Ostез Heleine, et Phyllis et Dido,  
Ostез du tout fables et poésies,  
Et recevez meilleures fantasies.

Mettez au lieu, et soyent vos chambres ceintes  
Des dictz sacres, et des histoires saintes,  
Telles que sont celles que voyez cy  
En ce livret. Et si faites ainsi  
Grandz et petis, les jeunes et les vieux  
Auront plaisir, et au cœur et aux yeulx.

(Préliminaires du livre intitulé : *Icones historiarum veteris Testamenti*. Lugduni, Frellonius, 1547, pet. in-4° avec figures de Hans Holbein.)

l'innocence de *Généviève de Brabant* et la méchanceté du traître *Golo* dont le nom est devenu presque proverbial en Flandre ; il réclame enfin comme un de ses enfans ce *Jean de Nivelles*, que les vieux chants ont fait si niais et rendu si populaire. Tous ces chants ont un reflet d'intérêt local que les siècles n'ont pas encore totalement effacé ; ils furent primitivement composés par des poètes du sol, et répétés traditionnellement d'âge en âge jusqu'à nos jours avec les faibles modifications que le tems imprimait au style.

Après le roman de gestes et la chronique rimée, le conte ou fabliau tient le rang le plus important parmi les poésies de nos trouvères ; là nous retrouvons ces peintures familières et railleuses de la vie privée qui eurent tant de vogue dans le monde d'alors, que les Italiens des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, quoiqu'à la tête de la civilisation européenne, ne dédaignèrent pas de les emprunter, de les traduire, et d'en composer de semblables qu'ils appelèrent *Canzonette alla francese*. Ce sont toutefois ces imitations des trouvères qui fournirent à Boccace et à ses plagiaires de si bons contes, et qui établirent en général la réputation des nouvelles italiennes, si populaires depuis, et qui sont le fondement du genre le plus national de l'ancienne littérature d'au-delà les Alpes.

Quelques auteurs italiens poussèrent même plus loin l'amour de la littérature des trouvères ; ils allèrent jusqu'à écrire en langue romane. En 1260, *Bruneto Latini*, précepteur du

Dante , composa dans cet idiôme son petit trésor ; et « *s'aucuns* , dit-il , *demande pourquoy chis livres est écrit en romans , selon le patois de France , puisque nous sommes Italiens , je diroie que c'est pour deux raisons : l'un porce que nous sommes en France , l'autre si est porcequē françois est plus dilitables langages et plus communs que moult d'autres*. Et quand ce même écrivain voulut publier une grammaire-française , il l'intitula : *De la bonne parleure qui enseigne à bien parler*. Enfin , Martino da Canale ayant à écrire sa chronique de Venise , voulut la produire en langue d'oïl , et il explique sa prédilection particulière en disant : *que la langue françoise cort parmi le monde , et est plus délitable à lire et à oyr que nulle autre*. Voilà des preuves assez palpables de la vogue qu'obtinrent la langue et la littérature des trouvères au moyen-âge.

On ne saurait dire à quel point l'Europe entière s'est empressée d'adopter les récits des trouvères et de les reproduire. La moitié au moins des *Contes de la reina de Navarre* provient de cette source féconde ; les *Cent nouvelles nouvelles* rassemblées et contées à la petite cour que Louis XI , encore Dauphin , tenait à Nivelles , lorsqu'il était réfugié dans les états du duc de Bourgogne , n'ont pas une autre origine : ce ne sont , pour la plupart , que des anciens fabliaux de nos plus anciens trouvères tournés en prose.

Bien plus , il n'y a pas de bons contes modernes , de mali-

ieuses épigrammes bien tournées, bien acérées, allant droit au trait, qui, vérification faite de leur origine, ne soient empruntés aux trouvères narquois et renarés. Il n'est pas jusqu'à Molière, qui eut seul le droit de dire qu'il prenait son bien partout où il le trouvait, qui n'emprunta aux trouvères les traits les plus piquans de son *Médecin malgré lui*. Le spirituel Charles Nodier raconta d'une manière charmante la *Légende de sœur Béatrix* dans la Revue de Paris du 29 octobre 1837; eh bien! cette légende, qu'il a tirée de *Bzovius*; hagiographe peu connu, continuateur de *Baronius*; cette légende, dis-je, est l'ouvrage d'un trouvère: Legrand d'Aussy en a donné l'analyse dans ses contes dévots, et Méon l'a publiée en original dans son *Nouveau Recueil de Fabliaux et Contes inédits*, sous le titre de la *Soucretaine* (sacristaine) *qui lesa s'abaie, que nostre Dame i remist* (1).

Il y a peu de tems qu'une romance fort jolie, bien qu'elle soit peu à la louange des dames, eut un grand succès dans les salons: peu de personnes sans doute imaginaient que l'idée en avait été conçue par un trouvère il y a sept cens ans. Elle appartient toute entière à *Chrestien de Troyes*, qui eut pour Mécène Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et qui en fit le joli conte que voici sous le titre du *Chevalier à l'Epée*. —

(1) Nouveau recueil, etc. Paris, 1823, in-8°, tome 2, p. 154.

« Gauvain , preux chevalier du roi Artus , épouse une belle dame ; il veut la mener à la cour , et , suivant l'usage de son tems , il la fait monter en croupe derrière lui. Un inconnu , armé de toutes pièces , les rencontre , se met sur leur passage et veut enlever la belle. Gauvain lui représente qu'elle est à lui. L'inconnu lui répond : — « Si elle aimait mieux me suivre , ne me la céderiez-vous pas ? — Oui , reprit Gauvain. » Le choix étant donné à la dame , son époux fut fort surpris de la voir se déclarer pour le chevalier aux armes d'or. Gauvain , délaissé de sa belle , continue tristement sa route accompagné de deux beaux lévriers blancs. Cependant la dame , qui aimait ces chiens , exige de l'inconnu qu'il aille les redemander à Gauvain. Le chevalier le rejoint et lui fait sa demande ; mais l'époux abandonné lui dit alors : — « Vous m'avez pris ma femme parce qu'elle a voulu vous suivre ; il est juste que la même épreuve décide de la propriété des lévriers ; ils seront à celui qu'ils suivront. » L'inconnu accepte le marché : chacun part de son côté appelant les chiens à qui mieux mieux ; mais les animaux , plus fidèles que l'épouse , n'hésitent même pas un seul instant , ils suivent en bondissant et d'un seul trait leur ancien et triste maître. » (1)

(1) Ce conte , traduit par Legrand d'Aussy , est également inséré en original , dans le *Nouveau Recueil de Fabliaux et Contes inédits* , publiés par Méon , en 1823 , tome 1<sup>er</sup> , page 127-164.



Et qu'on ne s'étonne pas de l'amour de nos ancêtres pour les contes joyeux et dévots : aujourd'hui encore l'enfance curieuse demande sans cesse à l'ayeul des contes et des histoires ; ainsi , dans le moyen-âge , la société toute entière , neuve encore et pour bien dire dans les langes , voulait être amusée par des récits qu'on prenait le soin de rimer pour les rendre plus harmonieux et plus frappans. De là cette multitude de conteurs qui surgirent aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles dans toutes les bonnes villes et les bourgs de la Flandre , et qui peignirent des mœurs vraies , tout en racontant des aventures qui peut-être ne l'étaient pas.

Au reste , l'amour du conte était tellement en faveur , que les prédicateurs récitaient fréquemment , dans leurs sermons , des histoires profanes et des fables d'Esopé , pour réveiller l'attention d'un auditoire tant soit peu frivole. C'est sans doute cette première irruption du prêtre dans le domaine du conteur qui attira les représailles que les jongleurs ne firent pas attendre. Nous avons une foule de pièces de vers où le mélange du sacré au profane se trouve combiné de la manière la plus étrange. Le manuscrit n° 7218 de la bibliothèque du Roi , qui ne contient guères que des pièces appartenant au nord de la France , nous offre des exemples de ce genre bâtard : tels sont le *Paternostre d'amour*, le *Credo au ribaut*, les *Saluts d'amour* ; les *Pater-nostres farcis* ou *glosés* , le *Vergier de Paradis*, les *Complaintes d'amour*, l'*Oraison de la litanie* , les *Prières de Notre-Dame rimées*, etc. ,

etc. , toutes poésies où la prière , même avec son texte latin , se trouve mélangée à la galanterie de la langue d'oïl.

Il parait que ces contes entièrement profanes se redisaient tous les jours de la semaine ; mais aux bonnes fêtes et aux dimanches , on n'abordait que les sujets sacrés , tels que des histoires tirées de la Bible , des vies de saints personnages extraites des légendes et des contes dévots où le moraliste sévère trouverait néanmoins bien des choses à reprendre.

On conçoit que dans un tems où les jeux tranquilles étaient rares , les cartes ignorées , les livres chers , les plaisirs de la table réduits aux besoins du corps , le théâtre inconnu , les conteurs devaient être des personnages importans et appréciés. Dans le monde élégant c'était un complément d'éducation fort recherché que de savoir des fabliaux ou des chansons de gestes : le poète *Trébor* , dans ses enseignemens pour former un jeune gentilhomme , ne manque pas de lui dire , s'il veut faire preuve de gentillesse et de courtoisie :

▲

« Fiz , si tu sez contes conter ,  
 » Ou chansons de gestes chanter ,  
 » Ne te laisse pas trop proier . . . »

Savoir des contes et pouvoir les réciter , cela donnait une position dans le monde ; comme l'a dit M. Villemain : « C'était le bel-esprit de quelques grands seigneurs ; c'était le gain e-pain de quelques pauvres gens d'esprit. »

C'est dans les vers des trouvères mêmes que nous puison le fait de la considération avec laquelle ils étaient traités en cour et dans les châteaux des grands seigneurs :

L'en dit qui bien nage et bien rime  
 Qui de haute mer vient à rive  
 Qui à port de bien dire arrive  
 Plus l'en proisent et roi et conte.

*Lai de l'ombre. — Jehan Renault.*

Comme tout le monde ne savait pas par cœur des poèmes, des lais et des fabliaux, et qu'un plus petit nombre encore pouvait les lire et les chanter quand ils étaient écrits, il s'organisa des jongleurs et des ménestrels qui avaient pour état de réciter les œuvres des trouvères dans les châteaux :

Caroles, vièles, romanz  
 I péust-on assez oïr  
 Qui les amanz font resjoïr.

*Lai du Conseil.*

Ces chanteurs étaient par rapport aux trouvères ce que les acteurs sont aujourd'hui aux auteurs dramatiques ; cependant il y avait des trouvères qui n'abandonnaient à personne le soin de chanter leurs productions : ceux-là jouissaient de plus de faveur dans les nobles assemblées.

*Watriquet de Couvins*, dans son *Dit des Trois Vertus*, fait la distinction du ménestrel-trouvère et du ménestrel-jon-

gneur, et il fait observer que le premier ne recevait jamais d'argent, mais seulement des dons en riches vêtements ou d'autres cadeaux en nature, tandis qu'on ne payait le second qu'en argent. Là était la démarcation qui a dû mettre entre eux pendant longtemps une distance énorme sous le rapport de la considération dont on les entourait.

Cependant il faut ou que cette mode changeât ou qu'elle ne fût pas générale, car on lit dans le *Roman des vœux du Paon* :

Cil maistre menestrel, qui sont de renomée,  
Y ont en lor vielle mainte note chantée . . .  
La feste fu si belle que quinze jours dura,  
Ou maint bon menestrel de son mestier joua;  
Qui fu gentil de cuer sa robe despouilla,  
Et pour faire s'onneur à un d'els la dona.

On dit aussi dans le *Roman d'Erec et d'Enide* :

Cel jor furent jugléor lié  
Maint bel don lor fu doné,  
Robes de vair et d'erminettes,  
De conin (lapin) et de violettes,  
D'escarlade, de draps de soie;  
Qui volt cheval, qui volt monnaie,  
Chascun ot s'oulonc son savoir,  
Et si bon com il dut avoir.

En résumé, on voit qu'il n'y eut pas de règle bien fixe ou bien générale, à l'égard de la matière avec laquelle on ré-

compensait ; toujours est-il que les maîtres de maison étaient généreux et n'épargnaient rien quand les trouvères , les jongleurs et les ménestrels avaient du talent et réussissaient à les intéresser.

C'est sans doute à ces cadeaux, que les conteurs recevaient des grands dont ils charmaient l'esprit et les oreilles , qu'il faut faire remonter l'usage des dons en bijoux offerts plus tard , en place d'argent , aux auteurs , aux compositeurs , aux acteurs et aux musiciens qui avaient eu l'honneur ou le bonheur de montrer leur savoir-faire à de grands personnages. Les chaînes d'or, les tabatières , les bagues , enrichies de brillans , qui tombent d'une main princière dans celle de l'artiste , ne seraient donc qu'une réminiscence des robes d'hermine , des fourrures de vair, des riches défroques placées jadis sur les épaules des plus sémillans trouvères pour couvrir leur poétique nudité.

Cependant il arriva des momens , rares il est vrai , où les grands se faisaient tirer l'oreille pour rémunérer leurs conteurs. C'est du moins la conséquence qu'on peut tirer de la chanson suivante qui appartient à notre province : elle est de *Colin Muset* , jongleur-ménestrel fort gai , qui l'adresse à un comte de Flandre ou d'Artois qu'il se garde bien d'appeler par son nom. On y trouve de curieux détails sur les récompenses que les chanteurs avaient droit d'attendre des grands seigneurs qui les attiraient dans leurs châteaux :

## Colin Muset.

## I.

Sire Cuens , j'ai viélé  
 Devant vos en vostre ostel ,  
 Si ne m'avés riens doné  
 Ne mes gages aquités  
 C'est vilanie !  
 Foi que doi Sainte Marie  
 Ensi ne vos sievre-je mie ;  
 M'aumoniere est mal garnie  
 Et ma borse mal farsie.

## II.

Sire Cuens , car commandez  
 De moi votre volenté  
 Sire , s'il vos vient a gré  
 Un biau don car me donés  
 Par cortoisie ,  
 Car talent ai , n'en dotés mie ,  
 De raler à ma mesnie ;  
 Quant j'y vois borse desgarnie  
 Ma fame ne me rit mie.

## III.

Ains me dit : « Sire Engele ,  
 » Enquel terre avés esté ,  
 » Qui n'avés riens conquesté ?  
 » Aval la vile vez  
 » Con votre male plié ,  
 » El est bien devant farssie :  
 » Honi soit qui a envie  
 » D'estre en votre compagnie ! »

## IV.

Quant je vieng à mon ostel  
 Et ma fame a regardé  
 Derrier moi le sac enflé  
 Et gie (je) qui sui bien paré  
 De robe grise ,  
 Sachiez quele a tost jus mise  
 La quenoille sans faintise ;  
 Ele me rit par franchise ,  
 Ses deux bras au col me lie.

## V.

Ma fame va destrousser  
 Ma male sans demorer ;  
 Mon garçon va abuvrer  
 Mon cheval et conréer (soigner) ;  
 Ma pucele va tuer  
 Deux chapons por déporter  
 A la iause aillie (à la sauce à l'ail) ;

Ma fille n'apporte un pigné  
 En sa main par cortoisie ;  
 Lors sui de mon ostel sire  
 A moult grant ioie sans ire  
 Plus que nus ne porroit dire (1).

Pour nous, nos conteurs les plus gais sont *Bauduins* et *Jehan de Condé*, *Durans*, de Douai ; *Basir*, du Brabant ; *Gautier le long*, de Tournai ; *Jakes de Basiu* ou *Baisieux*, *Paiens de Maisières*, et une foule d'autres qui gardèrent l'anonyme à cause peut-être de la hardiesse ou de la crudité de leurs contes. Au nombre de ceux-là il faut mettre le *Fabliau d'une dame de Flandre c'uns chevalier tolli à un autre par force* (2) ; le *Villain de Bailleul* (3), fabliau trop leste pour qu'on en puisse rien rapporter à des lecteurs du XIX<sup>e</sup> siècle ; *De la dolente qui fu f..... sur la tombe* (4), conte dont la scène se passe en Flandre et qui a servi à La Fontaine pour composer sa *Matrone d'Ephèse*. Voici la péroraï-

(1) MS. fonds de Caugé, n<sup>o</sup> 67, f<sup>o</sup> 231.

(2) MS. fonds de l'église de Paris, n<sup>o</sup> 2, fol. 4, v<sup>o</sup>.

(3) MS. 7218, f<sup>o</sup> 242, v<sup>o</sup>.

(4) MS. 7218, f<sup>o</sup> 166.



son du cynique trouvère, ce sont les seuls vers qu'on en puisse citer déceimment :

Ainsi la dame se conforte  
 Qui ore demenoit tel dol (deuil)  
 Force tieng-je celui a fol (comme fou)  
 Qui trop met en fame sa cure (ses soucis) ;  
 Fame est de trop foible nature  
 De noient (rien) rit, de noient pleure ;  
 Fame aime et het en trop poi (peu) d'eure .  
 Tost est ses talens (résolutions) remuez ,  
 Qui fame croit si est deruez (perdu).

Il nous reste aussi des lais et fabliaux anonymes dont le style est à l'abri de tout reproche de cynisme, et qui appartiennent également à nos localités : nous citerons entr'autres *Le trespas du sire de Bertaimont*, aliàs *le Triumphe des Carmes* dont la scène se passe en 1311 à Valenciennes ; poème curieux que j'ai déjà publié en société avec mon honorable et savant ami M. *Aimé Leroy*, d'après une assez mauvaise copie que nous avons trouvée à la bibliothèque de Valenciennes et qui nous a entraînés dans quelques légères erreurs de texte (1) ; les *Rimes sur la mort de Monseignor Anseau de L'isle* (2),

(1) M. de Monmerqué en possède une copie plus ancienne et plus exacte que celle qui nous a servi.

(2) MS. 7218, n° 306, v°. — Contient 56 vers de huit syllabes.

pièce à rimes mêlées , pleines de jeux fatiguans sur les mots , et trop insignifiante pour être autrement citée; *Le Dit des trois Jugemens du bon Seneschal de Hainaut* (1); *Les Jeux-Partis de Bouchart et Jehan* (2) , etc. , etc. , etc.

Les conteurs que nous venons de signaler marchent en tête d'une bande joyeuse et nombreuse qui ne fut pas toujours bien chaste , il faut le dire , dans ses compositions rimées ; mais heureusement que ces chanteurs , tant soit peu *délurés* dans leurs vers , n'étaient pas tous pour cela licencieux dans leurs mœurs , et plusieurs ont pu dire avec Martial :

*Lasciva est nobis pagina , vita proba.*

Depuis lors, on a beaucoup changé de méthode : rigide sur les mots , relâché dans les actions , on a fait dire justement à un ingénieux poète :

« ..... Chastes sont les oreilles,  
» Encor que les yeux soient fripons. »

Les contes de nos vieux trouvères flamands ont quelque

(1) MS. bibl. du Roi 10557. — De Berne , 389.

(2) Idem — ibidem.

chose de traditionnel qui attire naturellement tout l'intérêt des habitants de ces mêmes contrées, où ils chantèrent il y a tant d'années. J'ai été soutenu dans mon travail par le sentiment national qui attache au sol où l'on a pris naissance ; j'espère que le même esprit national donnera quelque prix à mes recherches. J'en appelle à tous les souvenirs d'enfance : les vieux chants vulgaires du pays ont un attrait indélébile ; et il est peu d'hommes pensant qui ne disent, même dans un âge avancé, avec le bon La Fontaine, ce roi des conteurs :

« Si Peau d'âne m'étoit conté,  
» J'y prendrais un plaisir extrême. »

A la suite des contes, viennent les chansons : les chansons sont comptées parmi les pièces les plus nombreuses des trouvères de Flandre et de Hainaut ; nous pourrions presque dire, en faisant abstraction de la facilité du genre, qu'elles sont peut-être aussi les plus remarquables. *Gilbert de Berneville*, le duc *Henri de Brabant*, *Jacques de Cyjoing*, *Gilles de Beaumont*, *Regnier de Quaregnon*, *Gauthier de Soignies*, ont une grâce, une légèreté, qui ne sont sans doute pas introuvables aujourd'hui dans leur pays natal, mais qu'on y rencontre néanmoins bien rarement.

C'est ici le lieu de faire une remarque importante qui doit tendre à rectifier certain préjugé assez généralement répandu. Les princes et les seigneurs du moyen-âge, les plus distingués

par leur naissance et leur mérite , ont presque tous composé quelques poésies ; et , on doit le dire , elles se font remarquer par la finesse de la pensée et par l'élégance de l'expression. La fréquentation des cours , la société des dames , ont épuré le goût de ces nobles trouvères qui sont souvent supérieurs à leurs contemporains. Quand on trouve une chanson dont le nom de l'auteur est précédé du titre de *messire* ; on est presque toujours sûr d'y rencontrer de la finesse , du sentiment et du goût. On s'est longtems récrié sur l'ignorance de l'antique noblesse , sur l'incapacité de tel ou tel seigneur , qui ne savait pas écrire , *attendu sa qualité de gentilhomme* ; si l'on se reporte au tems où tout châtelain avait à ses côtés un *clerc* ou chapelain , dont l'emploi était de tenir la plume pour son maître , on verra qu'il n'y avait rien d'extraordinaire à ce que le seigneur se dispensât d'écrire. Les écrivains alors remplaçaient les imprimeurs d'aujourd'hui , et étaient destinés comme eux à transmettre aux siècles futurs les pensées et les actes de leur époque ; et nous sommes fort heureux en ce moment que peu de monde au moyen-âge ait su tenir la plume ; les gens du métier seulement transcrivaient ce qu'on voulait conserver , il en résulte de belles et uniformes copies , des manuscrits soignés et réguliers de presque toutes les compositions de cette période ; tandis que dans le cas contraire , il ne nous serait parvenu que des griffonages peut-être illisibles , tracés par de pesantes mains plus habituées à manier la lourde lance des tournois que le léger instrument des calligraphes.

Les chansons des trouvères flamands se divisent en trois catégories : les chansons historiques , les chansons d'amour et les chansons de piété.

Les premières sont les plus intéressantes, et si quelqu'homme de goût s'avisait de les rechercher toutes et de les réunir en un *Romancéro* de la Flandre , à l'instar des romancéros espagnols , il en formerait un résumé complet des plus anciens faits historiques du pays. Nous croyons devoir donner ici , comme spécimen , la *Chanson du comte de Bar*, qui tient tout-à-fait à l'histoire de la contrée. Elle fut composée vers 1189 ou 1190 , probablement par Henri 1<sup>er</sup>, comte de Bar, mort sans enfans au siège d'Acre en 1191. L'auteur semble retenu dans les fers par quelqu'ennemi, sur les terres de Flandre , au *Thyois pays*, comme il dit ; et il implore , pour sortir de prison , l'assistance d'un duc de Brabant ( sans doute Godefroi III , mort en 1190 ), de sa belle-mère , et du dernier comte d'Alost , Philippe , second fils de *Baudouin-le-Courageux* , comte de Hainaut. Il paraît aussi compter sur l'aide d'un comte Othon , et il s'adresse au sire Erars , son compagnon d'armes et peut-être d'infortune. Voici comment il s'exprime :

## Chanson du comte de Bar.

### I.

De nos Seigneur que vos est-il avis,  
 Conpains Erars ? Dites vostre semblance :  
 A nos parens et à toz nos amis  
 Avom-i-nos nule bone atendance  
 Parcoi soïons hors du Thyois païs  
 U nous n'avons joie, soulaz, ne ris ?  
 Au comte Othon ai mout grant atendance.

### II.

Dux de Brabant, je fui jà vostre amis,  
 Tant con je fui en délivre poissance ;  
 Se vos fussiez de rienz nule entrepris,  
 Vos éussiez en moi mult grant fiance.  
 Por Dieu vous proi ne me soïez eschis (déserteur),  
 Fortune fait maint Prince et maint Marchis,  
 Meillor de moi, avenir meschéance.

### III.

Bele-mere, ainc rienz ne vos meffis  
 Par qu'ésusse votre male-vueillance.  
 Dès celui jor que votre fille pris

Vos ai servi loïaument dès m'enfance ;  
 Or sui por vos ici loiez et pris  
 Entre les mains mes morteus anemis ,  
 S'avez bon cuer, bien en prendrez venjance.

## IV.

Bons cuens d'Alost, se par vos sui hors mis  
 De la prison où je sui en doutance (en incertitude),  
 Où chacun jor me vient de mal en pis,  
 Toz jors i sui de la mort en baance (en pensée),  
 Sachiez par voir (par vrai), se vos m'estes aidis,  
 Vostres serai de bon cuer à toz-dis,  
 Et mes pooir sanz nule retenance.

## V.

Chançon, va, di mon frère le marchis  
 Et mes homes, ne me facent faillance,  
 Et si diras à ceus de mon país  
 Que loïautez mains pseudomes avance.  
 Or verrai-je qui sera mes amis,  
 Et connoistrai trestoz mes anemis :  
 Encor aurai, se Dieu plaist, recouvrance.

---

Voici un exemple de la forme la plus usitée des chansons d'amour, que l'on nomme aussi *pastourelles* ; qui en a lu une en connaît cent pour la pensée. Le fond est toujours le même : c'est un chevalier qui sort au printemps, lorsque la nature se renouvelle, et qui rencontre une bergère ; il lui fait une dé-

claration d'amour, et lui offre des présents ; quelquefois un berger arrive et fait fuir le galant , plus souvent la jeune fille accepte le marché dont la conclusion est décrite avec toutes ses circonstances. Ces petites compositions offrent de l'action , un dialogue plein de naïveté et de finesse , mais souvent trop libre. Celle-ci a le mérite de pouvoir être transcrite en entier (1) :

## I.

Entre Arras et Dowai,  
De fors Gaverelle,  
Ainsi com me chevachai (je chevauchai)  
· Trovai Perrenelle,  
En un pré herbe coillant  
Et jolièrement chantant,  
Si com l'ai oïe :  
« Hé huves (j'ai coiffé) a blanc tabair (et blanc manteau)  
» Vos ne l'enmoïnrés mic. » ( Vous ne l'enlèverez pas.)

## II.

Sitôt com chosie l'ai  
Tornai vers la belle  
Gentement la saluai,

(1) Extrait du MS. n° 10557 de la bibliothèque du Roi, copié par les soins de La Curne de Ste-Palaye sur le MS. 389 de la bibliothèque de Berne.



Bisai sa bouchelle.  
 Ne respont ne tant , ne quant ,  
 Aisseis pluz hault ke davant  
 Chante à voix série (mélodieuse) :  
 « Hé huwes à blanc tabair  
 » Vos ne l'enmoirés mie. »

## III.

Sitôt com me retornai ,  
 Vers la pucelette ,  
 Et je l'en cuidai porter  
 Pardevant ma celle.  
 Quant mi compaignou huant  
 Vindrent après moi huchant (criant)  
 Por lor estoutie (étourderie) :  
 « Hé huwes à blanc tabair  
 » Vos ne l'enmoirés mie. »

Nous terminerons ces citations par la transcription d'une chanson en forme de ronde, dont le mouvement, à en juger par le rythme, devait être vif et animé. C'est en même tems un petit drame qui a son intrigue et son dénouement. Une dame ayant introduit son amant dans la tour où elle est enfermée, s'adresse à la sentinelle et lui dit de faire bonne garde; pendant que le guetteur veille et corne, la dame propose de chanter à son ami les amours de Flore et Blanchefleur, sujet galant du moyen-âge. L'amant fait mieux que de chanter, la sentinelle continue à guetter et à corner, enfin l'aube du jour vient

forcer le galant à déguerpir, ce dont il se plaint amèrement. La naïveté et la vivacité de cette petite pièce sont des plus remarquables : pour qui a visité nos villes de Flandre où s'élevaient encore des antiques beffrois au haut desquels veillent des *guetteurs* qui, à chaque heure de la nuit, avertissent par le son de leur cornet qu'ils sont éveillés, pour ceux-là, disons-nous, le refrain de cette chanson aura une harmonie imitative toute naturelle ; pour nous, habitans du Nord, il n'a aucunement vieilli.

LA DAME.

- « — Gaité de la tor !  
 » Gardez entor (autour)  
 » Les murs, si Deus vos voie ! (Et qu'ainsi Dieu soit avec vous !)  
 » Car sont à séjor (sont rentrés)  
 » Dame et seignor,  
 » Et lairron (voleurs) vont en proie ! »

LA GAITE (le guet, la sentinelle) corne.

- « Hu et hu et hu et hu !  
 » Je l'ai véu (le voleur)  
 » Là jus soz la coudroie (sous les coudriers).  
 » Hu et hu et hu et hu !  
 » A bien près l'ocirroie. » (Pour un pen je le tuerais.)

LA DAME (à son amant).

- « — D'un dous lai d'amor  
 » De Blancheflor,

- » Compains (ami), vos chanterois ;
- » Ne fust la péor
- » Del traitor ( le traître, le mari )
- » Cui je redotterois.
- » — Hu et hu, etc. »

L'AMANT (à sa dame).

- « — Compains (mon amie) en error
- » Sui, qu'en cest tor
- » Volentiers dormiroie. »
- « — N'aiés pas péor ( peur ),
- » Voist à loisor
- » Qui aler vuet par voie :
- » — Hu et hu et hu et hu ! »
- » — Or soit téu,
- » Compains, à ceste voie. »
- « — Hu et hu et hu et hu !
- » Bien ai séu
- » Que nous en aurons joie. »

LA GAITE.

- « — Ne sont pas plusor
- » Li robcor (les voleurs),
- » N'en a qu'un que je voie,
- » Qui gist en la flor
- » Soz covertor,
- » Cui nover n'oseroie.
- » Hu et hu, etc.

- « Cortois améor (amant)
- » Qui a séjor (dans l'intérieur)

- » Gisez en chambre coie (tranquille),
- » N'aiés pas fréor (frayeur),
- » Que trèsqu'à jor (jusqu'au jour)
- » Poès demener joie
- » Hu et hu, etc. »

L'AMANT (*à la Gaité*).

- « — Gaité de la tor!
- » Vés mon retor
- » De là où vos ooie (je vous entendais);
- » D'amie et d'amor
- » A cestui jor
- » Ai ce que plus amoie. »
- « — Hu et hu et hu et hu! »
- » Pou (peu) ai-je éu
- » En la chambre de joie. »
- « — Hu et hu et hu et hu! »
- » Trop m'a néu (nui)
- » L'aube qui me guerroe (contrarie, fait la guerre). »

- « Sé, salve l'onor
- » Au créator
- » Estoit, tot tens vodroie
- » Nuit féist del jor,
- » Jamais dolor
- » Ne pesance (ennui) n'aueroie.
- » Hu et hu et hu et hu!
- » Bien ai véu
- » De bianté la montjoie,
- » Hu et hu et hu et hu!

» C'est bien séu.  
 » Gaite à Deu ! tote voie. » (1)

Les chansons d'amour ici, comme dans tous les pays, sont les plus nombreuses ; un sentiment, qui tenait tant de place dans la vie des trouvères, devait leur inspirer des vers tendres et galans. Robert de Marberolles se plaignait déjà, au XIII<sup>e</sup> siècle, de la décadence de la loyauté en amour ; il ne croit plus à la fidélité parce qu'il n'y a plus de véritable attachement de cœur sur la terre :

« Mort est amors, morts sont cils qui anioient  
 » Les faus amans l'ont fait du tout faillir. »

Cependant la masse de nos chansonniers de la bonne Flandre paraissent, dans plus de mille pièces que nous avons parcourues, bien épris et bien fidèles... du moins en chansons. « Les bonnes chansons naissent du cœur, a dit Bernard de Ventadour, un des premiers poètes de la Provence, bon juge

(1) Cette chanson curieuse est tirée d'un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle et a été publiée en partie à la fin du *Roman de Berte aus grans piés*, Paris, Techener, 1832. — Ibid. 1836, gr. in-12, p. 195 ; et en entier dans *Le Romancéro français*, par M. Paulin Paris, Paris, Techener, 1833, gr. in-12, p. 66. — Analysée par St.-Marc Girardin, *Journal des Débats* du 2 septembre 1834.

en pareille matière, mais le cœur qui peut l'animer, si ce n'est l'amour.....? Celui qui aime le plus, doit aussi le mieux chanter. » C'est pourquoi l'on fut redevable aux dames, et aux cours d'amour qu'elles présidaient ; des chants les plus gracieux des trouvères.

Parce que les cours d'amour du nord ont laissé moins de traces de leur existence que celles du midi, parce que leurs arrêts badins n'ont pas été réunis en un corps de droit damedret, pour établir la jurisprudence de l'antique galanterie de nos pères, on a cru devoir avancer que jamais tribunal d'amour n'avait siégé sous le ciel nuageux de la Flandre (1) ; on a voulu deshériter notre contrée de ces traditions chevaleresques et courtoises, qui reposent agréablement l'imagination au milieu de tous ces souvenirs, glorieux sans doute, mais presque toujours sanguinaires, qui ne remplissent que trop les annales d'un aussi beau pays. On a pu, à la vérité, être facilement conduit à l'erreur que nous signalons, d'après le silence gardé sur le fait des cours d'amour de la Flandre, par les principaux chroniqueurs de ces provinces ; mais comme ils appartenaient presque tous à l'état ecclésiastique, leur sainte profession les empêchait de s'occuper de divertissemens pro-

(1) M. Hécart. *Préliminaires des Servantois et Sottes Cançons couronnées à Valenciennes*. Valenciennes, Prignet, 1827, pet. in-4°, p. IX.

Yanes, que les lois de l'église défendaient et qui répugnaient à la gravité de leurs occupations. Et d'ailleurs, ces mêmes chroniqueurs ont-ils parlé des œuvres des trouvères dont personne jusqu'à présent n'a songé à révoquer en doute l'existence? Mais non, les chroniques alors n'étaient que l'histoire des familles suzeraines, des batailles gagnées ou perdues, et des fondations religieuses qui nourrissaient ceux qui les écrivaient : quant à l'histoire littéraire, point n'en était question, comme si cette matière devait brûler ceux qui pouvaient la toucher. C'est à nous aujourd'hui de raviver ces souvenirs presque éteints, d'en recueillir les documens épars, et de les présenter comme une peinture fidèle des mœurs et de la littérature légère d'un tems déjà si loin de nous. C'est pourquoi nous allons mettre sous les yeux du lecteur quelques pièces prouvant l'existence des anciennes cours d'amour du nord.

Quand nous disons *Cour d'amour*, nous ne voulons pas prétendre que des amans portaient plainte à des cours souveraines où ne siégeaient que des femmes, car il n'a jamais existé au nord, non plus qu'au midi, de tribunaux *permanens* juges de semblables débats ; ceux qui ont cru à leur existence sont tombés dans une grave erreur, qui a été relevée savamment dans l'ouvrage de M. Dietz, publié en Allemagne sur cette courtoise matière. Les cours d'amour, telles que nous les entendons et telles qu'elles ont réellement existé, consistaient en des arbitrages amiables confiés à quelques personnes haut placées, qui décidaient des querelles des amans et qui tranchaient

de subtiles questions amoureuses qui leur étaient déferées. Les décisions qui en émanaient fournissaient et alimentaient des jeux d'esprit dont les poètes s'emparaient et qui donnaient lieu à des *tensons*, à des *Jeux-Partis*, dont nous avons beaucoup d'exemples dans nos vieilles poésies. De ces cours d'amour, restreintes au reste dans le cercle des hautes sociétés du moyen-âge, il en exista en Flandre et en Hainaut pendant plusieurs siècles.

Un vieil auteur, que les uns disent avoir été aumônier d'un roi de France, et que d'autres font chapelain d'un des papes qui prirent le nom d'Innocent, parle de nombreux jugemens rendus en cour d'amour par une comtesse de Flandre au XII<sup>e</sup> siècle (1). Cet écrivain du moyen-âge, souvent cité sans indication positive, et que nous supposons être *André*, le chapelain de la cour de France que Fabricius fait vivre vers 1170, a composé un livre curieux qui traite *De arte amatorid et reprobatione amoris*; il y expose les règles d'un amour pur et honnête et cite les cours d'amour et leurs arrêts comme pouvant maintenir la courtoisie entre les amans. Voici un des cas décidés par la comtesse de Flandre que l'auteur ne nomme pas, mais qui pourrait bien être la comtesse *Sibylle*, fille de Foulques d'Anjou, qui épousa le comte Thierry de Flandre

(1) *Essai sur les Trouvères*, etc., par l'abbé De La Rue, t. 1, p. 221.



en 1134. Elle a pu apporter, des contrées situées au-delà de la Loire, l'institution des cours d'amour. Quoi qu'il en soit, voici une des questions qui lui furent soumises et le jugement qu'elle en porta.

*Question.* « Un amant, déjà lié par un attachement convenable, requit d'amour une dame, comme s'il n'eût pas promis sa foi à une autre; il fut heureux: rassasié de son bonheur, il revint à son premier amour et chercha querelle à sa seconde amante. Comment cet infidèle doit-il être puni? »

*Jugement de la Comtesse.*

« Ce méchant doit être privé des bontés des deux dames, aucune femme honnête ne peut plus lui accorder ses faveurs (1). »

(1) Voici le texte même d'André le chapelain :

« Quidam satis idoneo copulatus amori, alterius dominæ instantissime petit amorem, quasi alterius mulieris cujuslibet destitutus amore, qui etiam sui juxta desideria cordis plenarie consequitur quod multa sermonis instantia postulabat; hiuc autem, fructu laboris assumpto, prioris dominæ requirit amplexus, et secundæ tergiversatur amanti. Quæ ergo super hoc viro nefando procedet vindictæ? »

« In hac quidem re Comitissæ Flandrensis emanavit sententiæ talis: vir iste, qui tanta fuit fraudis machinatione versatus, utriusque meretur amore privari, et nullius probæ feminæ debet alterius amore gaudere. » (*De Reiffenberg, Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*), avril 1830, in-8°, p. 265.

On trouve dans le *Champion des Dames*, de *Martin Franc*, imprimé à Paris en 1310, in-8°, des détails curieux sur les *Puis* ou *Cours d'amour* qui avaient encore lieu, par suite d'anciens usages, dans les principales villes de la Flandre et de l'Artois, et sur les différentes pièces de poésie qu'on y couronnait.

La cour de Hainaut, sans être aussi brillante que celles d'Arles et de Toulouse, était néanmoins galante et poétique; les monumens nombreux de nos trouvères l'attestent. Un sénéchal du comté surtout, issu de l'ancienne famille de Verchin, dans laquelle cet office était héréditaire, est souventes fois cité comme l'arbitre des questions galantes qui se trouvaient soulevées dans cette petite cour, et l'on s'en rapportait à son expérience et à sa courtoisie pour trancher toutes les difficultés amoureuses des nobles preux et des belles châtelaines de la contrée. A l'appui de ce que nous avançons on peut consulter la jolie pièce de vers intitulée : *le Dict des trois Jugemens*, contenu dans le manuscrit de la bibliothèque de Berne, n° 389, dont une copie, faite par De la Curne de Ste-Palaye, repose à la Bibliothèque du Roi sous le n° 10557. Nous croyons devoir en donner ici le commencement et la fin :

*Le Dit des trois Jugemens.*

Bon senechal de Haynault  
Preux et saige,

Vaillant en fais,  
 Et gentil en lignage;  
 Loyal, courtois en fait  
 Et de langaige  
 Duit (instruit) et apris;  
 De tous les biens qui en bon sont compris  
 Par noblesse de cuer souz mis et pris  
 Et las d'amours pour accroistre le pris  
 De vo noblesce  
 Saige jugier du mal d'amours qui blece  
 Quelz sont les tours soit ou force ou foiblesce  
 Pour ce vous ai, chier sire, plain d'umbléce (humilité)  
 Esleu a juge;  
 Car vo bon cuer bien sçay que le droit juge  
 Qu'il affiert pour celluy a refuge  
 A vos ainsi come ou temps du déluge,  
 Qui tout noya,  
 Le coulou (pigeon) blanc à l'arche s'avoya (se mit en voie)  
 La attendy tant que soleil roya (rayonna)  
 Anques ainsi mon cuer telle voye a  
 Prise sans faille  
 Le débat de certaine fermaille (gageure)  
 Qu'aucuns amans beaux de corps et de taille  
 Ont ensemble, si veulent que j'en taille  
 Le court ou long;  
 Mais je ne vy tel ens avenir onq  
 Et trop peu scay pour en bien jugier donq  
 Juge en soyez; et le diray au long  
 Tout leur descort (querelle),  
 De mot en mot si com j'en ai recort (souvenir);  
 Et à voz diz en tous cas je m'accort  
 Si ferontilz, car votre bon recort  
 Doit bien souffre.

Le poète entre ici en matière, et déduit avec des détails circonstanciés, les différens cas soumis à la décision du juge; il semble même, par des longueurs et des redites, imiter les allures et la manière des avocats dans leurs plaidoeries; la pièce se termine ainsi :

Le Jugement aux dames on demande  
 Leur bon avis, et si se recommande  
 En leur priant que chascune y entende  
     Diligemment,  
 Et puis si soit donne le jugement;  
 Ainsi gréé c'est accord bonnement  
 Ont ambedeux adonc leur parlement  
     Ont affiné,  
 Et puis après de chercher nom finé  
 Juge par qui il soit déterminé  
 De leur débat et leur procès finé,  
     Si sont venu  
 Pardevers moy, combien qu'appartenu  
 N'ait pas amy, et si se sont tenu  
 Sur mon avis; adont m'est souvenu  
     De vous, chier Sire,  
 Si leur ay dit qu'ilz vous veulent eslire  
 Car mieulz savez de leur débat voir (vrai) dire  
 Et droit jugier que moy, car à bon mire (médecin)  
     Doit le navré (malade)  
 Soy adrecier s'estre veult délivré  
 De son grief mal dont par vous deaseuré  
 Le droit du tort soit, si ont recouvré  
     Droit justicier.  
 En vous, Sire, si vous plaist radrecier  
 Le grant débat dont je l'oy tencier.

Mais or est temps de mon œuvre avancier  
 Et affiner ;  
 Le demourant coment à parfiner  
 A vo bon sens car bien savez finer  
 De ce qu'il fault à bien l'œuvre affiner  
 Et la parfaire.  
 Si est saison (il est tems) que je m'en doye taire :.  
 Mais au dernier ver vueil dire et retraire  
 Quel est mon nom ; qui le voudra lors traire  
 Comme il deffine ,  
 Et en la fin de pensée entérine  
 Que vous otroit joye parfaite et fine  
 Pry Jhesu-Crist qui ne fault né ne fine.

*Explicit le dit des iij jugemens.*

Le même manuscrit contient une autre pièce intitulée *Jugemens d'amors* que j'attribue à *Gillibert de Berneville* et qui débute ainsi :

Amors , je vos requier et pri  
 Ke vos me faites jugement  
 D'une amie et de son amin  
 Ki entre-aimeit sont longuement  
 Despues kil furent jouvencel.  
 Or sont si grant ke del donsel  
 Ait-on piece ait fait chevelier  
 Et c'est prous (beaucoup) , mais jo tesmoignier  
 Ke il ne paroit barbe avoir  
 Puet l'amor durer, ne valoir.

et se termine par ces vers :

Amors, la comtesse en apel,  
 Se nuls hom ki ait teïl musel (telle figure)  
 Doit par aïours dame embrasacier ?  
 Chaistelains vendis moy aidier  
 De Biaumé, tost feréis paroïr  
 Lou droit et le tort enchéïoir.

On voit par ces citations, que nous pourrions multiplier au besoin, et dont on retrouvera des exemples dans les biographies qui vont suivre, que les petites cours du nord s'occupaient tout autant de galanterie que celles du midi. Nous avons trouvé qu'un *Roi des Menestrels* était attaché ordinairement au comte de Hainaut; Guillaume IV, comte de Hainaut et de Hollande, conserva le sien, nommé *Jehan Partans*, jusqu'en 1412; nous lui consacrons un article et nous rapportons les quittances des honoraires de ce roi des menestrels que l'on conserve en original dans les archives de la ville de Mons. Au reste, tous les renseignements laissés par les trouvères eux-mêmes, tels que Bauduins et Jehans de Condé, prouvent que dans la riche province de Hainaut l'art de *menestrantie* était fort en honneur.

*Ceux de Haynault chantent à pleines gorges!* a-t-on dit avec juste raison (1), et les pièces que nous avons à produire

(1) Epigraphe choisie par le spirituel *Van Hasselt* pour son *Mé-*

l'attestent ; mais on peut ajouter aussi qu'ils ont jadis chanté avec délicatesse et sentiment. Y a-t-il un chant plus rempli de charme que la ballade suivante adressée peut-être au même sénéchal de Hainaut que nous avons cité tout-à-l'heure , lorsqu'il était jeune et superbe ? Nous soupçonnons que cette jolie romance est l'expression de l'admiration d'une noble muse Montoise ou Valenciennoise , qui s'est modestement cachée sous le voile de l'anonyme.

## I.

Seneschal vaillant et saige  
 De Hainaut , plain de valour,  
 Chevalier ou vasselage  
 Et prouesse fait d'amour,  
 Finerez-vous jamais jour  
 Par mainte terre loingtaine  
 D'entreprendre armes et paine ?

## II.

Veult dont vo noble courage  
 Vo beau corps mettre à douleur  
 En péril de mort sauvage,

moire sur les poètes du Hainaut couronné à Mons en 1838. Elle est tirée de la 213<sup>e</sup> épigramme de Clément Marot , adressée à *Salé*, sur les poètes français.

Pour tousdiz poursuyvre honneur !  
 En vo vœil que sans séjour  
 Ainsi vo vie se paine  
 D'entreprendre armes et paine !

### III.

Vous ne plaignez le dômage  
 Dont il s'ensuivroit maint plour,  
 Se fortune en son oultrage  
 Vous jouoit de son faux tour ;  
 Dieux vous en gart qui tout jour  
 A victoire vous amaine,  
 D'entreprendre armes et paine !

### Exvor.

Mais je croy qu'en grant tremour  
 Mettez celle qui s'amour  
 A du tout en vo demaine  
 D'entreprendre armes et paine.

Outre leurs propres trouvères, les provinces de Flandre, de Hainaut et de Brabant même, reçurent beaucoup de jongleurs et de menestrels que Philippe-Auguste chassa de sa cour en 1181 (1); comme le règne de ce roi fut long, ils eurent le tems

(1) Les chroniques de St.-Denis applaudissent beaucoup à ce ren-



de prendre racine dans leur exil, et comme ce pays était riche en bons écus d'or, et fertile en beaux castels et en nobles dames, ils ne songèrent guères plus tard à s'en retirer. Aussi voyons-nous dès ce moment les princes flamands adopter des trouvères et des ménestrels en titre. La cour de Brabant, la plus *thyoise*, la plus *flamingante* de toutes, eut elle-même sa période poétique pendant laquelle la langue romane y fut en vogue et honorée.

On ne doit pas s'étonner de voir des Brabançons s'exercer dans la poésie romane ou française; cette langue était composée et parlée dans toutes les petites cours suzeraines: c'était la langue de l'aristocratie. *Rimer en roman*, comme on disait alors, c'était écrire pour le plus grand nombre des hommes éclairés, et pour les auditeurs les plus nobles et les plus généreux. C'est par suite de cet usage si général en bons lieux de la langue des trouvères, langue gracieuse et polie, que toutes les grandes et anciennes familles de l'Europe ont adopté pour leurs armes des crys et des devises romanes ou françaises qui quelquefois même sont rimés.

voï des ménestrels et jongleurs hors de France: *Si tuit li prince et li riche home*, disent-elles, *fesoient ausi com li preuz:ons* (Philippe-Auguste) *fist, il ne corroit mie tant de léchours aval le pais.*

Cet usage de la langue française en Brabant est bien expliqué par un trouvère de ce pays même, par le *Roi Adenez*, dans son joli roman de *Berte aus grans piés* :

Tout droit à celui temps que je ci vous devis  
 Avoit une coustume ens el tyois païs,  
 Que tout li grant seignor, li conte et li marchis  
 Avoient, en tour aus, gent française tout dis  
 Pour aprendre François leurs filles et leurs fils.  
 Li rois et la royne et Berte o le cler vis,  
 Sorent près d'aussi bien le *françois de Paris*  
 Com se il fussent nés el bour à Saint-Denis.

Il est facile de concevoir, d'après cet usage qu'Adenez donne comme déjà ancien de son tems, comment Henri III, dit le *Débonnaire*, duc de Brabant jusqu'en 1260, Mécène du Roi Adenez, fut lui-même un poète distingué de son époque, ainsi qu'on le verra dans le cours même de cet ouvrage à l'article biographique qui le concerne.

Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles il y avait, dans les cours suzeraines un peu distinguées (et celles de Flandre, de Hainaut et de Brabant étaient de ce nombre), il y avait, disons-nous, un roi des ménestrels. Ce pacifique souverain avait la direction des jongleurs qui suivaient la cour et réunissait en lui les pouvoirs qu'on a depuis divisés entre les chefs d'orchestre et les directeurs des théâtres. Le Roi des ménestrels du duc de Brabant Henri III, fut *Adenez*, qui ajouta son titre à son nom.

En 1277, la cour de Brabant avait, outre le Roi Adenez, les ménestrels *Tassin*, *Boidin* et *Estnot le Sot*; à la même époque, le comte de Boulogne avait les siens qui se nommaient *Martinet* et *Gérardin*; les comtes d'Artois et de Hollande possédaient les leurs; *Gilot* le ménestrel, qui joignait à son mérite ordinaire celui d'arracher les dents, était attaché au comte de Flandre; tous ces noms sont révélés par des comptes authentiques de dépense de l'année 1277, trouvés dans les chartes conservées autrefois au château de Rupelmonde, et renfermant la note des libéralités faites dans un voyage, par le comte de Flandre Gui de Dampierre, à tous les ménestrels qui le divertirent et qu'il aimait tant d'ailleurs qu'Adenez li Rois dit de lui, dans son poème d'*Ogier le Danois* qu'il composa par son ordre :

Li jongléour deveront bien plourer,  
 Quant il (Gui) mourra, car moult porront aler  
 Ainz que tel père puissent mais recouvrer :  
 Or le nous vueille Diex longuement sauver.

C'est surtout aux nobles princes et aux grands seigneurs des provinces flamandes que l'on doit les progrès et l'universalité de la poésie dans ces contrées; presque tous la protégèrent, plusieurs la cultivèrent eux-mêmes avec succès.

Les exemples de protection, d'encouragement, de réception, de dédicaces, de poèmes, de commandes ou de prix

donnés à des trouvères ne manquent pas dans les provinces du Nord : les princesses surtout, amies naturelles des jeux de l'esprit et des chants poétiques, stimulèrent le goût de la poésie et réussirent souvent à le propager. Nous allons citer quelques exemples de ce haut patronage dont les preuves pourraient au besoin se multiplier encore, si l'on ne les trouvait pas suffisantes.

Alix ou Adelaïde de Brabant, fille de Godefroi, premier duc de Louvain, que le roi d'Angleterre Henri 1<sup>er</sup> épousa en secondes noces, le 29 janvier 1122, comme dit le poète :

Il reprist, à grant proière,  
Fille le comte Godefroit  
De Louvaing, ki moult bele estoit....

cette Alix, disons-nous, fut grande protectrice des trouvères, elle les appela en Angleterre et leur fournit même des sujets de composition. Sans doute qu'elle avait puisé l'amour de la poésie romane pendant sa jeunesse à la cour du duc son père. Elle engagea un trouvère, dont on ne connaît pas sûrement le nom, mais qui pourrait bien être Herman, de Valenciennes, à mettre en vers romans le voyage de St.-Brandan, ou Brandaines, au Paradis terrestre. Cette légende, qu'on doit reporter à une époque très-rapprochée de celle du mariage d'Alix, dont elle fait compliment à l'Angleterre, doit dater de 1122 ou 1123; elle commence ainsi :

Donna Aeliz la reine  
 Par qui valdrat lei divine,  
 Par qui creistat lei de terre,  
 E remandrat tante guerre  
 Par les armes Henri le rei,  
 Et par le conseil qui est en tei  
 Salvet tei mil é mil feis.  
 Li apostóiles Danz Benediz  
 Que commandas ce ad enpris  
 Secund c'un sens ad entremis,  
 Et si cum sud li toens comanz  
 De Saint Brandan le bon abeth.... (1)

Philippe de Than dédia son *Bestiaire* à cette même Alix de Brabant et le lui adressa en ces termes :

Philippe de Taun en francoise raisun  
 Ad estrait le Bestiaire, un livre de grammaires,  
 Pur l'onur d'une gemme ki mult est bele femme,  
 Aeliz est numée, roïne coronée,  
 Roïne d'Angleterre, sa ame n'ait ja guerre;  
 En ebreu, en verté, est Alis laus de dé.

(1) *L'abbé De la Rue. Essais historiques sur les Bardes, les jongleurs et les trouvères. Caen. 1834. — Achille Jubinal, la Légende de S. Brandaines. Paris, Téchener, 1836, p. VI.*

Enfin, cette princesse, protectrice des lettres dans des tems si reculés, fit encore composer des vers en l'honneur de son mari par le trouvère David et les fit *noter par chant*. Geoffroi Gaimar dit :

Tels mil choses en porrad dire  
 Ke unkes Davit ne fist escrire,  
 Ke la *Roïne de Louvain*  
 N'eu tint le livre dans sa main;  
 Elle en fist fère un livre grant  
 Le primer vers noter par chant. Etc. (1)

Il paraît que le nom d'Alix revient souvent parmi les protectrices des lettres et des vers : nous trouvons qu'une Alix de Condé ordonne à Samson de Nanteuil de traduire en vers les Proverbes de Salomon. Ce trouvère chante en même tems les vertus et les hautes qualités de cette illustre Mécène qu'il nomme *sa dame*.

Samson de Nanteuil ki sovient  
 De sa dame qu'il aime et creient  
 Ki mainte foiz (fois) l'en sut prier  
 Que li desclairast cet traited.

(1) *L'abbé De la Rue*. Essais sur les trouvères. 1834. T. 2, p. 45.  
 — p. 121. — *Baron de Reiffenberg*. Préliminaires de la chronique de Philippe Mouskes. Bruxelles. 1836-38. 2 vol. in-4°.

Le nun de crate dame escrit  
 Cil ki la translation fist,  
*Aeliz de Cundé* l'apele,  
 Noble dame enseigne e bele....

Philippe d'Alsace, comte de Flandre de 1168 à 1191, fut un des plus illustres et des plus chauds partisans des trouvères. C'est à son haut patronage qu'on doit d'avoir vu naître en Flandre les plus beaux essais de poésie de *Chrestien de Troyes*, fameux trouvère du XII<sup>e</sup> siècle, qui, s'il faut en croire Huon de Méry dans son *Tournoiement d'Antechrist*, partageait avec *Raoul de Houdanc* la gloire poétique de cette époque :

Si j'ai trouvé aucun espy  
 Après la main aux *Hennuyers*  
 Je l'ai glané mult volentiers.

Voilà qui prouve assez clairement que les poètes hainuyers et flamands tenaient alors le premier rang dans la littérature.

Tout le monde connaît, au moins de nom, Tristan le Léonois et son amante Yseult aux blonds cheveux, l'épouse de Marc, roi du pays de Cornouailles; l'histoire de leurs amours, chantée dans toutes les langues, fut écrite en roman par Chrestien de Troyes, à ce que l'on croit, et dédiée à Philippe d'Alsace, comte de Flandre.

Ce même souverain des flamands, grand chercheur de livres, fit cadeau à Chrestien de Troyes d'un manuscrit du Saint-Graal tel qu'il était dans sa première forme, et ce fut par son ordre que ce trouvère mit ce roman en vers. Il raconte ainsi ce fait littéraire en l'assaisonnant d'éloges pour son puissant Mécène :

Qui petit seme petit enelt,  
 Et qui auques recoeuillir velt  
 En tel lieu sa semence espande  
 Que fruit à cent doubles lui rende :  
 Car en terre qui rien ne valt  
 Buene semence seche et falt (manque).  
*Christians* seme et fet semence  
 D'un romans que il en commence,  
 Et si le seme en si buen leu  
 Qu'il ne puet estre sans grant preu.  
 Qu'il le fet por le plus preud'homme  
 Qui soit en l'empire de Romme,  
 C'est li quens *Philippe de Flandres*.  
 .....  
*Christians* qui entent et paine  
 A rimoyer le meilleur conte,  
 Par le commandement le comte,  
 Qu'il soit contez en cort royal.  
 Ce est li contes de *Graal*,  
 Dont li quens (le comte) li bailla le livre.

C'est peut-être au même Philippe d'Alsace que se trouve adressé un Serventois dont le commencement manque, et que



j'ai vu dans le mss. n° 7222 (f° 14, r°) de la bibliothèque du Roi. Cette pièce est, à ce que je crois, composée par un grand seigneur ; car l'auteur prend dans ses vers un ton doctoral, qui, malgré les licences permises aux poètes, ne pouvait guères aller qu'à un égal dans un siècle où régnait la justice féodale :

ENVOI.

Cuens de Flandres, por qu'il vous doine plaire  
 Mon serventois vueill' à vous envoiers,  
 Mais n'en tenez nul mot en reprovier,  
 Car vos feriez à vostre honor contraire.

A l'ouverture du XIII<sup>e</sup> siècle, les dames gouvernantes de la Flandre reparaissent comme protectrices déclarées des trouvères. Marie de Champagne, femme de Baudouin IX, dit de Constantinople, comte de Flandre, morte de la peste à Acre en 1204, choisit elle-même le sujet du second roman du nom de Lancelot, qu'on appelle *Lancelot de la Charrette*; elle l'avait tirée d'un incident de Lancelot du Lac. Ce poème, commencé par *Chrestien de Troyes* et terminé par *Goëfroy de Ligny*, est dédié à la comtesse de Flandre qui en avait fait l'évocation.

Son mari, l'illustre Baudouin de Constantinople, avant même qu'il fût comte de Flandre et de Hainaut, s'exerçait dans les joutes littéraires, et composa, chose fort bizarre pour un homme du nord, des vers en langue provençale.

Leur fille aînée, la comtesse *Jeanne*, unit l'amour des vers à celui de l'humanité ; elle encouragea à la fois les trouvères et fonda à Lille un lieu d'asile qu'on appelle encore l'Hôpital-Comtesse. Cette princesse, tante des comtes Guillaume et Gui auxquels elle inspira aussi le goût de la poésie, reçut, entre les années 1208-1210, une dédicace du trouvère *Manessier*, qui, peut-être, est né dans nos provinces, et qui acheva le roman de *Perceval*, commencé par Chrestien de Troyes. Il dit en finissant :

Si com *Manessiers* le témoigne  
 Qui a fin traist ceste besoigne,  
 Et non *Jehane*, la contesse,  
 Qui est de Flandres dame et maïstresse.  
 Et par ce que tout ie apris  
 De ses bones mours à délivre,  
 Ai en son nom finé mon livre.

Enfin, l'amour de la poésie était tellement incrusté en Flandre à cette époque du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, qu'un châtelain de Lille, Rogier, III<sup>e</sup> du nom, 9<sup>e</sup> châtelain, mort vers 1229, se donna aussi le plaisir, comme les comtes et comtesses de Flandre (et peut-être le fit-il par esprit de courtoisannerie) de commander une chronique en vers à un trouvère dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais qui se donne comme vassal du châtelain de Lille. Voici comment il déclare son instigateur :

Qu'en penseroy conter à plain,

Por qu'il plaise le *Kastelain*  
*De l'Isle, Rugier, mon seignor,*  
 Cui Dieu doint santé et honor (1).

Les neveux de la comtesse Jeanne dont nous avons parlé plus haut, Gui et Guillaume de Dampierre, suivirent les mêmes errements que leur tante. Le comte Gui avait plusieurs poètes à sa cour qui l'accompagnaient partout ; on a vu ci-devant quelle était sa générosité envers les jongleurs et ménestrels. Le comte Guillaume de Dampierre était la vraie fleur de chevalerie. Il est aujourd'hui constant que les jolies fables de Marie de France ont été traduites de l'anglais pour lui :

Par amur le cunte Williaume,  
 Le plus vaillant de cest royaume,  
 M'entremis de cest livre feire  
 Et de l'angleiz en roman treire. Etc.

Dans un autre endroit elle lui adresse ce compliment :

..... Monsieur Guillaume  
 Qui de l'Empire et du royaume  
 Porte le pris de chevalier  
 Et de preud'homme droiturier.

(1) *Baron de Reiffenberg*. Introduction à la chronique de Philippe Mouskes. Tom. 1<sup>er</sup>, p. CCVI.

Le *Renard couronné*, dont on lira l'article plus loin, est encore un poème dédié à Guillaume de Dampierre par un poète du pays qui, à l'imitation de Marie de France, exalte dans ses vers ses vertus chevaleresques :

Pour la noble chevalerie  
 Qui jadis fu si ensauchie (exhaussée)  
 En France et en toute Bretagne,  
 En Angleterre, en Alemaigne,  
 Partout l'Empire et le royaume  
 Dont pren vaillant conte Williaume  
 Qui jadis fu conte de Flandres....

.....  
 Et pour cou du conte Guillaume  
 Qui cest honor eut encharcie  
 Pris mon prologue come Marie  
 Qui pour lui trata d'Isopet (d'Esope).

On trouve encore un bel et juste éloge du preux conte Guillaume dans le roman de *Judas Machabée*, par le trouvère Gaultier de Belleperche.

Nous avons dit plus haut comment Henri III duc de Brabant, dont nous parlerons plus au long à son article spécial, cultivait la poésie et protégeait les trouvères ; sa fille, *Marie de Brabant*, depuis épouse de Philippe-le-Hardi, hérita de ses goûts, et ne fut ni moins éclairée, ni moins poète que lui. On lui décerna même les honneurs de la maternité touchant quelques œuvres qui passent sous le nom du Roi Adenez.

On cite encore la duchesse Bonne de Luxembourg, femme du prince Jean que Philippe de Valois, son père, créa duc de Normandie, laquelle reçut en 1343, du trouvère *Adam Raymont*, la dédicace du poème de l'*Arbre d'amour et de ses fruits bons et mauvais*; mais parmi tous ces protecteurs des deux sexes, celui qui brille du plus bel éclat est sans contredit Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant, mort en 1384, qui ceignit tout-à-la-fois la couronne ducale et le chapel de fleurs du trouvère. Il s'égaya dans sa jeunesse à faire chansons, ballades, rondeaux et virelais, réunis depuis en un seul corps par les soins du gentil Froissart, et contenus dans

Le Roman de Méliador  
Le chevalier au Soleil d'or.

Ce dernier prince obtint une illustration de plus que tous les autres : il fut assez bien inspiré pour reconnaître le mérite de Jean Froissart et pour se faire son protecteur et son ami. Il partagera son immortalité ! C'est son poète favori, c'est ce Valenciennois célèbre qui viendra fermer chronologiquement les nombreuses listes de nos trouvères du nord, depuis le commencement du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup>. C'est l'étoile la plus brillante de cette pléiade et celui qui fit faire le plus grand pas à l'art d'écrire et en vers et en prose. Le judicieux Pasquier, dans ses *Recherches sur la France* (1),

(1) Liv. 7, chap. V.

ne manqua pas d'en faire l'observation dès le XVI<sup>e</sup> siècle :

« Celuy que je voy, dit il, avoir grandement avancé ceste  
 » nouvelle poésie (des chants royaux et des ballades), fust  
 » *Jehan Froissart*..... et m'estonne comme il n'ait esté re-  
 » commandé en ceste qualité de poëte par l'ancienneté : car  
 » autrefois ay-je veu en la bibliothèque du grand roi François  
 » à Fontainebleau, un grand tome de ses poësies, dont l'inti-  
 » tulation estoit telle : *Vous devez sçavoir que dedans ce*  
 » *livre sont contenus plusieurs dictiez du traittez amou-*  
 » *reux et de moralité, lesquels sire Jehan Froissart,*  
 » *prestre et chanoine de Chimay, et de la nation de la*  
 » *comté de Hainault et de la ville de Valentianes a faict*  
 » *dicter et ordonner à l'aide de Dieu et d'amours, à la*  
 » *contemplation de plusieurs nobles et vaillans, et les*  
 » *commença de faire sur l'an de grâce 1362, et les cloist*  
 » *en l'an de grâce 1394. Le Paradis d'amour, le Temple*  
 » *d'honneur, un Traité où il loue le moys de may, la*  
 » *Fleur de la Marguerite, plusieurs laiz amoureux, pas-*  
 » *torales, la Prison amoureuse, balades, virelaiz, et*  
 » *rondeaux, et le Playdoyer de la roze et de la violette. Je*  
 » vous ay voulu par exprès coter mot après mot cette intitu-  
 » lation, d'autant que depuis ce tems-là toute notre poësie  
 » consistoit presque en ces mignardises. »

Ce sont donc les poésies de Froissart, qui, jusqu'au tems d'Estienne Pasquier, c'est-à-dire, jusqu'à ce que *Malherbe vint*, ont donné le ton et servi de modèles. Aussi convient-il de faire un tems d'arrêt après lui, et de finir à son époque

l'histoire des trouvères. Aussi bien, les poètes qui le suivirent sont beaucoup plus généralement connus, quoique peut-être moins dignes de l'être. Aucun nom plus grand, aucun écrivain plus populaire, ne saurait clore plus dignement un cortège poétique. Froissart, l'ami des rois dont il écrivait les annales, l'honneur du Hainaut dont il rehaussa la gloire, le parangon des poètes du moyen-âge, sentait de son vivant toute sa force et tout son avenir : il semble que la prévision instinctive de la juste réhabilitation qu'il devait obtenir de nos jours, lui ait été révélée par son génie. C'est du moins ce qu'on croit découvrir dans ces vers généreux, que je ne puis m'empêcher de citer au moment de terminer cette introduction, et qui sont débités figurément, dans son *Dict dou florin*, par une pièce de monnaie trouvée seule et cachée au fond de son escarcelle, en un anglet d'un bourselot, comme il le dit naïvement :

- « .....
- » Tout premiers vous avés lait livres
  - » Qui ont cousté bien sept cent livres
  - » L'argent avés-vous mis là bien ;
  - » Je le prise sur toute rien ,
  - » Car fait en avés mainte hystore
  - » Dont il sera encor mémoire
  - » De vous ens ou temps à venir,
  - » Et ferés les gens souvenir
  - » De vos sens et de vos doctrines..... » (1)

(1) Poésies de Froissart; le *Dict dou florin*, vers 199-207.

Ainsi donc, nous tenons à prouver et nous allons tenter de le faire dans la suite de cet ouvrage, que c'est à tort et mal-à-propos qu'on a si souvent parlé de barbarie, de ténèbres du moyen-âge; pour l'investigateur persévérant et heureux, il n'y a guères de solution de continuité dans l'histoire de l'intelligence humaine, et en cherchant bien, on découvre toujours, sous la cendre des siècles éteints, quelques étincelles qui révèlent le feu de l'imagination de nos pères. Sans doute il convient de pousser ces recherches dans les recoins les plus obscurs des dépôts de la science; car il ne faut pas s'ébahir de rencontrer si rarement les vers de nos premiers poètes dans les bibliothèques du nord de la France: elles furent presque toutes formées des débris de celles des cloîtres, et nos trouvères furent trop malicieux et trop profanes pour qu'on admît ouvertement leurs œuvres sur les tablettes des monastères. Mais il est d'autres collections publiques et particulières, riches en productions du moyen-âge, et pour le philologue courageux, les trouvailles précieuses ne manqueront pas.

On ne doit pas s'étonner que la bonne Flandre ait eu autrefois tant de poètes; là où il y a beaucoup à chanter, les chanteurs sont nombreux. La Flandre est une contrée où le bien-être matériel se manifesta de bonne heure: un sol fécond, d'heureuses institutions, l'esprit commerçant et intelligent de ses habitans lui amenèrent bien vite une aisance générale qui jeta un brillant reflet sur les petites cours de ses suzerains et anima la verve de ses trouvères. Les poètes furent



aussi nombreux dans le nord pendant les XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, que le furent les historiens durant les siècles suivans. Il en fournit à lui seul plus que bien des nations de l'Europe : c'est qu'aussi ils n'eurent alors que trop de choses à raconter.

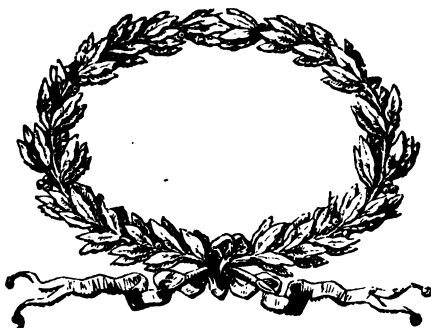
La féconde lignée de trouvères qui jeta tant de gâté, de gloire et d'animation sur nos riches provinces, périt presque toute entière dans ces luttes si rudes et si sanglantes de la noblesse et des communes de la Flandre. Les trompettes guerrières firent taire les modestes vielles des ménestrels, le bruit des armes remplaça les chants de la gaie science, et les joyeux conteurs disparurent. Quand la force matérielle domine tout, les hommes d'armes sont bien plus prisés que les hommes d'esprit, et l'art de tuer et de détruire est cent fois préféré au talent qui fait revivre le passé et donne au présent l'immortalité.

Nous avons l'opinion que l'étude des compositions des trouvères présente plus d'un avantage; l'histoire y gagne de la clarté, la langue nationale s'explique par ses origines, les mœurs antiques sont mieux comprises, et les usages locaux y retrouvent leur généalogie. C'est à peu près ce que l'abbé Massieu pensait de ces poètes lorsqu'il disait dans son *Histoire de la poésie française* (page 209) : « Reconnaissons » aussi que la génération présente peut retirer des écrits des » trouvères trois sortes d'utilités; car, outre qu'ils ont tou- » jours quelque chose de bon, et qu'on y trouve des traits

- dont on peut faire son profit , ils marquent encore l'état où
- était notre langue dans le tems où on les composait ; et enfin
- ils sont pleins de circonstances curieuses qui peuvent beau-
- coup contribuer à l'éclaircissement de l'histoire. •

Mais on conçoit que dans un tel nombre de poètes que ceux que nous pourrions citer, les excellens furent rares, les médiocres abondans et les pires nombreux ; il ne faut donc pas s'engouer de tout chez les trouvères : on doit choisir ; heureusement que la mine est assez riche pour qu'après en avoir retiré l'alliage , la matière pure reste encore abondante. Notre plan exige que nous parlions de tous ceux dont les noms ou les ouvrages sont venus à notre connaissance ; mais la longueur ou la brièveté des articles marquera assez l'importance ou la nullité des personnages dont nous aurons à nous occuper. Nous ferons nos efforts pour que cette espèce de thermomètre littéraire marque avec autant de justesse qu'il est possible le degré de supériorité ou d'infériorité des poètes que nous aurons à analyser, et l'on nous saura gré , nous l'espérons du moins , des réhabilitations des quelques noms inconnus qu'e nous allons produire. Leurs œuvres , ou ignorées , ou peu appréciées , font aussi partie des titres de noblesse de notre vieille langue maternelle : elles doivent donc être révérees , ne fût-ce qu'à ce titre. Aujourd'hui , qu'une juste réaction , qui n'est pas un vain caprice de la mode , porte les études des hommes sérieux vers ces sources de l'ancien langage , on peut compter que la vogue s'attachera longtems aux productions

des premiers trouvères , des poètes *princeps* de la vieille monarchie française ; leur règne s'appuie sur le désir ardent et naturel qui pousse les hommes à connaître l'origine des choses ; désormais il ne peut plus périr que lorsque la langue se détruira tout entière.



*teur, même présumé, nous lui avons consacré un article sous le nom même du héros du poème, titre sous lequel l'ouvrage est le plus communément connu. Ainsi, la série alphabétique des notices qu'on va lire comprend à la fois des TROUVÈRES et des HÉROS DE ROMAN ; ces derniers ne figurent sur le titre que lorsque les premiers sont restés complètement inconnus. Voulant parler de toutes les anciennes compositions poétiques et traditionnelles de notre contrée, il nous a paru que ce mode était le plus clair et le plus naturel pour présenter, au premier coup d'œil, les points principaux sur lesquels nous nous sommes appesantis.*



**TROUVÈRES**  
**DE LA FLANDRE**  
**ET**  
**DU TOURNAISIS.**

---

**Andrieu de Douay.**

Le Sire *Andrieu* est un noble trouvère qui parait avoir vécu au XIII<sup>e</sup> siècle, aux environs de Douai, sur la route d'Arras. Nous l'avons déjà mentionné dans le Discours préliminaire de nos *Trouvères Cambrésiens* (pages 25-25), en le soup-

connant d'être originaire des confins du Cambrésis dont il parle le langage, qui d'ailleurs se rapproche fortement du patois douaisien ; le judicieux et savant bibliothécaire du roi des Belges, M. le baron de Reiffenberg, notre honorable ami, l'ayant désigné dans les Préliminaires de son édition de Philippe Mouskes (1), sans doute d'après des indications particulières, comme appartenant à la ville de Douai, nous restituons volontiers ce trouvère à cette ville où prirent également naissance le fameux *Gandor*, *Jehan et Pierre de Douay*, *Michel dou Mesnil*, *Durans* et plusieurs autres illustrations d'une cité, qui devait plus tard recevoir un nouvel éclat par l'établissement d'une université célèbre qui l'a placée au premier rang dans la République des lettres et des sciences.

Nous faisons cette restitution non sans craindre néanmoins que Messire Andrieu de Douay ne soit le même que le Sire *Andrieu Contredis*, d'Arras, autre trouvère de la même époque, chantant à peu près sur le même ton. Quoiqu'il en soit, voici la pastourelle, assez jolie, où le chevalier chansonnier raconte d'une façon fort naïve, mais un peu crue, l'aventure galante qui lui arriva sur le grand chemin lorsqu'il retournait d'Arras à Douai :

(1) Page CCLIV du *Discours préliminaire* du 1<sup>er</sup> volume de la *Chronique de Philippe Mouskes*. Bruxelles, Hayez, 1836. In-4°.

## PASTOURELLE (1).

L'autrier (avant-hier) quant chevauchoie  
 Tout droit d'Arras vers Douai,  
 Une pastore (bergère) trouvoie  
 Ainz (jamais) plus belle n'acointai (n'acostai).  
 Gentement la saluai :

« — Bele, Dex (Dieu) vous doint (donne) hui (en ce jour) joie,  
 » — Sire, Dex le vos otroie  
 » Tout honore sans nul délai,  
 » Cortois estes tant dirai. »

Je descendis en l'herboie (la prairie)  
 Lez li (près d'elle) séoir m'en alai :

« — Si, li di (lui dis-je), ne vous ennoi,  
 » Bele, votre ami serai,  
 » Ne jamais ne faudrai (ne vous serai infidèle),  
 » Robe auroie de drap de soie,  
 » Fremax (boucles) d'or, huves (coiffe), corroies (ceintures),  
 » Cuevrechiés (bonnet), trécors (rubans) ai,  
 » Sollers pains (souliers de couleur) grans (à longues pointes) vous donrai. »

(1) De l'Etat de la poésie française dans les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles,  
 par B. de Roquefort. Paris, 1821. In-8°, p. 391.

« — Sire, ce respont la bloie (la blonde),  
 » De ce vos mercierai (de ce je vous remercierais)  
 » Mas (mais) ne sai comment l'arroe (les aurai).  
 » Robin, mon ami que j'ai,  
 » Car il m'aime, bien le sai  
 » Pucèle sui, qu'en diroie?  
 » Ne souffrir ne le pourroie :  
 » Més tant vos otroierai  
 » Jamés jor ne vos harrai (ne vous haïrai) . . . . »

.....  
 » Biau sire, je n'oseroie,  
 » Car por Robin le lairai . . .  
 » S'il venoit ci que diroie . . . !!!  
 » Si m'aüt Dieu (si Dieu m'aide), je ne sai,  
 » Vostre volenté ferai ! »  
 Je la pris, si l'assouploie (je la soumis)  
 Le gieu (le jeu) li fis toute voie  
 Onques guères n'y tarjai (je n'y mis pas grand temps)  
 Mais pucèle la trovai.

Elle me semont et proie (demande et prie)  
 Si ces convens li tendrai (si jetiendrai les conventions),  
 Por tout l'avoir que je ai,  
 Sur mon cheval l'encharjai (la plaçai);  
 Andrieu sui qui maine joie,  
 Ma pucelette doignoie  
 Droit en Arras l'enportai,  
 Grans bines lui fis et ferai.



Au milieu de la crudité de ses détails, cette pastourelle a un caractère de simplicité et de vérité qui ne laisse aucun doute sur l'exactitude du fait historique que le sire Andrieu raconte. Les excuses de la bergère, fondées sur la connaissance que son ami Robin a de sa vertu, la tentation de posséder les brillans cadeaux qui lui sont promis, et, après les avoir si bien gagnés, la crainte qu'elle manifeste qu'on ne les donne pas, tout cela est de la nature prise sur le fait. Quant au cynisme du chevalier, qui raconte jusques dans les moindres détails son expédition galante, il est de couleur locale : c'est là une peinture d'époque que l'on retrouve à chaque page dans les œuvres légères des trouvères du XIII<sup>e</sup> siècle.

Pour ce qui est des expressions, elles sont tellement locales; qu'un villageois intelligent du département du Nord comprendrait mieux aujourd'hui cette chanson du trouvère sans explication aucune, qu'un parisien éclairé qui n'aurait fait aucune étude de la langue romane. *Lez li* pour *près d'elle*, *huves*, *huvette*, pour *bonnet*, *sollers* pour *souliers*, *l'arroite* pour *l'aurai*, *gieu* pour *jeu*, *lairai* pour *quitter*, *blau* pour *beau*, *tarjai* pour *tarder*, *encharjai* pour *charger*, sont tous mots qui n'ont pas changé le moins du monde dans l'usage des villages situés entre Cambrai, Arras et Douai.

Le sire Andrieu de Douay pourrait bien être l'auteur de la pastourelle du même genre que celle que nous venons de citer

et que nous avons mentionnée dans notre discours préliminaire (page 40), attendu qu'étant anonyme nous n'avons pu la mettre positivement sous le nom d'aucun trouvère. Cette seconde œuvre est absolument le pendant de celle-ci pour le style, le sujet, le dénouement et même le lieu de la scène :

« Entre Arras et Dowai,  
» Defors Gaverelle (1)  
» Ainsi com me chevachai  
» Trovai à Perrenelle,  
« En un pré herbe coillant  
» Et jolièrement chantant, etc. »



(1) Village situé entre Douai et Arras, sur la grande route qui joint ces deux cités, à trois lieues de la première et à deux lieues de la seconde.

### *Anonyme de Lille.*

Nous avons désigné sous le nom d'*Anonyme de Lille* l'auteur d'une chronique rimée qui traite des événemens arrivés en Flandre à partir de l'année 1379 et delà en avant. Cette histoire est écrite en vers de huit syllabes et d'une versification qui a assez de rapports avec celles de Philippe Mouskes et de Gilles li Muisis, quoiqu'un peu plus récente. Le poète parait du moins avoir connu ces deux trouvères, car il a suivi leur rythme, et sa chronique rimée peut être regardée chronologiquement comme une suite des compositions laissées par ces deux historiens-poètes. Il ne nous en est parvenu qu'un fragment, aujourd'hui possédé par M. *Ducas*, agent de change, à Lille, dont la bibliothèque renferme plusieurs curiosités bibliographiques et des manuscrits précieux. Nous en publions ici le commencement dans l'espoir que cette mise en lumière en fera découvrir l'auteur ou la suite.

Le sujet de ce poème est la guerre civile et ecclésiastique qui éclata en Flandre sous le Comte Louis III, dit de Mâle. La révolte des Gantois et leur division en deux factions, la tentative des chaperons blancs sur Audenarde, les entreprises de d'Artevelle, l'arrivée des Anglais en Flandre, celle de Charles, roi de France, venant avec son oncle Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, au secours de Louis de Mâle, la bataille de Rosebecq gagnée sur les Gantois le 27 novembre 1382 et la mort du fameux d'Artevelle sont les principaux événemens relatés dans ce poème historique, dont au reste on trouve le sommaire dans les cent premiers vers.

La première page du manuscrit dont nous nous servons étant fort altérée, nous avons été obligés d'en revivifier les caractères avec des acides et ce n'est qu'imparfaitement qu'ils ont pu être lus; de là les quelques lacunes qui se présentent dans le fragment publié.

Le manuscrit que nous avons sous les yeux n'est que le premier cahier d'un volume petit in-8°, dont le reste est égaré ou inconnu. L'écriture est du XIV<sup>e</sup> siècle, par conséquent du tems où l'ouvrage fut composé. Le premier feuillet est entouré d'un encadrement fleuroné rehaussé d'or et d'azur. La première lettre laissait un blanc pour y peindre un blason qui n'a pas été fini ou qui a été effacé. Les seize pages conservées sont à deux colonnes contenant chacune 40 vers; ce fragment comprend donc 1280 vers. Nous ne pouvons que déplorer

le malheur qui a fait perdre le reste , peut-être quelqu'heureux  
hasard le fera-t-il sortir de l'obscurité dans laquelle il est en-  
foui.

En attendant , voici le début du poème :

O peres , filz et saintz espris !  
Un Dieu en trois personnes compris ,  
Parfaitement Dieu est cascuns  
Non sont troi Dieu mes est uns  
Qui l' ome du premier fourma  
A sa sainte image et créa.  
Deau (d'eux) vient par natures  
Toutes humaines créatures :  
De vous , Sires , somes soustenu  
Fols et sages , grant et minu (petit , *minutus.*)  
De votre grace que habunde  
Es bienvollans de tout le monde  
Pour ceste grace vous supplicé,  
O boins Dieus , plein de pitié !  
Que vous voelliés enluminer  
Mes sens , et tant visiter  
De boine science de vostre dons  
Que des noviaux comotions  
Que en Flandres ont esté ,  
Puisse rimer la vérité  
Au plaisir de mon droit Seignor.  
A quoy m' amoine propre-amor,  
Et come uns princes bien doit savoir  
De toutes choses le cler devoir  
Que en sa pays advient ,

Et pluseur choses encore contient  
 De la guerre forte et dure  
 Soubs l'ombre de la fause couverture  
 Et se qu'en un Dieu en ciel aions  
 A notre Seigneur terrien tenions  
 Abyeissance (obéissance) et droite amour  
 Sans aultrement avoir retour ;  
 Me celle en ce labourer  
 Pour a mon pooir ch'i exponer (*exponere*)  
 Des guerres de Flandres la veritet  
 En reymans simplement . . . et  
 Selon ma lingue que flamengue  
 Que ne vault le git d'une . . . dengue  
 Pour justement rimer en Roumans  
 . . . les sages bien entendans.  
 Tout pour le mieux l'entenderont  
 Et pour excuse me tenront  
 Se de droit Roumans y faille.  
 Pour tout savoir nulz n'en caille  
 Quar homs ne vit qui tout le scet  
 Ne jà sauera la veritet ;  
 Mais le gros de la matère  
 Vous diraie ouverte et clere  
 Comeat primier se comoverent  
 Chil de Gand. Et hors alerent  
 Coment le pays tout gaignierent  
 Maisons et prisons brisièrent ;  
 Coment le pays se faisoit  
 Et tost après brisié estoit ;  
 Coment les villes se discordèrent  
 L'une encontre l'autre . . . nièrent ;  
 Et des batailges en advienent ;

Et coment chil de Gand se tienent  
Et gouvernerent de vitaille ;  
Coment il gaignierent bataille  
Dehors Bruges sur leur seigneur ;  
Coment roberer et malfaiteur  
Leur droit seigneur et ses gens  
Coment il mirent entente vies  
Pour tout les biens et les gens  
De Flandres avoit sous le mais ;  
Coment en Engleterre envoierent  
E cas Englés se alleierent ;  
Coment après la noble aout  
A Rosebeque gaigna l'estout  
De la victore soit Dieus loé ;  
Coment les Englés sont entré  
Ou pays le crois portant  
A l'ayde de la ville de Gand ;  
Coment une bataille gaignierent  
Et devant Yppre leur siège fierent ;  
Coment ils furent encachiet  
Que de le pays n'ont ore on piet ;  
Coment chil de Gand gaignierent  
Audenarde et tout vuidierent ;  
Coment les triewes (trèves) sont advenu ;  
Coment li nobles comtes moru ;  
Coment li comtes tout pardonna  
Que li comun a lui meffait à ;  
Coment ses fils sans vergoigne  
Li nobles ducs de Bourgoigne  
A cause sa feme est venu  
A Bruges , a Yppre , et a recheu  
Ses gens en sa protection

Come hauts sires de boin renom  
 Coment Audenarde fu gaigniet  
 Et chil de Gand tout hors cachiet  
 Les traitietz qu'entre ce estoient ;  
 Coment sur quoy il ce tenoient  
 Selonc ce que jai vëu (1)  
 Et coy dire grant et minu ,  
 Selonc mon povre entendement ,  
 Et je prie amiablement  
 Se je sore en cest labour  
 Parlant encontre le honour  
 D'aucunuy qu'il l'amende  
 Et de moy en nul mal ne prende  
 Quar je ne desir nullui blasmer  
 Mais la vérité enditer.

---

Li Comtes qui nés à Male  
 D'en costé Bruges la biele sale (palais)  
 De la noble fille du Roy  
 Plaine de bouairté et de foy  
 A lui voelle comanchier  
 Le noble home , le haut princier.  
 Quant ses pères de boine mémoire

(1) L'auteur fut témoin oculaire de tous les faits qu'il raconte dans son poème, et il parvint les avoir mis en rime par ordre de son seigneur suzerain , comme il le dit lui-même aux 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> vers.



Fu trespasés passa encoire  
 Pour les comotions en ce tamps  
 L'espace environ de deux ans ,  
 Ainchois qu'il pooit goyr (jouir)  
 De sa comté et y tenir  
 Se seignourie come soloient  
 Les comtes qui devant lui estoient.  
 Quant il com sires estoit entré  
 Largement a il pardonné  
 A pluseur qui en grant affaire  
 A son père furent contraire ,  
 Et après sa mort mesmes a lui  
 Tout pardona certains en sui  
 Et les mist ens ou regement  
 Et en concorde mist ensenment  
 De Flandres tout son boin pays ,  
 De bien faire estoit d'avis.  
 Onques princes n'y soustena  
 Si longuement pays com il a ;  
 Marchandise en boin cours ,  
 Gaignage gnt (grant) as labourours ;  
 En sa court justice et droit ,  
 De lui cascun honor disoit.  
 De grants seignors estoit requis  
 A lui venant en son pays  
 Pour pays faire et acort  
 Cascuns requist de lui confort.  
 De lui fu boine renomée  
 Partout en cascune contrée  
 Ses nobleces mout jolies  
 Furent partout eshauchies (relevées) ;  
 Touts seigneurs le loerent

Tous marcheurs frequenterent  
Desous lui a leur marchandise ;  
Grand biens ont ses gens acquises  
Essy estoit illeuc boin (bon) temps  
Durant environ trente ans ;  
Or et argent ses gens habunde  
Et les biens de tout le monde  
Et par especial au comun ,  
Pour ce leva le chief cascun  
Et se voloient adonc vestir  
Com nobles gens et maintenir ;  
Orguel comencha à croistre  
Nullui ne voloit soi-mesme cognoistre  
Li riche vilain sans finier  
Leur propos volent avanchier,  
Grand guerre comenche et grant discort  
Entre les gens qui furent fort  
Tout partout en le pays  
Et les villes furent compris  
L'une à l'autre en grand discente ;  
Pour de ce doner sentente  
Les villes viennent bien souvent  
Au prince pour avoir jugement  
De tels faits , mais tout en cler  
Sentence n'eu pooit-on doner ,  
Quar qui sentente pour lui auroit  
A l'autre frainderoit son droit  
Du teneur de sa franchise  
Tant furent contraire mise  
Cascune voloit porter quite  
Les malfaiteurs de leur delict  
Sur les franchises de la ville.

Tels faits adyienent plus que mille  
 Et par especial en Gand  
 Estendent le main si avant  
 En quel point que leur bourgeois  
 Un fait firent on deus ou trois  
 Reserverent a leur jugement  
 Et le deportent ennement  
 Que jamais n'en fist justice  
 Pour contrester celle malice  
 Si furent pris ou deus ou trois  
 Dehors le ville de leus bourgeois  
 Pour les malfaits que illeuc firent.  
 Quant chil de Gand le sentirent  
 Si comenchent a comover  
 Et fortement as armes aler ;  
 Li comtes qui tousdis gist  
 A Gand, et grand honour fist  
 A le vile et pourfit grand,  
 Ore se départi de Gand ;  
 A Bruges sa siége tenoit  
 Et dedens ce on comenchoit  
 A Bruges fortement deviser  
 Que il voellent amener  
 A Bruges le aigue (*aquæ*) de la Lys.  
 Ce fait ont-il entrepris  
 Non pour li aigue (*aqua*), mais pour conduire  
 Tous biens à Bruges par navuire  
 Devers Franche et vin et blé  
 A l'œuvre sont en vérité.  
 Et fouirent (creusèrent) fossés grand  
 Quant ce sentirent chil de Gand  
 Quident (croyant) perdre la boine rivière

Que moult aiment et ont chiere  
 Il hukent et cryent com arragiés (enragés):  
 » — Nous sômes trestout hõnissies  
 » On nous enfraint notre franchise  
 » La Lys sera à Bruges mise  
 » C'est temps que nous le defenderons  
 » Ainchois que nous le perderons. »  
 Grand debat et grand discort  
 Or comenche a estre fort.  
 Entre les boines villes avant  
 Chil de Bruges et de Gand  
 Li comtes leur fist journée  
 De pays, en milieu el contrée  
 Et chil de Bruges plus ne souirent;  
 Les villes avant se tenirent  
 L'une sur l'autre malcomptent,  
 Et chil de Gand ensement  
 Se complaignent haut et fort  
 Qu'on leur fist injure et tort  
 Encontre les juridicions,  
 Et toutes boines conditions  
 Que d'anchieneté ont estées  
 Partout en Flandres et bien usées  
 Encontre le droit de bourgeoisie  
 Pluseur cryent pour voir vous die  
 Pour avoir leur franchise  
 Mes cestoit tout convoitise  
 Pour la richece et souveraineté  
 Avoir partout en la contrée.

L'an lxxix et trespent  
 En esté furent ensement

En celle ensoigne come est dist  
 En septembre sis jours ou wit.....

.....  
 .....  
 .....

La chronique, commençant en septembre 1379, raconte la fin tragique à Gand du bailli *Rogier d'Outerive*; le départ de 6,000 hommes pour Courtrai, qui eut lieu le 11 septembre, sous la conduite de *Jehans Hyons*, chef des Nautonniers; la sortie de Bruges du comte de Flandre; l'envoi qu'il y fait de *Sire Symons de Brucgdamme* et de *George Del Oye* (Van Der Oye), et la mort de ce dernier, occupent une centaine de vers. *Guillaume Maes* va à Dendermonde; le 4 d'octobre 2,000 hommes armés sortent de Bruges pour aller à Dam, à l'Ecluse et à Ardembourg, et quelques événemens s'ensuivent.

En février 1380, on voit la mort piteuse d'un échevin de Bruges nommé *Jehans li Rouc*; en mai suivant ceux de Gand envoient 2,000 hommes à Ypres; ils y brisent les demeures des nobles, les pillent et se portent sur Poperingues; après maints récits de marches et contremarches et des descriptions nombreuses de troubles populaires, le chroniqueur arrive au siège de Termonde qui eut lieu à la Pentecôte de 1380, et à l'incendie d'une partie de la ville qui s'ensuivit.

Le fragment se termine comme suit par la paix donnée par le comte de Flandre , le pardon des méfaits commis par les communes et l'échange des prisonniers enlevés par les deux partis :

Et quant li nobles comtes entent  
 De la bataille et comment  
 Chil de Gand sont convaincu  
 Tost s'en est li sires méa ,  
 A une chevauchie biel  
 Devers Betune et Cassiel ;  
 Car chil d'Ypres sur le Lis  
 Avoient les ponts tout jus mis  
 Volontiers eussent défendu  
 Que li Sires point ne fuist venu.  
 D'en costé Furnes il venoit  
 De Bruges envoieé lui estoit  
 Deus milles homes en desieç  
 Pour le Comte convoier  
 A le Noefport les trouva  
 Envers Bruges à tout l'ost  
 A Ghisteles vint-il tost  
 En le ebastiel le nuit gisoit ,  
 Et l'ost à Audemburch couchoit.  
 Li capitains chevauchièrent  
 Au comte par nuit lui supplièrent  
 Des gens qui sont demouré  
 En Bruges , où sont assemblé  
 Les petites villes et le Franc  
 A leur poissanche es armes blanc  
 Et tout attendent pour leur seigneur  
 Lui priassent de humle (humble) cuer  
 En que manière que lui plaist

Qu'à sa venue les trovast ;  
 Il fu fait selonc son commant  
 Envers Bruges s'en sont alant  
 Lendemain tempre (de bon matin) menent ens  
 Li comtes et tous ses gens  
 A Bruges sur le marchiet  
 Ou il trouva tout a piet  
 Bien XXX mil homes armés  
 Partout les a il salués  
 A l'hostel sont les gens alés  
 Quar plusieurs y furent lassés  
 Mout y furent joies de cuer  
 Pour la venue du noble seigneur  
 Demain bien matin si vos di  
 Chil du Franc à grand cri  
 En le court anne allerent  
 Et au comte demandèrent  
 Pour avoir noviele franchise.  
 Tout consenta à leur guise :  
 Si noble estoit et si courtois  
 Com Alexandre li hauts roys ,  
 La uns bastarts soit trespassés  
 Les qui lui sont demourés  
 Doivent avoir li parent  
 De par le mere. Par son consent  
 Cascuns seroit par celle guise  
 Franc en se maison com en l'église ;  
 Quiconque sa vie avoit fourfait  
 Li comtes ne doit par ce fait  
 A ses biefs point mettre main.  
 Il estoit de nature vilain  
 Qui primiers pensa sans amor

Tele chose acquerre sur sen seignor  
 Pour sa seignourie, enssi avoir.  
 En ce temps, con di por voir ( pour vrai ),  
 Estoit une journée por faire  
 Ancore pays (paix) de celle guerre ;  
 Et chil de Bruges demanderent  
 Que chil de Gand delivrerent  
 Les gens qu'a Gand pris estoient ,  
 Et aussi ils deliveroient  
 Les gens à Bruges enprisoné ,  
 Quar chil du Franc les ont gané.  
 Nuit et jour selon se poissanche  
 Il convint faire concordanche  
 Pour leur gens qu'a Gand sont pris ;  
 Chil de Gand l'ont escondis  
 Avant il demandé ont  
 Que trestout fuit pardoné  
 Que li commons avoit meffait :  
 Li Comtes sans plus retrait  
 Ce consenta deboinairement  
 Et pardonna si larguement.  
 Enssi fu pays (la paix) tout acordé  
 Et tost furent delivérée  
 Les prisonniers as deus parties.  
 .....  
 .....  
 .....

Il est bien à regretter que cette chronique ne soit pas plus  
 entière : on y aurait trouvé des éclaircissemens et des détails



d'intérieur sur le règne important de Louis de Male, et sur les troubles qui eurent lieu à cette époque ; troubles expliqués différemment suivant que l'esprit aristocratique des nobles, ou le libéralisme populaire des communes tenait plus de place dans l'opinion des écrivains qui ont traité cette période mémorable de l'histoire des Flandres.



### Bauduins Butor, de Flandres.

Bauduins Butor, qui florissait dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, doit être né en Flandre un peu avant l'an 1250 ; on ne pourrait guères le considérer comme un trouvère pour les quelques vers que nous avons à citer de lui ; au contraire, il parait avoir été un de ces écrivains qui défaisaient les poèmes des autres pour les tourner en prose et les rafraîchir de manière à les rendre plus vulgaires. Butor, que le hasard semble avoir bien nommé, avait donc pour métier de *desrimer*, comme il le dit lui-même, les romans de la Table ronde, la plupart versifiés en Bretagne, et tirés des annales de cette contrée. Il n'a rien composé de son crû que nous sachions, il n'est donc pas *trouveur*, *trouvère*, ou *inventeur*, et ce n'est que parce que ses travaux se rattachent tout-à-fait à ceux des premiers poètes du moyen-âge que nous lui consacrons un article.

Ses versions en prose ont été faites par ordre de Gui, comte de Flandre et marquis de Namur ; Hugues de Châtillon, jadis comte de St.-Pol, depuis comte de Chartres et de Blois ; et Jehan d'Avesnes, comte de Hainaut et marquis d'Ostrevant. Ces trois princes, protecteurs et Mécènes de Butor, vivaient dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Il est assez vraisemblable que les romans de la Table ronde dont nous allons parler, étaient chantés de mémoire, en Flandre et en Hainaut au XIII<sup>e</sup> siècle, par les jongleurs et ménestrels voyageurs ; ils faisaient les délices des cours des comtes Gui de Flandre et Jehan d'Avesnes, qui voulurent les posséder en propre, de façon à pouvoir s'en délecter à leur aise : c'est alors qu'ils ordonnèrent à Butor *d'aucuns biaux contes traitier et metre en escrit et en retenance* ; celui-ci s'empressa d'exécuter ce labeur ; il saisit, pour ainsi dire, les vers au vol et en fixa le fond et la pensée sur le papier ou le vélin, en prose romane du tems. Tous ses travaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; voici ceux que nous connaissons :

I. *Le Roumant de Constant.*

II. *Les histoires de Dafnor et Dorvant et de Pierchefier, liquel furent frere et fil au bon roi de Thailleborch.*

III. *La Vision de Butor*, la nuit de la Purification en l'an 1294.

IV. *Histoire de Libanus, roi de Benvich*.

Les trois derniers ouvrages, qu'on ne connaît que par fragment, paraissent des suites ou des branches du roman de Constans.

Toute l'œuvre de Butor se trouve renfermée dans le manuscrit n° 7534-3.5. de la bibliothèque du Roi, d'une façon fort singulière. Ce manuscrit, en vélin, écrit à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, contient, dans ses 58 premiers feuillets, le poème du *Renard couronné*, composition qui appartient sans doute aussi à la Flandre et qui est consacrée à un comte Guillaume (1) mort dans un tournoi où il fut attaqué trahisement par trois chevaliers réunis contre lui. Sur le verso du feuillet qui précède l'histoire du *Renard couronné*, et sur la marge des 58 feuillets qui suivent, on trouve le *Roumant de Constant*, écrit par Butor.

(1) Il ne peut être ici question que de Guillaume de Dampierre, revenu de sa prison d'Égypte et qui, assistant à une joute au château de Trazegnies, fut accablé par des chevaliers du parti des Boucharts d'Avesnes et foulé aux pieds des chevaux, le 3 septembre 1251.

En voici le commencement assez obscur et très-peu lisible :

*Il est seut, set on et est a savoir que com il soit ensi ke li pluisor ont oït et oent encores aucuns contes DESRI-MÉS (1) liqueil sont estraît des aventures de Bretagne. Mest il pris talens autresi com il a fait por nobles princes Guion conte de Flandres et marchis de Namur. Huon de Chastillon jadis conte de Saint Pol, et tant com a ore conte de Blois, signeur d'Avesnes et de la grant Tieraiss<sup>e</sup> que mon tres noble signor et amé prince dit et nomei Jehan d'Avesnes conte de Hainaut et marcis d'Ostrevant, ne me porroie mie legierement tenir dont n'en aie esté requis ains<sup>i</sup> com jou ay esté de ciaus deseure només ke avant ke je meure ne me veille travillier et pener a ce, qu'il et autre prince ce sacent pour la sine honor qu'il est seut, fait on et est a savoir ains<sup>i</sup> com jou ai dit desus au comencement de mon prologue, qu'il est escrit en l'istoire des Bretons d'un roi tres crien ki ot a non Constans etc.*

Cette histoire est puisée aux mêmes sources que les romans de la Table ronde. Le roi Constans, Pandragon, Utherpan-

(1) Mot très-remarquable s'il doit réellement être accentué ainsi : il est bien entendu que le manuscrit porte *desrimes* sans accent.

dragon et l'enchanteur Merlin y jouent les principaux rôles ,  
comme dans le Brut de Wace et dans Geoffroy de Monmouth.

Le roumant de Constans n'est point terminé. La dernière  
marge finit par ces mots : *Ha , Merlin , Merlin , come je fs  
une poure gaigne quant je onques m'entremis de . . . . .*

A la suite du *Renard couronné* , les feuillets , redevenus  
libres , sont remplis par les trois *commencements* des trois  
*fragments* d'ouvrages de *Butor* , qu'on doit considérer peut-  
être comme des *branches* ou des *suites* du roman de Constans ,  
car il y est question de ce personnage , et le premier de  
ces fragmens débute par le récit de sa mort.

Voici le commencement du premier fragment :

*Ichî en apriés porrés oïr les histories de Dafnor et Dor-  
vant et de Pierchefier , liquel furent frere et fi au bon roi  
de Thailleborch.*

*Il est seut , set on et est a savoir , que nous Guis , cuens  
de Flandres et marchis de Namur , Hues de Chastillon ,  
cuens de Chartres et de Blois , avomes proïé et requis Bu-  
tor , nostre clerch et boin ami , d'aucuns biaux contes traitier  
et metrè en escrit et en retenance , desqueus hautement nos*

*l'en merciomes et avomes fait. Pour laquele honor je Butors desus dis, je, encore por tres noble prince et honoré Jehan d'Avesnes, conte de Haynnau et marchis d'Ostre-vant, me vueil entremettre avant que je muire, por la loie noblece tout n'en ai je esté requis aussi come des autres deseure només d'aucune dont je mencion li ai fait jadis, por coi je ne doi mie avoir esperance de ma painne à mal emploier se je n'en ai esté requis, quart je say tout por vérité ke ce li ert necessaire al ame et au cors. Dont je ci en apries li veil faire m'entente travillier a ce que desus ai dit. Et por ce que je mie ne dois recevoir ne atendre proiere qui demeure a faite l'onor de mon tres chier signor si veil je ici endroit commencer en teil maniere ke ce puist iestre à la confusion dea nemi et al honor de sainte eglise.*

Au début de ce roman, le roi Constans meurt en recom-mandant à l'amour de ses sujets son successeur *Vortigern*. Les aventures du héros se passent sous le règne de celui-ci, que Butor appelle *Vertiger*.

Au milieu de la prose du récit, on trouve ces vers que l'héroïne, fille du roi sarrazin *Angiers*, écrit à Vertiger :

- « Bien ait amors quant elle m'a promis
- » En si haut liu ke n'i puis asener (atteindre)
- » Et non por quant Vertiger cil amis
- » Ne doit i estre ki ne se vient pener.

- » D'entreprendre ce qu'il puet recouvrer
- » Dont a tous jours puet mener noble vie
- » Tant come a ce de recoverer amie. »

Ce fragment occupe à peine quatre feuillets. Comme nous l'avons dit, il n'y a pas de fin.

Le recto du feuillet suivant commence ainsi : « *Il est seut, set on et est a savoir à tous, que je Butors, l'an M. CC nonante quatre, el mois de jenvier, le nuit de la be-neoite purification à la Virge Marie, m'estoie en mon lit couchiés pensant a une chose en laquele je m'endormi.* »

C'est le récit d'une vision pendant laquelle un ange apparut à Butor pour l'engager à faire un livre. Il est à croire que ce livre n'était autre que le roman de Constans, car les *quatre seules lignes* qui suivent le songe sont à peu près semblables au début de *Constans*.

Au verso du même feuillet, au lieu de la suite de ce fragment, on en trouve un troisième qui débute ainsi :

« *Il est seut, seit on et est a savoir ke je BAUDUINS BUTOR ai traité, traite et traiterai por noble prince Guion conte de Flandres et marchis de Namur, Huon de Chastillon. conte de Chartres et de Blois, encore aucun biau conte*



*liqueil seront estrais des contes de Bretagne. — Com il soit ensi qu'il eüst jadis el royaume de Benvich un roi li queu avoit non Libanus. Cil avoit dame biele et gent , et est dou linage au roi Claudas, et eut non Sabe. »*

Après deux feuillets et demi, le récit, toujours puisé à la même source que les précédens fragmens, celle des romans de la Table ronde, est brusquement interrompu. En voici les derniers mots : *Fors a faite ce ke vous porés oïr. A celui tans estoit tant la costume . . . .*

On voit, par tout ce qui précède, que Bauduins Butor de Flandres peut être considéré comme le plus ancien de cette série d'écrivains qui mirent en prose les romans de gestes; prose qui nous est toujours restée parce qu'elle fut toujours écrite, tandis que le type original en vers se perdit souvent parce qu'il n'était communément que chauté de mémoire. C'est ainsi que nous avons en prose les romans de Gillion de Traze-guies, de Bauduin de Flandres, du Roi Flore, etc., et que nous cherchons encore les poèmes plus anciens qui y ont donné lieu et dont nous n'avons guères que d'informes fragmens qui laissent seulement soupçonner la composition entière.



### Baudoyu de Flandres.

Baudoyu de Flandres est le titre d'un poème en langue romane composé tout à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou dans les premières années du XIV<sup>e</sup>, en vers de douze syllabes et en rimes omofotelantes, par un trouvère de Lille qui a gardé l'anonyme, et qui était contemporain des derniers faits historiques enchassés dans sa composition avec tous les déguisemens et les ornemens qu'une imagination poétique peut y introduire (1). Le poète a établi son action dans l'espace de plus d'un siècle; elle débute vers l'an 1180 et comprend des événemens vrais ou faux qui se passent en France, en Flandre et en Palestine jusqu'à l'an 1292.

(1) Voyez les notes du livre intitulé : *Constantinopolis Belgica*, par le Valenciennois *Pierre d'Oultreman*, jésuite, publié à Tournay, 1643, in-4<sup>e</sup>, page 660.

L'auteur commence sa narration sous le règne de Philippe-Auguste, cet antagoniste des ménestrels et des trouveres, lorsque Philippe d'Alsace, au contraire, Mécène né de tous les poètes, était comte de Flandre, et, comme il le rapporte, l'un des douze pairs de France. Le poète, par une de ces licences qui appartiennent à son état, transporte le comte de Flandre en Italie avec 20,000 combattans et lui fait vaincre un payen d'outremer nommé Caquedent qui était la terreur de la chrétienté; puis Philippe établit un pape sous le nom d'*Ignoscent le Second*, qui, par reconnaissance, lui donne le chef de St.-Jacques-le-Mineur, relique précieuse qui se perd dans un gué et se retrouve plus tard par la grâce de Dieu.

Le trouvère donne une explication assez ingénieuse de l'origine des armes de Flandre et du comté de Juliers, explication qui fournit une des plus anciennes autorités touchant l'histoire du blason : il prétend que les comtes de Flandre et de Juliers étant en discussion sur la propriété de l'écu de Caquedent *qui était de fin or coulouré à un lion rampant*, Philippe-Auguste décida que le comte de Flandre le porterait *entier sans point de différence*, tandis que celui du comte de Juliers serait *orlé d'un azur vif*.

Après avoir fait mourir Philippe d'Alsace un peu plus tôt que de raison, le poète arrive à *Baudoyne de Flandres* son héros de prédilection, dont il fausse la naissance en lui don-

nant pour père le comte Philippe, et dont il rend le mariage surnaturel en lui faisant épouser le diable de la manière suivante :

Baudoyne chassait dans la forêt de Noyon. Entraîné par son ardeur à la poursuite d'un énorme sanglier, il se sépara de sa suite et se trouva bientôt aux prises avec l'animal furieux.

« Tantost se leva le porc sangler et cliqueta des dents et de la  
 » geulle contre le conte ; et de la geulle escuma et saillit hors  
 » du lieu où il estoit, et se lança moult fièrement contre le conte :  
 » mais le conte le fêrit si asprement de son espieu, qui luy  
 » fischa parmy l'eschine et cheut à terre le porc, et l'assomma  
 » et se assist dessus, et demoura illec tout pensif et ébahy que  
 » ne venait à luy aucun de ses gens et se assist illecques en-  
 » droit le conte une grant piessse. »

C'est dans cette position qu'une pucelle qui chevauchait toute seule sur un palefroi noir, vint à lui. Le comte lui demande qui elle est et pourquoi elle va ainsi dans la forêt. La jeune fille lui répond en ces termes : « Sire, ainssi le veult Dieu  
 » le père tout-puissant : je suis fille à ung roy devers Orient qui  
 » me voulait marier sans mon ottroy, mais je jure, et à Dieu  
 » fis serment que je n'espouseroie jà mari, si je n'avoie le  
 » plus riche conte de la cristienté. Et ainssi me parti de mon  
 » père par mal talant et avoie grant compaignie, mais à pré-

» sent je n'en ay point , car je me suis emblée de eulx ; car  
 » je doubtoie qu'ils ne me vouldissent ramener à mon père et  
 » ay promis à Dieu que jamais je ne iray pas devers luy, jus-  
 » ques à tant que j'ay trouvé le conte de Flandres que l'on  
 » m'a tant loué. »

Il n'en faut pas plus pour déterminer le comte de Flandre , qui venait de refuser la fille du roi de France , à en faire sa femme , malgré les remontrances des seigneurs de sa suite survenus sur les entrefaites. Le mariage est bientôt célébré , et c'est de ce mariage que naquirent , selon le trouvère , les comtesses Jeanne et Marguerite de Flandres , dont la méchanceté consacra parmi les Flamands la tradition qu'elles étaient filles du diable. L'auteur raconte ensuite comment Baudoyne reconnut qu'il avait épousé Satan. C'était en l'an de grâce 1188 ; le comte de Flandres et dame *Hélius* ( nom de baptême de la fille du diable ) donnaient une fête à Vymandable , en Flandre , à tous les hauts seigneurs de leur cour , lorsque l'arrivée d'un saint ermite , qui demande l'hospitalité et l'obtient , malgré la répugnance de la comtesse , vient tout-à-coup troubler la fête. L'ermite , interrogé par le comte sur ce qu'il ne mangeait pas , se met pour toute réponse à exorciser assez brutalement la comtesse , qui , incapable de résister à la puissance de la conjuration , avoue qu'elle est le diable , et qu'elle a trompé le comte Baudoyne. Elle explique assez ingénieusement ce qui fait que les esprits des ténèbres cherchent à tenter les hommes. Elle dit que ses pareils n'osent trépasser le

commandement de Dieu. « Car, ajoute-t-elle, nous avons  
 » encores espérance de trouver mercy envers lui, quand il  
 » viendra jugier tout le monde. Je suis ung ange que Dieu fist  
 » gecter de son paradis et avons tous douleur si grande que  
 » nul ne le pouroit penser. Et voudrions que tous les aultres  
 » fussent actraiz à nostre cordelle, ainsi que à touz ensemble  
 » Dieu nous voulsist pardonner nos péchiez, et si nous qué-  
 » rons aide, nul ne nous doibt blasmer. » Là-dessus l'es-  
 prit disparaît *sans grever personne, fors qu'il emporta un  
 petit pillier des fenestres de la salle.*

Le comte, désolé de cette aventure, se rend successive-  
 ment à Bruges, à Gand et à Arras ; mais partout où il va, le  
 peuple le montre au doigt et le suit en criant : *Voici le conte  
 qui a espousé le dyable.* Pour se soustraire à ces moqueries  
 et faire en même tems pénitence, il se détermine à partir pour  
 Jérusalem. C'est ainsi que le poète explique la cause de la mé-  
 chanceté de Jeanne et de Marguerite et en même tems les mo-  
 tifs qui firent partir Baudoyne, pour cette expédition où il  
 trouva en peu de tems une couronne impériale, un cachot et  
 la mort.

Le comte arrive sous les murs de Constantinople, où il re-  
 trouve une connaissance de son père, Acquillan, le fils de  
 Caquedent. Ici recommencent les défis et les combats singu-  
 liers. Constantinople est délivré. Le comte Baudoyne, au lieu  
 d'être élu empereur par suite de la vacance du trône et par le

choix des électeurs chrétiens, comme le veut l'histoire, monte sur le trône de l'Orient en épousant « la noble emperere la fille au roi de France », qu'il avait dédaignée quand elle lui fut offerte en mariage : le romancier vient encore là se mettre en lieu et place de l'historien. Il le fait partir, après son mariage, pour la Palestine, où la trahison de Jehan de Hauteville le livre aux Sarrasins, assiégés dans Jérusalem.

Sa disparition subite de la scène du monde, où il avait joué un rôle si brillant, fut aussi merveilleuse que sa gloire soudaine. On ne voulut pas croire à sa mort, et lorsque plus tard, un ermite, profitant de sa ressemblance avec l'infortuné comte, se présenta comme échappé miraculeusement à la captivité des barbares, la multitude aveuglée ne douta pas que ce ne fût Baudouin. Le trouvère le croit aussi : la situation est trop poétique pour qu'il l'abandonne (1). Il raconte ainsi l'ar-

(1) Il n'est pas étonnant que le poète ait adopté comme vraie la réapparition de Baudouin de Constantinople ; pour le peuple, aucun roi ne meurt naturellement, et ceux qu'il n'a pas vu enterrer de ses propres yeux n'ont pas cessé d'exister. Combien y a-t-il de villages où l'on répète que Louis XVII, Napoléon et son fils vivent encore ? L'homme illétré est plus difficile à convaincre que tout autre ; les preuves matérielles sont les seules à sa portée, et il n'est pas toujours facile de les lui mettre sous les yeux. L'histoire du *faux-Baudouin*, si souvent répétée et que l'on s'est efforcé de faire revivre depuis peu,

rivée du comte en Flandre. Saladin, en succédant au trône de Jérusalem, à la mort de son père Dalphorot, délivre tous les prisonniers chrétiens, au nombre desquels se trouve Baudouyn. Celui ci, après mille traverses, arrive à Tournay en l'an 1209, chez le prévôt Richard du Parc, qui le reconnaît pour son ancien maître, lui raconte ce qui s'est passé pendant son absence et prépare tout pour lui faire recouvrer la souveraineté. La comtesse apprend l'arrivée de son père, et plutôt que de résigner le pouvoir entre ses mains, elle s'avise d'une grande trahison, feint de croire que c'est un imposteur, un certain Bertrand de Rais, qui lui a été signalé par le pape comme traître; le fait saisir et conduire dans la ville de Lille, et sans aucune forme de procès le condamne à être pendu à l'un des bouts de la Halle.

C'est à cette situation du roman que se rapporte le seul fragment du poème original que nous ayons pu retrouver et que nous allons citer pour donner une idée de la versification du trouvère :

n'a pas d'autre fondement, selon nous, que la barbarie du tems où elle prit naissance : nous la regardons comme erronée, et, pour nous, Baudouin de Constantinople est bien mort en 1206, chez les Bulgares, après avoir mis le siège devant Andrinople et être tombé dans les mains de leur roi Joannice.



« En le halle de Lille fut le conte pendus  
 » Dont mout (beaucoup) furent les gens dolens et esperdus.  
 » A le salle à Saint Pierre (1) sont les bourgeois conrus ;  
 » Le contesse trouvèrent su (sur) un banc séant jus ;  
 » Le fait luy ont conté, de quoy ils sont esmeus,  
 » Mais elle leur respond : n'en donray-je un fétu.  
 » Ains estoit mout liés (gaie), s'en graci-oit Jésus,  
 » Que ainsi fut pendu *Bertrand li malostru*.  
 » .....  
 » Jenne le contesse sans nul arrestement,  
 » Le Prevost de Tournay (2) fit lever vistement.  
 » Et ceux qui occis furent avec lui enagement (ensemble)  
 » Et les fit enterrer avec luy noblement  
 » Et sen pere despendre fit-elle plainement.  
 » Dessus une karettè (charette) le mit-on pauvrement ;  
 » Et dalez (près) *Los* (3) l'abie le fit-on pendre au vent ;  
 » Oncques prince ne fut trahi plus fausement ! »

(1) Il est sans doute ici question de la collégiale de St.-Pierre de Lille où la contesse Jeanne se trouvait alors.

(2) Le prévôt de Tournai était *Richard du Parc* qui avait donné asyle au soi-disant comte Baudoyne.

(3) L'abbaye de Loos, très-ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, fondé vers 1147, était située près de la ville de Lille. Ses vastes bâtimens, après avoir servi de dépôt de mendicité sous l'Empire, lorsque le département du Nord avait le bonheur d'en posséder un, sont aujourd'hui convertis en une maison de détention.

L'exécution achevée, *un sergent saillit aux fenêtres et s'escria à haute voix :*

« Or, ouës (1), or ouës ! de par monseigneur le conte Ferrant, »  
 » et par madame la contesse, nous faisons assavoir à tout le »  
 » peuple petis et grands, que l'omme qui a esté prins par »  
 » nous, est Bertran de Raý, qui est banni de Rome, qui »  
 » trahit les Rommains et le pape ; et pour ce le pape a mandé »  
 » naguière à madame par ses lettres, que s'il estoit trouvé en »  
 » sa terre, qu'il fust tantost prins et pendu, et que elle le fais »  
 » publier par tout son país : et pource, l'on vous commande »  
 » que vous vous en aillés en vestres maisons, sans plus tenir »  
 » compte de la chose. »

Le romancier passe bientôt à la manière dont la comtesse Jeanne s'éprit de Ferrand de Portugal sur l'éloge qu'on lui en fit comme chevalier accompli, puis il arrive au message des gentilshommes flamands auprès du roi de France Philippe-Auguste. Là, le trouvère peint vivement et franchement l'esprit de libéralisme qui déjà dominait parmi les Flandres : quand le roi de France déclare aux députés que le comte Fer-

(1) *Or oyez (or, écoutez)* était, il n'y a pas longtems, la formule par laquelle tout crieur public commençait son annonce dans les villes de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis.

rand est son serf, les nobles flamands indignés quittent sa cour et refusent les coursiers qu'on leur offre en cadeau, disant *qu'ils ne les prendroient point et qu'ils en avoient assez*. Revenus près de leur prince, ils n'hésitent point à lui dire avec leur fierté à demi-sauvage « que puisqu'il étoit clamé » serf, qu'il allast servir le roy, et que jamais il n'entrast en » Flandres, et que tel pays ne doit point estre gouverné par » un serf, » et lui ajoutèrent : *Sire, si vous ne l'estes, si vous en deffendez, et nous sommes tous prest à vous aider; et, sire, si ainssi est que vous ne vous en deffendés, soies seur et certain que si vous estes encore quinze jours en cestuy pays en Flandres, nous vous ferons couper la teste; si vous advisés bien sur ce.*

Un homme averti en vaut deux : le comte Ferrand se le tint pour dit et s'unit de cœur et d'action avec ses rudes Flamands et les mena contre Philippe-Auguste jusqu'aux portes de Senlis où il gagna une bataille sur les Français. Il devint ensuite le bras droit de la coalition dont le comte de Boulogne fut l'âme et qui se termina par la bataille de Bouvines, laquelle détermina la captivité du comte Ferrand dans la grosse tour du Louvre. L'auteur, après avoir raconté les infortunes du prisonnier et les tentatives faites pour le rendre à la liberté, le fait mourir des suites d'un duel; sa veuve, la comtesse Jeanne, ordonna que son corps fût enterré splendidement dans une abbaye de Flandre et le pleura beaucoup; et, dit le roman, elle s'écriait dans sa douleur :

« ..... Ferrand , de haute seigneurie ,  
 » Je perds en vous honnête compaignie. » (1)

Le poète passe ensuite au règne de Marguerite de Flandre et relate les vicissitudes romanesques de son union avec Bouchart d'Avesnes et le comte Gui de Dampierre ; il termine enfin son ouvrage par le récit des événemens qui eurent lieu dans les deux croisades de St.-Louis.

Telle est l'analyse succincte de cette composition historico-romanesque où le trouvère ne s'est pas gêné pour coudre toutes les traditions reçues dans un tems où l'histoire n'était pas écrite , mais seulement racontée à la veillée du château ou au foyer de l'abbaye. On y trouve une peinture fidèle et naïve des mœurs du tems , mérite commun à presque tous les ouvrages de la même époque et du même pays.

Le livre primitif de Baudoyne , tel qu'il fut composé en vers , est perdu , ou du moins on ne sait où se trouve en ce moment la copie que le Jésuite Valenciennois *Pierre d'Oultreman* vit encore à Lille vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle , et dont il nous a conservé le fragment cité plus haut qui a échappé aux investi-

(1) Ce quasi-dystique est encore un débris de l'ancien poème resté dans la version en prose assez mal *desrimée* en cet endroit.

gations des savans éditeurs de la dernière édition du livre de Baudoyrn tourné en prose.

Ce poème a été desrimé ou tourné en prose peu de tems après sa composition ; il a eu en cela le sort de presque tous les cantilènes un peu importans du moyen-âge. Cependant la version n'est pas tellement parfaite qu'on n'y reconnaisse de tems à autre des traces de poésie ; des restes de rimes , des épithètes poétiques , quelques mots transposés et groupés avec une certaine cadence , trahissent parfois une métamorphose incomplète et mal déguisée.

Voici le passage correspondant aux vers que nous avons cités , tirés du chapitre 26° intitulé : *Comment le conte de Flandres fut prins et fut pendu par le commandement de sa fille* :

« . . . . . Mais nonobstant pour chose que le prévost dist  
 » ils ne le voulurent oncques laisser , et le menèrent tantos  
 » devers la halle de Lisle en Flandres et fermèrent les portes  
 » de la halle et en boutèrent hors le prevost et tous ses  
 » gens . . . . Et tantost la commune de Lisle courut à la porte  
 » des halles et crioient pour Dieu que l'on ne fist mal au conte  
 » Baudoyrn : mais nonobstant ce , les traistes qui le tenoient ne  
 » voulurent riens faire ; mais lez traistes le pendirent par le  
 » col à ung dez boutz de la halle et illec le firent morir lai-  
 » dement sans jugement . . . . .

« . . . . Et tantost ceulx qui avoient pendu le conte Bau-  
 » doin yssirent des halles et tuèrent le prévost de Tournay et  
 » toutes ses gens. . . . Mais pour vray atant ne souffit-il mie à  
 » la faulce dame se son pere fut mort , ainçois le fist despen-  
 » dre et charger sur une charrette et le fist porter auprès  
 » d'une abbaïe nommée *Loz* en Flandres , où il fut de rechief  
 » pendu. Oncques mais corps de prince ne fust si villaine-  
 » ment desmené. »

Cette dernière phrase surtout n'est-elle pas le dernier vers  
 que nous avons cité :

« Oncques prince ne fut trahi plus fausement. »

Au reste , il est bien facile de voir , par le passage en vers  
 rapporté plus haut , que le roman en prose n'est qu'une ver-  
 sion d'un roman rimé ; le prosateur est tant soit peu plus me-  
 derne , il a délayé un peu plus son style comme tout écrivain ,  
 qui , venant en second dans une œuvre , cherche à amplifier le  
 texte primitif qui lui a été donné pour thème.

Il existe un manuscrit du livre de Baudoyne tourné en prose ,  
 antérieur à la première édition imprimée , il repose à la bi-  
 bliothèque publique de Rennes sous le n° 149 et inscrit sous  
 le titre suivant : *Chronique de Baudouin comte de Flandres  
 qui épousa le diable* , in-folio du XV<sup>e</sup> siècle de 151 feuillets.  
 Ce manuscrit a été donné en 1827 à la bibliothèque de Ren-

mes par M. le comte de Lorgeril, maire de cette ville. On trouve, à la suite de la chronique, l'épithaphe en 36 vers français, de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, mort en 1467 (1).

La plus ancienne édition imprimée de cet ouvrage a paru sous le titre de : *Le Livre de Baudoyne, comte de Flandres*, en 1478; la seconde édition est celle de Chambéry, 1483, petit in-f° gothique, figures en bois. Elle débute ainsi : *Ci commence le livre de Baudoyne, conte de Flandres, et de Ferrant, filz au roy de Portingal, qui après fut conte de Flandres*, et se termine par ces mots : *Cy finist ce présent livre intitulé le livre de Baudoyne, conte de Flandres, et de Ferrant, filz au Roy de Portingal, contenant aucunes cronicques du Roy Phelippe de France et de ses quatre filz, et aussy du Roy Saint Loys et de son filz Jean Tristan qu'ils firent encontre les Sarrasins. Imprimé à Chambéry par Antoine Neyret, l'an de grâce mil quatre cent octante et cinq le X<sup>e</sup> jour de décembre.*

C'est cette édition de Chambéry (2) qui a servi de copie à

(1) *Description, notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque publique de Rennes, par Dom Maillet, bibliothécaire* Rennes, 1837, in-8°, p. 165.

(2) Le livre de Baudoyne était devenu si rare et si précieux que

la dernière édition donnée par MM. *Serrure et Voisin*, de Gand, et publiée à Bruxelles, chez Berthot et Périchon, 1836, in-8° avec figures au trait copiées sur celles de 1485. Les éditeurs l'ont fait précéder d'un discours préliminaire intéressant, mais ils ont négligé d'ajouter au texte des notes que personne mieux qu'eux ne pouvait donner. Le fait d'une composition poétique antérieure, que nous venons d'établir par la comparaison d'un fragment en vers avec la prose correspondante, avait déjà été soupçonné par ces savans éditeurs; ils en disent même un mot dans leur discours préliminaire, page xxvij : « Quelques phrases rimées font supposer que ce roman a été primitivement écrit en vers et qu'il n'a été mis en prose qu'au XV<sup>e</sup>. siècle. On sait que dans ce tems la poésie ayant sensiblement, et s'étant pour ainsi dire perdue, plusieurs poèmes français et flamands, tels que Perceval, Lancelot, les chroniques de Turpin et Roland, furent métamorphosés en humble prose. »

Dans la même page, MM. *Serrure et Voisin* disent un mot touchant le père putatif de cette œuvre : « L'auteur de ce livre, dont le nom ne nous est pas parvenu, n'appartient

l'exemplaire qui a servi à la réimpression de MM. *Serrure et Voisin*, provenant de M. le baron de Drague, a été vendu à Gand, en 1835, à un libraire de Paris, pour la somme de 1650 francs, qui, avec les frais de vente, est monté à celle de 1815 francs.



• pas à la partie flamingante de la Flandre , quoiqu'il con-  
 • naisse assez bien nos localités et qu'il parle des Flamands  
 • avec plus d'impartialité que ne le faisaient d'ordinaire les  
 • écrivains français de cette époque ; on croit reconnaître à  
 • un grand nombre de ses expressions qu'il était originaire  
 • de l'Artois et plutôt encore de la Picardie. » Mais ici les  
 éditeurs ne font plus de distinction du poète primitif et du tra-  
 ducteur en prose , et ils confondent l'auteur de la pensée du  
 livre avec l'arrangeur des mots du texte qu'ils ont édité : c'est  
 là cependant une distinction essentielle à faire , et , en termi-  
 nant , nous oserons donner nos conjectures à cet égard. Pour  
 nous , nous pensons avec Pierre d'Oultreman , qui a vu le texte  
 entier du poème , que le trouvère primitif était de Lille ; et en  
 effet , sans être de la Flandre flamingante , il en a été assez  
 voisin pour en connaître les localités et pour être bien nourri  
 de tous les détails historiques qu'il intercale dans son roman ;  
 et quant au prosateur qui lui a succédé , nous le supposerions  
 volontiers de l'Artois , sa manière d'écrire étant assez dans le  
 goût de cette province , et le sujet du livre , où les Français  
 sont peu amialement traités , ayant pu sourire davantage à un  
 Artésien , province séparée du royaume de France , qu'à un  
 Picard qui devait se sentir blessé du rôle qu'on y fait jouer à  
 sa nation .



### Bertrand de Rais.

Tout le monde connaît l'histoire du *faux Baudouin*, de cet imposteur qui, après la mort de Baudouin de Constantinople, profita d'une ressemblance frappante pour induire en erreur les bons habitans de la Flandre et du Hainaut. L'exaltation soudaine d'un prince flamand sur le trône de Byzance avait tellement frappé l'esprit des peuples qu'ils ne purent croire facilement à la mort d'un si grand héros; et le roi des Bulgares Joannice étanchait déjà sa soif dans le crâne de Baudouin monté en coupe et entouré d'un cercle d'or, que les Flamands croyaient encore découvrir leur valeureux comte sous les traits d'un intrigant adroit et audacieux.

Cette imposture est très-connue dans l'histoire et a fourni des matériaux aux romanciers et aux auteurs dramatiques;

mais ce qui l'est moins , c'est la personne même du faux Baudouin , que les uns ont tiré d'un ermitage placé dans les bois des environs de Mortagne , et que d'autres ont pris parmi les chevaliers revenus d'Orient. Les moindres faits historiques , lorsqu'ils remontent aux tems où l'histoire n'était pas journellement écrite , se trouvent enveloppés de voiles si épais et narrés d'une façon si contradictoire , qu'il devient difficile de les établir d'une manière lucide , exacte et positive. Selon nous , le moyen d'arriver le plus près possible de la vérité est de remonter aux sources les plus anciennes et de consulter les autorités pour ainsi dire contemporaines , qui ont dû relater les faits exactement avant qu'ils fussent altérés en passant de bouche en bouche à travers les siècles.

En consultant les plus anciens documens , nous trouvons que le faux Baudouin se nommait *Bertrand de Rais* ou *de Rains* , et qu'il fut surnommé *Bertrand li clos* , c'est-à-dire le *boiteux* , le *malin* , à cause des bons contes , des dits et des fabliaux qu'il savait. Ce personnage était un ménestrel distingué dans le pays , et c'est à ce titre qu'il a droit de figurer ici parmi ses compagnons chanteurs et trouvères. C'est sans doute autant à cause de son talent dans l'art de ménestrandie , que par suite de sa ressemblance , qu'il parvint pendant quelque tems à tromper les Flamands et les Hainuyers comme faux-Baudouin ; car ce comte de Flandre et de Hainaut eut , parmi ses nombreux mérites , celui de faire des vers même en langue

provençale, ainsi qu'on le verra dans la liste de nos *Trouvères du Hainaut* à son article spécial.

*Bertrand de Rais* eut pour père *Pierre Cordiele*, vassal du seigneur Clarambaut de Capes, que nous croyons avoir été un des ancêtres de la famille de Bournonville. Il naquit vers 1170, puisqu'il se faisait passer pour le comte Baudouin mort en 1206 à l'âge de 33 ans. Son métier de ménestrel et de *fabulator*, comme l'appelle Pierre d'Oultreman dans les notes de son *Constantinopolis Belgica*, page 660, le mit au courant des usages du grand monde qu'il fréquentait, et sa ressemblance avec Baudouin, la connaissance qu'il avait de quelques détails intimes de sa vie, le doute qui régnait dans le pays sur la véracité de sa mort, l'engagèrent à tenter de jouer le rôle du comte revenu secrètement dans ses états. Il trompa pendant quelque tems le peuple admirateur des vertus héroïques du comte, mais enfin son imposture fut constatée, il fut arrêté, jugé et exécuté à Lille en 1225. Les passages suivans tirés de la chronique rimée de Philippe Mouskes, écrite avec conscience peu d'années après l'événement, viennent servir de preuve irrécusable à ce qui vient d'être dit.

« Li parlement fut al Kesnoit (1)

(1) Quesnoy-le-Comte, petite ville du Hainaut où les comtes de cette province avaient un château.

- » Mahiu cil de Montmorenci (1)  
 » Y fut venu, tant s'avançi.  
 » Et pour conseiller la contesse  
 » Y vint Thomas de Lamprenesse (2)  
 » Mikios de Harnes (3) sans desroi  
 » Et plusieurs autre home li roi,  
 » Que li rois y faisoit venir  
 » Pour la cose à droit maintenir.  
 » .....  
 » Entre tans vint une nouvele  
 » A la contesse forment (fortement) biele  
 » Que pris étoit li barretere (l'imposteur)  
 » Li faux quens (comte), li faux emperere.  
 » Messire Erard de Cassenay  
 » L'avoit retenu par assay  
 » A Rouges-mont, en un hostel,  
 » Ou il contoit et d'un, et d'el.  
 » Et saciés (sachez) k'il est *menestrex*  
 » En son pays vaillanf et preux.  
 » Et mout l'almoient cil del pais.

(1) Mathieu de Montmorency, de l'illustre famille de ce nom, attaché au comte de Flandre.

(2) Thomas de Lamprenesse, seigneur flamand.

(3) Michel de Harnes, trouvère artésien, vieux traducteur de Turpin, favori du comte de Flandre. Sa notice biographique paraîtra parmi celles des trouvères artésiens.

- » S'ot a nom *Bertrand de Rais*,
- » Et s'ot a nom *Bertrand li clos*
- » Pour ses dits, et pour ses boins cos (ses bons contes)
- » N'ot tel gilleur (trompeur, enchanteur) jusqu'a Bordiele (1);
- » Se pere ot nom *Pierre Cordiele*,
- » Si ert hom monsieur Clarambaut
- » De Capes, qui mout sait et vaut.
- » .....

Aucun des dits, des contes ou des flabels de Bertrand de Rais n'est parvenu jusqu'à nous; peut-être ce personnage n'était-il que ménestrel comme le disent les vers qui précèdent; alors il chantait les œuvres des autres et se parait des plumes du paon; la grande contrefaçon politique qui fut la dernière de sa vie laisserait assez penser qu'il ne fut rien par lui-même et ne sut que se mettre au lieu et place des autres. C'est le cas alors de moins regretter la catastrophe qui rompit sa carrière au beau milieu de sa vie aventureuse.

---

(1) Peut-être le poète fait-il ici allusion à *Bodiaux*, *Bodel*, trouvère d'Arras, dont il altère légèrement le nom pour enrichir sa rime.

**Buscalus, Bucalio ou Bustalus (Roman de).**

Buscalus a été pris longtems, même par des gens très-savans, pour l'auteur de la légende romanesque dont il n'est que le principal héros; c'est Jacques de Guyse, le premier révélateur de l'existence de ce livre, qui donna dans cette erreur que d'autres ont reproduite servilement après lui, comme cela n'arrive que trop souvent. « Il m'est dernièrement tombé entre les mains une histoire *en vers vulgaires* » ( c'est *rimée en langue vulgaire* qu'il fallait dire ) mais fautive, qui raconte des choses merveilleuses de la seconde Rome, Hbstile, Nervie ou Tournai, et dont l'auteur parait se nommer *Bucalio*, ou *Buscalus*; mais comme il rapporte beaucoup de faits incroyables et faux, et que s'il en rapporte quelques-uns de vrais, ils sont en très-petit nom-

» bre et nullement placés à leurs tems, j'ai fait peu de cas de  
 » ses récits, et les ai regardés comme indignes d'être rela-  
 » tés (1). » Le bon frère Mineur traite assez cavalièrement le  
 roman de Buscalus sous le rapport de la véracité, mais il ne  
 fait pas attention qu'il n'est ici question que d'un poème où  
 l'imagination doit tenir la plus grande place, tandis que lui,  
 Jacques de Guyse, composait un corps d'histoire, des *Annales*,  
 où les faits incroyables et faux, comme il les appelle,  
 ne sont pas mal nombreux.

L'étrange erreur dans laquelle Jacques de Guyse est tombé,  
 en prenant le nom du héros de Tournai pour un trouvère du  
 pays, a été partagée par le savant *Bergier*, dans son ouvrage  
 intitulé : *Le Dessen de l'histoire de Reims*, Reims, 1635,  
 où il dit, page 111, que Buscalus a écrit l'histoire de Belges

(1) Histoire de Hainaut, par J. de Guyse, trad. par M. le marquis  
 de Fortia. Tome II, p. 251. Paris, 1826, in-8°. — Voici le texte  
 même de J. de Guyse : « Reperi siquidem nuper quemdam novellum  
 » fictum historiographum rithmatisatum in vulgari, qui de se-  
 » cundâ Româ, Hostilione, Nerviâ quæ Tornaco, mirabilia refert,  
 » cujus nomen Bucalio sive Buscalus inesse videtur; sed quia ino-  
 » pinabilia et falsa multa conscribit, et si qua vera pauca tamen etiâ  
 » suis temporibus non applicat; idcirco dicta sua minùs reputans,  
 » eâdem ratione indigna non allego. »



en rime normande , prenant ainsi Tournai pour Belges , qui était Bavai. Jehan Le Maire , qui se disait *de Belges* (Bavai) est plus exact , du moins sous le rapport de la ville , en disant que Buscalus a écrit l'histoire de *Ostille*. D'après de telles indications , que pouvait dire le vénérable traducteur de J. de Guyse , M. le marquis de Fortia , membre de l'Académie des Inscriptions , qui a fait passer si consciencieusement et si patiemment dans notre langue les annales du Hainaut? Répéter la commune erreur : c'est ce qui lui est arrivé dans ses *Mémoires sur l'histoire ancienne du globe* , tome 1<sup>er</sup> , p. 223 , où il donne à Buscalus le titre d'historien , qu'il n'eût pas mérité quand même il eût écrit le livre qui porte son nom.

Le roman de Buscalus est une longue chronique remplie de fictions , dont la composition ne paraît pas devoir remonter beaucoup au-delà du XIV<sup>e</sup> siècle ; écrite d'abord en vers , elle eut le sort commun de tous les vieux poèmes , et elle tomba bientôt du langage élevé des dieux dans l'humble prose du vulgaire. C'est sans doute après cette métamorphose qu'elle se trouva dans la librairie des ducs de Bourgogne où elle figure , parmi les *livres de Gestes* , au n<sup>o</sup> 1240 de la *Protypographie* de M. Barrois avec l'indication suivante :

« Ung autre livre couvert de cuir jaune , fermant à deux  
» cloans de fer noir et garny de loches aussi de noir fer lai-

» tonné, escript, en papier, à longue ligne, intitulé au de-  
 » hors : *Bustalus, lequel fut seigneur de Tournay et de*  
 » *Tournesis*; quemenchant au second feuillet : *que les Ro-*  
 » *mains destruidirent.....* et au dernier : ..... *à mort le*  
 » *tierch enfant.* »

Le n° 2254 de la même Prototypographie désigne un autre  
 exemplaire de ce roman provenant également des librairies des  
 ducs de Bourgogne, et portant cette indication : « Chronique  
 » de Tournay, ou histoire de Bustalus, Achifer, Blanchan-  
 » din, Gloriand, Philipis, Nervus et Turnus. — 2 vol. in-f°  
 » en ancienne grosse bâtarde, de 456 feuillets, sur papier ;  
 » ornés des armes de Bourgogne et de figures grotesques. » (1)

M. Hennebert, archiviste de Tournai, a eu l'obligeance de  
 m'indiquer une copie de ce roman qui repose dans le dépôt  
 confié à ses soins. Elle n'est que du XV<sup>e</sup> siècle et malheureu-  
 sement il s'y trouve quelques lacunes intérieures et la fin man-

(1) Voyez *Bibliothèque prototypographique, ou librairies des*  
*filz du Roi Jean.* (Par J. Barrois.) Paris, Treuttel et Wurtz, 1830,  
 in-4°, pages 183 et 317 — et *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*,  
 tome V. Hist. p. 213.

que. Le nom de *M. Johannis Muscor* qu'on lit au bas du premier et du dernier feuillet, écrit d'une main plus récente que le corps du manuscrit, n'est vraisemblablement que le nom d'un des anciens possesseurs du livre.

Ce roman est divisé en 95 chapitres, il débute ainsi : *Ci commence l'histoire et chronique de Buscalus, traitant de la fondation de Tournay et comment elle se nommoit seconde Rome, depuis Hostille, secondement Nerves et depuis Tournay, dont pour le présent elle porte encore le nom.* Etc.

L'auteur donne pour père à Buscalus et à Achifer son frère, le prince *Gaulus* qui sans doute céda son nom au pays des Gaules; il mêle la fondation de Tournai avec celle de Rome et enchasse l'histoire des premiers rois latins, qu'il entoure de fables, dans celle de sa ville de Tournai. Devant elle viennent successivement Nabuchodonosor, Artaxercès, Anthiochus, Ptolémée, Philippe et Alexandre, Pompée et César; le diable lui-même se mêle des aventures de Buscalus; la reine Solime vient s'ébattre avec ses dames sur la prairie autour de la cité; enfin, après une série de combats interminables, l'auteur arrive au fait connu de la révolte des Nerves contre Quintus Cicéron, lieutenant de César, et à la délivrance de ce dernier par les troupes romaines. Tout ce roman est un mélange de noms historiques et de noms fictifs, de faits controu-

vés amalgamés avec des détails connus , le tout encadré dans des fragmens des Commentaires de César, et formant un salmigondis qui a pu avoir quelque attrait lorsqu'il était naïvement rimé , mais qui devient fatigant à suivre dans la version en prose. Il reste néanmoins de ces détails de mœurs et de coutume qui rappellent l'époque où le livre fut écrit , et qui laissent au lecteur intelligent de curieuses données sur les habitudes du XIV<sup>e</sup> siècle.



### Druet Vignon.

Depuis assez longtemps *Druet Vignon* est un usurpateur, il est tems de le détrôner : mis au nombre des trouvères dans des catalogues, à l'occasion d'un poème en vers romans qui repose dans la bibliothèque publique de Tournai, il n'était pas digne de figurer dans l'illustre pléiade des trouvères tournaisiens : toutefois nous lui devons un article, ne fût-ce que pour démolir le piédestal sur lequel on l'avait indûment hissé.

Le père Sanderus, dans sa *Bibliotheca manuscripta*, publiée à Lille en 1641-44 (partie 1<sup>re</sup>, p. 208), avait signalé parmi les manuscrits de Jérôme de Winghe, chanoine de Tournai, le *Roman de Jourdain, composé ou écrit par Druet Vignon en l'an 1261, en vers*; tout récemment M. V.

Deflinne-Mabille, bibliothécaire de Tournai, a publié un *Précis historique et bibliographique sur la bibliothèque publique de Tournai*, 2<sup>e</sup> édition, Tournai, 1858, ouvrage sans prétention, dans lequel on lit, page 59, cette brève indication : *Roman de Druel Vignon, écrit en vers en 1261*. Ce manuscrit, sur papier, est un in-f<sup>o</sup> de 537 feuillets, ayant effectivement appartenu à Jérôme de Winghe, chanoine, et précédemment à *Jehan Goeunt, tainturier de Wedde* (Guède, pastel) *demorant en le rue du fossé en Tournay*; le plus ancien possesseur néanmoins paraît avoir été un sieur *Maslin Du Bos*.

Sur le premier feuillet est écrit : *Ce livre fut composé ou escript par un DRUEL VIGNON, en l'an 1261, et y met l'auteur à le composer, ou l'escripvain à escrire 2 mois, asçavoir juillet et aoust dudit an*. Cette note, d'une écriture du XVI<sup>e</sup> siècle, n'est que l'explication, faite de bonne foi, de l'acrostiche suivant qu'on lit à la fin du volume :

U ame, Seigneur baron, qui m'avés pourléu  
 E regardés et lisiés ce vier qu'avés véu,  
 A raînement trouverés, se bien avés coern (cherché)  
 Et le nom et sournom par qui escri il fu.  
 Les II mois y a mis qui sont jolis tenu,

A oir ce fu en juillet, auoust qui sy ses fu;  
 Li i avoit ou date que on ot ramenten (rappelée)

O rrasse mil II c. soissante et un venu  
 N ostre Seigneur ait l'ame du clerc qui l'a conclu  
 O r prié s'on le troeuve quelque part reponnu (déposé)  
 N ouvelle en ait Maslin Du Bos qui a bien bu.

Or, dans ces vers mêmes il n'est question que du nom de celui par qui le poème *écrit il fu*, et quand cela ne serait pas explicitement exprimé, en disant que cette œuvre fut terminée en deux mois, il ne peut jamais être question que d'une copie, puisque le poème contient 25,500 vers compris dans 557 feuillets.

Cependant, cette fin, examinée de près par M. de Reiffenberg, a laissé voir une petite fraude qui lui donnait deux siècles de plus de vieillesse, et qui a dû être inventée par quelque vendeur que nous soupçonnons fort être le *Teinturier de Wedde*, habile homme sans doute à faire valoir sa marchandise. Deux jambages de la date ont été grattés, et de IIII c. on a fait II c.; ainsi la copie est de 1461, comme l'indique d'ailleurs le caractère de l'écriture. Cette altération eut lieu évidemment avant Jérôme de Winghe, puisque Sanderus cite déjà le volume comme écrit en 1261.

Mais qui a donc composé ce roman qui se trouve à Tournai de toute éternité? M. le baron de Reiffenberg, en traitant ce sujet dans une fort longue lettre, insérée pages 245-251 du *Bulletin du Bibliophile* de 1858, a parlé, fort sagement

sans doute, de beaucoup de choses étrangères au sujet, mais n'a pas conclu; il jette seulement en avant le nom du Roi Adenez, bien assez riche déjà de ses œuvres avouées, sans lui supposer une épopée de plus. En comparant les vers du manuscrit de Tournai avec ceux du Roi Adenez, on ne se trouve pas tenté d'adopter la conjecture du savant bibliothécaire du Roi des Belges, on pencherait plutôt pour substituer à ce nom celui de *Gandor de Douay*, si l'on osait assigner un père à cet intéressant anonyme. Quoi qu'il en soit, il est facile de voir, par l'idiôme dont se sert l'auteur et par quelques expressions qui ont un fort goût de terroir, qu'il était né dans nos provinces du nord.

La légende de Jourdain de Blaye appartient au cycle Carolingien; c'est un de ces romans de Geste qui se divisent ou se groupent en diverses branches, et dont la réunion forme l'histoire héroïque et fabuleuse de Charlemagne et de ses douze pairs. Le roman de Jourdain se lie à celui de *Doon de Maïenche* et à celui d'*Amiles et Amys*; le Ber Jourdain était d'ailleurs petit-fils d'Amys, compagnon d'Amiles.

La version de Tournai, et celles qu'on rencontre à Paris dans la bibliothèque du Roi, ne se ressemblent pas. Le roman tournaisien est en vers alexandrins, ceux de Paris (Supplément français n° 652-15 — et Mss. français, in-f° vélin 6.



55-7227. 5.) (1)<sup>2</sup> sont en vers de dix syllabes. Celui de Tournai compte 25,500 vers, celui de Paris n° 7227. 5, n'en a que 4,200<sup>1</sup>, ce qui n'est pas la cinquième partie. Il paraîtrait que notre version est celle originale, le type premier, qui a été abrégé et coupé par [d'autres trouvères. Pour mettre le lecteur à même de faire des comparaisons, nous allons donner ici le commencement et la fin de chacun des poèmes. Nous donnons le pas à celui de Tournai. »

*Début du Roman de Jourdain de Blaye. (Mss. de Tournai.)*

Sygneur, or faites pais pour Dieu de magestés  
 Le glorieux Jhésus qui fu en crois pénés,  
 Et vous aurés canchon de haulte auctorités;  
 De l'une des III gestes; saciez en vérités

(1) Ce volume contient : *Li Romans de Roncivalz*, 6,840 vers.

Gaydon ..... 10,540

Miles et Amys ..... 3,460

Jourdain de Blaye ..... 4,200

Aubery et la branche de Lam-

bert d'Orydon ..... 28,000

---

Ensemble. . . . 53,040 vers.

Ou n'en homme que troi- ou regnas (1) foiantés  
 Car la III<sup>e</sup> geste ne vali point II dés. | n  
 Encore n'est point morte, dont c'est deul et pités,  
 Car les faus Guennelon se sont reausstés,  
 Puis II c. ans se sont en maint pais monstrés;  
 Mais de che vous lairai et des III geste orés.  
 En l'iscarmission de Dieu qui fu pénés,  
 De le date du tamps VII c. ans y contés  
 Et environ XL, Karlemaine li bers  
 Fut le chief des III geste dont vous parler orés;  
 Car il vint de Pépin, le noble couronnés.  
 Karle régna lonc tamps, s'ot feux et fille assés,  
 Et s'y ot plusieurs fames dont il fu espousés,  
 Voire l'une après l'autre, quant leur cors est finés.  
 Et les II autres gestes droicy l'ommier m'orés.  
 L'une fu de Garin de Mongleive fiensés,  
 Et l'autre de Doon de Maienche doutés.  
 Doon ot XII feux de se femme engenrés  
 Et s'ot autant de filles cui moult ot de biauté.  
 De l'une de ces filles yssy en vérités  
 Cieux de qui che romans d'Amillez est fondés  
 Et d'Amis, ses compains, de l'autre fille après.  
 Amillez et Amis, ce dict l'auctoritez,  
 Furent bons compaignons, loiaux et esprouvez.  
 Et tant qu'ils sont saintis et cors sains eslevés,  
 En Lombardie sont, à ce fait marqués.

(1) M. de Reiffenberg a lu ici *reguars*, nous croyons avoir vu *reugnas* (*regna*) qui nous paraît plus rationnel. (*Préliminaires de Philippe Mouskes*, t. H, p. CCLVII.)

Amis, compains d'Amillez, quide Dieu sont amées,  
 Avoit I noble fieux qui Gerart fu nommés,  
 Qu'à son tamps servy Karle; moult fu de lui privés.  
 A marier estoit Gérardin dont oés.  
 Karles fu aparus o son noble barnés :  
 Là ot une pucielle, dont grant est li biautés,  
 Et fu soer à Basin, qui tant fu naturés.  
 Ermengart ot à nom celle dont vous oés.  
 De Karlon s'aparü, qui tant fu redoutés,  
 Marit li demanda devant tous ses casés.  
 Karlez se regarda, se vit à l'autre lés  
 Le ber Gerart de Blaves dont moult fu honnerés :  
 « Gerart, chà, dit li rois, ceste dame prendés. »  
 Et Gerart respondy : « Si con vous commandés. »  
 Là en droit l'espousa, ce dict l'auctoritez,  
 Et de celle Ermangart fu Jourdain li doutez,  
 Qui conquist par se force XIII roiautés,  
 Qui fu li plus preudomme qui o monde fu nés.  
 Mais ainchois fu Gérard bien X ans mariez,  
 C'onques eüst enfant, dont moult estoit yrés (en colère).  
 Belles furent les noeces quant Gerart espousa  
 Ermengart, la pucielle, que loialment ama,  
 Et XV jors après Gerart la remena  
 En la ville de Blaves; Karles le convoia,  
 Et tous les XII pers qu'avoecq li mena.  
 Ens ou palais a Blaves rois Karles s'ostela,  
 Et pour l'amour des noeces VIII jors y séjorna.  
 Tout rendi à Gérard le pays pardelà,  
 Et yl en fist hommage, oncques ne le faussa.  
 Trop fu Gérard preudon, et loialment régna.  
 Pour chou qu'il fu loiaux et que Jhésu ama,  
 Le meurdri li sien oncles, ensy que vous dira,

Fromons, li faux traistres, qu'oneques bien ne pensa.  
 Karles a pris congiet et vers France s'en va,  
 Et son rice barnage avoecques lui mena ;  
 Li bers Gérard de Blaves assés le convoia,  
 Quant du Roy se party tenrement larmia (pleura).

.....

Comme on le voit, ici les vers sont alexandrins et les rimes omoiotelentes, c'est-à-dire, ayant la même consonnance pendant toute une tirade. Les mots *lairai*, *droicy*, *lommer*, *chà*, *meurdris*, *engenrés*, *tenrement*, sont de véritables expressions du patois *rouchi*, qui fortifient singulièrement le certificat d'origine du poème.

Voici maintenant le commencement du poème de la Bibliothèque royale n° 7227. 8. Sans titre.

Oiez, Seignor, que Dex vos bénéie  
 Li glorioz, li fiz Sainte Marie.  
 Bonne chanson, qui est vielle et antie (antique);  
 Elle est mult bonne, si fait très bien à dire :  
 D'Ami défine et dou preu conte Amile,  
 Oï avez com li baron transsirent :  
 A Mortiers gisent ès plains de Lombardie.  
 Hui mais orrez avant de lor lignie (lignée)  
 Et de la geste qui des barons issirent.  
 Girars et Blaivies, si tint tuite la ville :  
 Fiuls fu Ami le chevalier nobile.

Se li donna li rois Othes sa fille  
 Damme Hermenjart qui fu preus et noble ;  
 Pou durarent ensamble.

Oiez, Seignor, franc chevalier honeste  
 Girars tint Blaivies, si acaita la terre.  
 Hermenjart prist la gentil dammoiselle,  
 Cil du pais en firent mult grant feste.  
 Grans sont les noces et la feste i est bele  
 Mult s'entràmèrent, ce raconte la geste.  
 I fil il oreut, plus bel ne convient iestre :  
 Plus de mil home en loent Deu et servent,  
 Il le transmistrent Renier le fil Gotelme  
 Cil le leva des sains fons et de l'aigue  
 Jordains ot nom, et tuit ainsiz l'apellent ;  
 Puis crut l'enfant teuls dolor et teuls guerre  
 Plus de M home en perdirent les testes  
 Dont la chanson commence.

Oiez, Seignor, nobile chevalier  
 Qant Girars ot son chier fil envoié  
 A Vantamise lever et baptizier  
 Aprez cel jor li crut grans encombrriers.  
 D'un traïtors voz voil ci annuncier :  
 Fromons a nom cui Dex doinst encombrrier.

.....

En un petit nombre de vers ce poème a déjà tout autant avancé l'action que le fragment assez long cité plus haut. Du reste, le fond des choses est le même, la forme seule diffère : le manuscrit de Tournai renferme toutes les descriptions et

toutes les richesses de détail dont l'autre est privé. Notre version est cent fois préférable pour la poésie qui n'est pas toujours dénuée de grâce et de douceur : nous n'en voulons pour preuve que le passage suivant :

Signeur, ce fu en mai que florissent gardin ,  
 Oisillon s'esjoissent contre le douz tamps prin (printems),  
 Chante li rossignos (rossignol) qui dist en son latin :  
 « Dieu ! j'ai le cuer ochit (anéanti) par amoureux couvin (tentation). »  
 A icel tamps I jour de Pasques o matin  
 Fu li contes Gérars, au vrai cuer enterin (intègre) ;  
 En Blaves dont li mur sont massés et cauchin (en chaux) ;  
 Si ot avoecque lui maint conte palazin ,  
 Maint bourgeois de hault pris et maint rics mesquin (garçon)  
 Lès lui fu sa moullier, Ermangart au cuer fin ,  
 Enchainte d'un enfant estrait (ceinte) de gentyen lin.  
 « Dame, chà, dit Gérars, où onques n'ot venin ,  
 Moutl devons loer Dieu et le pooir divin  
 Quant sommez viellez d'ans et près de traire affin ,  
 Et Dieux nous aime tant, qui fist par don longin ,  
 Que vous portez I hoir ou marle ou femenin ,  
 Et s'il plaist à celui qui de l'iaue fist vin ,  
 Mais qu'il vive, seront cil de Blavez enclin  
 Cevalier et bourgeois, bacheler et mesquin ;  
 Car s'il plaist Dieu ce vrai et le ber Saint-Martin  
 Que ce soit une fille par le Jhésus destin ,  
 Tel Signeur li doutra, si trop tot ne défin (je ne meurs),  
 Qui la tierre tenra paisible sans hustin (querelle) ;  
 Et se c'est un hoir mâle, je ne vois autre fin  
 Que de Blavez tenra le palais marberin  
 Et le país et tout jusques en Limosin.

On remarquera dans ce fragment la naïve joie de vieux époux qui craignaient de n'avoir plus d'héritiers et qui sont heureux de se voir renaître, par l'apparence de la venue de leur enfant. Le bon Gérard remercie Dieu de cet espoir ; il fait des vœux pour sa progéniture suivant qu'elle sera mâle ou femelle, et, sans manquer de finesse dans ses prières, il invoque le Dieu qui a eu assez de pouvoir *pour changer l'eau en vin*, afin d'intéresser sa toute-puissance à faire que l'enfant contenu dans le sein d'Ermengarde soit un héritier mâle.

Le vœu du bon baron est exaucé ; Ermengarde met au monde Jourdain qui a une foule d'aventures longuement déduites ; le trouvère le prend au berceau et le conduit lentement jusqu'à la fin de sa carrière : il meurt après avoir reçu tous les sacremens de l'église et est enterré auprès de son épouse. Son fils Richiers lui succède.

Nous citerons maintenant les conclusions des deux poèmes :

*Fin du manuscrit de Tournai.*

Jourdain fut entierez à honneur compassée,  
 Et Richiers tint se tiere et se noble contrée  
 A pais tant qu'il vesqui, et soir et matinée,  
 Avoecques se moullier qui tant ot renommée ;

Moult prient pour Jourdain et soir et matinée  
Et pour Oriabel se cortoise espousée.

Cy fine ly ystoire con vous a recordée  
Bénéoit (bénis) soit tout cil qui l'ont escoutée,  
Et li clers qui le fist et cieus qui l'a cantée;  
Au jour du jugement en le gloire adorée  
Soient nos ames misez et cascune sauvée.

*Amen explicit.*  
Du Ber Jourdain  
Qui par se main  
Payen tua  
A après main  
Le ber Jourdain  
Karlon greva.

*Fin du manuscrit de Paris.*

Quant du pays fu la gent assemblée  
A Jordain ont la corone posée  
Et sa moillers fu roinne clamée  
Cel jor i ot grant joie demenée  
Onques n'y ot huis ne porte fermée;  
Mangiet y porrent tuit cil cui il agré  
Mainte richesse i ot eel jour donée  
A cele antrée. Com vos ai devisée,  
Fu rois Jordains de toute la contrée,  
Et sa moillers roinne coronée.



Ceste chansons est ci endroit finée.  
 Jâ plus n'en orrez dirée.

Le roman de Jourdain , composé en vers dans le XIII<sup>e</sup> siècle , eut , dans le XV<sup>e</sup> , les honneurs de la traduction en prose. Peu après l'introduction de l'imprimerie en France , on en fit plusieurs éditions dont nous pouvons citer les suivantes d'après M Brunet (*Manuel du libraire* , 3<sup>e</sup> édition , t. 2 , p. 278 ) : 1<sup>o</sup> *Les faitz et prouesses du noble et vaillant cheualier Jourdain de Blaves.....* imprimé à Paris , par Michel Le Noir.... le XXV iour daoust l'an mil cinq cens et XX , pet. in-<sup>f</sup> gothique , dont les rares exemplaires passent sur les ventes au prix de 4 à 800 francs. 2<sup>o</sup> *Les faitz et prouesses du noble et vaillant cheualier Iourdain de Blaves, fils de Girard de Blaves, lequel conquesta plusieurs royaulmes barbares; les peines qu'il eust à obtenir l'amovr de la belle Driabelle, fille au fort Roy Richard de Gardes* , etc. Paris , Alain Lotrian (sans date) , pet. in-4<sup>o</sup> à 2 col. goth. 3<sup>o</sup> — idem , Paris , par Nicolas Chrestien (sans date) , pet. in-4<sup>o</sup> de dix et ccxxxviiij feuillets également à 2 col. en caractères gothiques.

Enfin , le roman de Jourdain , cité par Ducange , a été abrégé par les auteurs de la *Bibliothèque universelle des Romans* , qui en possédaient un manuscrit en prose de 1400 environ , joint au roman d'*Amilés et Amye* dont il est la suite , et dans le prologue duquel on lit que ce roman est tiré

d'un vieux livre *en vers picards* (on sait que jadis on appelait dialecte picard tout le langage roman du nord). Cet abrégé est inséré dans la *Bibliothèque des Romans*, au mois de décembre 1778, pages 51-91.



**Durans , de Douay.**

Durans ou Durand , de Douay , a pris naissance dans cette ville ou du moins y a fait un assez long séjour pour lui appartenir et pour pouvoir en prendre le surnom. Ce trouvère a choisi sa propre ville pour en faire , par une fiction poétique , le théâtre d'une action , tant soit peu tragique , décrite dans le joli fabliau des *Trois Boçus* , le seul que l'on connaisse de cet écrivain , et dont le sujet est du reste d'origine arabe. On le retrouve dans les *Mille et une nuits* et dans les Contes tartares. Il est très-probable que le fait fort invraisemblable , qui a donné lieu au fabliau , n'est pas arrivé en Flandre ; mais le trouvère Douaisien , qui l'a entendu raconter par des croisés revenus de Palestine , ou de gens qui le tenaient d'eux par traditions orales , n'a pas hésité à en faire le sujet d'un conte en vers dont il a placé tout naturellement l'endroit de la scène

aux lieux qui l'ont vu naître. Ce qui doit confirmer cette conjecture, c'est la connaissance parfaite que l'auteur paraît avoir de la ville de Douai, et, entr'autres, la citation dans le cours du fabliau *de la ruelle de Saint Maurand*, patron de la ville de Douai, qui n'a pu être mentionnée que par un poète de la localité.

Cet ingénieux fabliau se trouve en original dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi inscrit sous le n° 7218 ; il a été cité d'abord par le président Fauchet dans son *Recueil de l'origine de la langue et poésie française, ryme et romans*, page 384 (édition de 1610, in-4°). Legrand d'Aussy l'a traduit dans ses *Fabliaux ou contes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Onfroy, 1779, in-8°, tome III, pages 369-377. Enfin, Méon l'a imprimé en entier dans la nouvelle édition des *Fabliaux et contes* de Barbazan, Paris, Crapelet, 1808, in-8°, tome III, pages 245-254. Il contient 296 vers octosyllabiques. Pour ne rien omettre touchant cette singulière histoire, nous ajouterons qu'elle eut tant de succès au moyen-âge qu'elle fut d'abord imitée par d'autres trouvères, entr'autres par *Hugues Piaucelle*, puis par Straparole dans ses *Nuits facétieuses*, et en dernier lieu on a fini par faire, sur le même sujet, une farce intitulée *les Trois Bossus*. Assurément, les habitans du Boulevard qui se déridaient à la représentation de cette burlesque facétie, ne s'imaginaient guères qu'elle avait une aussi antique origine.

Nous avons trop peu d'occasions, dans le cours de cet ouvrage, de donner des échantillons de la versification des trouvères Douaisiens, pour ne pas saisir celle qui se présente de faire connaître la manière de faire du poète Durans. Voici comme il débute, le lecteur verra qu'il semble s'adresser à quelque châtelain d'Oisy, de Lalaing, ou de quelqu'autre des environs de Douai, qui l'avait invité à faire un conte :

Seigneur, se vous volez atendre,  
 Et un seul petitet entendre,  
 Ja de mot ne vous mentirai.  
 Mès tout en rime vous dirai  
 D'une aventure le fabel.  
 Jadis avint à un chastel,  
 Mès le nom oublié en ai,  
 Or soit aussi com à Douay,  
 Un borgois i avoit mánant,  
 Qui du sien vivoit belemant.  
 Biaus hom ert (était) et de bons amis,  
 Des borgois toz li plus eslis (choisis);  
 Mais n'avoit mie grand avoir,  
 Si s'en savoit si bien avoir  
 Que moult ert créuz par la vile.  
 Il avoit une bele fille,  
 Si bele, que c'ert uns délis,  
 Et se le voir vous en devis,  
 Je ne cuit qu'ainz féist nature  
 Nule plus bele créature.  
 De sa bianté n'ai or que fere  
 A raconter ne à retrere,  
 Quar se je mesler m'en voloie,

Assez tost mesprendre i porroie ;  
 Si m'en vient miex taire orendroit ,  
 Que dire chose qui n'i soit.

En la vile avoit un boçu ,  
 Onques ne vi si malostru ,  
 De teste étoit moult bien garnis :  
 Je cuit bien que nature ot mis  
 Grant intention à lui fere. Etc.

Le bossu si laid était riche ; il demanda en mariage la jolie Douaisienne et l'obtint. Mais il était jaloux comme tous les hommes contrefaits qui possèdent une belle femme et craignent les comparaisons ; il ferma sa porte à tout le monde : un jour cependant il trouva trois ménestrels, bossus comme lui, qu'il voulut bien héberger ; il les fit chanter, les régala, puis les renvoya. Sa femme, qui avait entendu avec plaisir les chansons des ménestrels, les fit rappeler quand son mari fut parti, mais à peine avait-elle joui de leurs accords, que le jaloux frappa à la porte. On cacha les trois bossus dans trois coffres en attendant un moment plus opportun. Quelle fut la terreur de la dame de Douai quand elle put ouvrir les coffres de trouver les trois ménestrels étouffés ! Elle chercha à se débarrasser bien vite de ces cadavres, et, appelant un porteur, elle lui offrit une grosse somme d'argent s'il voulait aller jeter à l'eau un bossu mort chez elle. Celui-ci accepta, prit le mort et le lança par-dessus le pont ; revenu pour toucher sa récompense, on lui dit que son opération a été mal faite, puisque le

bossu est déjà de retour. Le porteur croit que c'est le diable ,  
 cependant il prend le second bossu et le jette à l'eau : cette  
 noyade se répète trois fois. Enfin , le portefaix revenant au  
 logis après avoir mis à l'eau ses trois bossus , se retourne et  
 voit derrière lui le mari qui rentrait chez lui : — « Ah ! je  
 » t'y prends , dit le porteur , le croyant son bossu qui ve-  
 » nait de ressortir de la rivière , cette fois tu ne m'échap-  
 » peras plus ! » A ces mots il l'assomme avec un pieu , le lie  
 dans un sac et le rue à l'eau. La dame , débarrassée à la fois  
 des trois corps morts et de son vilain jaloux , paie grassement  
 le portefaix , et

Dist que fet a bone journée.

Durans termine son conte par une sentence qui annonce  
 qu'il avait une fort mauvaise opinion de la vertu des dames et  
 de la force de leurs principes :

Durans , qui son conte défine (termine)  
 Dit qu'onques Dies ne fit meschine (jouvencelle)  
 Qu'on ne peut por deniers avoir.

### Gandor de Douay.

Gandor de Douay, que l'abbé de La Rue appelle *Graindor* nous ne savons trop pourquoi, était un des plus féconds et un des plus fameux trouvères du XIII<sup>e</sup> siècle. Il naquit à la fin du XII<sup>e</sup>, car, s'il faut en croire les savans auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* dans le passage suivant, ses œuvres datent du commencement du siècle suivant : « Nos regards, disent-ils (tome XVI, p. 252), vont se fixer sur des poèmes d'une vaste étendue qui portent le nom de romans, et dont quelques-uns semblent tenir au genre épique. Laissons au XII<sup>e</sup> siècle le Tristan versifié ; il nous est du moins permis de rapporter au commencement du XIII<sup>e</sup> la composition du *Chevalier au Cygne*, espèce d'histoire de la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon. Cet ouvrage, qui contient près de 50,000 vers, fut entrepris par *Renax* ou *Renaus*, et



achevé par *Gandor de Douay* qui a rimé aussi *Anseïs de Carthage*, et la *Cour de Charlemagne*, c'est-à-dire le voyage de ce prince en Espagne. »

La longue épopée, principale œuvre de Gandor, est divisée en plusieurs parties : aussi l'appelle-t-on assez indifféremment *le Chevalier au Cygne*, ou le *Roman de Godefroy de Bouillon*. Le *Chevalier au Cygne*, dont on fait descendre fabuleusement l'illustre Godefroy, n'est pour ainsi dire que le héros de l'introduction du long poème sur les Croisades : c'est sans doute à *Renax* ou *Renaus*, trouvère normand, auteur des lais d'*Ignaurès* et de l'*Ombre et de l'Anel*, qu'appartient entièrement cette portion si distincte du corps de l'ouvrage qu'elle en peut être détachée sans inconvénient. Au reste, les versions connues de cette fraction du cantilène que nous désignerons par le seul titre du *Chevalier au Cygne*, diffèrent essentiellement entr'elles. Il en est une reposant parmi les manuscrits du roi d'Angleterre (15, E. 6.) ; une autre, de 526 feuillets, qui a appartenu à Charles de Croy, comte de Chimay, se trouve à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles et a été analysée et imprimée par fragmens par M. le baron de Reiffenberg dans les préliminaires et les appendices du tome second de son édition des chroniques de Philippe Mouskes. En voici le début :

*Chi commenche une grande istoire de Goddesfroit de  
Buillon, et i a moult de grandes merveilles si comme du  
chevallier à Chine.*

Seigneurs, or escoutés en nom de la Vierge royne,  
Que Dieux ly tous poissans qui tous ly biens asine,  
Vous veille herbegier en la gloire angeline,  
Et je vous canteray de miracle divine,  
De grandes traïsons et de morte hayne,  
Et d'armes et d'amours, de gent de haute orine,  
Et la destrussion de la gent sarrasine,  
Et de Jherusalem la prise et la rachine,  
De Nicque et d'Andioche, d'autres terres hermine.  
Ly commenchemens est du chevalier au Chine,  
Fil au roi Oriant et la franche roïne  
Qui VII enfans porta tout à une gésine,  
Dont Matabrune en fist ung fait de grant famine,  
Qui arse en fu depuis dedens un fu d'espine  
Eossi que vous orés conter à brief tiermine :  
Et puis après orés de la voie très digne,  
Du boin duc Godefroy qui passa la marine,  
Comment il conquesta celle terre Appoline,  
Et prist Jherusalem qui à lui fu encline,  
U couronne porta qui ne fu pas fine ;  
Pour tant que Jhésu-Cris, qui tous nous enlumine,  
Fu couronnés en crois de couronne d'espine,  
Ne vot couronne avoir que de povre rachine.

Seignour, or entendés, francque gent honnorée,  
 Chy commenche canson qui doit estre contée,  
 Faight de miracle, par vérité ordonnée;  
 En la cronicque en est la vérité trouvée.

Il ot jadis ung roy de haulte renomés,  
 Roys fut de Lille-forest, une riche contrée.  
 Chieux royalmes-chy est viers Sausonne l'alée,  
 Cils royalmes marciat à le gent deffadé. Etc.

On connaît à Paris au moins trois manuscrits du *Chevalier au Cygne* : 1° le n° 163 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Ms. in-f° du XIII<sup>e</sup> siècle, de 243 feuillets à deux colonnes. 2° Le n° 7192 de la Bibliothèque royale, qui comprend quelques feuillets de fragmens décousus, qui paraissent néanmoins avoir trait au *Chevalier au Cygne*; le reste est de la même version (avec quelques variantes) que le n° 163 de l'Arsenal. 3° Le n° 7623 de la Bibliothèque du Roi, défectueux des premiers feuillets, mais contenant la même version que les deux précédens, avec quelques différences dans le langage. Voici le commencement du Ms. de l'Arsenal :

*C'est si comment li rois Oriens ki fu taion (aïeul) le chevalier au Cisne ala cachier en le forest, et comment il s'endormi sor le riu d'une fontaine. Comment une demisele le trova dormant, ki li mist se main devant sen viaire por*

*le solel , et puis l'eut-il a feme , si comme le livre le devi-  
sera.*

Signor, oiés cançon ki moult fait à loer,  
Par itel convenent le vos puis-je conter  
Que la vertu de Deu le vous laist ascouter  
Et la pais Damediu puist en vous demorer ;  
Je ne vus vorrai mie mençongnes raconter  
Ne fables , ne paroles pour vos deniers embler,  
Ains vos dirai cauchon u il n'a hamender  
Del barnage de Franche ki tant fait à loer  
Qui proumerain aldrent le sepuchre aourer  
Chil présent Antyoche nel vus quier à celer  
Mais ançois lor convint grans painnes endurer,  
Fors estat et batailles vieillier et jeuner.  
Seignor, a chel termine que vous m'oés conter.

Ains com léussit en Franche la voie d'outremer  
Ne nus s'apercheussit de l'ost acheminer  
Avint une merveille que j'ou vus weil monstret  
Car jamais nus jougleres ne vus dira saper.

La merveille fu grans et dire le doit-on  
Bien le doivent oïr chevalier et baron (1)  
Ains com léussit la voie par nule auntion  
Et que s'aperceussissent franchis ne bourgignon ,

(1) Bien le doivent tout chevalier baron oïr (n° 7192).

Et li Dus Godefroy, chevalier à Buillon,  
 Meschins et bachelers n'ot barbe ne grenon (moustache)  
 Et Bauduins ses frères cui Dex face pardon.  
 .....

Le Ms. de la Bibliothèque du Roi n° 7192 possède un commencement qui n'est pas à l'Arsenal, mais, à partir du feuillet 10, il suit la même version. Voici son début :

Or escoutez, Signour, que Dieu vous doinst science  
 De lui croire et amer en bonne providence  
 Sorres bonne canchon qui moult est de sciencie  
 Ainc n'oïstez si vraie en tot vostre jouvence  
 Ceste canchons ne vient noise ne bruit nentente,  
 Mais doulcour et escout et grant pris et silence  
 Del chevalier au cisne aves oi constence.  
 De ses frères aussi de grande sapience  
 Mais onques bien moïstez la premiere naiscence  
 Et com furent trainé à grant essilemence :  
 Ancui orrez par moi trestout en audience.

Signor, or escoutez, par Dieu l'esquitable  
 Que Jhesus vos garisse de le main au diable  
 Tous ja qui encantent de la réonde Table  
 De mantiaus engouleus de samis et de sable ;  
 Mais je ne vous dirai ne mençoigne ne fable  
 Ains vous dirai canchon qui vous est mie corsable.

Car elle est en escrit cest cele véritable  
 En escrit le fist la bonne dame Orable

Qui moult fut prous et sage, cortoise et aimable  
Dedens les murs d'Orengre la fort cité durable.

Au folio 48 du Ms. 7192, on lit ces vers qu'on cherche  
vainement au Ms. de l'Arsenal :

Par tele maniere que nous à vous disons  
Parti de la ducoise li bons dus de Buillon  
De la franche ducoise ici le vous lairons  
Dusca une autre fois que nous y revenrons  
Del chevalier au Cisne ci endroit vous diron.

Ce passage prouve comment l'auteur a entremêlé la  
chronique du Chevalier au Cygne avec celle de Godefroi de Bouil-  
lon.

Au n° 77 on lit ces quatre vers qui manquent également à  
l'Arsenal :

Onques li oirs del Cisne ne fu nul jors ai haus  
Ne si grant poissance com a cel temporaus  
Quant li solder l'entent de mal talent fu caus  
Tout en fu esmaris ce tesmoigne *Rainsnaus*.

Voilà une preuve sans réplique que *Renaus* ou *Renax* est  
auteur de la première partie des trois manuscrits connus à  
Paris; mais cette preuve même détruit l'apparence qu'il puisse

avoir eu la même part dans la composition du manuscrit de Bruxelles venant des Croy, versifié tout différemment comme on a pu le voir par la comparaison des fragmens que nous venons de citer. Tout le manuscrit de Bruxelles paraît l'œuvre d'une même main, il semble d'ailleurs rimé par un poète du pays (peut-être Gandor lui-même), qui a pris son texte dans une vieille légende de la contrée. C'est ce qu'on peut voir dans les *Veillées allemandes, chroniques, contes, traditions et croyances populaires, par Grimm*, trad. par l'Héritier (de l'Ain) en 1838, t. 2, pages 348-364, article du *Chevalier du Cygne*, extrait, suivant l'auteur, d'un *livre populaire flamand* et d'un vieux manuscrit allemand de la bibliothèque St.-Paul à Leipzig, n° 89 (*Feller, 292*). Le récit de Grimm suit pas à pas le poème dans tous ses détails; bien plus, il débute en mettant le lieu de la scène tout-à-fait dans notre pays, certificat d'origine bien véritable dans les écrits d'un allemand. C'est ainsi qu'il commence : « Dans la Flan-  
 » dre, il y avait anciennement un royaume de Lillefort, qui  
 » comprenait le territoire où sont aujourd'hui les villes de  
 » Ryssel (Lille) et de Doway; dans ce royaume regnait Pyrion  
 » avec Matabruna, sa femme. Ils eurent un fils nommé  
 » Oriant; celui-ci chassait un jour un cerf dans une forêt...  
 »... Etc. » Voilà, à n'en pas douter, une source flamande, mise à profit plus tard par un trouvère du pays qui y a puisé un sujet de poème.

Si nous passons maintenant à la seconde partie du poème,

que nous nommerons *le Roman de Godefroy de Bouillon*, bien qu'il y ait confusion des deux sujets, comme nous l'avons dit, dans les versions de Paris, nous trouvons qu'aucun bibliographe ne refuse de l'accorder à Gandor de Douay; cette partie est la plus considérable, elle forme à elle seule plus de 25,000 vers. Une inscription ainsi conçue, placée à la fin du Ms. de l'Arsenal, donne la date de sa terminaison : *Cest livre fu fais en l'an del Incarnacion Nostre Seigneur Jhu-Crist M. CC. et LXVIII (1268)*.

Le romancier débute, comme tous ses confrères, par prier les barons d'écouter ses chants; il va leur réciter, non un poème vulgaire, mais une glorieuse histoire que chaque chevalier doit aimer et retenir :

*Ceste canchon doit-on et tenir et amer.*

Le trouvère passe rapidement en revue, dans une espèce d'introduction en forme de dialogue entre un baron et lui, les hauts faits qu'il est appelé à chanter : « Dieu confia à Pierre l'ermite la mission d'appeler les chrétiens au secours de Jérusalem; mais les premières armées des pèlerins qui marchèrent vers l'Orient, furent massacrées par les Turcs; alors de glorieux princes prirent les armes; Antioche, Archas, Jérusalem tombèrent sous les coups des croisés, malgré la pluie et les orages qui s'opposaient à leurs efforts. . . . . »

*Grans pluens et orages de nois et de temps.*



Après l'histoire romanesque d'Eustache de Bouillon ou Boulogne et de la naissance de Godefroy son fils, tous deux issus d'un personnage qui fut changé en cygne, ce qui fournit le titre du poème (1), l'auteur parle du vénérable Pierre l'Ermite en ces termes :

Dam Pierre li ermite sur son âne monta,  
 Au pais de Surie tantost s'achemina,  
 Le langage savoit dechà mer, et de là ;  
 Ou bras Sainct Georges viut, tout outre le passa.  
 Dam Pierre li ermite tellement s'exploita,  
 Que droit à Rome vint ou le pape trouva,  
 Qui bien le cognoissoit, véu l'ot de piéçà.  
 .....  
 Et Pierre li ermite, qui le grenons (moustache) ot blans,  
 Il étoit nez d'Amiens, ce nous dit le romans (2).

**Le pape pleure avec Pierre sur les malheurs de Sion :**

Dolans fu le pontife. ....

(1) Le seul rapport historique qu'on puisse établir entre cette fable et Godefroi de Bouillon, c'est que le scel et le contrescel de cet illustre guerrier portaient l'empreinte d'un cygne. (Voyez *Vie du vénérable Pierre l'Hermitte*, par P. d'Oultreman. Valentienne, 1632, in-8°, pages 147-48.)

(2) Cette citation est tirée de la *Vie de P. l'Hermitte*, par le père

Gandor glisse légèrement sur la première croisade : à la nouvelle de l'arrivée des croisés , *les Turcs firent sonner ban ; ils firent armer leur gent , et marchèrent contre l'ost de Pierre* : l'ermite est tué aux pieds des autels par les soldats de Soliman ; au moment où sa tête est séparée du tronc , le poète , par un beau mouvement poétique , la fait parler et prédire à Soliman les conquêtes futures des croisés et la perte de ses villes et de ses châteaux.

*Per coi vous perderez vos castiaux et vos vies.*

Le poète ne se borne pas à peindre exactement les prodiges de courage faits par les croisés dans les guerres saintes , ce qui eût été déjà passablement poétique ; il nous montre tantôt les chevaliers de la croix combattant avec des dragons impétueux , tantôt les pèlerins aux prises avec des griffons et autres monstres fantastiques , créés par l'imagination orientalisée des croisés revenus de ces guerres lointaines et acceptés par la crédulité du simple et naïf trouvère.

d'Oultreman , qui paraît avoir eu en main une version pareille à celle de Bruxelles , car les mêmes vers se retrouvent dans cette dernière avec des différences d'ortographe seulement.

Voici ce que M. Michaux dit de notre poète Douaisien dans sa *Bibliographie des Croisades* (1) :

« Gandor de Douai trace les événemens de la croisade de Godefroi de Bouillon : le séjour des pèlerins à Constantinople l'occupe assez longtems ; il parle des refus faits par Bohémond, qu'il appelle le preux et le vaillant, de prêter serment de fidélité à Alexis ; il place dans la bouche du prince grec différens discours qui ont pour objet de détourner les pèlerins de la conquête de la cité sainte : Godefroi lui répondit qu'il était prêt à souffrir toute chose pour l'amour de Jésus Christ. L'auteur raconte fort longuement la prise d'Antioche ; il parait faire de Bohémond son héros favori, et ne parle qu'en passant des autres princes. Le manuscrit, dans cette partie, est orné de petites miniatures qui représentent les opérations du siège d'Antioche ; on lit ces mots : *C'est ainsi que les Français assiégèrent Antioche et que ils la prirent*. Au récit des événemens qui suivirent la prise de cette ville, le romancier mêle une foule de détails singuliers qu'on ne lit dans aucune chronique ; il est à remarquer que le poète ne rapporte pas une seule de ces visions qu'on trouve en si grand nombre dans

(1) Les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique* ont reproduit ce passage dans un article sur *Gandor de Douai*, inséré page 205 des *Hommes et des Choses*, Valenciennes, Prignet, 1829, in-8°.

nos vieux historiens des guerres saintes. Dans la description qu'il fait de la marche des chrétiens vers Jérusalem, Gandor de Douai trace plutôt l'histoire de chaque prince, qu'il ne suit les événemens généraux de la croisade. C'est ainsi qu'il raconte successivement l'histoire de Godefroi, de Tancrede, de Bohémond et de Baudoin. Ces épisodes jettent dans son récit une grande confusion, défaut qui est faiblement racheté par l'intérêt que le romancier a cherché à répandre dans ses tableaux. Arrivé au siège de Jérusalem, Gandor s'arrête tout-à-coup et s'exprime en ces termes : « Maintenant, Seigneurs, » écoutez une chanson glorieuse, écoutez comment les guerriers de la croix prirent la cité sainte, et comment ils la délivrèrent de la race de Mahomet. » Après avoir ainsi appelé l'attention des barons et des chevaliers, l'auteur trace rapidement le siège de Jérusalem. Ici, comme pour le siège d'Antioche, il y a dans le manuscrit de petites miniatures qui représentent les travaux des assiégeans : dans l'une d'elle on aperçoit le bélier, dans une autre les tours roulantes et les diverses machines employées dans les sièges au moyen-âge. Gandor de Douai n'offre plus qu'un faible intérêt dans le reste de son récit; l'ouvrage finit à l'élection de Godefroi. »

Le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris se termine ainsi :

.....  
 Par dedens Oliferne remest li quens Jehans

De çou od forment joie li fers rois Corbaraus  
 Deus soit nos crestiens desore mais aidans

.....  
 Signor..... (1)

Si ascotés cançon de bien enluminée  
 Onques par jougleour ne fu mioldre cantée.  
 Ensi com li haut home de toute la contrée  
 Orent toute lor ost et soumonse et mandée ;  
 Et alèrent à Acre la fort cité loée.  
 Par la vertu de Deu et la Virge honérée  
 Fu la gens sarrazine desconfite et matée :  
 Francois prisent la vile ki tant est renommée,  
 Iluec prisent Calabre le fort vielle dieuée  
 Silont roi Corbaraus cargie et delivrée ;  
 Et cil en a no gent durement merciée ;  
 Puis l'ot rois Corbaraus batisié et levée,  
 Et apriès le rendi et fist noune velée  
 Ensi com vos orés , baron , s'il vos agrée (2).

Le second poème de Gandor de Douai est celui d'*Anseis*  
 ou *Anseus de Carthage* , un des paladins de Charlemagne et

(1) Deux vers déchirés.

(2) Il semble, d'après ce dernier vers, que le poème n'ait pas été fini.  
 Au reste, on peut, à la rigueur, considérer les romans de *Baudouin*  
*de Sebourg* et du *Bastard de Bullion*, comme des suites ou au moins  
 des branches de celui du Chevalier du cygne et de Godefroy de Bouil-  
 lon.

son propre neveu au dire de plusieurs. C'est un roman de 10,850 vers, dont la véritable version première n'est pas connue, qui se chantait dans les châteaux à l'aide des jongleurs, lesquels en altéraient le texte. Le poète douaisien se chargea de le redresser, comme il le dit lui-même dès son début. Le sujet du cantilène repose sur les exploits des Français contre les Maures, tant en Espagne que dans le nord de l'Afrique.

Ce poème, attribué généralement à Gandor de Douai par la majorité des copistes, a été aussi donné à *Pierre du Riés*, autre trouvère du même tems, auteur du *Roman de Beuves de Hanstone et de s'amie Sosiane, fille du Roi d'Arménie*; cette attribution n'est probablement appuyée que sur un seul fait, celui de la réunion des deux romans dans un même volume de la bibliothèque du Roi (n° 540. 3. du Suppl. français). Le poème de *Pierre du Riés* se trouvant le dernier et portant à la fin le nom du trouvère, a fait croire que celui qui l'accompagnait sortait de la même tête.

Voici le début d'*Anseïs* :

Seigneur oëz ke Dieus vous bénie  
 Li glorieus, li fiex Sainte Marie,  
 Sorrez canchon de moult grant signorie,  
 Ele n'est pas faite de gaberie  
 Ains est estraitte de vielle ancisserie.  
 Li vers en sont rimé par grant maistrie

D'amours et d'armes et de chevalerie ;  
 Moult a lonc tans bele a esté perie  
 Oñques n'en fu la droite estoire oie ;  
 Cil jougleour vos en ont dit partie  
 Mais ils n'en sevent valissant une alie (gourde d'ail),  
 Ains le corrompent par lor grant druerie ,  
 Car il entendent plus a la legerie  
 Au fabloier et à leur gaberie  
 Qu'as estoires qui ne nos mentent mie.  
 Par moi vos ert iceste radrecie (redressée)  
 Car il n'est hom qui de meilleur vous die,  
 Si comme Karles à la barbe flourie. . . . . Etc.

Quant à la *Cour de Charlemagne*, ou Voyage de ce prince en Espagne, troisième poème attribué à Gandor de Douay par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (T. XIV. 252.), il nous a été impossible d'en retrouver aucune trace parmi les nombreux manuscrits français de la bibliothèque du Roi ; l'obligeance presque inépuisable de M. Paulin Paris, mise à contribution pour cette recherche, ne nous a pas été plus profitable : peut-être ce titre de *Cour de Charlemagne* a-t-il été mis sur quelque copie de *Anseïs*, l'un des paladins du grand empereur, et de là l'indication fautive d'une nouvelle épopée aurait été donnée ; c'est ainsi que divers auteurs ont fait deux poèmes différens du *Chevalier au Cygne* et de *Godofroy de Bouillon* : nous laissons d'ailleurs cette question à décider à de plus savans et à de mieux placés que nous pour fouiller dans les grands dépôts publics.

La *Bibliothèque Prototypographique*, de M. Barrois, ren-  
seigne plusieurs manuscrits de la tour du Louvre et des librairies des ducs de Bourgogne qui ont dû contenir les œuvres de Gandor de Douay ; nous citerons entr'autres le n° 135 renfermant l'*Anseys de Carthage*, les n° 1586 et 1797 affectés au roman de *Godefroy de Bouillon* ; le n° 1775 avait été terminé *ly an de l'incarnacion Notre Seigneur 1261*.





### Gautier de Cournoy.

Il existe près de notre frontière , à Mons , une Société de Bibliophiles qui compte plusieurs Français parmi ses membres et dont je m'honore de faire partie ; cette compagnie , à l'aide des cotisations de ses sociétaires , fait imprimer chaque année quelque chronique rare , quelque pièce inédite digne d'occuper l'attention des littérateurs et des curieux. Moins égoïste que les bibliophiles français qui ne font imprimer que pour eux seuls , la Société des Bibliophiles de Mons livre au public cent exemplaires de toutes ses publications. C'est par suite de cette détermination généreuse et vraiment digne d'amis des lettres que le public éclairé a eu connaissance de la publication de la *Chronique du bon chevalier Messire Gilles de Chin* , tirée d'un des manuscrits de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles , enrichie de glossaire et

Après qu'il eut obtenu maints succès dans les tournois , son historien nous le montre épris de la belle comtesse de Nassau comme tout bon chevalier doit l'être. Je n'entrerai pas dans les détails de cette amoureuse flamme qui ressemble à toutes les autres : elle n'empêche pas Gilles de Chin d'obtenir des triomphes d'un autre genre , mais bientôt le Hainaut , le Brabant , la comtesse ne suffisent plus pour occuper son âme ; il rêve des combats nouveaux , et désire aller chercher des aventures en Palestine. La comtesse , qui craint l'absence et les voyages , engage le jeune chevalier à attendre qu'il ait la barbe grise pour passer la mer ; Gilles persiste , et la dame , en désespoir de cause , lui fait du moins promettre à son départ de ne pas prendre de nouvelle amie avant son retour. Gilles de Chin le jure et part pour combattre les infidèles sur un destrier dont le mari de la comtesse lui fait cadeau.

Mais voici que Gilles de Chin est mis à une rude épreuve ; arrivé en Palestine , la reine de Jérusalem tombe amoureuse de lui : il lui fait agréer ses excuses , et va passer son humeur sur un lion énorme qu'il tue près des rives du Jourdain. Il extermine un géant , défait les Sarrazins , occit un serpent monstrueux , et repasse en Europe où il exécute chemin faisant de grandes prouesses à Bénévent , à Auxerre et à Soissons.

Rentré dans son pays , il apprend la mort de la comtesse de Nassau , épouse Mademoiselle de Chièvres en Hainaut et se

bat de plus belle. Il aide le comte de Hainaut dans sa lutte contre le duc de Brabant et il gagne une bataille près de Notre-Dame-de-Halle, sur la route de Bruxelles ; après la paix qui s'ensuit, il se présente au tournoi de St.-Tron, puis au château de Rollecourt en Ostrevant, où il meurt le 12 août 1157. Son corps fut depuis conduit à l'abbaye de St.-Ghislain et enterré en face du crucifix, où des épitaphes racontent que sa mort fut la suite d'un coup de lance reçu dans le tournoi.

Cette chronique en prose, dont les détails naïfs révèlent la vie intime des châtelains du moyen-âge, est imprimée avec luxe, comme cela convient à une publication de bibliophiles, par M. *Hoyois-Derély*, (1857, in-8°) typographe à Mons. Elle est divisée en 50 chapitres avec rubriques en couleur, plus la *conclusion* et un petit *avertissement* ainsi conçu :

« Pour ce que la mémoire des hommes deffault et passe  
 • par terminacion de vye, et que toutes choses se delaissent  
 • et oublient qui ne les rédige et met par escript, doncques  
 • adfin que les haulx et courageus fais de nos anchiens pré-  
 • decesseurs ne soient estains, mais aumentés et ramentés  
 • pour donner exemple aux nobles et vertueux hommes du  
 • temps présent, ay voulu *transmuer de rime en prose* chest  
 • present traittiet auquel fait mencion des haultes proèces  
 • que jadis fist ung noble chevalier, lequel en son temps fu  
 • nommés Messire GILLES DE CHIN, natif de Tournesis. Cy

- prie à ceulx qui ceste matère lironz qu'ils aident à excuser
- mon petit et obscurchy entendement , en pryant nostre Seigneur qui me doinst grace de le pooir parfaire en tel manière que la matère soit plaisante et agréable aux lisans et escoutans. »

Cet écrivain , qui avait de si bonnes intentions d'être agréable à ses lecteurs , ne s'est pas nommé , et , bien qu'il soit de notre pays comme il est facile de le voir par beaucoup d'expressions qui sont du Hainaut , il est resté inconnu pour nous. M. Chalon est tenté d'attribuer ce travail au héraut d'armes *Charolois* , auteur reconnu aujourd'hui de la chronique du *Bon chevalier Messire Jacques de Lalaing* ; notre bibliophile appuie son opinion sur ce que l'introduction des deux chroniques a la même forme et contient souvent les mêmes expressions. C'est là , selon nous , une faible présomption : car , outre que la chronique de Jacques de Lalaing nous semble un peu plus jeune que celle de Gilles de Chin , les similitudes remarquées entre les deux ouvrages tiennent plutôt à la disposition usitée alors pour la division des chroniques et à la forme ordinaire du début qu'on ne se gênait pas pour copier littéralement sur les livres du même genre et d'un âge plus ancien. A cette époque reculée , on passait déjà pour savant clerc quand on pouvait lire dans les livres des autres , et le plagiat était , sinon permis , du moins toléré. Quand on le savait , c'était peu de chose , quand on l'ignorait , ce qui arrivait le plus souvent , ce n'était rien , et le plagiaire croyait de

bonne foi avoir fait un ouvrage. Il en était alors comme de ces illétrés de nos jours qui croient avoir composé un couplet de fête quand ils se sont donné la peine d'en chercher un à leur convenance dans l'*Almanach des muses*, où ils n'ont fait que changer, comme dit Bartholo, *Fanchonette* en *Rosinette*.

Mais il est un passage de l'*avertissement* de la chronique de Gilles de Chin qui mérite d'occuper davantage l'attention des lecteurs : « J'ay voulu *transmuier de rime en prose* che » présent traittiet, » dit l'écrivain, et voilà qui nous indique explicitement que ce livre est tiré d'un de ces poèmes anciens ou d'une de ces grandes chansons de gestes si communes dans les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et qui résumaient dans leurs chants toutes les actions héroïques, toutes les traditions historiques de nos ancêtres. Cette remarque n'a pas échappé à la sagacité de notre collègue M. Chalon, dont l'érudition est rarement en défaut ; il a fait des recherches pour retrouver le premier jet de cette chronique, et elles sont restées infructueuses. Déjà, feu *Delmotte*, de Mons, de regrettable mémoire, ayant remarqué que la *Bibliotheca manuscripta* de l'allemand *Hænel*, mentionnait un poème de Gilles de Chin comme existant à la bibliothèque de l' Arsenal, avait prié M. Fétis, son compatriote et son ami, de faire quelques recherches à cet égard. Soit que celui-ci n'ait pas rempli avec intelligence la mission de son ami, soit que M. Ch. Nodier, bibliothécaire de l' Arsenal, homme d'une haute imagination à qui il est bien permis

de ne pas descendre dans les petits détails d'érudition , ait suivi le précepte : *De minimis non curat prætor*, encore est-il que M. Fétis fit réponse que M. Ch. Nodier lui avait certifié que l'assertion d'Haenel était inexacte.

Haenel avait raison cependant ; m'occupant de recherches sur les trouvères du Nord , et d'après une révélation de M. *Edward Le Glay*, ancien élève de l'école des chartes , j'allai à l'Arsenal le *Bibliotheca manuscripta* à la main , et je trouvai parmi les manuscrits français de la classe des belles-lettres , sous le n° 167, in-f°, l'*Histoire de Gilles de Chyn, seigneur de Berlaymont*, composée en vers romans , par le trouvère *Gautier*, de Tournai ; cette copie fort nette , et où l'orthographe ancienne a été passablement conservée , contient de 5 à 6,000 vers et fut écrite par sire *Robert de Hanin*, par le commandement de *Jan Pelet*, abbé de St.-Aubert de Cambrai , en 1374.

Ce vieux poème , qu'on peut reporter au tems de St.-Louis, a pour nous un mérite d'intérêt local tout particulier ; on en jugera par de courtes citations ; je me trouve heureux d'être le premier à même d'en offrir au public un faible échantillon ; voici le début du poème :

*Chy commence l'histoire de Gille de Chyn seigneur  
de Berlaymont.*

Vous qui raison saveis entendre  
 Et d'un bon dit merite rendre ,  
 Or escouteis , s'il vous est bel ,  
 L'aventure d'un damoisel ,  
 Ki jadis fu en Tournezis  
 Neis , et conceus , et sezis  
 D'umilitei et de larguece ,  
 D'onnor , de sens et de bonteï.  
 Bien doit estre en auctoritei.  
 Onques Ector ne Achylles ;  
 Ne Patroclus , ne Vlives ,  
 Polynetes , ne Tydeus ,  
 Ne Tyocles , ne Adrastus ,  
 Li fort roy dont on tant parole ,  
 Dont cil clerc lisent en escole ,  
 Rois Alixandres , ne Porrus ,  
 Gadifers , ne Emelidus ,  
 A cui mainte aventure avint ,  
 Ne furent teil , ne tant n'avint ,  
 Comme à cestui que je veul dire .  
 Cist est des autres rois et sire ;  
 D'amors et de chevalerie  
 A desor tous la signorie ;  
 Gilles de Cyn est apelés ;  
 Partout estoit bieu renommés .

Le chief de son commencement  
 Voz conterai assez briement ;  
 Ancois que il fust chevaliers  
 Qu'il fu vallez et escuiers ,  
 Con fais il fu de queil maniere ,  
 Qui veist son samblant sa chiere  
 Il desist bien qu'il ne vosist  
 Nul cose qui Dix fesist ;  
 Et ne por quant de sa faiture  
 Estoit moult grans et par mesure  
 Gran dez espauls et pis le .... (1)  
 En piés , en jambes ne en mains  
 N'ot que refaire c'est du moins  
 Mais deseans ert et desramés  
 Saulez de dras et dealavés.

.....  
 .....  
 Moult estoit de faible sanlance (apparence)

Nus n'eust de lui esperance  
 Que ja deust terre tenir,  
 Ne a nul bien deüst venir.  
 Tout si ami et si parent  
 Le haoient moult durement ,  
 Car à nul bien ne s'atornait ;  
 Et ses peres tant le haoit  
 Qu'il ne voloit à lui parler  
 Ne nul samblant d'amour monstret.

(1) Mot resté en blanc.



Voici maintenant la conclusion de ce poème :

F<sup>o</sup> 106, r<sup>o</sup>.

Ainsi Gilles de Cyn ouvra  
 Tote sa vie se pena  
 De son pris querre et amoner  
 Et de ses amis honerer,  
 Quant Fortune, qui ne repose,  
 Li vint devant, à la forclose,  
 Si l'emabati en enfermé (le plongea en maladie)  
 Onques plus ses corps n'ot santé;  
 Si avons oi dire por voir (pour vrai)  
 Chiaus (ceux) qui le durent bien savoir,  
 Qu'il fut à Rollecourt mors  
 D'une lance qu'il ot u cors  
 Ferue (frappé), à une grant mellée  
 U il dona mainte colée.  
 Si vous disons tout de chertain  
 Que sez le marbre, à St.-Guillain,  
 Là gist li cors du poigneur  
 Qui departi maint grant estor.  
 Tout droit devant le crucifis  
 Fu à grant duel en terre mis.  
 Encor doivent li anchissor  
 Le lui porter plus grant honor,  
 Car li mieudrez d'iaus y habite  
 Et sest li saint de grant merite.  
 Gautiers de Tornai chi define  
 La canchon qui est vraie et fine,  
 Qu'onques ni ajonsta menchoigne (mensonge),  
 Bourde, ne fable, ne aloigae;

Là u il le puest oster  
 Por ce s'entremist du trouver,  
 Qu'il voloit faire grant honor  
 Le cors du millor poigneor  
 Qui onques fust en terre mis  
 Au jor qu'il fu de millor pris.  
 Gautiers de Tornay por ce prie  
 Chiaus qui la canchon ont oïe,  
 Qu'à Diu prioient que vrai pardon  
 Face et à lui et à Gillon,  
 A tous nous mece en paradis  
 Aavec ses angles benecys. Amen.

EXPLICIT.

• L'an mil chent et xxxvij, trois jours devant le miaoust trespassa Messires Gilles de Chyn, et gist en l'abbaye Monsigneur Saint Guillain devant le crucefis. Et i fait-on sen obiit trois jours devant le miaoust moult tres hautement. 1471.

• Escript par moy sire Robert de Hanin, et ce par le comandement de Mons<sup>r</sup> Jan Pelet abbé de Saint Aubert en Cambray. •

Voilà donc le type original de la chronique de Gilles de Chin retrouvé; c'est une vieille épopée du XIII<sup>e</sup> siècle, composée peu de tems après la mort du héros qui y figure et tandis que ses hauts faits étaient encore tout fraîchement conser-

vés dans la mémoire des peuples. Ce poème est un monument plus curieux de mœurs et de langage que le texte rafraîchi publié d'après le manuscrit de la bibliothèque des anciens ducs de Bourgogne ; il est fâcheux sans doute que les bibliophiles chargés de cette publication n'aient pas eu connaissance de l'existence de cette ancienne composition ; ils l'eussent fait imprimer de préférence , ou du moins en regard de la version en prose. Toutefois , en regrettant ce qui n'a pu être exécuté , ne soyons pas injuste pour le service rendu aux lettres et à l'histoire locale. Applaudissons à ce qui a été fait avec tant de soins et de succès du reste : l'histoire , environnée peut-être de quelques fictions d'un des plus vaillans chevaliers du Hainaut du XI<sup>e</sup> siècle , est une chose assez curieuse déjà pour mériter toute l'attention de nos zélateurs des études du moyen-âge. Elle doit surtout intéresser les habitans de l'ancienne province du Tournaisis qui recèle encore des rejetons de cette illustre famille de *Chin* , dont le nom est si populaire en Hainaut. On peut ajouter , au mérite intrinsèque de cette production , qu'elle était fort peu connue ; la bibliothèque du Roi Jean en possédait deux manuscrits , peut-être les deux textes et en vers et en prose ; la bibliothèque des ducs de Bourgogne en recélait un seul. Comme on l'a dit , celle de l'Arsenal ne contient qu'une copie du XVI<sup>e</sup> siècle du poème , et le petit nombre des exemplaires , lancés dans le public par les bibliophiles de Mons , repose sur les tablettes de curieux qui ne s'en dessaisiront pas facilement.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que M. le baron de Reiffenberg, bibliothécaire du Roi à Bruxelles, à qui le monde savant a déjà tant d'obligations et qui veut ne rien laisser à faire après lui, s'occupe de la publication entière de ce poème, qui viendra, avec celle de la chronique de *Philippe Mouskes*, mettre le comble à la réputation de laborieuse érudition que ce savant a si justement acquise.



### Gautier le Long.

Gautier le Long est un auteur de fabliaux, né dans le XIII<sup>e</sup> siècle et originaire de l'antique ville de Tournai ou des environs. Ce fait se révèle dans la seule pièce de vers qui nous reste de lui sous le titre simplifié de *La Veuve*. Elle a été traduite en prose et publiée sous cette forme par Legrand d'Aussy, dans ses *Fabliaux et Contes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Onfroy, 1779, tome III, pages 53-61, édition in-8°.

Le sujet de ce conte est facile à analyser et le dénouement est prévu d'avance : on y voit que la *Veuve*, héroïne du fabliau, pressée de se remarier, parle à une commère de ses projets, et lui avoue qu'elle a été chez un devin qui lui a prédit qu'elle épouserait bientôt un jeune garçon, beau et aimable.

ble. Déjà, dit-elle, on lui a proposé un *bourgeois de Tournay*, fort à l'aise, mais il est trop vieux; on veut aussi lui donner *Baudouin*, fils de Gobert, et elle demande des renseignemens à la commère sur son compte, et des conseils sur la conduite à tenir en une telle occurrence.

La commère donne les renseignemens que lui dicte sa vieille expérience, mais la veuve, après avoir été, selon le trouvère Gautier, comme un autour qui après la mue, s'élançait et s'ébat dans les airs :

Ausi com un ostours muers (autour muant)  
 Qui se va par l'air enbatant  
 Se va la dame déportant.....

La veuve, disons-nous, finit par épouser un malotru qui n'a rien que de larges épaules pronostiquant de solides réparations aux torts du défunt. Les deux nouveaux mariés font bientôt mauvais ménage comme cela ne se voit que trop souvent après les noces renouvelées, et la dame, qui croyait trouver dans son second mariage un paradis éternel, n'y rencontre qu'un enfer insupportable.

On soupçonnerait presque La Fontaine d'avoir eu connaissance de ce fabliau lorsqu'il a composé sa jolie fable de *La jeune Veuve*.

La citation du *Bourgeois de Tournay*, celle du nom de *Baudouin* qui n'appartient guères qu'à la Flandre, l'interposition de la *commère* qui vient donner ses conseils, prouvent assez l'origine toute flamande de ce vieux conte. Au reste, la ville de Tournai, berceau de la monarchie française et attachée dès longtems au royaume des Lys dont les armes sont jointes dans son blason à la tour crénelée qui lui donna son nom, fut de bonne heure initiée aux mystères de la poésie romane et fournit un grand nombre de conteurs et de trouvères qui égayaient les riches châtelains du Tournaisis.



### Gillebert de Berneville.

*Gillebert, Ghilebert, ou Ghilibers de Berneville* est un charmant trouvère que l'Artois et la Flandre ont presque des droits égaux à réclamer. Cependant, soit à cause du lieu habité par une des dames qui occupèrent ses pensées et firent résonner sa lyre, soit à cause des longues relations de tous genres qu'il eut avec la Flandre, on le fait plus communément naître à Courtray, où il florissait vers l'an 1260.

Gillebert de Berneville eut l'honneur d'être attaché à Henri III, duc de Brabant, mort en 1260, père de l'aimable Marie de Brabant, seconde femme du roi Philippe-le-Hardi. Le duc de Brabant le combla d'honneurs et de bienfaits en récompense de plusieurs chansons faites à sa louange; trouvère lui-



même et chanteur distingué, le noble duc lui adressa une chanson qui commence par ce vers :

« Beau Gillebert, dites s'il vous agrée, etc. » (1)

Cette qualification de *beau* en faveur du trouvère ne prouve rien pour son physique, attendu que les descriptions flatteuses sont licences permises plus encore aux poètes qu'aux peintres, et qu'il était d'ailleurs d'usage au moyen-âge de faire ce compliment banal à presque toutes les personnes auxquelles on adressait la parole, depuis le masque le plus hideux jusqu'aux dames et au souverain.

Gillebert aima comme tout bon trouvère doit le faire; il eut une amante à Courtray; ensuite il adressa ses vœux à la belle Béatrix d'Audenarde, qui pourrait bien avoir eu son domicile à Courtray et ne faire qu'une seule et même personne avec la première dame citée; peut-être aussi les passions du trouvère n'étaient-elles que des métaphores poétiques, car il est certain qu'il était marié. Au reste, toutes ces suppositions

(1) On trouvera cette chanson en entier à l'article de *Henri de Brabant*, dans nos *Trouvères du Brabant* qui paraîtront incessamment.

peuvent être vraies, car le cumul en amour était chose très-commune au XIII<sup>e</sup> siècle et surtout chez les poètes. Gillesbert de Berneville avait sur cette matière une manière de voir très-large et la conscience facile ; il était persuadé qu'on ne peut trop mettre de mauvaise foi dans le commerce des femmes, et qu'on n'y obtient de succès qu'autant que l'on sait tromper. Cette morale de roué, qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans le fond de la bonne Flandre chez un poète du XIII<sup>e</sup> siècle, est fort explicitement exprimée dans la pièce suivante :

J'ai fet maint vers de chançon  
 Et s'ai mainte fois chanté  
 Onques n'en oi guerredon (récompense),  
 Nis tant c'on m'en séuist gré.  
 Mais jà pour ce n'ière faus ;  
     Toz fins et loius  
     M'en irai  
     Et serai  
 Sages : si m'en retrérai (je finirai)  
     D'amer celi (celle)  
 Où il n'a point de merci (pitié).

Je ne donroie un bouton  
 D'amors, ne de sa fierté.  
 Issuz sui de sa prison  
 Où j'ai mains mauz enduré.  
 Amors n'est fors peine et mauz  
     Tormens et travaux.  
     Joïe n'ai  
     Quant les ai

Et por ce je m'en retrérai  
 D'amer celi  
 Où il n'a point de merci.

Si j'amasse traïson  
 Ne mesdit, ne fausseté,  
 L'on méust tenu à hon,  
 Et si m'éust-on amé.  
 Certes, amors déloiaus  
 Ja n'ière de çaus ;  
 Ainz ferai  
 Quant voudrai  
 Chanson ; si me retraierai  
 D'amer celi  
 Où il n'a point de merci.

Nus ne se puet avancier  
 En amor, fors par mentir :  
 Et qui meus (mieux) s'en set aidier,  
 Plustot en a son plésir.  
 Qui fame justifera  
 Ja ne l'émera  
 Par convent  
 Loiaument :  
 Et pour ce je me repens  
 D'amer celi  
 Où il n'a point de merci.

Certes jà céler nel quier  
 G'en pris ma dame à servir.  
 Rendu m'en a tel loyer

Qu'ele ne cuida traïr.  
 Voirs fu (je fus vrai) ; s'amor m'otria ,  
     Mès ele me gaba  
     Por vil gent.  
     Vengement  
 M'en doient Dex. Je m'en repent  
     D'amer celi  
 Oû il n'a point de merci.

Cette chanson, que La Borde a publiée en en donnant la traduction, est pleine de grâce et de piquant quoiqu'elle soit dictée par le dépit amoureux le mieux conditionné ; le poète se repent bientôt d'avoir été si loin, il composa bien vite une autre chanson sous l'impression d'un sentiment plus doux ; il y fit amende honorable et demanda pardon à l'amour et à sa belle de les avoir méconnus et outragés. Nous ne résistons pas au plaisir de publier cette pièce que nous trouvons dans le manuscrit n° 67 du fonds de Cange, au f° 142.

Merci, amors ! car j'ai vers vos mespris  
 Com déloiaus parjure foi-mentie,  
 Enragiés fus, quant par ma bouche dis :  
 Qu'amors n'avoit valor ne seignois ,  
     Certes, je menti  
     Et si m'en desdi ,  
     Je ne puis valoir,  
     Ne savoir,  
     Sens ne cortoisie  
 S'amors ne m'aïe (ne m'aide).

Por Deu ! amors , qu'or soit derrière mis  
 Vos mantalens , s'oubliés ma folie ,  
 Et sachiez bien , se en parlant meffis ( je fis mal ) ,  
 Conques li cuers n'y pensa félonie ;

Ne se repenti  
 D'être en vo merci ,  
 Ains véil manoir ( demeurer ) ,  
 Sans mouvoir ,  
 Cuer et cors et vie  
 Met en vo baillie ( pouvoir ) .

Jamés cuers n'ert cortois ne bien apris ,  
 S'amors n'y met son sens et sa métié ( mesure ) ,  
 Por ce l'en veil en bone foi tosdia ( toujours )  
 Servir comment qu'il m'aviengne d'amie .

Seignor , fin ami ,  
 Fêtes autresi ( également ) ,  
 Ne vos chaut d'avoir  
 Fol espoir ,  
 Car tex ( tel ) biens détrie ( végète )  
 Qui puis monteplie ( multiplie , profite ) .

L'auteur proteste encore de ses bonnes intentions en amour  
 durant deux couplets ; il promet solennellement de s'amender  
 et de changer de conduite , ce qui annonce qu'il avait bi en des  
 choses à se reprocher , puis il finit par cet envoi :

Mon chant voudrai à *Fontaines* porter  
 A Monseignor *Huitace* ert li requise

Chançon di li, par toi li vueil mand-r  
 Que doutance (l'incertitude) est ce qui plus me conbrise (tourmente).

Trop a pesant fais (fardeau),  
 Crucis et mauvais,  
 Li fins cuers jalos;  
 N'est pas dous tex (tel) maus  
 Jusqu'en Frise  
 N'a si fort justice (supplice).

Dans une autre chanson Gillebert dit :

Raisons m'enseigne et avise,  
 Et jou sai certainement,  
 Que qui aim sans faintise (tromperie)  
 Cent guerredon en atent.

On voit que sa morale en amout était bien amendée : c'est ce qui appert encore dans ce dernier couplet de la chanson :  
*Tant me plais à estre amis* qu'on lit dans le ms. Cangé 67,  
 f° 159 :

Chançon tu t'en iras là  
 Où j'ai tont mon cœur donné;  
 La dame du mont (monde) t'aura,  
 Qui plus aim' en vérité,  
 Foi et loyauté,  
 Et qui plus en a.  
 En sa merci m'a  
 Amours l'a jugié,  
 Et j'ai otroié

Quanque li plaira.  
 Mais qu'il n'i ait j'i  
 Parlé de congié.

Gillibert de Berneville est un des plus féconds trouvères du nord que l'on puisse citer ; on connaît de lui une quarantaine de chansons. Le n° 7222 des manuscrits de la bibliothèque du Roi, l'un des plus vastes *cançonneros* du XIII<sup>e</sup> siècle, en contient à lui seul quatorze qui sont accompagnées des airs notés de la musique du tems : on les trouve entre les folios 131-135. Le manuscrit côté 184 (supplément français) en contient aussi plusieurs ; les manuscrits du fonds de Cangé, à la bibliothèque du Roi, et ceux de la bibliothèque de l'Arsenal en recèlent encore un grand nombre avec des envois à *Hue d'Arras*, châtelain de cette ville, à *Robert et Colars le Bouteillier*, à *Michel de Waisdier* et *Gilles de Noeville*, tous poètes contemporains et amis de l'auteur, et probablement ses compatriotes comme leurs noms semblent l'indiquer.

L'amour est presque toujours le sujet des chants de Gillibert ; ce fut sans doute l'occupation de toute sa vie. La galanterie était alors le principal passe-tems des nobles et des riches lorsque la guerre leur laissait des loisirs. On soumettait aussi à Gillibert des questions sur la métaphysique de l'amour, questions auxquelles il répondait avec une indépendance et un à-plomb très-remarquables ainsi qu'on peut le voir dans le *Jugemens d'amors* cité dans notre discours préliminaire et

dans la chanson ou jeu-parti que lui adresse le duc Henri de Brabant. Presque toutes les productions de ce gentil chansonnier sont adressées à ses maitresses dont il tait souvent le nom, sans doute à cause de son mariage, et à ses amis qu'il nomme presque toujours. L'envoi suivant est fait au seigneur *Erars de Valery* :

Chanson, va-t'-en à Courtray droitement :  
 Car là dois-tu premièrement aller.  
 Ma dame di, de par son chantéor  
 Se il lui plaist, que te face chanter.  
     Quant t'aura ouye,  
     Va sans arrester,  
     Erars saluer  
     Qui Valery crie.

Il y a une chanson de lui adressée à la dame de Gosnai.

Dame de Gosnai gardez,  
 Que soyez bien conseillie  
 A Robert Bosquet parlez,  
 Tant qu'il soit de vostre aïe.  
     Je vous part, seigneur avez ;  
 S'a vo vouloir le prenez,  
 C'iert sans le gré vos amis :  
 Ensi est le jeu partis.  
     Ou vous l'aurez par lor gré  
 Maugré vostre volonté.



La chanson : *J'ai souvent d'amors chanté* est composée en l'honneur de la belle Beatrix d'Audenarde dont le nom revient à chaque refrain. La suivante , que nous insérons en entier, est adressée à la même dame qui retenait le trouvère dans ses fers jusqu'à ce qu'il lui eût fait une chanson :

## I.

Au besoing voit-on l'ami  
 Pièça qu'il fu recordé  
 Sor ne fet amors por mi  
 Tant que j'aie un chant trouvé  
 Je eroi que mès n'istrerai ( je ne sortirai )  
 De prison , ains i mourrai :  
 Cele qui m'a mis céens  
 Ele a fet ses seremens  
 Que james ne m'engera ,  
 Ne partirai de la prison ,  
 S'aurai trovée chançon .

## II.

Amors je vos cri merci  
 Que me donés cel pensé  
 Qu'aucun nouveau chant joli  
 Li puisse fere à son gré ;  
 A ce grant besoing que j'ai  
 Autre aie que vos n'ai ;  
 Vos estes mes sauvemens ,

N'i vaut cousins ne par ns ,  
 Jà par aus ne garirai  
 Tant garderai ceste prison  
 Qu'aurai trovée chançon.

## III.

Ser me metez en oubli.  
 Amors , j'ai mon cens finé ;  
 Et se me getés de ci  
 Mainte joliveté ,  
 Encore por vos ferai  
 A ce besoing noumerai  
 Biatrix bien me porpens (m'inspire) ,  
 Or est doublés tous mes sens ,  
 Hui mes à chant ne faudrai.  
 Point ne m'esmai de la prison ,  
 De légier ferai chançon.

## IV.

Prison ne me puet tenir  
 J'en sui tous assureés  
 Ne autres maus à venir  
 Quant li haus noms est noumés.  
 Dame d'Audenarde pris  
 Me tenés en vos païs  
 Mes ne sui pas esmaiés ,  
 Vo prison ne m'est pas griés (dure) ,  
 Car en lieu d'estre grevez

Sui honorés ,  
 En la prison  
 De légier ferai chançon.

Les couplets qui suivent sont dignes encore d'être cités  
 parmi les meilleurs de Gillibert de Berneville.

Li joli pensé que j'ai  
 Me vient de fine amor,  
 Et ce que ma dame sai  
 Bone et sage et de valor.  
 Me conforte et tient en joie ,  
 Et se je poie  
 Passer la meillor  
 C'on sache de faire honor  
 Por ma dame le feroie.

Jamais je n'entroublerai  
 Un ris qui vint de douçor  
 Qu'ele fist quant l'esgardai ,  
 Mès ne dis pas tel folor  
 Que pour moi fust , je faudroie ;  
 Ne voir ne diroie ;  
 Mès de tel savoir  
 M'est el cuer que nuit et jor  
 Me samble qu'adès la voie.

Dame je vous ai doné  
 Mon cuer, sanz ja départir :  
 S'il pooit estre à vo gré ,

C'est la rienz que plus désir.  
 Dame franche et débonaire,  
 Se savoie faire  
 Le vostre plaisir,  
 Mieuz ameroie à morir  
 Que nus m'en véist retraire.

Les deux autres couplets sont un peu faibles, mais le suivant, tiré d'une autre chanson de Gillebert, est tout-à-fait joli :

Adès ai esté jolis (joyeux)  
 Bien m'en vant :  
 Encor le serai tozdis ( toujours )  
 Mon vivant,  
 Et ferai chançon plus lie (gaie)  
 C'onques ne fis por itant :  
 Que cele qui j'aim m'en prie  
 Et dit à moi que je chant ;  
 S'en ai le cuer plus joiant.

Voici encore la première strophe d'une pastourelle qui en contient cinq ; c'est un exemple des rimes doubles en échos, déjà alors en usage :

Elas ! je suis refusez  
 Et ma chanson refusée ;  
 J'ai tot mes solas ( espoir ) mués ( changé )

En ire et en grief pensée.  
 Non, jamès je ne chanterai  
 De cuer gai,  
 S'il n'agrée,  
 Ma dame honorée,  
 Que j'aim' de cuer verai;  
 Se mal hai,  
 Bien l'ai desservi  
 S'en quier merci.

Autre à cinq strophes aussi :

Puisqu'amors se vent en moi  
 Hébergier,  
 Riens ne voil se je recroi  
 D'envoisier.  
 Por iver sauvaige,  
 Dame bele et saige,  
 M'a à justisier.  
 D'estre à son dangier (puissance)  
 Ai bel avantaige  
 Je m'en tien plus ebier.

Autre de cinq strophes, tirée d'un manuscrit du fonds de  
 Cangé :

Je fésse chansons et chant  
 Mieux c'ouques mais et plus sovent;  
 Mais il par est si très chiers tant

De merci que n'en truis (trouve) noient (rien);  
 Je ne sai u ele maint  
 Ne je ne truis ki m'i maint;  
 Ne ja beaus chant ne fera  
 Ki joie n'aura;  
 Elas! je suis trestous nus  
 Desvestus.

Ce refrain revient à la fin de chaque strophe, ainsi qu'à la fin de l'envoi.

Il y a six siècles que tous ces vers furent pensés et écrits; depuis lors bien des choses ont été perfectionnées, mais nous ne sachions pas, qu'en Flandre, on fasse aujourd'hui des chansons plus gaies, plus légères et plus naïves que celles du trouvère de Courtray.

Si nos citations n'avaient pas déjà été si multipliées, nous transcrivions en entier la chanson : *D'amors me vient li sens* (l'esprit) *dont j'ai chanté*, qui est une des plus remarquables de l'œuvre du trouvère.

Outre les pièces passablement nombreuses que nous venons de relater intégralement ou par extrait, nous connaissons encore de Gillibert de Berneville les chansons dont voici les premiers vers :

1. Amors, pour ce que mes chans soit jolis...
2. Amors, votre seigneurie....
3. Au besoin voit-on l'ami....
4. Aucunes gens n'ont enquis....
5. Au nouviau tems que l'ivers...
6. Comment qu'amors me...
7. Cui doint li lozangier....
8. D'aller lone pré...
9. Foi et amor et léauté...
10. Jamais ne perdroit...
11. Jamès chançon ne ferai...
12. Je chant, mès c'est mauvais signe...
13. Je n'eusse jà chanté....
14. J'oi tout avant blasmé....
15. Joliment de chanter....
16. Jolivetés de cuer...
17. Hé amors! je fus norriz en votre couvent...
18. Haute chose a en amor, bien la doit garder qui l'a...
19. L'autrier d'Aix-à-la-Chapelle....
20. Onques d'amors n'oi nule si grief peine....
21. Ouques mais si esbahis ...

22. Cuidoient li mesdisans....

23. De mon dolereus vous....

Le n° 17 est quelquefois attribué à *Robert de le Pierre*, trouvère du nord contemporain de Berneville; et aussi on rend quelquefois à *Guyot de Dijon* le n° 23 qu'un manuscrit de Noailles accorde au poète Courtraisien.





### Gilles li Muisis.

Nous voici venus à parler d'un homme recommandable, qui, sorti d'un village et d'une famille obscurs, sut, par son seul mérite, se faire une position et un nom. *Gilles li Muisis*, ou *Mussis*, appelé aussi *Gillon le Muist*, et en latin *Egidius Mucidus*, traduction du mot *moisi* que nos ancêtres écrivaient *muisit*, naquit au village de Rongy, près Saint-Amand, en 1272, d'une famille de bons cultivateurs, honnêtes et probes, mais peu fortunés. Les parens de Gilles li Muisis furent assez bien inspirés pour faire donner de l'éducation à leur fils, et ils en recueillirent d'heureux fruits pour eux et pour leur progéniture. En effet, on peut faire la remarque que tous les membres de la famille des *Li Muisis*, cités dans les annales et les chartes du pays, sont toujours ou simples cultivateurs ou modestes bourgeois de la ville de Tournai avant l'exaltation et la mort de *Gilles*, tandis que plus tard ils se

présentent décorés d'armoiries, de titres et d'emplois, qu'ils ne durent sans doute qu'à la protection et à l'influence de leur parent, parvenu au plus haut point de grandeur que puisse atteindre la science et l'esprit de conduite.

Nous trouvons qu'un *Jean li Muisis*, qui doit être de la famille de Gilles, mourut à Tournai pendant la peste de 1280, lorsqu'il devait porter la chasse de la *Confrérie des Damoiseaux* (Hist. de Tournai, Cousin, IV, 85), mort qui altéra la confiance du peuple dans la vertu de la *fierte*, parce qu'on ne devait pas périr dans l'année où l'on était désigné pour la porter. On voit aussi qu'un *Baudouin le Muisit* et *Margritain* sa femme sont cités comme touchant de petites rentes, dans un Ms. in-4° ayant appartenu au chanoine J. de Winghe et intitulé *Chroniques et Chartes de la ville de Tournai*, recueillis en 1295, avec additions jusqu'en 1520, reposant maintenant à la bibliothèque municipale de Tournai.

L'an 1542 et 43 les Muisis sont déjà plus riches; on trouve que *Pierre li Muisis* et Maroie sa femme achètent 6 bonniers de terre à Templeuve au prix de 25 livres. De 1543 à 1549, *Ernouls li Muisis* et Jehane sa femme, de Rongy, prennent à ferme jusqu'à 17 bonniers de terres appartenant à l'abbaye de St.-Martin de Tournai et dont ils rendaient quatre rasières de blé au bonnier. Enfin, Mons *Jaque le Muisit* recevait une rente viagère de 25 livres à la Chandeleur et à la St.-Jean, de

la même abbaye de St.-Martin , pour ses bons conseils et un voyage d'Avignon ( vraisemblablement vers le pape ), touchant les affaires du monastère ; ce dernier fut sans doute un homme de loi , parent de Gilles li Muisis et attaché par lui à l'abbaye de St.-Martin de Tournai (1).

Plus tard, la famille des Muisis est tout-à-fait riche et même noble : un recueil des anciennes épitaphes de la cité de Tournai , ouvrage de M. de Calonne , reposant à la bibliothèque communale de cette ville , va nous en fournir la preuve. A l'entrée du cloître Notre-Dame , on voyait avant 1662 ( année de la démolition de ce cloître), une pierre tumulaire maçonnée dans la muraille avec la représentation de *Marie ly Muisis , qui fut fille au seigneur Pierron ly Muisis , ki trespassa l'an de grâce 1403 , le 20° d'avril.*

Dans le chœur de l'église St.-Jacques , ajoute M. de Calonne , sur une lame de cuivre non relevée , on voyait un

(1) Ces renseignements sont tirés d'un Ms. du XIV<sup>e</sup> siècle reposant à Valenciennes dans la bibliothèque particulière de l'auteur, et intitulé : *Liber compilatus per Ægidium abbatem XVII de statu suo et monasterii* ; ce livre écrit en vieux français, en 1349, sous la dictée de Gilles li Muisis aveugle, provient de l'abbaye même de St.-Martin de Tournai.

homme armé, éperonné, couvert de sa cotte, et sa femme en manteau, entourés de dix écussons; leurs épitaphes étaient ainsi conçues :

*Cy gist PIERRE LY MUYSYS, seigneur d'Esquelmes, es-chanson du roy nostre sire et garde de sa monnoye de Tournay, qui trespassa l'an 1412, le cinq. jour de septembre. Priez pour s'ame.*

*Cy gist demiselle Jacqueline de Hauteville, femme dudit Pierre Ly Muysis, qui trespassa l'an de grâce 1447, le derrain jour de septembre.*

Les armoiries de *Ly Muysis*, dont on ne saurait, d'après le dessin, blasonner les émaux, étaient à la bande chargée de trois doubles aigles et accostée de six quintes-feuilles. Un double-aigle orne également le devant de la cotte d'armes du défunt et sert de cimier à son héaume. Quant à la *demiselle* sa femme, elle porte dans son écu une croix ancrée (1). Il est facile de voir, par tout ce qui précède, qu'en moins d'un siècle les membres de la famille de Muisis avaient bien changé de position; au lieu de labourer la terre, ils étaient devenus sei-

(1) Recueil des Bulletins de la Commission royale d'histoire de la Belgique. Tome 2, p. 231-2.

gneurs , propriétaires de beaux domaines et chargés d'honneurs et d'emplois publics ; nous sommes fondés à croire que ce résultat est dû à la persévérance et au génie de Gilles li Muisis , homme d'ordre et de patience , d'esprit et de savoir.

Gilles , sorti d'un village , léger d'argent mais riche de science , prit l'habit de bénédictin l'an 1289 , à l'âge de dix-sept ans , et entra dans l'antique et puissant monastère de Saint-Martin , de Tournai , fondé vers l'an 656 par St.-Eloi , évêque de cette ville. Il tint une conduite si régulière et montra tant d'aptitude aux affaires , qu'en 1326 il fut nommé prieur de sa maison , tandis que Thierry du Parc en était le XVI<sup>e</sup> abbé. Ce dernier étant mort le 18 avril 1331 , la communauté choisit à l'unanimité pour le remplacer Gilles li Muisis , qui paraissait le plus digne de diriger le monastère. Le pape Jean XXII annula d'abord son élection , mais il la confirma de lui-même l'année suivante , et le nouvel abbé reçut la bénédiction et la crosse à l'abbaye d'Eeckhout , près de Bruges , le 25 octobre 1332. Le pape , qui l'avait d'abord peu apprécié ne le connaissant pas , le vit ensuite d'un si bon œil qu'il lui accorda l'absolution de son prédécesseur , mort excommunié pour n'avoir pas versé l'argent que lui demandait la chambre apostolique et avoir négligé les devoirs qu'elle exigeait de lui. Li Muisis fit élever un tombeau à Thierry du Parc , derrière le maître-autel de l'église de St.-Martin , sous celui de l'abbé précédent *Gilles de Warnain*. Quand il eut rendu les derniers devoirs à son prédécesseur et ami , il s'appliqua à relever

son monastère que les malheurs des tems avaient ruiné et où la discipline s'était fort relâchée. Il nous peint lui-même, dans un de ses ouvrages que nous possédons, la triste position de l'abbaye de St.-Martin, dans les termes suivans : • Et est » cose ciertaine, que l'abbet Théry mort, tous li convents et li » consauls de le maison sçeurent quels meules (meubles) il y » avoit. Et en vérité, je ne trouvay chevaus ne harnas, » kieutes (matelas) ne linchius (draps de lit), ne couvretoirs, » nappes, tonelles ne hanas (verres, tasses), ne meule nul, » dont homs vivans eüst donet xxx livres comptant. Et si es- » toient grant parties des cappes, des livres, et des choses de » le maison mises en wages (gage), que il a convenut rakater ; » et grant partie des calisses et joiaus dou moustier d'argent » vendues et aliéné ; et ossi le conche (l'ornement) et les es- » toffures d'argent des cappes de soie. »

- L'ordre, l'activité, les soins de Muisis, parvinrent à tirer l'abbaye de St.-Martin de cet état de détresse, et à la relever tant au spirituel qu'au temporel. Il eut cependant à passer un terrible moment, l'an 1340, pendant lequel Tournai soutint un siège mémorable, à l'occasion de la querelle de Philippe de Valois et de Richard d'Angleterre. Les fermes, les moulins et maisons de l'abbaye furent brûlés et les terres dévastées. Néanmoins le zèle de l'abbé balança tous ces désastres et parvint à réparer les pertes et à rendre son couvent le plus florissant du Tournésis. Malheureusement pour lui, vers l'an 1343, l'abbé Gilles perdit la vue, et sans cesser de travailler

et de composer des chroniques et des poèmes, il ne put plus que dieter; c'est ce qu'on voit par le passage suivant d'un Ms. de lui touchant les affaires de son monastère : « Et pour » chou que, jou, Gilles devant dis, estoie empéechiés de me » veue, et en grant eage, et ne pooie mais lire, ne escripre, » ne cognoistre monoies, si com jou avoie fait dou temps » passet. » Cette malheureuse infirmité le tint jusqu'en 1551, et fournit à l'histoire de la chirurgie une date précieuse, car il fut opéré de la manière qu'on emploie maintenant pour la cataracte : c'est sans doute la plus ancienne opération de ce genre que l'on puisse citer. Voici comment il raconte lui-même ce fait curieux : « Chest li loange et li regrasciemens l'abbet » Gillion le Muysit à Dieu, à le Virgene Marie, à Saint Martin, » à tous Sains et à toutes Saintes, de chou que li vewe li est » recouvrée, qui avoit esté aveules trois ans et plus, et n'a- » voit celebret ne riens véut, fors un peu d'air, et avoit estet » environ sixante deus ans moisnes, dont il avoit estet vint » ans abbés esleus. Se fut aidiet par un maistre nommet *Jehan de Meence*, qui ouvra en ses yeuls d'un instrument d'argent » à manière d'aguille, sans peler, à pau d'angousce, et tos » passée, et fu faite cheste cure, et vey des deus yeuls selonc » sen eage souffiseanment, l'an de grasce M. CCC. LI, environ » le fieste Saint Remi. S'est aussi se conclusions des choses » qu'il a fait escrire. »

En effet, l'heure était venue pour Gilles li Muisis de cesser d'écrire : il entra dans sa quatre-vingtième année. Dieu permit qu'il recouvrât la vue pour qu'il jouît encore une fois de

la lumière avant de la perdre à jamais. L'année suivante, il n'existait plus, et tout le talent de maître Jehan de Meenee ne put prolonger son existence. On lui fit de magnifiques obsèques; il fut enterré dans l'église de son couvent, au côté droit du grand autel : Philippe d'Arboys, évêque de Tournai, assisté de six abbés portant crosse et mitre, présida en personne aux cérémonies de ses funérailles.

Si nous examinons maintenant les titres littéraires de l'abbé de St.-Martin, nous verrons qu'ils se partagent en ouvrages en prose et en œuvres poétiques. Ces dernières sont presque toutes des enfans de sa vieillesse; aussi y chercherait-on vainement la verve qui distingue si souvent les productions de nos autres trouvères. Ce ne sont, à proprement parler, que des lignes mesurées et rimées où l'on trouve de la bonhomie, mais rien de plus. On en jugera, du reste, par les échantillons que nous en donnerons ci-après.

L'abbé Gilles était instruit, mais naïf; crédule et de bonne foi, il comportait toute la simplesse et les préjugés que son siècle exigeait; il croyait à l'astrologie, et en parlait comme d'une haute science; il est vrai que son ami, *Jean de Harlebeck*, savant clerc et bon catholique, lui avait prédit, lorsqu'il était jeune moine, bien des événemens arrivés depuis.

Les ouvrages en prose sont historiques et méritent d'être mentionnés; nous distinguerons d'abord sa chronique que



l'on conservait jadis à l'abbaye de St.-Martin de Tournai sous ce titre : 1° *Libri duo Chronicarum Egidii Li Mussis, abbatibus XVII hujus cœnobii post restaurationem*. 2 vol. in-1° sur vélin avec miniatures. Cette chronique commence à l'avènement de Hugues-Capet en 972 ; elle est générale et sommaire jusqu'en 1274 ; alors l'auteur parle de ce qu'il a vu et s'en tient à son pays et aux faits qui s'y rattachent ; il la pousse jusqu'à l'an 1348. Une copie de cette chronique, écrite au XVI<sup>e</sup> siècle, sur papier in-4°, existait parmi les Mss. de Colbert ; elle passa à la bibliothèque du Roi où elle est inscrite sous le n° 6271. De Bréquigny en proposa la publication et voulait le mettre dans le Recueil des historiens de France ; il en fit une analyse consciencieuse dans le tome 2 des *Notices des manuscrits*, 1789, in-4°, pages 212-250. Vers 1820, M. Goethals-Vercruysse, de Courtrai, publia avec les diverses livraisons du *Spectateur* de l'abbé de Foer, une bonne partie de cette chronique, in-8° de 144 pp. tiré à petit nombre. M. de Néelis, évêque d'Anvers, avait eu le dessein d'en donner une édition complète d'après un manuscrit qu'il possédait ; c'est au moins ce qu'il annonçait dans le *Prospectus* de la Collection des Historiens inédits de la Belgique qu'il devait mettre au jour ; prospectus imprimé à Parme, avec tout le luxe que le typographe *Bodoni* savait donner à ses labours. M. O. Delepiere, de Bruges, en a traduit et donné plusieurs extraits ; enfin, M. le chanoine *De Smet*, membre de la Commission royale d'histoire de la Belgique, s'occupe en ce moment de la mise en lumière de cette chronique entière, qui décidément va être livrée aux amis de l'histoire.

2° *De rebus gestis annis 1349, 50, 51 et 52.* Ms. sur vélin avec miniatures. — C'est la suite des chroniques précédentes. L'auteur y parle fort au long de la destruction des Juifs et de la secte des flagellans ; ces dissidens sont représentés dans une miniature, le fouet à la main, le dos, le ventre et les bras nus, la tête et les épaules couvertes d'un capuchon sous un bonnet ; un jeune homme qui marche à leur tête, portant un drapeau sans croix, est suivi de deux autres tenant des flambeaux. Comme le précédent, ce manuscrit se trouvait dans la bibliothèque de St.-Martin de Tournai ; il fut ensuite possédé par Mademoiselle *Le Candele*, et acheté par le gouvernement belge par l'entremise de *M. de Gerlache*, qui a analysé cette partie des chroniques dans le *Messenger des Arts*, 1838, pages 354-382. M. Warnkœnig avait eu l'idée de les publier en entier.

3° *Tractatus de his, quæ temporibus suis, ante et post promotionem suam, in cœnobio S. Martini acciderunt.* Manuscrit.

4° *Tractatus de consuetudinibus approbatis, antiquitatis in cœnobio S. Martini observari solitis.* Ms.

5° *De statu suo et monasterii.* Ms. in-4° vélin, provenant de l'abbaye de St.-Martin de Tournai, sauvé des orages de la Révolution par *M. Huré*, moine de ce couvent, depuis curé-doyen de St.-Amand, et acheté à sa vente, en février 1823, avec une partie des débris de la riche bibliothèque de

St.-Martin , par l'auteur de cette notice. Bien que le titre de ce livre soit en latin , il est entièrement écrit en français ; il contient des renseignements curieux sur l'histoire du couvent de St.-Martin , sur ses revenus et ses ressources au XIV<sup>e</sup> siècle ; et c'est en même tems un répertoire précieux des termes alors en usage pour toutes les transactions de la vie.

Abordant maintenant les œuvres poétiques de Gilles li Muisis , qui doivent attirer encore plus notre attention puisque c'est sous leur couvert que cet abbé versificateur prend sa place parmi nos trouvères du nord , nous signalerons successivement tous les petits poèmes , qui , après de longues et consciencieuses recherches , sont parvenus à notre connaissance.

I. *Traité des divers états des séculiers, des ecclésiastiques et des religieux.* Ms. en vers , reposant jadis au couvent de St.-Martin de Tournai , perdu de vue depuis ; on ignore aujourd'hui en quelles mains il est tombé.

II. *Des papes qui ont reçu du temps de l'abbé Gilles li Muisis.* Ms. en vers. Ces papes sont au nombre de dix depuis Martin IV jusqu'à Innocent VI. Le poète leur accorde à chacun un paragraphe dans lequel il renferme leurs qualités et leurs principales actions. Nous ignorons ce qu'est devenu ce poème après la dispersion des moines de St.-Martin de Tournai.

III. *Chest li dolplainte l'abbet Gillion le Musit, et chou*

qu'il fust de tous estaz ou tempore qu'il fut aveules. Ce poëme est aussi appelé *Les Lamentations de Gilles li Muisis*, à cause du début du livre ainsi libellé : *Chest li lamentations l'abbé Gillion le Musit ou tempore que Nostre Sîres li avoit envoïet empaiement de se vewe, et que il avoit le lumière des yoels couverte, si que vir les gens ne pooit, ne lire, ne escrire, et ne véoit, fors clartés et lumières, et grossement, et se reconisance de ses pékiés et de ses meffais.* Ce Ms. précieux, écrit sur vélin, passa, après la dissolution du couvent de St.-Martin, en Angleterre, où il parut dans une vente de livres rares faite par le libraire *Evans*, en juillet 1855; acheté fort cher par le libraire *Thorpe*, et mentionné alors par les journaux anglais et français (1), il entra dans la riche bibliothèque de sir *R. Heber*, et se trouve maintenant à vendre chez le libraire *Crozet*, à Paris. Ce volume contient (feuillet 36 v° à 43) une description *del estat dou monastère Saint-Martin, des bonnes coustumes comment on s'i soloit et doit maintenir.* M. *Gachard*, archiviste du royaume de la Belgique, a parcouru ce Ms. et en a fait l'objet d'une mention détaillée dans son rapport du 4 juillet 1838 sur les recherches historiques qu'il faisait alors à Paris, adressé au président de la *Commission royale d'histoire* de la Belgique.

(1) Voyez *l'Etoile* du 28 juillet 1825, et les *Petites-Affiches de Valenciennes* du 30 juillet 1825.

Voici le début de ce poème :

En l'an mil CCC et cinquante ,  
 Et ou temps que on list et cante  
 Par tout le mond communement ,  
 Et festée devotement ,  
 Apriés le mort et passion  
 Le sainte resurexion  
 Jhesu Crist no vrai créateur,  
 No sauveur et no racheteur (racheteur),  
 Tout partout en crestienté  
 Dont il en est moult grant plenté,  
 En cel an et en cel tempore ,  
 Me vint en avis et mémoire  
 De me vie considérer,  
 Comment en Dieu puis espérer  
 Quels je sui et quels j'ai esté ,  
 Et comment y ver et esté,  
 Et nuit et jour, tres men esanche  
 Ay vescu en grand esperanche . . . Etc.

IV. *Rimes sur la vie de Révérendissimes sieurs Andrieu de Florence et Jehan des Prets iadis Evesques de Tournay.*  
 Ms. in-4° sur vélin, jadis à l'abbaye de St.-Martin de Tournai, sauvé pendant les orages révolutionnaires par M. Huré, prieur de cette maison, vendu lors de la mort de cet ecclésiastique devenu curé-doyen de la ville de St.-Amand, et acheté par moi, en février 1823, avec beaucoup d'autres manuscrits provenant de la même abbaye. Ce volume a été cité par Valère André dans sa *Bibliotheca Belgica* et il est indiqué

dans la *Bibliothèque historique de la France*, au n° 8631, sous ce titre : *De vita et obitu Andreæ Ghini de Florentia et Johannis de Pratis ; autore Ægidio Li Musis , abbate Sancti Martini Tornacensis.*

Il est ici question d'André Ghini Malpiglia, Florentin, d'abord docteur-ès-loix et grand juriste, puis conseiller du Roi de France, qui devint chanoine de Tournai, évêque d'Arras, et enfin prélat de Tournai en octobre 1354. Il fit son entrée dans cette ville le 1<sup>er</sup> octobre 1355, accompagné du comte de Flandre, de l'évêque de Thérouane, de Messire Walerand de Ligny et de plusieurs grands seigneurs du pays. Le pape Clément VI le nomma cardinal-prêtre du titre de Sainte-Susanne, le 20 septembre 1342 ; il mourut l'année suivante pendant un voyage en Espagne où il avait été envoyé en légation, après avoir fondé à Padoue le collège de juristes qu'on appelle de *Notre-Dame-de-Tournay*. Tels sont les principaux faits énumérés par le poète tournaisien.

Le second évêque chanté par Li Muisis est *Jehan Desprès* ou *Des Pretz*, dont le nom est souvent latinisé en *De Pratis*, et qui naquit, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dans un petit bourg de la province d'Artois, nommé *Beauvoir*, situé non loin d'Arras. Il devint doyen de Beauvais en 1357, après avoir passé rapidement par tous les grades de l'état ecclésiastique qu'il avait embrassé dès son jeune âge. Admis au rang de conseillers-d'état, la faveur royale lui fait obtenir l'évêché de Langres qu'il échangea bientôt contre celui de Tournai, où il

prit rang comme 60<sup>e</sup> évêque, en l'année 1342. Il mourut à Cambrai l'an 1349, après avoir écrit les *Vies de Louis X, Philippe V, Charles IV et Philippe VI*, dit de Valois, tous rois de France ses protecteurs. On l'enterra dans la cathédrale de Tournai, où il lui fut élevé un monument sur lequel on lisait une épitaphe en vers latins rimés suivant l'usage du tems (1).

Tels furent les deux évêques sur lesquels la muse de Muisis s'escrima : son poème compte 600 vers ; en somme, c'est une espèce de complainte ou oraison funèbre en vers composée peu après la mort des personnages dont il y est question. C'était là un usage du moyen-âge que l'on retrouve particulièrement dans nos provinces du nord et que nous avons déjà cité dans nos Trouvères Cambrésiens, à l'occasion de la complainte sur la mort de l'évêque de Cambrai, *Enguerrand de Créqui*, retrouvée par M. Edward Le Glay.

- (1) « Ecce Jacob, totus acensus amore Rachelis,  
 » Pastor devotus, servus vigil atque fidelis,  
 » Præsens devotis pastoribus-assimilare  
 » Se satagens, quos sic Lucas typicè vigilare  
 » Testatur. Pastor bonus hic, magnusque sacerdos  
 » Extitit, est agnus, anime detur (rogo) ter dos  
 » In bino jure magnus, magnæque staturæ  
 » Regalis curæ consul, cui gratia purè  
 » Nomen concessit; sic quis per dicta patcasit  
 » Iste JOANNES SIT DE PRATIS; cui requies sit.

Voici le commencement du poème de Muisis :

*Semper diligit, qui amicus est.*

Tous temps aime qui est amis,  
 Dont li hom qui se cuer a mis  
 En Dieu, et en s'en proisme amer  
 De lui, doit oster tout amer  
 Et tout chou qui poroit desplaire  
 A sen créateur, et puis faire  
 Ouvres boines et vertueuses  
 Et oster trestoutes wiseuses (parcesses);  
 Par quoy il puist sovent orer (prier)  
 Pour ses amis et déplorer  
 Leur défautes et leur péchiés  
 Dont escuns est moult entéchiés (entaché).  
 Li mort bien souvent nous mucent (cache)  
 Deus souvenir, et nos nuiccent  
 Disans merchi, ami, merchit,  
 Et se nous venièmes ycr chi.  
 Demain vous y porés venir;  
 Car come nous poés finir.  
 Che pués dire no boins prélas  
 ANDRIEUS DE FLORENCE, hélas!  
 Come de se mort fu grans dieus!  
 Mais ou lieu de lui pourvi Dieus  
 Del evesque JEHAN DES PRÉS,  
 Qui donc estoit de France pers,  
 Pour Lengres, le noble célet,  
 Là il fu evesques, pitet  
 Ait Jhucris de sen ame!  
 Car il gist desous une laine,



Et de ces deus prelas , memore  
 En doit bien estre , car encore  
 Fust lor vie moult agréable  
 A plusieurs gens et pourfitable.  
 Se li vrais Dieus l'eust consentit  
 Pluseur gent l'eussent bien sentit.  
 Moult fu nobles et diligens  
 Et honnerés de toutes gens ;  
 Adierchiés (instruits) , plains de science.  
 Mesir *Andrius de Florence* ,  
 Li loins Evesques de Tournay ,  
 Pour chou afaire me toumay  
 De lui comemoration ;  
 Par quoy , pour se ame prion :  
 Car tant fu amés des Royaus ,  
 Pour chou qu'il fu trouvés loyaus ,  
 Que pourmeus fu à dignité  
 Destat de cardinalitet.  
 Là fu religieusement  
 Et se maintaint si sagement ,  
 Que li Sains Pères l'envoia  
 En lieu , la longhe voie a  
 Et en celle légation  
 En foy et en dévotion  
 Demeura-il li boins Andrius  
 Obédiens ; ore ait Dieus  
 S'ame en sa compaignie ,  
 Et pour Dieu , cescuns pour lui prie ,  
 Et le doivent bien regréter  
 Si proisme , et fort lamenter  
 Car arrieret sont , par se mort ,  
 Ensi li mors , quant Dieus plaist mort .

Or retournerai me matere  
 A no très boin Reverend père  
**JEHAN DES PAÏS**, qui gouverna  
 Lengres premiers, dont l'amena  
 Dieus qui cognoist les cuers entirs,  
 Devant qui n'a lieu nuls mentirs,  
 Et li Sains Pères pappes Climens  
 Lui envoia ses munimens,  
 Bulles, de le provision  
 Dont j'ai dessus fait mencion.  
 Si vuint à Tournay gouverner  
 L'evesquie, et ruile (règle) mener  
 Honeste, et moult sainte vie  
 Et siervir Dieu, le fil Marie,  
 Dont maint boin y prisent exemple  
 De cremir (craindre) Dieu, et du saint temple  
 Et de sainteglise honnérer,  
 De tierchi pryer et orer,  
 Et as messes en ses cappielles,  
 Peust cescuns bien oir nouvelles,  
 Des biens des donchours célestins.  
 Si bien y estoit siervis Dieus,  
 Et tous jours as sollenités  
 Avoit-il ses cantres, y tels  
 Qui le siervice Dieu faisoient  
 Et si très doucement cantoient  
 Faisant le siervice divin,  
 Que on fait de pain et de vin,  
 Que cil qui present y estoient  
 Devotion graude y prenoient;  
 Et en le catedral église  
 Scet-on coment et par quele guise  
 Li boins paistres se demenoit,

Et coment as hiaus jours venoit ,  
 Sans lui semondre et sans eiter,  
 Ne de par nul autre enciter  
 Et en faisant bien se de voir ;  
 Cescuns le puet dire de voir (de vrai).  
 Les messes sollempnes cantoit  
 Ensi sainte église autoit  
 Et par se grande humilitet ,  
 Qu'il avoit de tous boins pitet,  
 Pryes aloit as corps souvent ,  
 Messe disoit quant en convent  
 L'avuit , et pluseur sépeli (enterremens)  
 Furent et entière de li . . . . .

Après avoir énuméré toutes les qualités de Jehan Des Pretz  
 qui l'honorait de son amitié , Gilles li Muisis termine ainsi avec  
 une bonhomie toute patriarcale :

L'an de grace mil et CCC  
 Quarante neuf , paia ce cers  
 De le mort li vaillans prélas ,  
 Dont si amy dient élas !  
 Avint ainschois (avant) qu'il trespasat ,  
 Et que che siècle chi laissat ,  
 Il et jon estièmes ensamble  
 En se maison , si com me samble ;  
 Là , pluseurs demandes me fist ,  
 Et en grans pensées me mist.  
 Premiers dist : « — Nous volons savoir  
 Quans ans vous poés bien avoir ? »  
 Tantost I petit pourpensai ,  
 Se lui respondi sans delay : .

» — Sire , bien quatre vingt , II mains. »  
 Et adonc me prist par les mains :  
 « — Or quand cest abbit vous présistes  
 Et que premiers le viestesistes ,  
 Se mémoire des ans avés ,  
 Dittes le voir , se le savés ?  
 — Dis et wit , Sire , ou environ ,  
 Si coum adonc me disoit-on.  
 — Moines quans ans avés estet ?  
 — Sire , que d'ivier , que d'estet ,  
 Sissante , Sire , tout de vray ,  
 A le Toussains complis arai.  
 — Or , dites , et abbés combien ?  
 — Sire , en non Dieu , or voi-ge bien  
 Que vous volés trestout savoir  
 Et men eage tout avoir.  
 XVIII ans y a et plus ,  
 Et si n'en ay ne suy repus. »  
 Lors vist et prist à fiestyer  
 Mes ans , et me vie prisier.  
 Adonc me dist : « — Or , vos prions  
 Pour vo honneur et enjoignons  
 Que le gouverne de vo temps ,  
 De trestous ces XVIII ans ,  
 Uns registres vrais en soit fais ,  
 Et des comptes un boins estrais ;  
 Combien il vos est resk'ut (revenu) ,  
 Combien ossi on a vendut ,  
 Combien d'argent on a eût  
 Des vendages et recheut ,  
 Et ne soient pas oubliés  
 Les debtes que on a payés ,  
 Et de le maison li deskiert que (décharge) ;

Que chou fait'soit , je le vos kierque (requiers),  
 Et de trestout bien vraie some. »  
 Ciertes onques puis ferme some  
 Ne dormy, ains ay moult villiet  
 Et moult penet , et travilliet  
 De accomplir se volentet ,  
 Car je l'en vi entalentet (désireux) ;  
 Et tout ensi qu'il demanda  
 Et tout chou qu'il me comanda  
 L'ai registret et fait escrire  
 Chi après , et le poront lire  
 Tout chil qui savoir le volront  
 Et de l'estat demanderont.  
 Si ai avoec fait registrar  
 Tous l'estat pour administrer  
 As successeur ; que ensi facent  
 Et songneusement toudis machent  
 Lor besoigne en reteuanche ,  
 Car cest cose qui moult avanche :  
 Je prie a Dieu que il puist plaire  
 A tous chou que j'ai scéu faire.

C'est à la suite de ce poème , et pour satisfaire au dernier vœu de l'évêque Jehan des Pretz , que Li Muisis fit écrire l'ouvrage dont nous avons parlé plus haut , et qui , quoiqu'en vieux français , porte le titre latin suivant : *Liber compilatus per dictum Egidium abbatem XVII de statu suo et monasterii*. Le premier chapitre en est ainsi intitulé : *C'est li cause pour lequele sunt registrées les choses qui ensuivent après ce premier prologue*. Cette introduction peut beaucoup

éclaircir la biographie de Gilles li Muisis ; on en jugera par les premières lignes que nous nous bornerons à relater : *Comensi soit que jou Gilles , par le patienche de Dieu , humles abbés dou monastère Saint Martin de-Tournay XVII<sup>e</sup>, aie fait et ordenet I traitiet de me promotion , coment je sui eslieus de tout le couvent concordement , par le voie dou Saint Espir, le darrain jou dou mois de avril, l'an mil CCC et XXXI et comment li Sains Peres Papes Jehans XXII cassa li election de my faite et pour quele cause, et coment depuis par une information que il fist faire par deus cardenauls li dis Sains Peres, de se propre mouvement, en plein consistoire, me pronunchâ et créa à abbet etc., etc.*

V. *Catalogus antistitum Cœnobii Martiniani, usque ad annum 1350, rithmico Latino et Gallico*. Ms. sur papier in-4°. — Cette liste des abbés de St.-Martin, depuis la restauration de l'abbaye en 1091, jusqu'à Gilles Li Muisis inclusivement, est assez singulièrement rédigée ; chaque abbé y a son éloge, partie en prose latine rimée, partie en vers français de huit syllabes. Au premier abord on pourrait croire que cet écrit ne serait pas de Li Muisis, puisqu'on lit en tête de son éloge le nombre des années de sa prélature, mais c'est là une addition faite après sa mort. La strophe qui le concerne est la senle qui ait été publiée jusqu'ici, fort imparfaitement du reste, par M. de Gerlache dans le *Messenger des Arts* et par M. de Reiffenberg qui l'a copiée pour ses *Préliminaires* de Phillippe Mouskes ; tous deux auraient pu la prendre plus com-

plète et mieux lue dans la notice de Muisis par M. De Bréqui-gny (tome 2 des Notices des Mss. du Roi, page 215). Nous allons donner ici la série des couplets français sur les dix-sept abbés de St.-Martin en ne supprimant que les strophes latines qui sont étrangères à notre sujet. On remarquera qu'il y a quelques différences entre la liste des abbés ci-dessous et celle contenue au tome III de la *Gallia Christiana* (col. 275). La copie qui nous sert, et qui fait partie de notre bibliothèque, ne contient que le petit poème en deux langues formant le catalogue abbatial, mentionné séparément par Valère André dans sa *Bibliotheca Belgica*, et dans la *Bibliothèque historique de la France*, sous le n° 12654, mais il se trouve aussi réuni et comme enchassé dans les chroniques de Gilles Li Muisis : on le trouve du moins avec le Ms. de l'ancien fonds latin 6271 de la bibliothèque du Roi, venant de Colbert, et dans le Ms. acheté par le gouvernement belge de Mademoiselle Le Candèle et analysé par M. de Gerlache, chargé, par M. de Theux, ministre de l'Intérieur, d'en conclure l'acquisition.

*Odo, primus abbas, præfuit annis XIII.*

Oedes plains de dévotion,  
 Apriès le désolation,  
 Restaurères, c'est cose clère,  
 Fû de cest noble monastère.  
 Depuis cil de Cambray le prisent,  
 Et leur evesque d'accord fisent.  
 En Anchin fu certainement  
 Sépelié : là gist simplement

Or l'aît Diens en se compaignie,  
Car vivans mena sainte vie.

*Segardus*, abbas secundus, præfuit annis XXI.

Segard fu secuns gouvernières,  
Abbez dévos, boins ordenères.  
Car il fit plusieurs édifices,  
D'abbet fist trop bien les offises;  
Bien suivit ses prédécesseurs  
Pryez pour li si successeurs  
Doivent, car bien il gouverna;  
Et trestout moult bien ordena.  
Or li doit Diens boin guerredon (récompense)  
De paradis lassus le don.

*Herimans*, abbas tertius, præfuit annis X.

Hérimans li tiers gouverna  
Moult sagement, et amena  
Religieux ou monastère;  
Tout s'entr'amoient comme frère  
Dieu moult dévotement servoient  
Et austère vye menoient.  
Au saint sépulcre puis ala  
Et moult saintement fina là.  
Estre doit bien de li mémoire  
Or lait li donk Diens en se gloire.

*Galterus*, abbas quartus, præfuit annis XXIII.

Gautiers li quars bien se porta (comporta)



Car à ses moines ennorta (exhorta)  
 Tous temps de le rienle (règle) tenir,  
 Religion bien maintenir.  
 Moult amoit hospitalitet  
 Des povres ot tout temps pïnet  
 Puis estoit et misericors  
 De li moult boin est li recors (souvenir)  
 Or pri le Saincte Trinitet  
 Que merchi en ait et pitet.

*Ivo*, abbas quintus, præfuit annis XXIV.

Yves ruinquimes successères  
 Fu de Gautier, qui tous ses frères  
 Et ses moines moult maintint,  
 Et en religion les tint.  
 Et plusieurs lieux édifiâ.  
 Et à Saint Amiand déniâ  
 No prioret, li boins prélas  
 S'en disent si subgit, hélas!  
 Or li doinst Dieus sen paradis  
 Car à boins le promist jadis.

*Joannes*, abbas sextus, præfuit annis XVIII.

Jehans de Necin exprouva  
 Le religion qui trouva,  
 Tout temps tint le sainne partie,  
 Car li siele cest fols si fie  
 Par wières (guerre), par dissentions  
 Fu dont grans desolations.  
 Abbés sisimes (sixième) resana

A ensi li vie fina.  
 Or, li vuelle Diens pardonner  
 Ses meffais et gloie donner.

*Milo*, abbas septimus, præfuit annis IIII.

Miles fu nos paistres (pasteur) s. ptimes  
 Abbés de Marchiennes fu primes (d'abord)  
 Pour les biens qu'il accumula  
 Nos convenus dont le postula,  
 Cil de Saint Remi puis le prisent  
 Et à Rains leur abbet eu fisent;  
 A Saint Marc fu puis postulés.  
 Là moru! Là fu tumulés (enterré)  
 Car là moines avoit estet  
 Or l'ait li Diens de majestet.

*Johannes*, abbas octavus, præfuit vniis XVII.

Jehans de Zommaeghien witimes (huitième)  
 Abbés estoit, quand à Bovinnes  
 Farent du Roy flamenc vaincut,  
 Là froisciet eut maint biel escut:  
 Anniversares ordena.  
 Tous temps boine vie mena,  
 Mais a le fin volt résigner  
 Pour miulz finer et terminer;  
 Or le wart (garde) Diens de mort secunde  
 Car en tous temps tuit se cuer munde.

*Amandus*, abbas nonus, præfuit annis XV.

Amans fu nos noevimes pères

Désolés fu li monastères  
 Par les wières (guerres) du Roy de France  
 Et des flamans, et sans chevance  
 Mais li preud'hom bien gouverna  
 Et des biens plentet (abondance) remana ;  
 Religion, bien temporeulz  
 Et qui plus est spiritueulz.  
 Or est ou capitle ses lis  
 Et Dieu l'ait avec ses eslis (clés).

*Radulphus*, abbas decimus, præfuit annis XXVIII.

Raouls fu no disimes paistres  
 Qui fu devos, et sur tout maistres  
 De ramener religion  
 Sen fist mainte monition.  
 En sen temps biens nos habunda  
 Et maint édifices fonda ;  
 Vint et wit (huit) ans fu gouvernères  
 Et de tous biens boins ordenères,  
 Ciltz qui volt pour peceurs morir  
 Avec li le fache florir.

*Egidius*, abbas undecimus, præfuit annis XIII.

Gilles de Cielte l'ensivy  
 Abbés unsimes qui fu  
 Tous temps pecciés caste garda,  
 De tout visces fours tarda,  
 Dacquérir ne fu mie nices  
 Mains biens acquist, mainte justice  
 De tous fu prisiés et amés  
 Et boins et beau prélas clamés

Cilz qui les cuers dedans regarde  
Ait son ame sans fin en garde.

*Simon*, abbas duodecimus, præfuit annis XXX.

Simons Baras fu li dousimes  
Abbés, pour qui j'ay fait ces rimes,  
Car sages fu bien gouvernans  
Religieus; rielle (la règle) tenans,  
Moult bien pourvéoit le couvent.  
Les malades volt vir souvent  
Pour reclain. Quand il trespasa  
Granges, greniers, tout plains laissa  
Grand argent en le thézorie  
Or l'ait Dieus en se compaignie.

*Joannes*, abbas tertius-decimus, præfuit annis XVII.

Jehans apriés li Carpentiers  
Abbas traisimes, volentiers  
A tous gens graces faisoit,  
Par biel parler les appaisoit;  
Franchois, flamenc, qui tous destruisent,  
En grande povreté le misent;  
A darrains eut molt peu de leiche,  
Car il résigna par vielleiche,  
Mais il morut dévotement:  
Cilz ait sen ame qui ne ment.

*Jacobus*, abbas quartus-decimus, præfuit mensi uno.

Jakes de Lile quatorsimes

Un mois paia rente et dimes  
 Mais li mors qui nulz hom n'escape,  
 Le prist tout esrant à sa trape;  
 En péril mit tout le couvent  
 Quand il eslisent si souvent.  
 Sachiés par ces élections  
 Comenche grand destructions.  
 Citz qui le fist pau (peu) prélat iestre  
 Au jugement l'ait à se diestre.

*Ægidius*, abbas quintus-decimus, præfuit annis XIII.

Moult boin fait le mort résongner  
 Par parler et bien besongner,  
 Gilles de Warnains nommés,  
 Moines cognés et renommés,  
 Fu li quinziemes gouvernères  
 Frères catoit, se devint pères;  
 Or résigna devant se mort  
 Car conscience li remors.  
 Dieus li pardoiost tous ses meffais  
 Qui sçeut et vit bien tous ses fais.

*Theodoricus*, abbas sextus-decimus, præfuit annis VIII.

Théry dou Pare fu successères  
 Et li saizimes gouvernères  
 A court de Rome fu citetz  
 La soustint moult d'aversitez,  
 Abbés revint, se gouverna,  
 De longement vivre pena  
 Pour chou qu'il volt abbés finer,

A le mort ne volt résigner,  
 Mais Dieus quant li plait le volt prendre,  
 Or ses biens fais li voelle rendre.

*Egidius li Musis*, abbas decimus-septimus, præfuit annis  
 XXIII.

Le vois dou Saint Espir prisent  
 Li moine qui cest abbet fisent.  
 Gilles li Maisit fut nommés,  
 Grand paour ot quand fu sommés,  
 Si volroit le fais entreprendre  
 Consentir convenoit en rendre  
 Mais moult euvis si consenti.  
 Pourquoi? Pour chou qu'il en senti  
 Maint travail quis, et mainte paine,  
 Maint grief, mainte male semaine;  
 Mais en Dieu mist sen espérance  
 Là doit cescuns avoir fiance.

Or fut paistres diziseptimes  
 Pape Jehaus vinti-deusimes  
 Cassa pour voir l'élection,  
 Mais par le procuracion  
 Dam Lambiers puis le pronuncha  
 Abbet qui tantost li nuncha.  
 Trestoutes ses adversités  
 Et toutes ses prospérités  
 En ses livres seront trouvées  
 Car il les a bien registrées.

### Jacquemars Gielée.

Jacquemars Gielée, né à Lille vers l'année 1240, est certainement le trouvère le plus connu de la Flandre. Il est auteur d'une branche du fameux *Roman du Renard*, ouvrage devenu si populaire à une certaine époque, qu'il tient la place la plus importante dans l'histoire littéraire du moyen-âge. Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire historique* article *Gielée*; M. Weiss, *Biographie universelle*, XVII, p. 354; l'abbé Paquot, IV, 361, M. Brunet, dans ses *Nouvelles Recherches bibliographiques*, III, 162-166, M. Villems dans son édition flamande et M. O. Delepierre dans sa traduction du *Roman du Renard*, Bruxelles, 1838, in-8°, se sont complaisamment étendus sur les origines, les imitations et les traductions de ce livre curieux, qui passa, dès les siècles les plus reculés, dans toutes les langues parlées et comprises en Eu-

rope. Nous nous trouvons donc naturellement entraînés à donner quelques détails sommaires sur l'œuvre monumentale et intéressante à laquelle le poète lillois prit une si grande part. Il suffit qu'un livre ait été multiplié de cent manières et en tous les idiômes, pour croire qu'il a servi dans son origine de leçon utile aux peuples et que son souvenir leur est encore cher.

La vaste composition du *Renard*, dont les divisions et les subdivisions forment une immensité de poèmes, est le monument littéraire le plus gigantesque qu'il y ait peut-être en aucune langue. Il peut être considéré comme l'épopée du genre satyrique ; c'est un cantilène emblématique où toutes les conditions de la société sont représentées par des animaux types qui servent de symboles ou plutôt de voiles aux auteurs pour fustiger, sous leur couvert, les puissans de la terre. Armés de ce déguisement, et à la faveur de l'apologue poussé jusqu'à l'effronterie, les intrépides trouvères vont attaquant tous les vices sous la thière romaine, sous la pourpre impériale, sous la mitre ecclésiastique, la toge du juge ou la cuirasse du baron. Le poème ne fait grâce à aucune condition telle élevée qu'elle soit, et démasqué, sous la gaze légère dont elle est entourée, les crimes et les friponneries du clergé peu délicat de cette époque. Le *Renard*, qui a donné son nom à l'ouvrage, c'est le génie du mal, c'est le vice et l'hypocrisie personifiés : on le montre partout triomphant :

Renars est mors, Renars est vis (vivant),  
 Renars est ois (sale), Renars est vils,  
 Et Renars'réguè.



Renars a moult régné et règne ;  
 Bien i chevauche à lasche règne ,  
 Col estendu.

Voici d'où ce nom et ce personnage du *Renard* sont tirés.

Vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle, il y avait, dans le royaume d'Austrasie, un comte appelé *Réginard* ou *Reinard*, qui prenait le titre de comte d'Ardennes et qui passait pour un politique plus que fin. Il était conseiller du roi Zwentibold, par qui il fut enfin exilé malgré toute sa finesse. S'étant retiré secrètement dans un château très fort nommé *Durfosc* qui lui appartenait, il intrigua contre son ancien souverain, et lui suscita des querelles et des guerres, tantôt avec les Français, tantôt avec les Germains. Les peuples voisins, suivant la coutume de ce tems-là, firent des chansons sur la finesse qu'ils remarquèrent dans la conduite et les intrigues de ce personnage ; le comte y fut désigné sous le surnom de *Vulpecula*, qui signifie *petit renard*, et depuis lors on désigna en français cet animal subtil par le nom même du comte, tandis qu'auparavant on l'appelait *le voupil*, mot tiré du latin *vulpes*. Telle est l'origine antique et primitive du *Roman du Renard*, écrit d'abord en latin s'il faut en croire les philologues allemands. L'édition originale en a été publiée il y a peu de tems sous ce titre : *Reinardus vulpes. Carmen epicum seculis XI et XIII conscriptum*. Editio princeps, curante *Franz Joseph Mone*. Stuttgartiæ, Cotta, 1852, in-8° de 360 pp. M. Brunet pense qu'il est douteux que ce poème soit aussi ancien que le XI<sup>e</sup>

siècle. Au reste, il servit de type un siècle plus tard au *Reinaert de Vos*, ou Renard flamand, écrit, selon M. Willems, sous le règne du comte de Flandre Philippe d'Alsace qui vivait en 1170 (1); et, dans le siècle suivant, à l'épopée, ou plutôt au recueil de contes en vers romans qui acquit dans la suite une si grande popularité.

Ce vieux cantilène roman se divise lui-même en plusieurs grandes parties, savoir : 1° Le *Roman du Renart*, ou l'*Ancien Renart*, subdivisé lui-même en trente-deux branches; la première composée par *Pierre de Saint-Cloud*, ou *Perrost de Saint Cloot*, poète du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, qui fait paraître le *Renard* déguisé en jongleur anglais et lui fait parler d'abord la langue de son pays, puis ensuite un mauvais français; la seconde branche est écrite par *Richard de Lison*, de Bayeux, qui s'excuse de ne pas s'exprimer en *beau françois*, lui étant normand; les autres branches sont composées par d'autres trouvères qui ont jugé prudent de garder l'anonyme.

2° *Le Couronnement du Renart*, poème de 3598 vers,

(1) M. *Willems*, de Gand, a été chargé par le gouvernement belge de publier le poème du Renard en langue flamande, d'après le texte du manuscrit acheté par le ministre de l'intérieur à la vente des livres de sir Héber, à Londres.

attribué généralement à *Marie de France*, et dédié au comte Guillaume, fils aîné de Marguerite comtesse de Flandre en 1244, et de Guillaume de Dampierre. Blessé à la bataille de Massoure, en l'an 1249, il revint en Flandre et périt le 6 juin 1251 par trahison dans un tournoi au château de Trazegnies. Méon pensait que l'auteur de cette branche était flamand par la naissance ou au moins par le cœur, car il dit au vers 5258 :

Argent, pour toi perdu avons  
*No bon Seignour* qui tant valoit.

3° *Renart le nouvel*, de 8048 vers, ouvrage de Jacquemars Giélée qui fait l'objet de cet article. Ce dernier poème est divisé en deux parties et contient quelques vers des anciennes chansons de nos trouvères (la plupart perdues aujourd'hui) avec le chant de l'époque conservé et noté. Nous en citerons tout-à-l'heure les refrains les plus piquans

Cet ouvrage curieux resta manuscrit jusqu'en 1826 que M. D. M. Méon, à qui les amateurs d'anciennes poésies devaient déjà tant de reconnaissance, entreprit de le publier avec un glossaire de mots hors d'usage. Il exécuta son projet d'après plusieurs manuscrits de la bibliothèque du Roi, des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et provenant des fonds de La Vallière, Cangé, Condé et Lancelot, et il fit paraitre cette œuvre en 4 vol. in-8°. Paris, Treuttel et Wurtz (imprimerie de Crapelet) 1826, avec 4 vignettes d'après Desenne. L'œuvre de Jacquemars Giélée prend place dans cette publication, au 4<sup>e</sup> volume, entre les

pages 123-461. A peine M. Méon avait-il terminé son entreprise, qu'il découvrit une branche nouvelle du roman, qui lui était restée inconnue jusqu'alors ; cette partie fut vendue à la mort de Méon, en 1829, avec son exemplaire particulier. M. Sylvestre l'acquit en se proposant de la publier ; c'est, je pense, M. Chabaille qui s'est chargé de cette mission.

Le Roman du Renard a été mis en prose et moralisé par *Jean Tenessax*, écrivain peu connu du XV<sup>e</sup> siècle, dont la version a paru d'abord sous ce titre : *Le livre de maître Regnard et de dame Hersan sa femme, livre plaisant et facétieux, contenant maints propos et subtils passages, pour montrer les conditions et mœurs de plusieurs états et offices*. Paris, Phil. Lenoir, in-4<sup>o</sup> goth. (sans date, mais vers 1512-1515). — Une seconde édition fut intitulée : *Maître Regnard et dame Hersant, traité utile à toutes personnes, contenant les cautelles et fineses que faisait ledit maître Regnard, avec plusieurs beaux exemples prins sur les cautelles de maître Regnard*, Paris, 1516. — Lyon, 1528, in-4<sup>o</sup>. — Enfin ce livre parut sous cette suscription : *Le Docteur en malice, maître Regnard démontrant les ruses et cautelles qu'il use envers les personnes*. Rouen, 1530, in-48. — Paris, 1531, même format.

Henri d'Alcmaer le mit en vers bas-saxon en 1470, imprimé seulement en 1498 à Lubeck, in-4<sup>o</sup>. On compte en outre plus de 25 éditions allemandes en prose et en vers, plus le charmant poème en 12 chants de J. Wolfgang Goethe. Il en

existe deux en danois, imprimées, l'une à Lubeck, en 1555, in-4°; l'autre à Copenhague, en 1656, in-4°. L'Angleterre, l'Italie et l'Espagne ne sont pas restées étrangères aux reproductions et aux imitations de ce poème, et nous pensons qu'il deviendrait fastidieux de citer les ouvrages publiés à cette occasion, et qui seuls formeraient une collection déjà nombreuse. Nous mentionnerons néanmoins un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle reposant à la bibliothèque du Roi et intitulé : *Dialogus Isengrinum inter et Renardum versibus elegiacis*; ce dialogue satyrique, attribué à Jacques Merlander par Etienne Baluze, renferme plusieurs branches du Roman du Renard, et paraît avoir servi à la composition du poème en vieux français.

Pour en revenir à notre auteur Lillois, nous dirons qu'il tirait son prénom de *Jacquemars* des hommes de fer ou d'airain qui frappaient les heures sur les anciennes horloges des beffrois, et notamment de celui de l'ancienne horloge de Courtrai, enlevée par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et donnée à la ville de Dijon, pour punir les Courtraisiens d'avoir refusé de rendre à Charles VI les éperons dorés des chevaliers français tués sous les murs de leur ville en 1312 (1).

(1) Ménage prétend que *Jacquemars* vient de *Jaque* et de *maille*, *Jaccomachiardus*, pour rendre par un seul mot le nom de l'homme de guerre chargé de veiller au haut des tours à l'approche de l'ennemi, aux incendies, etc. Plus tard, dans une époque plus civilisée, l'homme

Le trouvère Lillois, que nous croyons né un peu avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, termina son poème, comme il le dit lui-même, en l'année de l'incarnation 1288. Philippes Mouskes, poète comme lui et évêque de Tournai, venait de mourir et avait eu pour successeur Michel de Warengien, autre Lillois, qui monta sur le siège de Tournai après lui. Jacquemars Gielée, contemporain de ces deux évêques, parle de l'épiscopat du dernier, au vers 7561 de son poème, qui finit en 1288, ce qui doit porter à reculer la mort douteuse de Philippe Mouskes jusqu'avant cette année. Voici ce que dit le trouvère Lillois :

Grand plait commença, bien le sai,  
 Etoit dont (alors) veskes de Tournai,  
 Maistre Mikius de Warengien,  
 C'on tint de clergie à scieu.  
 De Lille fu nouris et nés,  
 Des jacobins fu tost plourés  
 Et des cordelois (cordeliers) ensement (également),  
 Quant ses cors traist à finement (quand il vint à mourir).

Jacquemars Gielée paraît avoir été doué d'un caractère vigoureux et d'une façon de penser énergique. Le blâme, qu'il

vivant fut remplacé par un homme de métal chargé de sonner les heures. On trouve des détails curieux sur les *Jaquemarts* dans un livret, tiré à 250 exemplaires seulement, intitulé : *Histoire de l'illustre Jacquemart de Dijon*, publié en 1832, par P. Bérigal.

adresse souvent à plus puissant que lui, est nettement exprimé et fortement appliqué; le clergé eut surtout maille à partir avec lui et ne sortit de ses mains que tout meurtri des traits acérés qu'il lui porta. C'est tout au plus si aujourd'hui, à une époque de liberté et presque de licence de paroles, on oserait parler à Lille comme Giélée le fit au XIII<sup>e</sup> siècle.

A la fin de son ouvrage, le narquois trouvère avait fait peindre une image représentant une roue de fortune chargée de personnages, qui a peut-être fourni l'idée de l'antique roue de fortune qui figure depuis des siècles à la fête communale de Douai. Au haut de celle de Giélée on voit *Maitre Renard*, ayant *Orgueil* à sa droite et *Tromperie* à sa gauche; le sens de l'inscription mise au bas indiquait que le Renard ne tomberait jamais du poste élevé qu'il occupait tant qu'il aurait pour conseillers les Cordeliers et les Jacobins que leurs vexations rendaient alors odieux à tout le pays.

Jaurais n'en y est Renars mis jus  
 Se Diex nel feiz qui mant (dementre) là sus :  
 Ce nos dit Jaquemars Giélée.

Le poème du trouvère lillois nous a révélé un fait historique et littéraire qui n'est pas indifférent pour la ville où Giélée prit naissance. Il paraît que dès avant le XIII<sup>e</sup> siècle, il existait un *Puy d'amour* à Lille; ce fait est constaté par le refrain suivant mis dans la bouche des animaux ou personnages du Roman du

**Renard, au moment où ils citent les chansons les plus connues et les plus populaires de l'époque :**

Biele courtoisie a de ce fait amors  
Lille le jolie que li puis est resours (ressuscité, restauré).

Le texte du poème est entremêlé d'une infinité de citations des chansons les plus en vogue au moment où le romancier écrivait, et qui ne sont malheureusement indiquées que par les premiers vers du chant avec les premières notes de musique de l'air sur lequel on les chantait. Ces indications, suffisantes à une époque où chacun savait ces airs de mémoire et pouvait les achever une fois qu'il était mis sur la voix, ne sont plus bonnes aujourd'hui qu'à donner les regrets de ne pas les posséder intégralement. Cependant, comme ces premiers vers nous semblent être pour ainsi dire les enseignes de pièces qui appartiennent à notre contrée, nous allons en citer les principaux dans l'espoir qu'un jour ils feront retrouver les restes de ces joyeuses chansons que nous ne pouvons croire perdues sans retour; c'est d'ailleurs dans un ouvrage entièrement consacré aux trouvères du nord qu'on doit y rencontrer le peu de fragmens qui nous en restent :

1. Ensi doit entrer en ville qui amors maine, qui amors maine.
2. Jamais amours n'oublierai, nonques ne fis.
3. Jaim loiaument et amerai tous-jors.
4. Nus n'a joie s'il n'aime par amors.
5. Deem ne m'oubliez mie, car onques ne vous oublie.



6. Amis, dame, li tans s'en va, onques n'ot joie qui n'ama.
7. Jà ne serai sans amor en jour de ma vie.
8. Très douche dame jolie, oi-iés mon cuer qui vous prie.
9. Hé Dieus! cele m'a trahi, qai m'a tolu mon ami.
10. D'un joli dart  
D'amors suis navrée  
Par mon regart,  
Puisqu'il li plest,  
Forment m'agrée.
11. Pourquoi ne seroie jolis, j'ai amours à ma volenté?
12. Dieus! trop demeure, quant venra? sa demourée m'ochira (1).
13. Aimi, Dieus! que pèurrai-je faire  
Des doux maus d'amourétes?  
Si priés (près) dou cuer les ai.
14. Diex! comment porroie  
Sans celui durer,  
Qui me tient en joie?
15. Si j'ai perdu mes amours,  
Diex! m'envoie unes millours!
16. Que ferai-je donques  
Se je ne m'envoie?  
Ne sui pas lez mon ami.  
Ce poise mi  
Qui veult si m'en croie.
17. Onques pour amer loiaument,  
Ne conquis fors princ et tourment.

(1) Cette chanson est de J. Brétex.

18. Or sais-je vraiment que ne puis vivre sans amor longuement.

19. J'ai au cuer d'aimer la raige

Aimi ! aimi !

Comment pourrai-je

Tant faire que j'aie ami ?

20. Je muir (je meurs), je muir d'amouretes,

Las, aimi !

Par defaut d'amiete,

Et de merci.

21. Hareu ! li maux d'amer m'ocist.

22. Amours ne se donne mie, mès

Elle se vent ;

Il n'est nus qui soit amés,

S'il n'a argent.

23. J'ai robe entiere d'amours, de joie en cousue.

24. Amours n'est mais fors ghille et renardie,

Cascuns le fausse et amis et amie.

25. Dame et amours, je vous pri merci de cuer souspirant.

26. Hounis soit qui vrais amans dépert !

27. Fause amors je vous doins congiét,

J'ai plus loiaus trouvée.

28. De Capelet de pervenche nove let ami ferai.

29. Onques mais Dame, en sa vie,

N'ot cuer si gai comme j'ai ;

Amors en merci, par li lai.

30. Je ne puis sans amour durer

Ce me fet servir et amer.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître la manière de versifier de Jacquemars Gielée, en transcrivant ici le commencement et la fin de son poème. Il débute ainsi :

Ki le bien-set, dire le doit :  
 S'il ne le dist por lui le doit (le-dommage).  
 Metroie envis au jugement  
 U li rois que tout juge ment,  
 Ki dist k'il rendra la mérite  
 Des labours; c'est joie parfite  
 Ke li hom ki hien labourroet  
 Aront; li mauvais labourront  
 U infiers est, et à tous dis  
 C'est à ce monde un crueus dis  
 Ki de fauseté est tous plains,  
 Et ens es vaus et ens es plains,  
 Par envie ki tous maus pont  
 Et convoitise a fait son pont  
 En ce monde sour quoi monter  
 Fait les prelas et desmonter.  
 De Dieu en montant se desmontent  
 Quant plus as temporeus biens montent :  
 Car par avoir voit on avoir  
 Orguel, wardés se je di voir (vrai).  
 Roi et conte, prince et casé.  
 Sont pour ce point plus que casé.  
 Del monter sus cascuns s'apreste,  
 Mais por ce Dieu pas ne lor preste  
 Le santé as cors ne la vie.  
 Pour convoitier n'avoir envie  
 Pour l'autrui ni a Roi ne Conte  
 Dont Dieu n'ait tôt defait le conte;  
 Clerc, veske (évêque), preste, ne abbé,

N'est assés, tant ait abé,  
 De longhe vie soir ne main (matin)  
 Qui en cest siècle ait nul demain.  
 Por chou ne laissent mal à faire  
 Tant est li mons (monde) de mal afaire,  
 De fauseté et de mal art,  
 Li cuer sunt mais plain de renart (tromperie).  
 On ne voit ne petit ne grant  
 Qui n'en soient trestuit en grant;  
 Et pour çou que tant monteplie (multiplie)  
 Renars, me plaist que vous en die  
 Une branche où plusiour poront  
 Prendre exemple s'en eaus senz (esprit) ont.

S'ensuivent les divers chapitres ; le premier est intitulé : *Li parlement et li concille le roi noblon*. Etc., etc., etc. Gielée suppose que s'étant endormi au printems, dans un lieu champêtre et délicieux, il eut un songe dans lequel tous les animaux, ayant à leur tête le lion, le roi des forêts, se présentèrent devant lui et se mirent à jouer, danser, chanter, et montrer, chacun à sa manière, sa valeur, son adresse et sa bonne grâce. Ce songe dure deux ans, et le trouvère emploie une partie de son prologue à prouver qu'il a très-bien pu dormir cet espace de tems, sans souffrir de la faim, ni des incommodités des saisons, bien qu'il dormit en plein air. C'est sous le voile de cette allégorie continue, et en prêtant aux animaux le caractère et les habitudes des hommes de son siècle, qu'il fait la satire la plus vive de leurs mœurs, et, en particulier, de celles des ecclésiastiques à qui le poète semble avoir voué une haine bien conditionnée.

De Renart ne vous dirai plus,  
 Véoir povés spiertement  
 Comment siet el haut mandement  
 En son le suée (roue) de fortune,  
 Parquoi sommes en amertume.  
 La figure est fins de no livre,  
 Véoir le poés à délivre,  
 Plus n'en ferai chi mention.  
 Eu l'an del incarnation  
 Mil et deus cens et quatre vins  
 Et huit, fu chi faite li fins  
 De ceste branche, en une ville  
 Que on apièle en Flandres Lille;  
 Et parfaite au jour Saint Denis.  
 A le mère au Roi Jhesu-Cris  
 Prions qu'ele nos doinst si vivre  
 Que de Renart soions delivre,  
 Et ausi de taus autres visces,  
 Si c'o Dieu soions deliases  
 Avec la Sainte Trinité  
 La sus ens en se Maïsté.  
 Ce nous doit (donne) le fins (fils) et li peres  
 Et li Sains Espirs (Esprit) nos Sauveres,  
 Ki vit et règne et règnera  
*Per infinitu sæcula.*

AMEN.

Gazet, Zweert et Valère André n'ont pas connu Jacquemars  
 Gielée, un des premiers poètes de leur pays; leur continua-  
 teur Foppens en dit deux mots d'après Sanderus, mais il  
 estropie le nom du trouvère qu'il appelle *Jacquemantius*

*Grelans*, erreur que répètent Goujet et les Journalistes de Trévoux. Selon les *Réflexions sur les écrits modernes*, l'*Histoire littéraire de la France*, et l'abbé Massieu, notre Lillois se nommait *Jacques Gélée*, la Bibliothèque des romans ne le désigne que sous son prénom *Jacques Mars* divisé en deux ; pour nous, nous lui laissons sa dénomination primitive, *Jacquemars Gélée*, qu'il se donne lui-même et qui est tout-à-fait dans le goût de l'ancien langage du pays.



### Jacques de Cysoing:

Messire *Jacques de Chison, Kison, Cisong* ou *Cysoing* prend son nom du village de *Cysoing* dans la petite province de *Puelle*, située près du champ de bataille de Bouvines, où Philippe-Auguste vainquit les Flamands en l'année 1214 (1). C'est à peu près vers le même tems que vivait et chantait messire *Jacques de Cysoing*, noble et galant trouvère qui nous a

(1) *Cysoing* était une des quatre baronies des seigneurs hauts-justiciers de la châtellenie de Lille. Le prince de Soubise en était seigneur dans le dernier siècle. On y voyait une belle abbaye de chanoines réguliers fondée environ l'an 838 par Saint Evrard, comte de Frioul en Italie, et son épouse fille de Louis-le-Débonnaire.

laissé une dizaine de chansons , toutes pleines de sentiment , de délicatesse et d'esprit.

Ces œuvres légères du seigneur de Cysoing sont disséminées dans un manuscrit du Vatican où il est nommé *Jakemon de Cison* , dans le n° 184 du supplément français de la bibliothèque du Roi où il est appelé *Jakemès* , dans le n° 67 du fonds de Cangé , et le manuscrit 7222 du Roi où la musique est jointe aux chansons. On trouve quelques variantes entre les mêmes pièces qui se trouvent dans ces manuscrits différens , mais elles ne sont pas assez importantes pour être mentionnées.

Il paraît que Messire de Cysoing fut marié , et que cette circonstance glaça quelque tems sa muse ; du moins en fut-il accusé : il resaisit bientôt son luth et chanta de nouvelles amours en repoussant énergiquement le reproche qu'on lui faisait d'avoir perdu sa verve et sa gâté par le mariage , et en jurant que son amour pour sa dame ne s'éteindrait pas dans une si facile épreuve. Les mœurs chevaleresques n'excluaient pas une double union , l'une toute légale et officielle , l'autre toute galante et mystérieuse où le cœur et l'esprit seuls avaient part. Ainsi , à cette époque , la dame qu'on adorait poétiquement et celle à laquelle on donnait son nom pouvaient être deux personnes différentes ; le serment de fidélité prêté devant les autels et celui consacré par des vers et des chansons n'étaient pas incompatibles , sauf à ne tenir ni l'un ni l'autre , comme cela n'arriva que trop souvent à nos galans et perfides trouvères.



Quoiqu'il en soit des sentimens de Jacques de Cysoing, ce poète est plein de grâce et de délicatesse dans ses vers ; voici comment il définit l'amour :

L'en devoit amours nommer  
 Pensée de cuer joli ;  
 En li n'a rien fors penser,  
 Adez attendre merci.  
 Et qui pourroit esprouver  
 Les biens qui viennent de li :  
 Vers li ne se peut tencer,  
 Tant la doucement saisi :  
 Qu'il li convient endurer,  
 Au main et à la vesprée ,  
 Joie de dueil destrempee :  
 C'est li doux aux fins ami.

Dans une autre chanson il fait sa profession de foi en amour :

Nouvel amour qui m'est el cuer entrée  
 D'une dame qui m'alume et esprent  
 M'i fet chanter cest folie prouvée  
 Qu'à moi n'afiert d'amer si hautement.

Le poète dit qu'il ne ressemble pas à ces faux amans qui, allant par la contrée, font semblant d'aimer et n'ont *chière* de rien (1). Ils ne recherchent des dames *fors l'abée* (mot in-

(1) Cette locution est encore usitée dans le patois du département

traduisible au XIX<sup>e</sup> siècle) et causent souvent aux tendres cœurs des tourmens et des ennuis. Pour lui, il aime véritablement, on peut l'en croire, et on n'a qu'à le mettre à l'épreuve.

Dans une autre pièce, il fait ainsi la description et l'éloge de celle qui a su toucher son cœur :

Quant la saison est passée  
 D'esté, que hyvers revient,  
 Pour la meillor qui soit née,  
 Chançon faire me convient :  
 Qu'ali servir me retient  
 Fins (tendre) cuers et loiaus pensée  
 Si que adès (toujours) m'en souvient  
 Sans voloir que j'en recroie  
 De li ou mes cuers se tient  
 Me vient ma joie.

.....  
 Bele et blonde et savorie  
 Cortoise et de belle maintien  
 De tout bien enluminée  
 En li ne faut (mauque) nule rien.  
 Amors m'a fait moult de bien  
 Quant à li mist ma pensée  
 Bien me puet tenir por sien  
 A faire sa volenté

du Nord; on dit : *m'as-tu kière*, pour *m'aimes-tu*? *Je li sis kière*, pour *il m'aime*, etc., etc.

J'ai à ma dame doné  
Cuer et cors et quanque (tout ce que) jé (j'ai).

Les deux chansons suivantes peignent encore bien le caractère galant et chevaleresque du sire de Cysoing :

Quant recommence et revient biaux estés  
Que foille et flor respandist par boschage,  
Que li frois tans del yver est passés  
Et cist oisel chantent en lor langage,  
Lors chanterai  
Et envoisiés (gai) serai,  
De cuer verai :  
Jà por riens nel lairai  
Car ma dame, qui tant est bone et sage  
M'a commandé à tenir mon nsage  
D'avoir cuer gai.

Cil qui dient que mes chaus est rimés  
Par mauvaistié et par faintis corage,  
Et que perdue est ma joliveté  
Par ma langor et par mon mariage  
N'ont pas biensai  
Si amoros assai  
Comme je ai  
Qui joie m'intendrai  
Tot mon vivant ; ne ja por nul malage  
Coment quil griet, ne coment qu'assoage  
Ne recrérai.

Li tans d'es!é ne la bele saisons  
Ne font or pas ma chançon envoisie

Mais dous pensers et jolie raisons  
 Et bone amors qui m'a en sa baillie  
 Qui de joie mou fin cuer resement (invite)  
 Me fait penser à la meillor del mont (monde) :  
 S'en doit estre mes chans mout plus jolis  
 Car orendroit chant-je corin fins amis.

Et puisqu'amors est ma droite ochoisons  
 Je me dois bien tenir à sa maistrie  
 Quele m'apprend et les chans et les sons  
 Et par li est ma pensée jolie ,  
 Quar quant recort les biaux ex (yeux) de son front,  
 Et les regart amoureux qui ens suut ,  
 Lors me confort qu'en pensant m'est avis  
 Que d'eus nu naist, en souriant , mercis.

Les autres chansons de Jacques de Cysoing sont composées  
 en l'honneur du printems et de l'amour comme les suivantes :

1. Quant foille, vers et flors  
 Naist sor la branche . . . .
2. Li nouviau tems que je vois . . .
3. Quant la saison del douz tens . . .
4. Quant l'aube espine florist  
 Contre la douce saison ,  
 Bone amor m'enseigne et dist  
 Que lors par droite raison  
 Chacun fins cuers s'ejoist . . . .

ou pour charmer les mauvais jours de l'hiver comme dans  
 celles-ci :

5. Quant la saison del dous tans se repaire  
 Que biaux esté se départ et décline,  
 Chanter me fait folie debonaire  
 Et bone amor qui fins cuers enlumine....
6. Contre la froidor m'est talent repris  
 De chanter jollement  
 Por très bone amor qui si m'a surpris  
 Que je sai a escient... Etc.

Toutes ces chansons sont sur le même ton que celles que nous avons données en entier ; c'est pourquoi nous croyons convenable de ne faire que les indiquer. Nous devons dire en terminant que quelques copistes de manuscrits ont cru devoir diminuer le léger bagage littéraire du sire de Cysoing en donnant une de ses chansons à *Alars de Caux*, et en attribuant le n° 5 ci-dessus au *Vidame de Chartres* dans les manuscrits de Clairambaut et du marquis de Paulmy. Nous ne chercherons pas à vider cette question de propriété entre deux seigneurs chansonniers également galans, courtois et spirituels.

### Jakes de Tournay.

Ce *Jakes*, que je nomme *de Tournai* parcequ'il écrit suivant la vieille prononciation de cette ville, dont il relate d'ailleurs des événemens particuliers qu'il semble avoir vus, ne m'est connu comme versificateur du Tournais que par quatre strophes que je publie littéralement, d'après un petit manuscrit in-8°, sur peau de vélin, qui repose dans ma bibliothèque particulière, et qui contient en outre diverses matières en prose latine écrites par plusieurs mains. Les vers de Jakes de Tournay terminent le volume.

Ce manuscrit, écrit à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, paraît avoir appartenu trois cens ans plus tard à un sieur *Philippe de Ghoy*, bon catholique et Tournaisien lui-même, qui écrivit, sur le verso du dernier feuillet, le quatrain suivant :

« L'an M. CCCCC soixante sixe ,  
 » Contre les images s'est mise ,  
 » La canaille de Tournays ,  
 » Malheureuse à jamais ! »

*Phle de Ghoy.*

Ce quatrain fait allusion à la levée de boucliers que firent , en 1566 , les Réformés (appelés *Guoux* dans les Pays-Bas) à Tournai , Valenciennes , Bruxelles et Anvers où ils renversèrent les autels du culte catholique , ce qui leur valut de la part de leurs antagonistes le surnom de *Brise-images*.

Voici les vers de *Jakes* ainsi qu'il se nomme lui-même à la fin de son dernier couplet ; ils comprennent : 1° Un dictier sur les cinq choses principales qu'un preudhomme doit haïr ; à savoir : un cuisinier sale , les pauvres orgueilleux qui souvent sont besoigneux , les jeunes pêcheurs , les riches envieux et les luxurieux. 2° Un autre petit dictier sur ce qui vaut le mieux aux femmes en travail d'enfant. 3° Un sixain sur une mortalité qui affligea la ville de Tournai en 1272 et sur l'épizootie qui suivit l'année d'après. 4° Et enfin , douze vers sur une pluie de pierres tombée en 1273 à Tournai ; on comptait des aërolithes de 5 et 6 pouces de tour , ce qui étonna tout le monde , même les gens âgés de près de cent ans.

*Jakes* de Tournay paraît avoir eu la mission , qu'il s'était sans doute donnée lui-même , de mettre en mémoire les événemens remarquables de sa ville et de son tems. Quoi qu'il en

soit, voici ses vers qui sont passablement barbares et obscurs :

Ciunc choses sont que prendom liet,  
 Qui les retient sait mandehet :  
 Li premeraine sest ors keus,  
 Qui des v.andes prend son keus ;  
 Li secons, povres orghellens  
 Qui sovent en eat famelets ;  
 Li tiers sest juvenes peceus  
 Dunt eseece est asses de trous ;  
 Li quars sest riches enviens  
 Et ce rest asses anieus ;  
 Li quins sest luxurieux vious  
 Remprent nul se croire vie vious.

Je ne sai chose qui tant vaille  
 A femme quj d'enfant travaille  
 Con reclaimer enavaut dor  
 Saint Jehan can dist bouche d'or,  
 Car on le trueve en son escrit  
 Si ne sort nus qui men escrit.

Mil CC ans lx et douze  
 Vint une mors laide et hidouse  
 Qui parmi ces pays passa  
 Dont mains riches hom trespassa  
 Et des vacches l'autre an apriés  
 Fu li mortories tout chi priez.

Mil CC XXIII cingquante  
 Et de semaines ne sai quante  
 Le nuit Saint Jehan décolasse



Fist à Tournai tel esclavosse  
 De pières de V polz de tour  
 Voire de VI u la entour  
 Quaucunes gens prez de C ans  
 Ne virent onques en lor tans  
 Chêir si grans pières ne teus ;  
 Et por cho point ne sendest teus  
 JAKES. Ains la mis en mémoire,  
 Pour che con n'oublît le tempore.



### Jehan de Douay.

*Jehan de Douay*, trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle, sur la vie duquel il nous a été impossible de rencontrer quelques particularités, a composé un poème de 700 vers, intitulé le *Dict de la Vigne*. Cette pièce se trouve au f<sup>o</sup> 295 d'un manuscrit sur vélin, écrit sur deux colonnes du tems même de l'auteur (XIII<sup>e</sup> siècle) et enrichi de miniatures. Ce manuscrit in-f<sup>o</sup>, qui figura dans la riche bibliothèque de Gaignat, sous le n<sup>o</sup> 1750, passa dans celle de l'Arsenal, où il existe encore aujourd'hui dans la classe des belles-lettres, sous le n<sup>o</sup> 175.

En voyant un trouvère de la Flandre, pays où le bon vin fut toujours en honneur, prendre la *vigne* pour sujet de ses vers, ne croirait-on pas qu'il va chanter l'arbre planté par Noé et le jus divin qui en découle? Il n'en est rien : Jehan de Douay intitule son poème le *Dict de la Vigne*, il pouvait lui

donner à plus juste titre tout autre nom ; la vigne n'y tient aucune place. C'est un petit traité religieux, plein de comparaisons mystiques, dans lequel on parle des péchés mortels et de la miséricorde de Dieu, et où la confession est comparée à la vigne. C'est à peu près la seule fois qu'il est question de l'arbuste qui a donné son nom à la pièce. Le trouvère se traite péniblement dans ses rimes dévotes ; il n'a ni verve, ni finesse, et il sacrifie déjà à un mauvais goût et à de misérables jeux de mots que Molinet, deux siècles plus tard, s'empessa d'imiter. On jugera de la facture de ses vers par le commencement du poème que nous insérons ici :

*Li dis de la Vingne, que Jehans de Douai fist.*

Droite racine de savoir  
 K'otroie raisons a savoir  
 Si est paours et esmaiance (appréhension)  
 De Dieu corroucier, qui puissance  
 A de tous fais guerredonner (récompenser),  
 Entendre devons et pener  
 En la racine tant k'en vingne  
 Fruis portans arbres quiex la vingne  
 Dont Jehans de Douay rima.  
 Un bon sens et bone rime a  
 Raisons de riens ne l'en deslist ;  
 Desore orrez que il en dist.

Jasoit chose que il aviengne

Que je tart en la vingne viengne  
 Ou Diex me semont de venir  
 Pour les grans péchiez espenir (faire pénitence)  
 K'ai fait en ceste vie vaine  
 Qui trop est à l'ame grevaine (à charge),  
 Nus ne s'en doit esmerveillier  
 Car nus ne se puot esveillier  
 Qui en péchié mortel soumeille,  
 Se Diex par pitié ne l'esveille.

Ou li vrais cuers misericors,  
 Qui de son tres vrai virge cors,  
 Le seignor dou mont enfanta  
 Qui pooir a son enfant a  
 Par sa tres grant misericorde  
 Qui pecheors a lui racorde;  
 Car si grant misericorde a  
 En celi, que tous jors racorde  
 A son douz fill les descordes  
 Qui lor pechiez ont recordes  
 Devant lui, et en tel recourt,  
 Seignor, por faire a lui acort.

Or nous doinst Diex si recorder  
 Nos pechiez, k'a lai acorder  
 Nous puissions de tous nos descors,  
 Qu'envers lui avons fais des cors,  
 Tant k'a lui soient racordées  
 Nos ames qui sont descordées  
 A lui, par nos vilains péchiés,  
 Dont chascuns remanra bléciés  
 K'anemis avoit deceus

K'a merci avoit receus  
 C'est la dame qui Dieu porta  
 De cui Diex faite la porte a  
 De paradis , ou déporter  
 Vorra tous ceaus qui déporter  
 Se vorront ci del vain déport  
 Dont li sage font lor déport ,  
 Car qui ci sira déportant  
 De vain déport , de déport tant ,  
 Aura el ciel , et si iert sire ,  
 Que cuer penser ne bouche dire  
 N'en porroit la centisme part ,  
 Pour ce est moult fols qui s'en part  
 De tel déport , de tel solas ,  
 Pour en enfer demorer , las ,  
 Où nus ne sera déportez  
 Qui en péchié soit déportez ,  
 S'en ce siecle ne s'en déporte  
 Et a servir ne se déporte  
 Celui qui tous nous racheta ,  
 Qui par mort fait nous rachata ;  
 Et quant il a fait par sa mort  
 Dont n'est pas sages qui s'amort ,  
 A mal ne de péchiés s'ama ordre ,  
 Ains li est moult bon qu'il s'amorda  
 A tous biens faire , car s'amors  
 N'est à Dieu servir , c'est sa mors .

Et li vorra Diex contredire ,  
 Nus ne porra encontre dire  
 De son saint paradis la porte ,  
 Car raisons est , et droit l'aporte ,  
 K'aussi bien com tout a delivre

Toujours en pechié vousist vivre  
 Tout aussi parmenablemeut  
 En parmenable (permanent) dampnement  
 Le convenra tousjours manoir  
 En enfer, en l'oscur manoir,  
 Là où la mors ne puet morir  
 Et la vie ne puet fenir,  
 Où vivre convient en morant  
 Et morir convient en vivant.  
 Or prions à Dieu qui la maint ;  
 Or prions à Dieu qu'il amaint  
 Par dedenz nos cuers tel voloir  
 K'eufers ne nos face doloir ;  
 Car en grant dolor remanra  
 Cil qui en tel manoir maura.

Après avoir fait l'éloge de la confession véridique, et l'énumération de tous les biens que les bons chrétiens peuvent en retirer, le pieux trouvère parle de la science du bien et du mal et de la bonne mort qui suit la bonne vie ; il cite St.-Augustin qui recommande de vivre toujours comme si on allait rendre le dernier soupir et se présenter devant son créateur. Jehan de Douay s'élève ensuite avec force contre les jugemens humains ; il compare les juges de la terre à celui des cieux ; il tance vigoureusement

Li seignor qui justice font  
 Qui par loier (salaire) le droit deffont  
 Et en lieu dou droit le tort mettent.

Dans cette circonstance, l'auteur devient réellement mordant, et l'on reconnaît là le poète des bonnes villes de Flandre où les franchises des communes avaient déjà donné depuis longtemps le droit de parler énergiquement aux puissans de la terre. Le poète ne cherche pas de voile pour dire aux seigneurs hauts-justiciers de dures vérités: ainsi, on le voit apostropher de la manière suivante les magistrats de son époque :

Car bien puet avenir souvent  
 Que li lerrres (le voleur) le larron pent.  
 On ne pent pas tous les larrons,  
 Car on penderoit des harons,  
 Des maïeurs et des eschevins;  
 Et Diex qui est li vrais devins  
 Ens à la fin les jugera  
 Là où tous li mons (monde) les verra,  
 Là où tout ièrent de couvert  
 Li péchié et li cuer couvert.

Certes, le pays où l'on composait et chantait de tels vers, devait jouir d'une bonne dose de liberté! Nous ne voyons pas ce que disent de plus aujourd'hui les pamphlets et les caricatures. L'auteur, après ces passages, qui nous paraissent les plus piquans de la pièce, fait sa profession de foi, parle de Saint-Thomas et de Jésus-Christ, du Baptême et de la Trinité, et termine, comme tous ses confrères en Apollon, en engageant le lecteur à prier Dieu pour lui. Voici les derniers vers du poème :

Certes bien doit estre prisiez  
 Li baptesmes. Quans baptesiez  
 Fu pour nous li sires dou monde,  
 Et moult per fu pure li onde,  
 Oû Saint Jehans le baptesa,  
 Oû Saint Espirs tant l'espira (l'inspira)  
 K'en samblance d'un colombel  
 Si aparust et moult fu bel  
 Au Pere quant apertement  
 Se fist oyr et saintement,  
 Quant faite fu la vois des Ciex,  
 Disant : c'est ci mes amés fiex,  
 Ci s'aparut la trinitez  
 Qui une seule déitez  
 Est et sera sans finement,  
 Croire le devons finement ;  
 Et si nous devons acorder  
 K'apres si haut baptesme, order  
 Ne nous devons ; car qui s'acorde  
 Qu'en la fin sa char remaigne orde  
 De mortel péchié, raison samble  
 Que dampné soient tout ensamble,  
 A tous jours li ame et li cors  
 Quant au péchier fu lor acors  
 Car l'un sans l'autre ne puet faire  
 Chose qui puist à Dieu desplaire,  
 Car l'ame fait le cors sentir  
 Et li cors fait l'ame assentir  
 Au péchié, tant qu'il est parfais,  
 S'en portent ensamble le fais.  
 Ainsi auront par jugement  
 Et bien et mal communement :  
 Le bien, se bien se sont prouvé,



Et le mal s'il i sont trouvé ;  
 Car Diex dist je te jugerai  
 Sans doute ou je te trouverai.  
 Or nous doinst Diex ainsi ouvrer  
 K'ens en la vigne ouvrant trouver,  
 Nous vueille li sires des Ciex  
 Qui del Saint Espir fu conciex ,  
 Pour nous en la Virge Marie.  
 Que nostre ame ne soit marie  
 Quant ele dou cors partira ,  
 Car petit et quel part ira ;  
 Et cil qui en li vrais amere  
 Qui de sa fille fist sa mere  
 Pour nous , tant nous fu vrais amis ,  
 Ne perde ce k'en nous a mis ,  
 Mais ainsi le puissons amer,  
 Que d'enfer, le manoir amer,  
 Nous délivre et maint en son regne  
 Oû il parmenablement regne.  
 Priez pour Jehan de Douay,  
 Que Damedieux le gart dou brai (des pleurs)  
 D'enfer, dont li enfès (enfants) ci crie  
 Quant naist en ceste mortel vie.



**Jean de la Fontaine , de Tournay.**

Il existe plusieurs poètes de ce nom qui n'ont pas tous la même célébrité ; outre celui qui est surnommé *l'inimitable* et dont la France s'enorgueillira à jamais, il est un *Jehan de la Fontaine*, né à Valenciennes, dont on trouvera la notice dans nos *Trouvères du Hainaut et du Brabant* que nous publierons incessamment. Celui qui a droit de nous occuper aujourd'hui est un trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle, le plus ancien et non le plus célèbre des Jean de la Fontaine connus ; il naquit à Tournai, selon qu'il l'indique lui-même, et il s'adonna à la poésie légère et aux chants d'amour suivant ce qu'on peut conjecturer par la seule pièce de lui qui soit aujourd'hui connue et qui commence par ce vers :

« Amours me fait de cuer joli canter. »

Cette chanson amoureuse se trouve parmi une foule d'autres du même genre dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican qui provient vraisemblablement de la collection que la reine Christine de Suède avait fait rassembler à grands frais et qu'elle laissa au pape en mourant. Jean de la Fontaine de Tournai ne s'en tint certainement pas à cette seule chanson : point ne valait la peine, pour produire si peu, de s'exercer à l'art de *Rhétorique*, comme on disait alors ; cependant nos recherches ont été infructueuses et ne nous ont pas conduit à trouver sur ce trouvère d'autres indications que celles données par De la Borde dans son *Essai sur la musique*, Paris, 1780, tome 2, pages 194 et 331. Peut-être qu'un heureux hasard mènera ceux qui viendront après nous à quelques découvertes plus importantes : nous avons l'intime conviction que ce trouvère a composé plus d'un chant, il ne s'agit que de découvrir et reconnaître les compositions restées jusqu'ici enfouies sous la poudre des bibliothèques publiques.

---

### Jehan Dickeyman , ou Ackerman.

Il existe , sous le nom de *Dystiques de Caton* , un recueil de préceptes moraux en vers latins , que l'on avait coutume , dans le moyen-âge , de placer en tête des livres destinés à l'instruction de la jeunesse. On attribua d'abord ces sententieux versets à Caton le Censeur ou à Caton d'Utique : il semblait que tout ce qui avait un reflet de sévère sagesse ou de moralité un peu rude devait appartenir à ce grand nom de l'ancienne Rome. Cependant , des vers de Virgile , d'Ovide et de Lucain s'étant glissés dans ces dystiques moraux , il n'était plus permis d'attribuer l'œuvre entière ni à l'un ni à l'autre des Catons , plus anciens que les poètes du siècle d'Auguste. On voulut alors en gratifier Sénèque , sans plus d'apparence de raison ; bref , on se rabattit sur un certain *Dionysius Cato* que l'on a fait vivre au VI<sup>e</sup> siècle , et qui , en dernière analyse , est resté père putatif des sententieux dystiques.

Ces enseignemens populaires ont été souvent traduits en vers et en prose pour être mis à la portée du vulgaire, et nous en avons sous les yeux plusieurs traductions faites par des hommes différens et dans des siècles divers. La plus ancienne que nous connaissions est contenue entre les folios 65 verso-75 verso du Ms. de la bibliothèque du Roi n° 7595.-2. écrit au XIV<sup>e</sup> siècle, sur vélin. L'auteur n'y est indiqué que par le seul nom d'*Adans*; le catalogue manuscrit de la bibliothèque le nomme *Adans*, ou *Adam de Seuil*. Ces dystiques, qui n'étaient pas encore tout-à-fait passés à l'état de traduction, se trouvent encore, de tems à autre, mêlés de vers latins.

Cette pièce, qui a 800 vers environ, débute ainsi :

Seigneurs, oues, que je vous commans  
 Espoudre Chaton en roumans,  
 Vous veuil deviser les sentences  
 Donc nos mestres sont entences.  
 Quex ly uns dient a delivre  
 Que cil Chatons qui fist cest livre.  
 Le fu uns mestres moult senés  
 De la cité de Roume nés,  
 Qui en son temps fu ensengnieres  
 Des estres des gens et jugierres,  
 En pour ce qu'il sont plus que nuls  
 Ont nom Chatons Censorinus.  
 Ly autres dient ce fu cil  
 Qui en Libes fu en essil.

.....  
 .....

Ce dit Chatons quant je veoie.  
 Les hommes aler male voie,  
 Et li pluseur a loy de beste  
 Menoient vie deshonneste;  
 Je m'apansay qui maistres ere  
 De lor enseignier la maniere  
 Par quoy lessassent folle vie  
 Et de bonne eussent envie,  
 Sy que li grant et li menor  
 Vivre peussent à honneur.

En voïci la fin :

Adans vous dit qui se repose  
 A un soul mot à la parclose  
 Se il a parlé solement  
 Et a maint lieu obscurement.  
 Il dit : ne vous merveilliez mie,  
 Car il en a fait grant partie  
 A la guise de la matiere  
 Qui se change en mainte maniere  
 Et ensement tou Chaton fet  
 Veult escuser son meffet  
 Pour la briesié que il en queult  
 Quant un commandement aqueult  
 En deux vers fet de quatre glosos.  
 Vous savez bien que toutes choses  
 Ne sont ja de tous bien festez,  
 Nul n'est si riches qui n'ait souffretez (souffrance),  
 Ne à toutes beneurtez (félicités)  
 Ne puet nulz homs estre aheurtés (attaché).  
 Se je ay mesprins en maint lieu,  
 Je meismes ay le cuer au lieu

Volentiers le devés ouir,  
 Et Dieu vous en face joir.  
*Chy finq Chaton en francoys.*

On trouve aussi cette pièce entre les folios 117-124 du Ms.  
 de la bibliothèque de Berne n° 554.

*Jehan Dickeyman*, surnommé *le laboureur*, et dont le nom flamand doit peut-être s'écrire *Ackerman*, qui a là même signification qu'*agricola* en latin, est un poète de la Flandre que M. Robert fait naître dans le XIII<sup>e</sup> siècle (*Fables inédites des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, t. 1, p. CLXIV) et qui cependant n'a pu naître au plus tôt qu'à la fin du XIV<sup>e</sup>, puisqu'il traduit en vers romans les *Dystiques de Caton* pour les enfans de Philippe de Montmorency, seigneur de Nevèle, en Flandre, et qu'on ne connaît pas de seigneur de ce nom avant l'année 1450. Ses vers d'ailleurs sont beaucoup plus jeunes que ceux du XIII<sup>e</sup> siècle. Au reste, la version de Jehan *Dickeyman* ou *Ackerman* ne paraît être qu'un remaniement de celle plus ancienne d'Adam de Seuil, et même ce remaniement ne peut être donné au trouvère de la Flandre d'une manière absolue, car on lit, dans plusieurs endroits de l'œuvre, le nom de *Fevre* comme celui du poète. A la vérité, ce titre de *fevre*, *faber*, devenu le nom propre le plus commun de toutes les localités, a pu signifier le *fabricant*, le *forgeron*, le *marteleur* des quatrains moraux. Il fait même quelque part allusion à cette manière d'expliquer le mot *fevre* ainsi qu'on le verra dans la citation qui va suivre.

La version de maître *Jehan Dickeyman* ou *Ackerman* est inédite ; M. Robert en a cité une douzaine de vers que M. de Reiffenberg a copiés dans ses préliminaires de Philippe Mouskes ; nous en publions aujourd'hui un fragment assez considérable pour donner une idée du style du trouvère flamand et pour faire voir ce que l'on pensait autrefois sur l'auteur des versets sententieux. Ce fragment est copié exactement sur le manuscrit n° 7393 de la bibliothèque du Roi. Les dystiques de Caton contiennent 334 vers et occupent douze feuillets.

*Rithmes. Sentences morales.* Ms. du XV<sup>e</sup> siècle, vélin, longues lignes.

Chaton fut preux chevalier et saige homme ;  
 Maint bon conseil en la cité de Romme  
 Donna jadis pour la chose publique ;  
 Ung livre fist vaillant et autentique ;  
 Par grant amour lui mist son propre nom.  
 Jules César, uns homs de grant renom ,  
 Sur les Rommains lors gouvernoit l'empire  
 En ce monde qui va de mal en pire.  
 Moult grant descort eut entre lui et Pompée ,  
 En Thessale le vainqui à l'espée.  
 Adonc Chaston , qui moult ama franchise ,  
 Pour excuser de César l'entreprise ,  
 En Libie s'en ala avec toute sa route ;  
 Hecques mourut. De celle histoire toute  
 Ne diray plus pour les alongemens ,  
 Car parler vueil des bons enseignemens  
 Que Chaton fist pour son filz chastier,  
 Par son moien les nous vout envoier.



Si say je bien que pieça et ainçois  
 Que fuisse né ilz sont mis en françois.  
 Par maintes fois en ay veu les rommans,  
 Qui dit seigneurs ains que vous commans,  
 Ce qui est dit ne vueil je point remordre,  
 Mais les bons vers repeteray par ordre.

Je suis *ferre*, si say bien le mistere  
 Que Dieu peut forgier d'une matiere.  
 Exemple mist du viel fer qui l'en forge,  
 Qui de rechief se met dedens la forge,  
 Il devienra neuf à forgier sur l'enclume.  
 Prenés en gré le dit a ce volume  
 Et se vous voulez le mettez en vos tables,  
 Dont y pourrez trouver de bons moz et notables,  
 Quant vous l'arrez oy tout à loisir.  
 Le plus plaisant des deux alors pourrez choisir.

Certes mon cuer souspiroit de douleur  
 Quant j'aperçeu l'erreur et la fouleur (sottise)  
 De plusieurs gens qui griefement mesprenoiënt,  
 Contre bonnes meurs mal se gouvernoient.

En bonne foy me cuiday travailler,  
 Au secourir et à culx conseiller,  
 Pour amender leur folle oppinion  
 Et mesmement en bonne entencion. Etc.

## Derniers vers :

Si tout le sens de ce monde savois,  
 Ou temps présent, et point d'argent n'avoies ;  
 Se tu feusses aussi bon com Saint Pol,  
 Se tu n'as rien on te tendra pour fol.

Chaton finist qui fu saiges et preux.  
 Ces nobles vers acompli deux et deux ;  
 Mais je *Fevre* qui ne say le fer battre,  
 En ce dictié en ay fait de deux quatre.



### Jehan Fremaux.

*Jehan Frumiaux, Frumaus, ou Fremaux*, que l'abbé De la Rue appelle *Frumans* et La Croix du Maine *Frumiaux*, naquit à Lille vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Il mérita, comme tant d'autres trouvères de son tems, le titre de *Roi*, après avoir remporté les palmes de la victoire dans les concours académiques qui avaient lieu au XIII<sup>e</sup> siècle à Lille, Valenciennes, Arras et autres villes de la Flandre, du Hainaut et de l'Artois; aussi mérita-t-il le surnom de *Frumaus li couronné*, par lequel il est désigné dans le manuscrit 7222, de la Bibliothèque du Roi, qui contient les principales pièces composées par ce trouvère Lillois.

Jean Fremaux parait avoir été lié avec Guillaume de Béthune, dit l'*Avoué de Béthune*, frère du fameux *Quènes* ou *Cuno de Béthune*, souche de la maison de Sully, tous deux

trouvères et preux chevaliers artésiens (1). Fremaux soumettait des questions galantes à l'avoué de Béthune, comme on pourra le voir par l'*Envoi* d'une des pièces que nous citons plus bas.

Nous ne connaissons que trois chansons de Jehan Fremaux, et cependant il en a évidemment composé un beaucoup plus grand nombre; le président Fauchet en a parlé dans son chapitre 72 des anciens poètes français; La Croix du Maine lui accorde *plusieurs poésies françaises*; ces diverses mentions et son titre de *Li couronné*, dénotent un compositeur, sinon habile, du moins fécond et passablement connu de son tems.

C'est à tort qu'on a attribué à *Guyot de Dijon*, dans un des manuscrits de la bibliothèque du Roi, une chanson de Jehan Fremaux et précisément celle où il se nomme à la fin. Une autre a été donnée à *Jacques le Winiers*, dans un manuscrit de Noailles; nous ne croyons pas cette attribution mieux fondée que la première. Il existe des chansons de Fremaux dans les manuscrits de la bibliothèque du Vatican, à Rome, si riche en productions de nos trouvères du Nord rassemblées par les ordres de la reine Christine de Suède, et données par elle au vaste dépôt littéraire des souverains pontifes.

(1) Voyez leurs articles biographiques dans nos *Trouvères Artésiens*, actuellement sous presse.

Voici les trois seules chansons que j'aie pu réunir de Jehan  
Fremaux de Lille :

## I.

Mss. 7222, f' 185, v°. Chanson avec musique.

De loial amor vueill chanter  
 Au tans que je voi raverdir,  
 Bien doi ma chanson amender  
 Quant de si haut lieu doit venir  
     Cainc ne seu guerpir (quitter)  
     Pour souffrir,  
 Mal finé amor bien aguarder (observé).  
 Mais je crient que par haut choisir  
 Ne mi vueille amors afoler (rendre fou)  
 Mais s'onques de riens li faussai  
 Ja ni puisse-je recouvrer.

S'onques dame por bien amer  
 Fist loial dru d'amors joïr  
 Donc ne doit ma dame oublier  
 Moi qui suis suens sans repentir ;  
 Que le mien desir,  
     Sans trahir,  
 Ne face en loiauté chiever (manquer)  
 Quar mon cuer, mon cors, tot entier  
 Ai mis en li sans retourner ;  
     Et sonques de riens. Etc.

Se ma dame au viaire cler (au visage blanc),

De cui vient tuit mi desir,  
 Ne me laisse un pou savorer  
 Des biens d'amors par son plaisir,  
 Quant moi por servir  
     Fait languir,  
 De la mort me doit conforter,  
 Quar je ne puis plus biau fenir (finir)  
 Que au morir vucill chans trover ;  
     Et sonques etc.

Coument puet amors endurer  
 Quele voit tos les suens (siens) faillir ?  
 On ne les vent mie escouter,  
 Mais les faus vent-on ore oïr,  
     Par lor faus mentir,  
     Mais morir  
 Aim mieus ensi en espérer,  
 Qu'en fausseté mon grief furnir  
 De quanques sauroie roimer,  
     Et sonques etc.

Tout fin amant poeut douter  
 Qu'il ne les convieigne perir,  
 S'amors en ma dame assambler  
 Ne fait pitié, merci venir.  
 Que laïst affeblier par souffrir  
 Quar à ma dame mos vanter  
 Se loiaus deus joie sentir  
 Doit, quele doit en moi doubter  
 Et sonques de riens li faussai  
     Jà ni puisse-je recoverer.

## II.

Mss. 7222, f° 184, avec l'épithète de *Li couronnée*. Et Mss. fonds de Cangé, n° 67, f° 282.

Ma bone fois et ma loiaus pensée  
 Me vient d'amors, ne jà n'iert describev (descrie);  
 Por ce si chant sans faintise trovée,  
 Qu'en mon cuer n'iert ja fauseté méue :  
 Quar ceste amors m'est de tel lieu venue  
 Dont ma valors en doit estre doublée,  
 Qu'à la meilleur del mont est atornée.  
 Or doint amors par sa douce poissance  
 Que je serve tous jors en bone estance.

En moi norrist jamais niert destornée  
 La grans amors qui m'est el cuer creue,  
 Que ma dame ne soit de moi douée  
 Ligement en amor vraie esleue,  
 Que plus loiaus n'iert jamais voir seue  
 Quer qui bien sert s'amors est amiedée.  
 D'umilité est sa valors mueblée  
 En celui croist valors, pris, honorance,  
 Qui sert amors en loial espérance.

De bone amor mais chier miert compérée  
 L'esperance que j'ai et ai éue  
 Se par celi de qui m'est alumée  
 Ceste dolor n'est un pou rabatue ;  
 Quar je sai bien que la mors m'est rendue  
 Et non porquant se c'est ma destinée  
 Sele le veut quanques j'ai m'en agrée

Fors por ce que je has sa meschéance  
Et se je muir vis m'est c'est sa grevance.

A moi perdre seroit deshireté  
D'un suen droit serf s'en seroit mains cremue,  
Mais ja por ce par moi tu iert monstrée  
Defensions s'en servant n'est vaincue,  
Merci li proi d'un cuer qui s'est demue  
Tos nes mues miens fu or a donée  
Sa force a li. Mes de li n'est curée  
Sensi le laist estre sans retenance  
Sechier lestuet sans autre recovrance.

Mais, bone amors, cui jai del cors fievé  
Par cui li cuers en a faite l'issue,  
Par vous convient ma dame soit doutée,  
Por ce vous pri que ele soit ferue  
De vos dars, tant qu'a moi soit conue;  
Et par son gré quele dait a celée  
Que iel serve sans ochoison faussée.  
Ensi aura li vrais cuers aleiance (allégement)  
Qui sans conseil remaint en grant doutance.

Sagement va sans estre aperçéne  
Chançon, là où ma dame en est alée;  
De li, por Dieu, quant tu l'as encontrée:  
*Jehan Frumaus* est suens (sien) sans repentance,  
A tos jors mais se la mors ne m'avance.



## III.

Mss. 7222, n° 184.

Onques ne chantai faintement (faussement)  
 Adès ai esté fins amis  
 Servi ai debonairement  
 Bone amor et ferai tos dis.  
 Tos jors iere a li obeis.  
 Quar je sai tout certainement  
 Conques ne fui si ententis (attentif)  
 Com je sui or, ne si espris,  
 S'en chanterai plus liement (gaîment).

Cil sunt de trop fol escient (sens)  
 Qui cuident que j'ai guerpis (abandonné)  
 Mes chans et ma joie ensement.  
 Non ai tot autrement sui pris  
 Quar uns messagiers mont soutis (subtil)  
 Me rueve estre jolis sovent :  
 C'est amors qui tout m'a conquis  
 Por ce pens que giere esbaudis (joyeux)  
 De ses grans biens ou mes cuers tent.

Mais trop detrient longuement  
 Si biens si en suis tos maris,  
 Je crient qu'il ne viegnent silent  
 Qu'ançois soie del mont partis,  
 Quar jen ai si grant fais empris  
 Que tout par tot le cois m'en sens.  
 Hé, Dame, a cui je suis amis,

Quar soufrez que vostre mercis  
Descende en moi par boa talent (désir).

Douce dame , a cui je me rent  
Où mes cuers est del tout assis ,  
Non pas li cuers tant solement ,  
Mais cuers et cors jai tot mis  
Si que de moi ne sui saisis ;  
Or, me faites alegement  
Des maus donc je suis assaillis ,  
Se c'est vos grez bien vos plevis (jure)  
Conques ni pensai faintement.

Tant ai soufert , c'est grief torment !  
Que tos li cors m'en est palis ;  
Dame se jai si hautement  
N'en dois pas estre plus despis (méprisé),  
De ce soit vostres cors tos fis  
Et si sachiez bien véritablement  
Conques ne suis faus , ne faillis ,  
Ains aim dame par tel devis  
Que por nul mal ne m'en reput.

Avoes de Bethune , suis  
*Jehan Frumaus* , ou jugement  
De vous s'est mis ,  
Sans contredis ,  
Se cil doit estre recueillis  
Qui tot jors sert entièrement.

### Jehan Boutiller, ou le Boutillier.

*Jehan Boutiller, le Boutillier, ou le Bouteillier, dont on a estropié le nom en l'appelant Boteiller, Botelgier, etc., était issu d'une noble famille, originaire d'Artois, qui a fourni plus d'un trouvère. Nous avons consacré un article à Colars le Bouthillier, poète du XIII<sup>e</sup> siècle (dans nos *Trouvères Artoisiens* actuellement sous presse) qui portait pour armes un écu de gueules à trois flacons à double ventre d'or, distinction héraldique analogue à celle qu'on retrouve dans le sceau bien conservé d'un procès-verbal de 1390 passé à Tournai devant Jehan Boutillier, et portant quatre flacons ou bouteilles au large ventre, séparées par un sautoir, au cimier d'un sauvage armé d'une massue. Cette analogie frappante, à moins d'un siècle de distance, dénote assez les rapports de famille qui existent dans les deux écrivains.*

*Jehan le Boutillier* naquit , vers 1540 , à Mortagne , petite ville située au confluent de la Scarpe et de l'Escaut , dépendante du Tournésis et possédée alors par le roi de France , ce qui a fait qualifier de français ce personnage par plusieurs auteurs ; il était bon gentilhomme de nom et d'armes , et il paraît avoir passé sa jeunesse dans les exercices guerriers , ainsi qu'on en peut juger par le passage suivant de son testament qui est venu jusqu'à nous : « C'est assavoir que , de » vant part , Jaquet , mon filz , ait toutes mes armeures , et » vingt livres parisis pour ung cheval comme à noble hôme » doit appartenir. Item ait encore devant part toute l'artillerie » et harnois de deffense qui en ma porte au Ploih et icelle » porte avec l'estable des chevaux emprès icelle pour y tous » ses alers et venirs faire à son plaisir. » Il s'adonna ensuite au Droit et entra dans les fonctions judiciaires. C'est à tort que Paquot , le savant Weiss , et plusieurs autres le font conseiller au *Parlement de Paris* ; Boutillier était conseiller du Roi de France , mais à Tournai , ville alors sous la domination française. Il était de plus lieutenant du bailliy de Tournai en Tournésis , Mortaigne , St.-Amand et des appartenances , et seigneur de Froymont , village situé entre Mortagne et Tournai (1) où il possédait des terres et des rentes , et enfin pro-

(1) Et non château-fort entre Namur et Charleroi comme semble le croire M. P. Paris dans ses *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, II , p. 190.

préteur du *molin de Fraisne*, qui ne peut être que celui de Fresnes-sur-l'Escaut, à une ou deux lieues de Mortagne.

Le principal ouvrage de Jehan le Boutillier est la *Somme rurale*, qui n'est point un recueil de coutumes comme on l'a cru généralement, mais bien un corps de droit pratique du tems et du pays où vivait l'auteur. Il explique ainsi son œuvre dans son préambule : « Soit commenchié cest livre appellé » *Somme rural*, colligié somé par moy Jehan le Boutillier, » home rural, touteffoys enclin à la noble pratique et patronation de stille de court laye ; considérant mémoire humaine mesmement en moy très labile et fresle, ay voulu » redigier et mettre en ceste *Sôme rural* ce que je ay peu » tenir des saiges clerks en droit civil et canon de plusieurs » coustumiers et en plusieurs lieux et cours tant en parlement » côme dehors. Si supplie très humblement à tous ceulx qui » en ceste Somme liront qu'ils la vueillent suppléer et corrigier et moy avoir pour excusé, si ruralement l'ay mis et » sommé selon mon petit sentement. » Toutefois, si nous admettons Le Boutillier parmi nos poètes du nord, ce n'est pas pour avoir écrit *ruralement* un *corpus juris*, mais pour avoir écrit des vers, lesquels sont moins remarquables par la versification que par le croisement régulier des rimes féminines et masculines. Ils furent composés par le seigneur de Froymont à l'occasion des nœces de Messire Estienne l'Her-

mite (1), chevalier, seigneur de la Fage, et de dame Catherine de le Croix, qui eurent lieu le 25 janvier 1419.

EPITHALAME.

Plusieurs du sang hongrois dérivent leur naissance ,  
Aucuns par un récit d'ung maisnet d'Arragon ;  
Autres d'ung qui ravit la fille au Babilon ,  
Incitet, je ne sçai, si d'amour ou vaillance.

Maint nu pour ne scavoir du vray son origine ,  
Comme guenoa (singe) de Dieu, crée nouvelles gens ,  
Filles de rois , de ducs , ou bien proches parens ,  
Qui la clartet ne veirent de la ronde machine.

Aulcuns montant plus haut disent que Carlemaigne  
Transportat leurs ayeux , barattant (troquant) les Gantois  
Contre les frers Sassons (Saxons) rebelles plusieurs fois ,  
Aultres d'Aquin, roi More, deschendant en Bretaine.

Aussi sont qui devanchent cheux-ci de moult d'années ,  
Prenans leur origine d'un certain chef romain

(1) Cet Etienne l'Hermite, qu'on fait descendre du vénérable Pierre l'Hermite, suivit le parti des Ducs de Bourgogne et mourut l'an 1441, en laissant une postérité qui posséda les domaines de Bettissart et de la Catoire, et devint la souche des l'Hermite des Pays-Bas.

Qui sous Jule César fust comte Nervien :  
Recherches si chierchées qui semblent controversées.

Car ne Rome superbe, ne la fameuse Gresse,  
Combien que par long temps tiendrent le sceptre en main,  
Ne polront dénommer aucun leur citoyen,  
Qui passé sept chent (cens) ans proevera sa noblesse.

Que dirai-je de cheux qui de Troye fameuse,  
Pourche que par dix ans soustint l'effort Grégeois,  
Prennent leur origine ? Ou bien des fierv Gotthois ?  
Chertes, à mon euider (croyance), c'est chose fabuleuse.

Mais pour dire le vray la vérité m'inchite,  
Que jusques à présent (combien que par vingt ans  
J'ay veu maintes deschentes (génalogies) de plusieurs nobles gens)  
Je n'ay veu plus antique que chelle de l'*Hermite*.

Je ne voel mie déduire, par un long parolage,  
Que jadis deschendirent d'ung comte de Clermont,  
De Clairmont en Auvergne, par un sieur d'Herrimont,  
Dit par mot corromput *Herment* ou *Hermitage*;

Aussi m'en voel-je taire du surnom l'origine,  
Quand par dévotion la dame de ce lieu  
Voulant de Saint Martin vir le corps, au milieu  
D'un désiert s'agisist (s'accoucha) d'un beau fils, pellegrine.

En l'Erème enfanta la dame chi susdite,  
Ou que pour son manoir troeva à l'abandon  
D'ung héremite mors la viaisée (vieille) maison,  
Dont l'enfant nouveau né fust surnommet l'*Hermite*.

Ni aussi que le Sieur (pousset non par envie)  
 Occit le fils d'Auvergne, ains son corps deffendant;  
 Et que pour se sauver dechà delà fuyant  
 Vint premier à Clugny, et puis en Normandie.

Où qu'il faist bien veignu au duc d'ichelle terre  
 Qui lui donna en nopces une de Montagut,  
 Et du traistre Gouais partie du revenut,  
 Et qu'au duc il aida conquierre l'Angleterre.

Mais sens je choisiray six ou sept de la rache :  
 De chil qui par son dire et beau parler disert  
 De milliasses de gens veit l'Océan convert,  
 Au passage que feirent au Bosphore de Trache.

Au temps que les chrestiens d'une grande hardiesse  
 R'ostèrent hors des mains (à l'instigation  
 D'ung dit *Pierre l'Hermite*, sous Gauffroy de Bouillon)  
 Des perviers (pervers) Sarrasins la terre de promesse.

Lequel Pierre vescu en bon renom et fame (renommée),  
 Parquoi en son absenche ce bon roy Godefroy  
 A la sainte cité le laissa pour vis-roy  
 Et au moustier qu'il feit (fit) à Hoy (Huy) gist sous la lame.

Que dirai-je de vous compagnon de Tancrede,  
 Piéron, fils dudit Pierre et d'une de Roussi?  
 Au siège d'Antioche n'aviez-vous grand souchi  
 Du pauvre ost baptizet (armée chréienne) qui pour la faim recède  
 (fait retraite)?

Chertes, de le vouloir denier j'auroy honte,  
 Car au peuple infidel avec un camp volant,



Vous l'ostates les vivres en leurs forts efforçant,  
Pour chasser aux amis la faim qui les surmonte.

L'evêque de Bethlem, Albert, que je remarque  
Entre autres avec quinze esleutz fuist éliseur  
Qui firent un flameng de Bizanche Empereur.  
Et puis fuist de Salem l'anziesme Patriarque.

Après je vois un autre seigneur d'ichelle rache,  
Qui pour femme espousa une dame de nom,  
Fille et sœur de Hemafroids, jà Contes de Toron,  
Lequel, s'il m'en souvient, a pour son nom *Ustas se.*

Aussy ne poet-je mie passer sous mon silenche  
L'Hermite de Caumont, che grand Baron Gaullois,  
Qui avec Bouchicaut fuist prins par les Anglois,  
Cinq jours devant qu'ils prindrent Jan premier roi de Franche.

*Tristan*, jà grand Prevost de ce noble royaume,  
Sous Charles le cinquiesme vint tost à sa merci,  
Tous les escherpeleurs, larrons, meurtreus (meurtriers) aussi,  
Et cheux là qui mettoient la Franche en feu et flame.

*Robert*, dit *Menuot* à cause de sa mère,  
Fuist chil per cui moyen, entre Richard anglois  
Et Charles le sixiesme regnant sur les Franchois,  
La paix fuist retrouvée après si longue guerre.

Si je voulois narrer d'un chascun le sommaire,  
Plustot à moy faudroit (manquerait) l'encre que le subject,  
Et faisant tout mon mieux, j'auroy encor peu faict;  
Pourtant meilleur sera, que de pen dire, taire.

Toutesfois je ne poel laisser messire *Anthoine*,  
 Tout boin (bon) pere en oubly, qui eut pour ennemy  
 Orléans et Armignacq, et cheux de leur party,  
 Dont que laissant la Franche teint la part Bourgoignone.

Et pour son entretien paravant en Tiérasse  
 De Charles frénétique il avoit obtenu  
 Le fort de Ripemont, et puis a maintenant,  
 Malgré tous ses halneux, pour son duc chelle place.

Et combien que fortune se te monstre ennemis  
 Pour asheur, ne cuidez que cela durerat,  
 Apriez un grand broillas (brouillard) le ciel s'éclaircirat,  
 Et la vertu toudis (toujours) haï ne sera mie (pas).

De tes nobles ayeux vas poursuyvant la trache,  
 Tant de cheux de l'*Hermite*, que de cheux de *Cressy*  
 Dont ta mère est estraitte : car en faisant ainsi  
 Entre les vertueux arrax (tu auras) notable plache.

Dieu te prospérerat, et de che mariage,  
 Comenché entre vous et dame de le Croix,  
 Sortiront des nepveux, qui, par commune voix,  
 Non moins que leurs ayeux seront de grand couraige.

Vivez doncques heureux, vivez, Messire Estienne,  
 Avoecq vostre compaigne (honneur de nostre temps):  
 L'age auquel a atteint Nestor ou Jean Destamps (1)  
 Et de moi ton ami telle fois te souviene.

(1) *Jean Des Temps* est un personnage auquel les romanciers attri-

Ce petit poème, composé de 29 quatrains, dans lesquels on retrouve bien les expressions vulgaires de notre contrée et quelques autres qui peut-être ont été rajeunies, se trouve inséré dans un Ms. de *Nicolas des Champs*, de Maubeuge, dit *Bourgoigne*, Roy d'armes de Philippe II et Philippe III, achevé en 1602 et intitulé : *Généalogie ou descente de la noble et ancienne maison de Lhermite*. In-f° avec armoiries, aujourd'hui en Belgique et proposé en vente à la Bibliothèque royale de Bruxelles. C'est d'après ce Ms. que M. de Reiffenberg l'a publié, le croyant inédit, dans le *Recueil des Bulletins de la Commission royale d'histoire*, séance du 5 novembre 1838, tome II, page 253-256. Si ce savant, à qui rien n'échappe ordinairement, avait consulté *La vie du vénérable Pierre l'Hermitte*, par le P. Pierre d'Oultreman, imprimée à Valenciennes, 1652, pet. in-8°, il aurait trouvé cet épithalame entre les pages 139-144, avec quelques variantes bonnes à consulter.

Jehan le Boutillier était très-âgé lorsqu'il composa les vers qu'on vient de lire et vraisemblablement il mourut peu après. Il avait déjà fait son testament le 16 septembre 1593, si l'on s'en rapporte au Ms. de la *Somme rurale* de la Bibliothèque

bient une existence de plusieurs siècles. On le regarde comme ayant été écuyer de l'empereur Charlemagne et comme vivant encore au XII<sup>e</sup> siècle.

du Roi n<sup>os</sup> 6557-58 , grand in-f<sup>o</sup> écrit par *Jehan Paradis* , calligraphe d'Hesdin , pour le fameux seigneur de La Gru-thuyse, de Bruges ; mais cette pièce est datée du XVI<sup>e</sup> jour de septembre l'an mil CCCC et deux dans les éditions imprimées de la *Somme rurale*. C'est par suite d'une erreur matérielle que la *Biographie universelle* met ce testament à l'année 1502. En supposant que ses dernières volontés ont été fidèlement exécutées , il a dû être inhumé à Tournai , dans le cimetière de St.-Brice , sa paroisse , en l'anglet ou audehors du clochier ou Perronne sa fille est enterrée. Il nomme dans ses dernières volontés ses frères , son fils *Jaquet* et sa fille *Belotte* ; il y parle longuement de sa chère épouse et de la manière dont on doit procéder à ses funérailles. « Moy mort et expiré , y dit-il , je supplie que de moy ensevelir soyt attendu par l'espace de douze heures ou environ , afin que apparceu soye tout expiré. Et lors mys en ung plat luyset couvert d'ung linceul tant seulement sur lequel soit incontinent mis et faite une croix de wasons (gazon) vers , du long dudit luisel , en mémoire que de terre et cendre suis venu et en cendre m'en revoys. Et ainsi porté jusques à la fosse par huit povres qui ayent les piedz nudz , en mémoire que nud vins sur terre et nud m'en revoys..... » Ses exécuteurs testamentaires furent deux de ses amis *Jehan Desperi* et *Alard Tiebegos* et ses témoins *Jehan Vilain* , dit *Becquet* , clercq du Roy ; *Oste Wicart* ; *Jehan Aguercin* ; *Jaques Du Hamel* , sergent du Roy ; et *Jehan de Crievecueur* , substitut du procureur du Roi.

---

### Mathieux de Gand.

*Mathius, Mathieux de Gant ou de Gand*, appelé aussi *Mathieu de Gand* et surnommé *li clers*, ou *le savant*, est un trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle, qui appartient à la Flandre comme son nom l'indique, sinon par sa naissance, du moins par son origine. Bien qu'une famille de ce nom figure dans les troubles de Gand sous Artevelde, nous n'osons pas affirmer d'une manière absolue que notre trouvère soit gantois, car nous trouvons aussi qu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle il existait à Tournai un *Mathieu de Gand*, lequel payait des rentes en 1343 et 1345 au couvent de St.-Martin de Tournai.

Que Mathieux de Gand appartienne à la Flandre ou au Tournaisis, il n'en composa pas moins en langue romane un

grand nombre de chansons d'amour dont six sont venues jusqu'à nous. La première se trouve dans les manuscrits qui reposent à la bibliothèque du Vatican ; elle commence ainsi :

« Com plus aim et mains (moins) ai joie. »

Mahieux s'y plaint que son repos se trouble à mesure que son cœur s'attendrit, et il déclare qu'il était bien plus gai dans son insouciant insensibilité, alors qu'il n'avait pas encore sacrifié à l'amour. Nous donnerons plus bas les cinq autres chansons du trouvère flamand qui se trouvent disséminés dans les Mss. de la Bibliothèque du Roi où l'on en a plusieurs copies. Les poésies de Mahieux de Gand sont distribuées en forme de dialogues ; ce sont des *Jeux-Partis* entre l'auteur, un *Henri Amion*, et un *Robert* qui est peut-être *Robert de Béthune* ; *Vilains d'Arras*, *Bretel*, et le seigneur *Hermanfroi*, figurent aussi dans ces chansons et l'une d'elles est envoyée à sire *Audefroi*, qui est sans doute *Audefroi-le-Bâtard*, d'Arras, confrère en Apollon de l'auteur, et trouvère bien plus habile et bien plus distingué que lui.

Mahieux déclare dans une de ses chansons que c'est un crime en amour d'abandonner sa première mattresse sous prétexte que celle qu'on lui préfère a plus de beauté, d'agrément et d'esprit. La métaphysique de l'amour fait tout le fond de la poésie de ce trouvère : c'était alors la mode de discuter en vers ces questions galantes et courtoises qui faisaient le délassement et l'occupation des classes élégantes et oisives. Le

trouvère flamand se tire assez bien de ces couplets d'amoureuse polémique ; cependant on doit dire qu'en général il n'est rangé que dans la seconde classe des poètes du XIII<sup>e</sup> siècle. Si ses chants ne sont pas tous des fictions , nous devons croire que Mahieux , en vrai trouvère, soupira pour une belle dame ; si nous nous en rapportons à ses trois dernières chansons , elle était de plus haut lignage que lui , et quoiqu'il prêche dans ses vers que

« L'amors doit estre tote onnie (uni)  
» Sans orgueil et sans vilenie »

il n'eut que trop à se plaindre de la fierté de sa riche et belle maîtresse. La rigueur de cette noble dame lui a porté malheur : son nom n'est pas passé à la postérité, ce qui n'eût pas manqué d'arriver si elle eût écouté plus favorablement le galant Mahieux ; l'amour heureux est bavard , l'amour rembaré reste taciturne : le trouvère n'a pas nommé son inhumaine , qui perd ainsi toute célébrité.

Les deux pièces suivantes , prises dans le joli manuscrit du fonds de Cangé n° 67 (folios 277-278) , l'un des riches romanceros de la Bibliothèque du Roi , sont de véritables *Jeux-Partis* dans le genre de ceux si renommés de *J. Bretel* :

## I.

*Mahieu*, jugiez se une dame amoie  
 Et ele moi de cuer entierelement ;  
 Liquez seroit plus en mon greveiment  
 Ou ce que je por li batus seroie  
 De ma fame devant li en présent,  
 Ou que batre por moi vilainement  
 De son mari devant moi la verroie ?

Amis *Henri*, moult aenuis leroie  
 Que vos de ce n'oïez mon jugement,  
 Puis q'unedame amés bien loiaument  
 Et ele vos por le mieux loeroie  
 Qu'ançois soffrés en pes (paix) et bouement  
 De vo fame por li l'ébatement  
 Quele por vos, car ensi le feroie.

*Mahieu*, sachiés que mains me dolroie (moins me coûterait),  
 Se gestoie sans avoir frapellent  
 Et ma dame avoit son paiement  
 N'est pas honte s'on sa fame chastoie ;  
 Force avés jugiés trop malement,  
 Car trop se vit li hons honteusement,  
 Cui sa fame bat et fiert et mestroie (gouverne).

*Henri*, par deu plus griève et plus enoie (nuit)  
 Dolors de cuers sachiés veraiment  
 Qu'estre batus boin dolereusement ;  
 La dolors est tantost torné à joie,  
 Se bone amor s'avez à son talent ;



Cor (le cœur) pour un mal de cors cent bontez rent  
Et por travail alégement envoie.

*Mahieu*, mes cuers a ce pas ne s'aploie  
Cai j'ai fisme de si mal escient,  
Que sele etoit mise en amorgement  
De moi batre, jamès pais n'averioie,  
Car ele fet et menir et sœuvent  
Soit maus, soit biens, ce qu'ele entreprent,  
Tant est cainte de diverse corioie.

Certes, *Henri*, jamis liés ne seroie  
Sele avoit mal par mon enchéement (par ma faute)  
Reconnoissiez vostre fol esrement (conduite),  
Ou on dira que poors (peur) vos desvoie (égare)  
Et que servez celi trop faintement  
Que vos amez, quant por lairement  
De vo fame getez amors en voie.

*Vilain d'Arras* en os me meteroie  
Moult volentiers de cest estraiement (enseignement),  
Et s'il vos plaist, biaux sires, jugiés ent  
Lequel de nos folie plus desvoie (dévie).

Seignors *Hermenfroi*, proi qu'il vos avoie  
De ce qu'avons estrivé (discuté) longuement,  
Tant le connois de bon entendement  
Que bien dira li quex (lequel) de nos faloie (a failli, se trompe).

## II.

*Mahieu de Gant* respondés

A ce que je vos demant :  
 Serai-je bien et soie amés  
 De bele et sage et vaillant ?  
 Et je sache tout de fi  
 Qu'une plus vaillant de li,  
 Plus bele et plus sages ,  
 Assez m'ait plus chier !  
 Or esgardés se por mi  
 Mieux emploier doi cele  
 Que j'aim lessier.

*Robert*, bien sui à pensés

De répondre maintenant,  
 Puis qu'on s'est abandonés  
 De servir bele et sachant ,  
 Pucele por voir vos di  
 Qu'on doit estre en sa merci ,  
 Ne par reson nel poez lessier,  
 Ançois la devez servir de fin cuer entier  
 Sans plus vaillant accointer (fréquenter).

*Mahieu* respondu m'avés

Aloi donné non sachant ,  
 Se je sui bien assené (établi, partagé).  
 Et je la lais-je foli,  
 Mais puis qu'il est ensi  
 Que je sui assureés  
 Que gière meus ostelés (que je peux mieux trouver)

Por fol me doit jugier  
Se mon meilleur pri ne quier (cherche).

*Robert à tort sostenez*  
Une folie moult grant ;  
Trop apatement mostrez  
Que fol sont vostre semblant ;  
Quant onques se resorti  
Ne faus cuers d'amer celi  
A qui il s'estoit donés ;  
Car tout veraïement savés  
Qu'on ne pout herbâgier  
Meus qu'en lieu où on a chier (chose de prix).

## III.

Ms. 7222, f° 167, v°, avec musique, et Ms. 184, Suppl.  
français, f° 60.

De faire ehanson envoisié (gaie)  
M'est amors li commencement,  
Car amors m'a en sa baillie  
En'cui maint pris valors et sens.  
Qua fuis amans doné et otrié  
Par cui s'onors est essaucié (son honneur est exhaussé),  
Mais cil qui chante sans saie,  
Por qu'il n'ait le cuer amoreus,  
Vis niert qu'il chant com menestreus.

Ne vueill pas que mes cuers soit teus (tel)  
 Que fine amors soit jà servie ;  
 De moi si comme ele est de ceus  
 Qui servent de menestrandie ;  
 Je guerpis tote druerie ( j'abandonne tout amour )  
 Fors de cele qui j'ai chierie ,  
 A cui otroie tote ma vie  
 Cuer et cors et tot mon porpens (penchant)  
 A faire ses commandemens .

Dame , ceus qui faus sont dedens ,  
 Et blanc dehors , ne créez mie ;  
 Lor parole n'est fors que vens ;  
 Car là on cuide cortoise ,  
 N'a à la fois fors trécherie .  
 Legierement croire est folie ,  
 Car teus dira à la foie :  
 Dame morir croi por vos ex , (yeux)  
 Qui point niert d'amors souffreteus .

Dame , trop est vos cuers crueus (cruel)  
 Vers celui qui merci vos prie ;  
 Por ce sil a vous nest nieus  
 En richeté et en lignie (naissance) ,  
 Ne doit l'amors estre amenri (amoindri) .  
 Amors doit estre tote ounie  
 Sans orgueil et sans vilenie ;  
 Et haïr les félons talens ,  
 Et amer cortois cuers et gens .

Folie fu et hardemens  
 Que fis quant pris tele envaïe ,  
 Vers celi sor cui toutes gens

Ont par sa grant bonté envie.  
 Las ce fu par la deruerie (l'amour)  
 De mon cuer dont ele est saisie ;  
 Mais quant li di ma maladie  
 Et ce de coi sui desirrens ,  
 Mon cuer dont ele est saisie  
 Dont me tieg por trop a-neus.

*Bretel*, ma chançon envoïe  
 Vos ai , por ce que soit oïe  
 Au pui devant la gent jolie ,  
 S'est espoirs mes confortement  
 Cains d'amors servir ne fui leus.

## IV.

Cette chanson se trouve dans les mêmes Mss. et aux mêmes folios que la précédente.

Se sers amors à mon pooir  
 De loial cuer sans repentir,  
 Et mout me plaist quant mi voloir  
 Se vuelent à ce assentir (consentir) ;  
 Et non porquant voit-on faillir  
 Ceus qui aiment sans décevoir,  
 Si servirai en bon espoir,  
 Que à l'amor puisse venir  
 De cele qui je tant désir.

De grant joie m'auroit fait hoir,  
 S'a foi me voloit retenir ;  
 Mes ne voi coment puisse avoir  
 Chose qui me puist resbaudir (égayer).  
 Tant ai fait en travaux consir (tendres),  
 De s'amor qui me fait doloir,  
 Si li proie quele en nonchaloir (indifférence)  
 Ne mete par merci tenir  
 Celui qui est en son plaisir.

Quar autrement ne puist véoir  
 Que ma dolor puisse ameorir (diminuer),  
 Si en doit mout bon gré savoir  
 Mon cuer quant li plot à guerpir (laisser)  
 Mon cors, por ma dame servir,  
 Dont jà ne me quier remouvoir  
 Por mal qu'en doie recevoir,  
 Car fine amor puet plus mérit (mériter)  
 C'on ne porroit de maus souffrir.

Por ce devroit l'en remanoir  
 En bone amor trusqu'al fénil ;  
 Vers ceus fait sa bonté paroir  
 Qui à li vuelent obéir,  
 Si que ne puet avilenir  
 Cil qui la sert et main et soir ;  
 Ains en aprent à mieus valoir  
 Cil qui la bée a maintenir  
 Et qui la sert de cuer entier.

Amors, qui faites émoivoir  
 Durs cuers et ies joians languir,

Et qui faites par estavoir (bienséance)  
 Les vilains cortois devenir,  
 Provos des mesdisans honir,  
 Qui mainte amor font décheoir,  
 Par mesdire aidier et doloir,  
 Tos vrais amans les doit fuir  
 Por qu'il vueille d'amors joir.

Sire Audefroï, je di por voir (pour vrai)  
 C'on voit mout sovent avenir,  
 Qu'amans faut (manque) par trop haut choisir.

## V.

Ms. Cangé n° 67, p. 284.

Onques de chant en ma vie  
 N'oi confort, ne garison,  
 Tant forment me contralie  
 Cele dont j'atent le don,  
 Que je n'ai nule ochoison  
 De fere chançon jolie,  
 Mes mes fins cuers si me prie  
 Que je face ma chanson  
 En espoir d'avoir aie.

Amoreuse jalousie  
 M'a mis en la soupeon  
 Qu'il mest mi que chascun die

Son cuer et s'entencion.  
 Mes dame de si haut nom  
 Ne feroit tel vilanie  
 Vers celi qui sans boisdie (perfidie)  
 La sert et sans traïson  
 En espoir d'avoir aïe (aide, récompense).

(Suivent trois autres couplets dans lesquels l'auteur continue à se plaindre de la dureté et des rigueurs de sa dame, qui paraît être de haute naissance.)

*Envoi.*

Chans à *Henri Amion*,  
 Va di li qu'amors lessie  
 Ne soit ja de sa partie,  
 Ains pent d'avoir le renon  
 En espoir d'avoir aïe.





### Marie de France.

On ne manquera pas de s'étonner de trouver le nom de Marie *de France* au milieu de ceux des trouvères de la Flandre, et ce sera avec justice jusqu'à un certain point toutefois ; longtems après sa mort, Marie de France a été, comme Homère, revendiquée par beaucoup de pays, et cependant son lieu de naissance est encore un problème. Nous croyons l'avoir résolu ; du moins nous apporterons nos preuves à l'appui de notre opinion. Feu l'abbé De La Rue, qui avait le patriotique tort de tout rapporter à sa province, a fait de Marie une Normande ; quelques-uns la firent sortir du sang royal de France ; d'autres, malgré son surnom, la nationalisèrent anglaise ; enfin, il en est qui la crurent flamande : toutes ces indications sont fautives ; Marie est bien française, elle le dit elle-même :

« Marie ai nom, si suis de France. »

Elle est même du cœur du royaume , de la province de l'Isle-de-France, de la ville de Compiègne enfin , ce que nous prouvons par le quatrain suivant de l'*Évangile as fames* du trouvère Jehan Dupin (1) :

- » L'Évangile des femmes si est et bonne et digne ;
- » Femme ne pense mal, ne nonne, ne béguine,
- » Ne que fait le reuart qui frappe la géline,
- » Si come le raconte *Marie de Compiègne*. »

Marie naquit au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle , et fut bientôt attirée en Flandre par la protection du comte Guillaume de Dampierre , la fleur de la chevalerie. C'est le séjour qu'elle y fit , l'encouragement qu'elle y reçut et la naissance qu'elle y donna à ses principales œuvres , qui nous obligent à mentionner cette Sapho du moyen-âge , ou du moins ses œuvres , dans un travail destiné à faire connaître la littérature romane née dans nos contrées.

La spirituelle et sensible Marie exprime son opinion sur son protecteur dans les vers suivans , au commencement et à la fin de ses fables , dites *ésopiennes* , qu'elle n'entreprit , dit-elle , qu'à la sollicitation d'un prince

(1) Voyez nos *Trouvères Cambrésiens*, 1837, in-8°, page 166.

Ki fleurs est de chevalerie  
 D'enseinementet cu' rtoisie . . . .  
 Par amur le Cupte Guillaume  
 Le plus vaillant de cest royaume  
 M'entremis de cest livre feire  
 Et de l'Angleiz en roman traire.

Ce comte Guillaume, vanté par Marie, et à qui elle adresse  
 autre part les vers suivans :

« . . . . Monsieur Guillaume  
 Qui de l'Empire et du royaume  
 Porte le pris de chevalier  
 Et de prend'home droiturier.

est bien positivement (comme avait commencé à le soupçonner  
 Le Grand d'Aussy et quoiqu'en aient dit d'autres écrivains)  
*Guillaume de Dampierre*, comte de Flandre, qui, sorti de  
 sa prison d'Egypte, et assistant à un tournoi au château de  
 Trazégnies, fut foulé aux pieds des chevaux et tué par trahi-  
 son le 5 septembre 1251 (1). L'auteur du *Renard couronné*,  
 trouvère de Flandre contemporain de Marie, copie presque  
 les vers précédens en y ajoutant le titre de comte de Flandre  
 qui y manquait et qui éclaircit tout doute sur la personne de  
 Guillaume :

(1) *Panckoucke*, *Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre*  
 Lille, 1762, in-8°, page 161, met cette mort au 6 juin 1251.

Pour la noble chevalerie  
 Qui jadis fu si ensaachie (relevée)  
 En Franche et en toute Bretaigne,  
 En Angleterre, en Alemaigne,  
 Par tout l'Empire et le royaume  
 Dont preu vaillant comte Williaume  
 Qui jadis fu comte de Flandres.

Puis il termine son ouvrage en rattachant le nom de Marie,  
 et de ses fables imitées d'Esope, à celui du même prince :

Et, pour cou du conte Guillaume  
 Qui cest honor eut encharcie,  
 Pris mon prologue come Marie  
 Qui pour lui trata d'Isopet.

M. Robert, auteur des *Fables inédites des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°, dit, dans ses préliminaires, que ces passages et celui où Marie de France s'adresse à un *Williaume* peuvent s'appliquer à Guillaume d'Ypres qui avait disputé la Flandre à Charles-le-Bon en 1119; il ne voit, dit-il, que ce comte à qui ces vers conviennent. M. de Roquefort (dans la notice qui précède son édition des *Poésies de Marie de France*, Paris, 1832, 2 vol. in-8°) déclare que le Mécène de notre illustre poétesse était *Guillaume*, surnommé *Longue-épée*, fils illégitime de Henri II, que son frère naturel Richard *Cœur-de-Lion* créa par la suite comte de Salisbury et de Romare et qui mourut en 1196; M. De La Rue, en bon normand, soutient la même opinion qu'il soufla peut-être jadis à l'éditeur des *Poésies de Marie*.

Tous ces Guillaumes mis en avant, sans preuves, ne feraient que compliquer la question : d'abord, on ne voit pas pourquoi un comte anglais ordonnerait la traduction de fables de l'anglais en français ; ensuite, Guillaume d'Ypres, touchant lequel les historiens se taisent, ne parait pas avoir eu assez de célébrité pour être ainsi le Mécène de plusieurs trouvères ; tandis que *Guillaume de Dampierre*, ami et frère d'armes de St.-Louis, preux chevalier blessé à la bataille de la Massouré, fils de l'illustre Marguerite de Constantinople et associé par elle au gouvernement du comté de Flandre, reconnu 21<sup>e</sup> comte de ce riche pays par sentence de St.-Louis en juillet 1246 et mort dans l'été de 1251 dans un magnifique tournoi à Trazegnies, voilà bien le pieux paladin, l'illustre comte dont parlent les trouvères. Les opposans à cette opinion contestent qu'il ait jamais été comte de Flandre : il l'était de fait si ses droits furent attaqués, et l'on conservait à l'abbaye de Flines, près Douai, des lettres patentes où il prend ce titre : *Je Wilhaume, cuens de Flandre et sire de Dampierre*, etc. C'est le premier comte de Flandre qui, dans ses diplômes, ait fait orner son cheval d'une housse sur laquelle on voyait un lion, usage adopté depuis par tous les comtes ses successeurs.

L'illustre Marie appartient donc à notre Flandre comme y ayant été appelée et y ayant composé son plus bel ouvrage. Il n'est pas douteux qu'elle ait été ensuite à la cour d'un roi d'Angleterre, peut-être Henri III, pour lequel elle composa aussi des lais. Elle acquit là autant de gloire qu'en Flandre,

et l'un de ses rivaux et de ses contemporains, *Denys Pygmalus*, trouvère anglo-normand, dit d'elle :

Ses lais soloient as dames plaire,  
De joie les oient et de gré,  
Car sunt selun lor volenté.....

Elle faisait les délices de la noblesse :

Car mult l'ayment, si l'unt mult cher  
Cunte, barun et chevaler,  
Et si en ayment mult l'eserit.

(*Vie de St.-Edmond.*)

Marie a composé 105 fables, plus un prologue et une conclusion. On lui connaît quinze lais dont voici les titres : 1° *Prologue*. 2° *Lai de Gugemer*. 3° *Lai d'Equitan*. 4° *Lai du Fresne*. 5° *Lai de Bisclavaret*. 6° *Lai de Lanval*. 7° *Lai des Deux amans*. 8° *Lai d'Ywenec*. 9° *Lai du Laustic*. 10° *Lai de Milun*. 11° *Lai du Chaitivel*. 12° *Lai du Chevre-feuille*. 13° *Lai d'Eliduc*. 14° *Lai de Graelent*. 15° Et enfin, le *Lai de l'Espine*,

Se a non li lais de l'Espine,  
Qui bien commenche et bien défino.

Nous n'avons pas à nous étendre sur les œuvres de Marie de France, elles sont plus connues que sa personne ; M. de

Roquefort en a donné une édition très-complète en deux volumes (Paris, Maresq, 1852, in-8° fig.) auxquels nous renvoyons nos lecteurs. Nous tenions seulement à honneur de dissiper autant que possible, et preuves en main, les doutes qui ont pu s'élever sur la patrie de cette femme célèbre et sur le digne seigneur qui eut la gloire de reconnaître son talent et de la protéger.

Nous ne dirons plus qu'un mot en terminant : Marie, au contraire des poètes de son époque, fut honnête et pure dans ses vers ; elle les composa pour se rendre utile et pour rendre meilleurs ceux qui les liraient. « Tel est, dit elle, le but que doit se proposer quiconque a reçu du ciel le talent des vers. Il doit l'employer à instruire son siècle, à recueillir les exemples de vertu que nous ont laissés les sages, leurs maximes sensées, leurs bons discours, afin de les transmettre à la postérité; et voilà ce qui m'a engagée moi-même à rimer. » Voici quelles étaient ses idées en amour ; ce passage sera à la fois un échantillon de son style et de ses pensées :

Amors demande caasté (chasteté)

En fais, en dis, et en pensé :

Si un des amans est loiax,

Et li autre est jalox et faus,

Si est amors entr'ex fausée,

Ne puet avoir lunge durée.

Amors n'a soing de cumpagnun,

Boin amors n'est se de Dex nun,

De cors en cors, de cuer en cuer,

Autrement n'est prex à nul fuer (valeur).

Tulles (Cicéron), qui parla d'amistiés,  
Dit assés bien en son ditié,  
Que veut amis, ce veut l'amie,  
Dunt est boine la compaignie,  
Se il le veut è il l'otreit (l'octroie).  
Dunt la druerie est à dreit,  
Puisque li uns l'autre desdit,  
N'i a d'amors fors cun despit;  
Assés puet-un amors trover,  
Mais sens estuet al' bien garder,  
Douçour è francise, è mesure.  
Amors n'a de grant forfait cure,  
Loialté tenir è promettre,  
Pur çou ne m'en os entremetre.

(*Lai de Graelent.*)





**Marie Dregnan.**

Nous connaissons peu de femmes qui se soient exercées dans l'art des trouvères. Si l'on en excepte *Marie de Franco* qui avoue son œuvre, et *Marie de Brabant* qui aida Li Rois Adenez sans compromettre son nom royal, nous ne trouvons guères de personnes du sexe qui aient voulu prendre la lyre des Bardes et chanter en langue romane. Au moyen-âge, les dames se contentaient de se laisser adorer et chanter : elles abandonnaient aux hommes les luttes poétiques comme les luttes guerrières et se réservaient de juger les coups, et de livrer les palmes aux heureux concurrents, qui trouvaient souvent dans leur reconnaissance un supplément de prix qui devenait le plus beau fleuron de la couronne des vainqueurs. Voici pourtant encore une *Marie* (car il semble que ce nom soit dévoué aux poétesses du Nord), qui nous a laissé quelques vers qui font regretter ceux qui paraissent perdus pour longtemps.

*Maroie, Marotte* ou *Marie Dregneau*, de Lille, vivait pendant le XIII<sup>e</sup> siècle ; dans le peu qui nous reste d'elle, on sent une manière facile et gracieuse qui dénote de l'aisance et de l'habileté. Il reste prouvé pour nous qu'elle a dû composer plusieurs pièces, bien que nous ne soyons pas en position d'en citer plus d'une aujourd'hui. Un heureux hasard nous permettra peut-être un jour de publier autre chose que ce charmant couplet.

Moult m'abelist quand je vois revenir  
 Iver, grésill et gelée aparoir ;  
 Car en toz tens se doit bien resjoir  
 Bele pucele, et jôli cuer avoir.  
 Si chanterai d'amors por mieux valoir,  
 Car mes fins cuers plains d'amorons désirs  
 Ne mi fait pas ma grand joie faillir.

La muse lilloise a pris ici le contre-pied de presque tous les poètes de son époque qui vantent le printems et le chant des oiseaux ; elle, par originalité, se met à vanter la froide saison qui lui donne encore plus d'ardeur pour la poésie et l'amour. Cette pensée est rendue avec une finesse d'expression dans la langue romane que la traduction suivante est bien loin de pouvoir rendre :

- « Je me réjouis, même en voyant venir l'hiver avec le grésil et la gelée ; car, en toute saison, la jeune et jolie fille
- » doit se réjouir et avoir la gâté au cœur. Je ferai chanson
- » d'amour pour plaire davantage, et tant que mon cœur ai-

» mant conservera ses amoureux désirs, ma douce joie ne  
 » m'abandonnera pas. » (1)

Ce charmant fragment a été attribué faussement à *Jehan de Neuville* dans un manuscrit de Noailles ; il est évident qu'il appartient par la pensée et par l'expression à une femme, et qui plus est à une femme jeune, tendre et belle. D'ailleurs le manuscrit 7222 de la bibliothèque du Roi l'accorde à *Marie Dregnau*, au f° 181, et il est en cela d'accord avec la raison. Dans ce précieux manuscrit, écrit au XIII<sup>e</sup> siècle, la musique se trouve au-dessous des paroles. Le fragment que nous venons de citer n'est que le premier couplet d'une ballade ou romance qui a dû être terminée : un espace blanc a été laissé dans le manuscrit pour y recevoir les autres couplets qui devaient être copiés sans musique ; ou l'écrivain n'a pas eu le tems de les transcrire, ou bien il travaillait pour un amateur qui savait par cœur les autres couplets et qui n'exigeait de lui que celui qui recevait la musique. Quoi qu'il en soit, nous devons regretter le hasard malheureux qui nous prive du reste de cette jolie petite œuvre de la première lilloise qui ait sacrifié aux muses et à Apollon.

---

(1) M. De la Borde, dans son *Essai sur la musique*, tome 2, a donné une traduction de ce fragment qui s'éloigne, selon nous, de la naïveté du texte romain.

### Michel dou Mesnil.

Michel , seigneur d'Auchy et *dou Mesnil* , naquit en Flandre au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle ; il était peut-être le fils de ce Pierre du Mesnil que les rôles formés sous Philippe-le-Bel placent au rang des chevaliers de Flandre portant bannière et qui suivit en terre sainte le valeureux comte Philippe d'Alsace mort en Palestine en 1191. Ce même Pierre combattit courageusement à la bataille de Bouvines , en 1214 , avec le comte Ferrand contre Philippe-Auguste , qui le fit prisonnier et l'emmena à Paris.

Auchy est un joli village non loin d'Orchies sur la route de Lille , et le Maisnil un hameau des environs d'Haubourdin , assis sur l'ancienne voie romaine qui allait de Cassel à Tournai par le pont d'Estaires ; le seigneur de ces deux terres qui portait le nom de *Michel* , fut un des plus nobles trouvères

du XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi que ses confrères , l'amour le fit poète ; mais , s'il faut en croire la chronique et ses propres chansons, ses aventures n'eurent pas toujours des dénouemens heureux. Voici ce qu'on sait d'un événement qui tint une grande place dans sa vie.

Epris de la dame du seigneur de Maing , qui habitait le *Châtel des Prés* situé sur les rives de l'Escaut à une lieue et demie de Valenciennes , il parvint à se faire écouter. Mais le mari était vigilant , le châtel bien gardé et les amans avaient bien de la peine à se rencontrer et à se donner des preuves de leur attachement mutuel. Michel dou Mesnil résolut d'enlever la noble dame et il disposa tout pour cela. Comme le château des Prés (ainsi qu'on peut le voir encore aujourd'hui) est assez distant de l'église , le chevalier profita de cette circonstance , et un jour de fête que la châtelaine rentrait après vêpres dans son manoir , accompagnée seulement d'un page et d'une damoiselle de sa suite , Michel , secondé par deux hardis écuyers , la prit en croupe et s'éloigna au galop par la route qui conduisait en France.

Le seigneur de Maing ne tarda pas à connaître cet enlèvement ; il se mit à la poursuite des fugitifs et les atteignit à Verberie, lieu célèbre par les idées superstitieuses que le peuple attache à sa montagne, choisie, dit-on, par les sorcières pour y faire le sabbat. Là, un combat acharné s'engagea entre l'heureux ravisseur et le mari trompé, et la jeunesse et l'a-

mour demeurèrent vainqueurs : le seigneur de Maing tomba mort sur ce lieu fatal. Cependant l'aspect du sang répandu , la vue de son époux succombant et la maudissant peut-être en exhalant son dernier soupir, ce lieu, de funeste mémoire, tout contribua à faire rentrer la jeune dame en elle-même ; au désespoir du malheur dont ses charmes étaient cause, elle renonça à suivre l'assassin de son époux ; elle fit faire à celui-ci des obsèques magnifiques pour apaiser ses mânes, donna de riches cadeaux aux églises et se retira dans un monastère de la Picardie où elle mourut en état de grâce. C'était à cette époque le dénoûment presque naturel et obligé de toutes les aventures et de toutes les carrières galantes des gens de haut parage.

Cet événement changea tout l'avenir de Michel dou Mesnil ; il s'éloigna des lieux où ses amours avaient fini si malheureusement ; il fit un pèlerinage à Rome pour se laver de l'homicide dont il s'était rendu coupable, puis, pour compléter son expiation, il passa en Palestine où il se prit, dit-on, d'une belle passion pour la profession des trouvères. Ce ne fut que plus de vingt ans après qu'il reparut au château de Beaufremez, situé au Maisnil et qui formait l'apanage des cadets de la maison de Wavrin. Il mourut le 6 novembre 1288 après avoir figuré honorablement parmi les plus nobles chanteurs de la Flandre du XIII<sup>e</sup> siècle.

Nous devons à feu M. *Guilmot*, ancien bibliothécaire de

Douai, homme aussi savant que modeste, la révélation de ce trouvère inconnu et la traduction d'une de ses chansons. Malheureusement, à l'époque où M. Guilmot déposa ces notes dans le canevas d'un ouvrage publié depuis par M. *Duthillœul*, de Douai, sous le titre de *Petites histoires des pays de Flandre et d'Artois*, Douai, Foucart, 1838, in-8°, il n'était pas reçu de citer les textes originaux souvent si naïfs et si gracieux de nos trouvères ; on s'en tenait à une pâle traduction qui ne valut jamais le jet primitif. Nous avons fait des démarches et des recherches sans nombre à Douai pour retrouver le vieux texte roman de cette chanson qui ne devait certainement pas être la seule qu'ait laissée Michel dou Mesnil. Toutes nos tentatives ont été infructueuses, et M. Duthillœul lui-même, successeur de M. Guilmot à la bibliothèque de Douai, n'a pu nous venir en aide. Nous nous trouvons donc forcé, bien malgré nous, de ne donner ici qu'une traduction informe des chants du noble trouvère quand nous désirions tant offrir à nos lecteurs un échantillon de sa poésie originale.

*Chanson de Michel dou Mesnil.*

- Je commence ma chanson avec le chant des oiseaux ;
- lorsque j'entends le tendre ramage du rossignol et de la
- fauvette aux doux roucoulemens ; quand je vois les fleurs
- s'épanéir dans nos bosquets, les bluets parer la blonde
- chevelure de nos champs, les ruisseaux rouler sur le sable

» leur eau limpide en murmurant , et leurs bords embellis  
 » par la blancheur des lys.

» Hélas ! je me rappelle tous les maux que j'ai soufferts en  
 » amour..... J'ai eu beau lui crier merci : elle a été cruelle  
 » jusqu'à me donner la mort !

» C'est aimer bien légèrement qu'aimer sans jalousie. On  
 » aime peu quand on ne se fâche jamais ; on aime peu si l'on  
 » n'a jamais de fautes à se reprocher. Mais lorsqu'on est bien  
 » amoureux , une larme vaut mieux que quatorze sourires.

» Quand à genoux je demande pardon à celle que j'adore ,  
 » elle m'accuse sous mille prétextes qu'elle ne manque jamais  
 » de trouver et qu'elle appuie de toute la puissance de ses  
 » larmes. Alors quelquefois elle me lance un regard amou-  
 » reux. Je lui baise les yeux , la bouche , et j'en ressens une  
 » joie digne du paradis.

» Ah ! c'est elle qui a cueilli les verges dont me frappe la  
 » plus belle main qui fut jamais. Moi , qui ai fait tant d'en-  
 » treprises pour avoir le bonheur de la servir ! elle m'a mis à  
 » tant de rudes épreuves ! Soupirs pleins d'angoisses , désirs  
 » sans espérance , récompenses toujours au-dessous de mes  
 » services ! . . . tout m'oblige à m'éloigner d'elle. »

On voit que Michel dou Mesnil , dont la galanterie était la



plus sérieuse occupation après celle de la guerre , ne s'en était pas tenu à sa première inclination , car cette chanson ne peut en aucune façon s'appliquer à la belle châtelaine de Maing. Toutefois il est à remarquer qu'il règne dans cette pièce un ton de langueur et de mélancolie qui dénote un poète dont la vie a été traversée par les soucis et le malheur.



## Philippe Mouskes.

. Philippe Mouskes, que les chartes du tems appellent *Philippus à Gandavo* du lieu de sa naissance, et que les Flamands nomment *Mus, Muus, Meuse, Meuze* ou *Mussche*, qui signifie *moineau*, et que, nous, nous appellerons tout simplement **MOUSKES**, parce que c'est le nom que lui-même se donne dans ses poésies, naquit dans la bonne ville de Gand au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, bien que son inclination naturelle le portât vers la poésie et les autres plaisirs honnêtes, tels que *tournois, baleries* et *donois*, et que l'âge d'or où l'on *aimait par amour* sourit à son imagination de poète au moins autant que le régime des cloîtres. Mais à cette brillante époque du XIII<sup>e</sup> siècle, si fleurie pour l'architecture, les vers, et toutes les productions artistiques, on pouvait allier les devoirs peu rigoureux de la prêtrise avec les occupations agréables et lé-

gères d'un trouvère. D'ailleurs, il faut le dire, Philippe Mouskes ne resta poète avoué que jusqu'en 1242, qu'il devint chanoine et chancelier de la cathédrale de Tournai. C'est à cette année que se termine sa chronique rimée, le seul ouvrage qui nous reste de lui, et en même tems, comme on l'a dit, le monument le plus entier et le plus vaste de la langue romane en Flandre.

Il est probable que Philippe Mouskes, une fois chancelier de la cathédrale de Tournai, eut trop d'occupations sérieuses pour pouvoir continuer à se laisser aller à son entraînement poétique; peut-être aussi que la gravité de sa position et l'ambition, louable du reste, qui ne tarda pas à le gagner, contribuèrent à le détacher du culte des muses. D'ailleurs sa jeunesse commençait à s'éclipser et les illusions poétiques pouvaient bien s'évanouir avec elle.

Les trente premières années de Philippe Mouskes, celles qu'il passa en trouvère et qui font aujourd'hui toute sa gloire, ne nous sont pas connues; force est donc de nous rabattre sur les quarante dernières pour donner à nos lecteurs quelques détails sur la vie du poète gantois.

Nommé chanoine et chancelier de la cathédrale de Tournai en 1242, il s'applique d'abord entièrement à la connaissance des privilèges de cette église et à la défense de ses droits; au mois de mai 1272, il fait un échange de biens avec la riche église de St.-Bavon de Gand; il troque sa terre de Gothem

contre celle de Latkem ; et il scelle de son sceau de chancelier cette transaction qui annonce déjà un homme arrivé à la fortune.

Deux ans après, Jean d'Enghien, évêque de Tournai, étant passé au siège de Liège, Philippe-le-Hardi, roi de France, permet au chapitre de Tournai d'élire un nouvel évêque. Le choix des chanoines tomba sur leur chancelier et Philippe Mouskes fut intronisé 55<sup>e</sup> évêque de Tournai. Son épiscopat fut brillant et profitable au pays. Il eut le talent de contenir le clergé dans une règle décente sans austérité, de maintenir les privilèges de son église sans tyrannie, et d'octroyer les bénéfices qui en découlaient à des hommes de bien et de talent. Eclairé comme l'était l'évêque, on ne doit pas s'étonner qu'il eut le soin et le discernement de ne confier les emplois principaux de son église qu'à des théologiens et des jurisconsultes habiles et revêtus des grades académiques. De ce nombre fut le célèbre Henri de Gand, son compatriote, qu'il fit archidiacre de son église.

Gilles li Muisis, abbé de St.-Martin de Tournai, poète et chroniqueur comme Mouskes et presque son contemporain, donne quelques détails, heureusement parvenus jusqu'à nous, sur la conduite et les allures de son illustre évêque. Il loue, sans restriction aucune, sa discrétion et sa sagesse. Il raconte l'avoir vu, sans doute dans son extrême jeunesse (Gilles li Muisis est né en 1272), galopant par la ville avec une suite de seize à vingt chevaux. Il y avait chez lui un heureux mé-

lange du prélat, plein de dignité et de piété, et du grand seigneur trouvère, tolérant et aimable.

Cette indulgence de l'évêque pour les hommes du monde le fit bien vivre avec la cour de France ; aussi le vit-on le jeudi de Pâques de l'an 1273, mettre tous ses soins à bien recevoir le roi Philippe-le-Hardi à son entrée à Tournai. C'est sans doute à cette époque qu'eut lieu l'arrangement par lequel le roi obtint, selon les uns, la concession de faire forger dans cette ville de la *grosse monnaie d'or* ou *d'argent* (les chroniques diffèrent sur la matière), ou, selon les autres, que l'évêque reçut du roi la même concession.

En 1275, l'avoué de Tournai, Regnier le Borgne, sire d'Aigremont et de Wez, ayant manqué à la formalité de porter à la fête de la Chandeleur un cierge à l'offrande, en signe de ce qu'il relevait de l'église, fut admonesté par l'évêque auquel il promit de ne plus retomber dans cette omission. Deux ans plus tard, Mouskes fit avec les orfèvres de Tournai une transaction par laquelle il fut convenu que tout orfèvre qui désirerait s'établir, en demanderait la licence au prélat et paierait en débutant 16 livres d'argent (M. de Reiffenberg dit 1 marc d'argent) et donnerait caution pour l'avenir. Ces garanties avaient rapport au droit de forger monnaie qui appartenait à l'évêque et auquel des orfèvres infidèles pouvaient faire un grand tort. Nous ne citons ces détails que pour montrer quelle était, à cette époque, la puissance des prélats de

Tournai , qui auraient pu se dire plus souverains du pays que le roi de France.

Parmi les actes de l'épiscopat de Mouskes qui sont venus à notre connaissance , on peut consigner son assistance , en 1277, au concile indiqué à Compiègne par Pierre Des Barbes, archevêque de Rheims. Le 1<sup>er</sup> juillet de l'an suivant l'évêque transfère à Aeltre ou Haeltère , entre Bruges et Gand , les reliques de Ste.-Landrade , fondatrice du monastère dit Munster-Bilsen , à deux lieues de Tongres , et qu'on honore le 8 juillet. Philippe se fait accompagner pour cette translation , cérémonie assez dans le goût de l'époque , de ses archidiaques Henri de Muyde et Nicolas Mison , de Gilles de Celles , abbé de St.-Martin de Tournai , et des chevaliers Rodolphe de Névèle , Jean et Philippe de Haxpoële. Le 28 mai 1279 , il se trouve avec l'archevêque de Rheims , Pierre des Barbes , à la dédicace de l'église du monastère de Flines , et il y consacre , ce même jour et le 27 du mois suivant , quelques autels en présence de la fondatrice *Marguerite* , comtesse de Flandre , et d'une réunion notable d'abbés et de seigneurs des environs. Cette solennité était encore une de celles les plus en usage de ce XIII<sup>e</sup> siècle où se fondèrent et s'élevèrent tant de ces belles églises gothiques qui font aujourd'hui l'admiration des hommes de goût et le désespoir des hommes de l'art.

Philippe Mouskes gouverna son diocèse avec sagesse et intelligence jusques vers la fin de ce même siècle ; on n'est pas d'accord sur la date précise de sa mort : l'abbé Gilles li Mui-

sis la fixe au 24 février 1282, et place son tombeau dans le chœur de la cathédrale de sa ville épiscopale ; d'autres chroniqueurs la rejettent jusqu'en 1295, époque de la consécration de Michel de Warenguien, son successeur. On regarde la version de Muisis comme préférable : cependant, cet auteur dit *avoir vu* souvent Philippe Mouskes, et l'on doit se rappeler qu'il est né lui-même seulement en 1272 ; il n'aurait donc eu que dix ans à la mort du prélat si on la fixe à l'année 1282. Il paraît plus rationnel, sans fixer positivement d'époque, de la rapprocher davantage de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Mais laissons Philippe Mouskes évêque de Tournai et occupons-nous en comme trouvère et poète roman.

Cet écrivain a composé une chronique rimée de plus de 30,000 vers ; c'est une *Histoire de France*, qui remonte à la guerre de Troie comme toutes les vieilles chroniques de notre contrée, et qui commence à l'enlèvement de la belle Hélène par le berger Paris pour se terminer à l'année 1242, époque où le poète s'est arrêté d'écrire. On n'en connaît positivement qu'une seule ancienne copie manuscrite (1) qui repose à la

(1) Nous en connaissons bien une autre copie qui appartient à la bibliothèque de l' Arsenal où elle est inscrite aux belles-lettres sous le n<sup>o</sup> 103, in-f<sup>o</sup> de 852 pages. C'est une copie moderne (du XVIII<sup>e</sup> siècle) faite avec beaucoup de soin : les marges portent des notes inter-

bibliothèque royale de Paris sous le n° 9654, pet. in-f° sur parchemin, à deux colonnes (écriture du XIII<sup>e</sup> siècle). De cet exemplaire du tems, unique jusqu'ici, le savant Du Cange tira ce qu'il en a publié à la suite de son édition de *Geoffroy de Ville-Hardouin*, Paris, imprimerie royale, 1657, in-f°, pages 209-219. Ce fragment, qui prend depuis 1220 jusqu'à la fin, renferme tout ce qui concerne les empereurs français de Constantinople. M. Buchon a réimprimé cet extrait; André Du Chesne, La Curne de Ste.-Palaye, Borel, Foppens, Paquot, Delandine, Roquefort, Raynouard, Daunou, Paulin Paris et Berger de Xivrey citent Philippe Mouskes et en donnent de courts extraits.

Ce poète du moyen-âge, toujours cité, parfois loué, plus souvent critiqué, attendait depuis longtemps un éditeur, lorsque M. le baron de Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque du roi des Belges, à Bruxelles, mit la main à cette œuvre utile. Philippe Mouskes n'a pas perdu pour attendre. Le savant estimable et spirituel qui lui a redonné la vie, a fait la besogne en conscience; jamais poète-historien n'aura été mis sous les yeux du public mieux encadré et plus illustré. Cette chronique rimée, publiée sous la protection du gouvernement belge, par la Commission royale d'histoire qui en a chargé M.

prétatives, mais cette espèce de glossaire n'a pas été continué jusqu'à la fin; il s'arrête au f° 346.



de Reiffenberg, est divisée en deux volumes in-4°, ornés de figures prises sur le Ms. original. Le premier volume a paru à *Bruxelles, Hayez, 1856*, avec des préliminaires, un commentaire et des appendices, qui, seuls, forment déjà une publication toute précieuse pour les amis des recherches historiques et littéraires. Le second volume, sorti des mêmes presses, en 1858, n'est pas moins entouré de documens curieux et excellens.

Philippe Mouskes n'est pas un poète d'une imagination vive, entraînant; ses vers substantiels et nourris de faits se ressemblent de la bonne et grasse Flandre qui l'a élevé; il n'a pas ces délicatesses de goût, cette fleur de fine galanterie qu'on trouve dans les compositions des trouvères chevaliers; son origine plébéienne et sa profession d'homme d'église devaient le maintenir dans une ligne plus modeste et plus sévère. Mais, ce qu'on trouve de curieux dans son poème, c'est la peinture si candide des mœurs du tems, c'est l'expression si exacte des faits domestiques et sociaux d'une époque peu connue.

Le premier volume de la chronique rimée de Mouskes appartient à l'âge héroïque et contient passablement de fables; ces fables elles-mêmes sont dans l'esprit du moyen-âge et forment le résumé des croyances merveilleuses d'alors, fonds obligé de toutes les compositions du tems. L'auteur commence en disant qu'il a puisé ses matériaux à St.-Denis et qu'il va faire un travail que personne n'a tenté avant lui, celui de

mettre en rimes vulgaires toute l'histoire de la lignée des rois de France. Voici son début :

Philippus Mouskes s'entremet,  
 Ensi que point de faus n'i met,  
 Tout sans donner et sans proumettre,  
 Des Rois de Franche en rime mettre  
 Toute l'estorie et la lignie.  
 Matère l'en a enseignie  
 Li livres ki des anchiens  
 Tiesmougne les maus et les biens,  
 En l'abée Sains Denise  
 De France u j'ai l'estore prise,  
 Et del latin mise en roumans,  
 Sans proières et sans conmans.  
 Or en ai l'estorie entamée  
 Ki ne fut mais onques rimée.  
 Si n'en sai l'estore desdire,  
 Car ki bien set si doit bien dire,  
 Et des biens à ramentevoir  
 Conquiert-on proaice et savoir;  
 Mais li siècles, quoique nus die,  
 Si est comblés de grant boisdie (fourberie)  
 Li emperéour et li roi  
 Sont devent de tel conroi (entretien)  
 Que par aus empirent l'empire;  
 Que pueent faire li menut  
 Quant li haut sont bas devent ?  
 Et que feront li povre niche (simple)  
 Quant mauvais deviennent li rice ?  
 On siout jadis tenir grans cours  
 Et despandre l'avoir à cours,

C'on en parloit outre la mer,  
 Et siout on par amors amer  
 Et faire joustes et tornois  
 Et baleries et dosnois ;  
 Or ne set mes fors que trécier  
 Et tout engloutir et lécier ;  
 Ne de biel conte ne d'estore  
 Ne set nus mais faire mémore ,  
 Ni à celui ne face bourse ,  
 Soit de cief u de vace u d'ourse ,  
 Car avarise les traîne  
 Et amours ki devient haïne .  
 Pui de gent est ki voile oïr  
 Son n'estore pour resgoïr .  
 Mais non pour quant pour moi déduire ,  
 Comment ke il me doie nuire ,  
 Enprendrai l'estore à rimer ,  
 Pour loenge n' pour blasmer  
 N'el lairai : ore oïés mon livre ,  
 Si con matère le délivre .

L'auteur entre ensuite dans les détails de la guerre de Troye , il fait émigrer les Troyens vaincus, d'abord en Italie , puis en Gaule, et il en tire une généalogie de Pharamond. Une fois rentré dans la véritable voie historique , Philippe Mouskes devient un guide éclairé et amusant à suivre. Le second volume renferme surtout des matières intéressantes et vers la fin il devient auteur de mémoires contemporains. Ce qu'il dit de ses prédécesseurs sur le siège de Tournai n'est peut-être pas toujours parfaitement exact ; il en fait quelquefois la satire ,

mais plus souvent il enfle leur mérite, ce qui fait plus que compensation : et cela toutefois, sans renoncer à la supériorité qu'il croit avoir sur la plupart d'entr'eux ; c'est ce qu'il fait entendre assez ingénument dans plusieurs endroits de son poème, et ce qui pourrait faire croire qu'il y a remis la main après son élévation au siège épiscopal. Au total, la lecture de cette chronique rimée deviendra, pour tous ceux qui font des études sérieuses sur le moyen-âge, une nourriture agréable et substantielle et fournira une masse de remarques judicieuses sur les événemens contemporains; on y trouvera des détails précieux sur les personnages et les localités du diocèse de Tournai, plusieurs vérités historiques éclaircies, et souvent de la philosophie, de la critique et des vues qu'on est étonné de trouver dans une composition provenant d'un pays et d'une époque qu'on était convenu jusqu'ici d'appeler barbares.

L'excellente édition de Philippe Mouskes, donnée par M. de Reiffenberg, aujourd'hui dans les mains de tous les amis de la littérature romane, nous dispense de nous épuiser en citations tirées du trouvère; nous terminerons par les derniers vers du poème :

A cel tempore, par souffrance .  
 Vint li cuens de la Marce en France  
 Et mains de Poitevins od lui.  
 Li rois manda ni ot celui  
 Con fu tout droit devant Noel  
 Parlet i eut et d'un et del.  
 En la fin commanda li rois

Pour l'outrage et pour ses desrois ,  
Que tous ses castiaus abatist  
Li quens , que plus ni atendist  
U li rois les feroit trestos  
Abattre et s'en rendroit les cos.



### Pierre de Douay.

La ville de Douai , qui comptait beaucoup de trouvères sortis de son sein , doit aussi revendiquer *Pierre* , chansonnier du XIII<sup>e</sup> siècle , qui ajouta à son nom celui de la ville dans laquelle il avait vu le jour. Nous n'avons pas été heureux dans nos recherches sur Pierre de Douay ; nous savons seulement qu'il composa des chansons d'amour comme presque toutes celles de ses confrères : on en doit la découverte au savant La Curne de Ste.-Palaye , qui , devinant le goût qui devait bientôt envahir la génération qui lui succédait , rassembla une foule de poésies du moyen âge et rendit de si grands services à la science.

Tout ce que nous savons sur ce personnage , c'est qu'il était chevalier , et que lui , ou quelqu'un de son nom , fit partie de la croisade prêchée par Foulques de Neuilly. Il prit la

croix à Bruges en l'an 1200 , à la suite de Baudouin , comte de Flandres et de Hainaut , depuis empereur de Constantinople. Pierre de Douay assista à la prise de Byzance , et fut cité par Ville-Hardouin , dans ses mémoires , comme un des chefs de l'expédition ; voici en quels termes le maréchal de Champagne et de Romanie en parle : « Pierre de Douay et Reniers » de Trit et Ansiaus de Cahieu (depuis gendre de l'empereur » Lascaris) , et plusieurs autres chevaliers , s'entrevindrent » devant Phillipople en fuerre (en troupe) pour les fourriers » garder , dont gardena devant iaus (eux) , si ont les Blas » Coisis qui tout i èrent entalenté (empressés) de leur faire » anui et pesance. »

Quelques-uns des auteurs qui ont cité Pierre de Douai lui ont attribué deux chansons , dont la première commence par le vers suivant :

Quant je vois estés.

Et la seconde par celui-ci :

A donc sui jolis (gai).

M. De la Borde , dans son *Essai sur la Musique* , ne mentionne qu'une seule chanson du trouvère Douaisien , et il réunit ces deux membres de phrase en un seul vers qui commence ainsi le couplet :

Quand je vois estés , a donc suis jolis.

Nous sommes tout-à-fait de l'avis de M. De la Borde , au risque de diminuer de moitié le bagage littéraire déjà beaucoup trop léger du poète de Douai. Quelqu'heureuse trouvaille viendra peut-être bientôt compenser avec usure ce léger retranchement en rendant à la lumière d'autres chansons de Pierre de Douay qui certainement ne s'est pas mis à rimer pour si peu.





### Pierre de Gand.

Pierre de Gans ou de Gand est un trouvère de la Flandre qui a composé plusieurs chansons qu'on trouve réunies à celles de Cuno de Béthune, de Thibaut roi de Navarre, d'Audfried-le-Bâtard d'Arras, du châtelain de Coucy, de Richard d'Angleterre, surnommé *Cœur-de-Lion*, de Blondel son fidèle serviteur et ménestrel, du duc de Brabant, de Raoul comte de Soissons, de Louis comte de Chartres, et d'une foule d'autres chanteurs de bonne compagnie, aussi illustres par leur talent que par leur naissance. Le vaste *Romancero* qui contient ces poésies galantes et légères, est le fameux manuscrit de Berne, n° 589 (ou 584 selon Ach. Jubinal) qui contient 276 feuillets et dont nous avons déjà parlé en écrivant sur nos trouvères. (Voyez *Trouvères Cambrésiens*, Pa-

ris, Téchener, 1837, pp. 144-145.) (1) Cette intercallation des vers de Pierre de Gand au milieu de si bons chansonniers prouve en faveur du poète Gantois, dont au reste nos lecteurs pourront juger par les échantillons que nous leur mettons sous les yeux. Leur admission dans un recueil de choix est déjà une présomption favorable à Pierre de Gand.

Ses chansons sont précédées de lignes de musique destinées à recevoir la notation des airs sur lesquels on les chantait, mais le copiste n'a vraisemblablement pas eu le tems ou le courage de compléter son œuvre en y plaçant les notes. Cette circonstance nous a été indiquée par Sinner, bibliothécaire de Berne, dans ses *Extraits de quelques poésies du* (sic) *XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*. Lausanne, F. Grassez, 1759, in-8<sup>o</sup>, pages 64 et 65. Le texte que nous donnons ci-après est pris

(1) Ce volume de Berne a subi bien des vicissitudes; emprunté par le gouvernement français en 1809, il fut égaré dans le cabinet du duc d'Otrante. La France donna quelques dédommagemens en livres modernes à la bibliothèque de Berne, qui fut bien obligée de s'en contenter. A la fin de 1836, le libraire Crozet eut en vente chez lui ce précieux manuscrit, que la ville de Berne, prévenue en tems utile, put racheter au prix de 1,000 fr., bien modique si on a égard à la valeur des pièces inédites qui s'y trouvent en original. Après tant de traverses, ce précieux volume est réintégré sur les tablettes de la riche bibliothèque de Berne. (*Lettre au Rédacteur de l'Artiste*, par Ach. Jubinal, Paris, 1838.)

dans une copie du Ms. de Berne, appartenant à la bibliothèque du Roi et faisant partie de la collection Mouchy, n° 8, tome XIII.

## I.

F° VIII, r°.

Ausi com l'unicorne suis,  
 Ke s'esbahit en regardant ;  
 Quant la pucelle vait mirant  
 Tant est de son anuit,  
 Pasmée chiet en son giron  
 Lors l'ocist on en traixon  
 Et moi ont mort d'auteil semblant  
 Amors, et ma dame por voir  
 Mon cuer ont, n'en puis poent avoir.

Douce dame, quant je vos vi  
 Et vos cona premierement,  
 Li cuers m'aloit si tressaillant,  
 C'an vos remeist quant je m'en mux (je partis).  
 Lors fui menéis sans reanson  
 En la douce chairtre en prison,  
 Dont li pileir sont de talent (désir)  
 Et li ux (gonds) sont de bial-veoir  
 Et li aniaul (clés) de boen-espoir.

De la chairtre ont les cleis amors  
 Et si i ont mis III portiers.  
*Biaul-semblant* ait nom li premiers  
 Et de bonteit ont fait signor.

*Dongier* ont mis à l'uix davant,  
 I ort vilain sert et puant,  
 Ke tant est feil porteis  
 Li dui en sont prou et hardi  
 Et si ont tost I amant pris.

Qui poroit soffrir les *essaulz* (*assaults*)  
 Et les tormens des III portiers ;  
 Onkes Rollans ne Olliviers  
 Ne vainquirent si grant estor.  
 Ils vaincoient en combatant,  
 Amours voint (*vaine*) en humiliant.  
 Des III ont fait *confenoiers* (*gonfaloniers*).  
 S'il est ensi com je vos di,  
 N'i a pitié fors ke merci.

Douce dame, ne dont tant rien  
 Ke je ne faille à vos ameir,  
 Tant ai apris et endurcis  
 Ke je suis toz votre por la vie ;  
 Et se vos en pesoit, or bien  
 Ne m'en puis je partir por rien,  
 Ke je n'aie le remembreir (*souvenir*)  
 Et que mes cuers ne soit adés  
 Dedans la chairte (*prison*) et de vos prés.

A la suite de cette chanson, se trouvent (sans nom d'auteur) les deux suivantes qui paraissent être du même trouvère :

## II.

F° III, v°, du manuscrit de Berne.

En mai le matinée,  
 A novel tens d'esteit,  
 Joie et bone aventure  
 Me semont de chanter.  
 En male hore fu neis  
 Quant celle ne moy doigue  
 C'ai j'ai lonc tens ameit.

Amors me renovelle  
 A costei pordesai,  
 Desor ma mamelette  
 Me destraint et fait mal.  
 Or prie à Saint Liennairt  
 Ki de ma douce amie  
 M'envoist I doulz resgairt.

J'ai une dame amée,  
 Or m'en vois repentant.  
 La gent de sa contrée  
 S'en vont apercevant  
 Desormaix en avant  
 N'en quier estre blaimée  
 D'ome ki soit vivans.

Maloite soit la sente  
 Dont on ne puet issir;  
 J'ai lonc tenz esteit en feis,  
 Or m'en vuel repentir.

Muelz voldroie morir,  
 K'à XX ans, on à trante,  
 Ceste dolor soffrir.

Doucement se gamente (se plaint)  
 La belle l'escouta,  
 Et li dist : « Biaux doulz sire,  
 » Ne soies en esmai ;  
 » Vostre amie serai ;  
 » Por rien ke nulz hom die,  
 » De vos ne partirai. »

## III.

F<sup>o</sup> X, r<sup>o</sup>, du manuscrit de Berne.

Amors me font sovent chanteir,  
 Si chanterai jollement,  
 Ains ne me so desespèir.  
 Tous jors amerai loiajment  
 La belle ou mes fins cuers s'atant  
 Ke bien me puet gueredoncir  
 Les malz ke mè fait endurer.  
 Si fait elle tant doucement  
 Quant de ces biaux jeulz vers moi tant.

Onkes ne me so doloser,  
 Ne n'amai a estre en tourment ;  
 On ne puet pais tout amandeir  
 Kan c'on voit, et ot, et entant.  
 Se fols parole folement.

Li gentis cuers doit escouteir  
 Por les felons les cuers creveir,  
 Et son cors tenir chierement  
 Et doit ameir plus hautement.

Ensi veul je mon tens usei  
 En ameir debonairement ;  
 Bien doit amors celus lœir  
 Ki biens et malz en boen greit prent ;  
 C'amors ait teil enseignement  
 Ke toute gent puet amandcir  
 Et plus puet à chascun doneir  
 De bien, d'onor, d'avancement,  
 C'a millour dou mont n'apent.



### Pierre le Borgne , ou le Trésorier.

*Pieros* ou *Pierre le Borgne*, appelé aussi *le Trésorier, de Lille*, est qualifié de ces deux noms indistinctement, soit à cause d'une infirmité corporelle, soit à cause d'une fonction qu'il remplissait dans la capitale de la Flandre. Il florissait sous le roi Saint-Louis, c'est-à-dire, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. On connaît un Jean-le-Borgne qui vivait à Arras en 1304, mais rien n'indique qu'il fut de la famille du poète Lillois, dont le nom d'ailleurs n'est que trop commun dans toutes les villes un peu populeuses.

Pierre le Borgne a composé beaucoup de chansons d'amour, qui se distinguent par leur grâce et leur fraîcheur, et par une délicatesse de pensée qui fait honneur au trouvère Lillois. Ce gentil ménestrel était amoureux d'une belle dame, mais amant malheureux ; il paraît qu'il avait porté ses vues



trop haut et qu'il fut dédaigné. L'amour ne calcule pas : Pieros le Borgne, aveuglé par sa passion, ne vit pas la distance qui le séparait de l'objet de ses amours, il augmenta son infortune par sa persévérance et sa fidélité, et il lui en resta une teinte mélancolique dont toutes ses œuvres sont empreintes. Modeste et résigné, le pauvre Piéros emporta le trait qui l'avait blessé si profondément, et, paraît-il, il le conserva toute sa vie.

Les quatre chansons du trouvère Lillois que nous allons offrir, comme échantillons de son style et de sa pensée, sont disséminées dans divers manuscrits. Elles se trouvent dans ceux qui proviennent du marquis de Paulmy (aujourd'hui à l'Arsenal), dans ceux de Cangé, de Noailles et du Vatican. La première a été quelquefois attribuée à Guyot de Dijon ou à Chrestien de Troyes, mais les meilleurs textes (entr'autres celui de Cangé n° 67, page 225) l'accordent sans débat à Pierre le Borgne. En voici l'exacte copie :

## I.

Joie ne guerredon d'amors  
 Ne viennent pas par biau servir ;  
 Car l'on voit ceus souvent faillir  
 Qui servent sanz changier aillors.  
     Si m'en aïr (je m'en courrouce),  
 Quant cele sert sanz repentir  
 Qui ne me veut fere secors.

Voir (vrai) est qu'amors est grant douçor,  
 Quant dui (deux) cuer sont un sans partir (désunion);  
 Mès amors fet les siens languir  
 Et les ennuis tozjors soffrir.  
     Bien os géhir (j'ose avouer)  
 Que ne puis à amors venir,  
 Et en li giat tous mes recors.

Li haut pris et la grant valor  
 De la bele que tant désir,  
 Sa biauté qu'en mon cuer remir (j'admire),  
 Ses cler vis (beau visage), sa fresche color,  
     Me font créir (croire)  
 Ma mort, et bonnement souffrir  
 Les max d'amors et les dolors.

La ! bele, des non - pers la flor,  
 Ne fetes votre pris (réputation) mentir  
 Par trop merci contretenir (empêcher).  
 Quains que vos viengne désenors (dissuasion),  
     Vneil meus (mieux) morir.  
 Si n'aura en vos qu'aconplir,  
 Ne n'en ferez rien à rebors.

Jà vois n'iert peris mes labors,  
 Se fins cuers doit d'amors joir :  
 Mès je criem (crains) par trop haut choisir  
 Ne soit mes guerredons trop cors.  
     Par son plésir  
 Li pri de merci accueillir  
 Aumosne li ert et honors.

## II.

Fonds Cangé n° 67, p. 225, avec musique.

Haute honor d'un comandement  
 Me vient avec le nouveau tens,  
 Quant oisel refraignent lor chans,  
 Et flours et verdure reprint;  
 Lors vueil joians chanter,  
 Car sil sent amender  
 Que amors recient feelment.

En mon cuer recort bonement  
 La merci que sui atendant,  
 Et par tans en sers j'tenant  
 Se ma dame ne s'eu repent,  
 De moi guerredoner.  
 Promettre sans doner  
 Est pis que mort à fin amant.

Jà la dolor que mes cuers sent  
 Ne sentira nul sans amant,  
 Car la douçor est si plesant,  
 Dont la haute merci descent,  
 Qu'en fausement amer,  
 Ne puet mis savorer  
 Les biens ne les maus qu'amors rent.

Loig de ma joie sui souvent,

Car trop redout les mesdisans ;  
 Et ne porquant moult sui joians  
 Quant de cuer et de pensement  
 Sui avec la noper (non pareille)  
 De gent cor et de vis cler  
 Et de tout bon enseignement.

III. *Pieros li Borgnes de Lille.*

Ms. 7222, f<sup>o</sup> 173, v<sup>o</sup>, avec musique.

Li louseignols que j'oi chanter  
 En la verdure les la flor,  
 Me fait mon chant renouveler,  
 Et croire que j'ai ens bone amor ;  
 Mes cuer et cors sans nul rator  
 Et cele amor mi fait penser  
 A la plus sage, à la meilleur  
 Qui soit dont ja ne partirai.  
 Hé Dex, Dex, Dex, j'ai au cuer  
 Amorettes, s'amerai.

S'amerai et vueill eschiver (éviter)  
 A mon pooir tonte folor (ardeur),  
 Puisqu'amors vent à moi doner  
 Cuer de beer atele honor,  
 Jà por painne ne por dolor  
 Que il me conviegne endurer,  
 Ne requerrai ne nuit, ne jor.  
 De li servir par manie,  
 Dex ma, elle ma, elle m'a,  
 Dex, elle m'a, ma dame.

Ma dame cui je n'ose nomer,  
 Mis m'avez en joie greignor (grande)  
 Quant vo debonaire vis cler,  
 Vo regart, vo fresche color,  
 Puis remiter et vostre ator  
 Quest se de France coroner,  
 A toi, ne tenir à seignor  
 Me vousist on tot à mon gré.

Merci, merci, douce amie,  
 Je vous ai tot mon cuer doné.

Doné loiaument sans fausser  
 Le vos ai, dame de valor,  
 Si me font crémir et douter  
 Li envieus losengeor (louangeur)  
 Cui Dex mete en male tristor  
 Qu'à vous ne me vueillent meller !  
 Mes ja n'en querrez mentéor,  
 Bele, se Dieu plaist cui j'en proi,  
 Sans cuer sui, deus (deux) eu a ma dame,  
 Sans cuer sui, deus en a od soi (avec elle).

Od soi est inés cuers que sevrer,  
 Ne s'en porroit por nule error,  
 Car tot si com m'oez comter  
 De fortune, qui à son tor,  
 Met l'un bas et l'autre en richor (richesse);  
 Puet ma dame de moi joer,  
 Saurai a son plaisir langor,  
 Ou santé s'en li est pitiés.  
 Douce saverousele, vos m'ocirez,  
 Se vos volez.

Les refrains changent en musique comme ils varient dans les vers ; on voit que la coutume de reprendre au commencement de chaque couplet le dernier mot de celui qui précède en mots redoublés, date de loin : c'est peut-être Pierre le Borgne qui est l'inventeur de ce mouvement poétique. Cette chanson se trouve aussi dans le Ms. 184 ( Supplément français ) avec des variantes ; mais le refrain y est ainsi conçu :

« Diex ! que j'ai de mon désir,  
 » Kant remir la bele bloie ! » (Quand je considère la belle blonde.)

#### IV. *Li Trésorier de Lille.*

Ms. 7222, f° 162.

Le premier couplet manque.

Bien est drois qu'amors m'ocie (me tue),  
 Quant j'ai si très haut pensé,  
 Bien sai qu'à moi n'afiert mie,  
 Trop a hautece et biauté ;  
 Bien mout mi oeuill engane (séduit mes yeux)  
 Qui tele amor ont choisie  
 Dont je quit (je pense) perdre la vie.  
 Onques n'est amenuisie (diminuée)  
 Ma dolors tosjors doublé,  
 Sunt mi mal sans nule aïe (adoucissement),  
 Tost li seroit pardoné,  
 S'un petit d'umilité

Trouvoie en li :  
 Tost garie  
 Seroit ma grans maladie.

Mout ai s'amor covoitie  
 Et son gent cors désirré,  
 Mon cuer a en sa baillie  
 A faire sa volenté :  
 Et del cors quele a grevé,  
 Ja n'iert qui li contredie  
 Quele en a la seignorie.

Sa très douce compag  
 Et songent cors mout amé,  
 Ai tousjors sans trécherie  
 Et en bone loiauté,  
 Mes m'eat mie par son gré  
 Que je l'aim, ja n'iert hale  
 De moi, mes tousjors servie.

*Trésorier* tot abouti  
 Voit le siècle en vilenie  
 Mes biens en vos multeplie.

Cette chanson, pleine de mélancolie et de désespoir, est  
 une des meilleures de Pierre le Trésorier de Lille.

### Renard couronné (Roman du).

Voici encore une ancienne épopée, ou du moins une branche d'épopée, qui appartient à la Flandre ; on peut appliquer au *Renard couronné* une partie de ce que nous avons dit à l'article de *Jacquemars Gielée* (Voyez page 235). Le roman du *Renard couronné*, dont on ne connaît qu'un seul manuscrit à la bibliothèque du Roi (n° 7334-3. 3) contient 4,000 vers environ ; il paraît dirigé contre les Cordeliers et les Jacobins qui venaient de s'établir en Flandre et qui déjà y jouissaient d'un grand crédit à l'époque où le roman fut écrit, c'est-à-dire, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

Après quelques tours plus ou moins ingénieux et narrés assez succinctement, ce qui est rare chez les romanciers, le Renard s'adresse aux moines des deux ordres que nous venons de nommer, leur promettant de les faire passer maîtres



dans l'art de tromper les hommes, s'ils veulent l'aider dans le dessein qu'il a formé de détrôner le lion et de se mettre à sa place. Les religieux consentent à ce pacte et inspirent au Roi des animaux la résolution de se retirer dans un couvent en choisissant le Renard pour son successeur. Celui-ci se fait sacrer et couronner par le pape, gagne les grands par ses largesses, opprime ses sujets, et ne rend justice qu'à ceux qui lui graissent la patte.

L'auteur de ce roman allégorique était nécessairement de la Flandre, et écrivait entre les années 1252 et 1280; dans un long prologue, il fait un éloge pompeux de Guillaume, comte de Flandre, dont il raconte la mort tragique arrivée dans un tournoi où il fut tué par la félonie de trois chevaliers ligués contre lui. Cela ne peut s'appliquer qu'à *Guillaume de Dampierre*, 21<sup>e</sup> comte de Flandre, qui, sorti de sa prison d'Égypte où il avait combattu aux côtés du roi Saint-Louis, et assistant à une joute au château de Trazégnies, fut foulé aux pieds des chevaux, le 6 juin 1251, selon les uns, ou le 3 septembre de la même année selon les autres: ses agresseurs furent des partisans affidés des d'Avesnes, enfans légitimés du premier lit de *Marguerite de Constantinople*, leur mère commune, qui avait fini par associer au gouvernement du comté de Flandre Guillaume de Dampierre. Le trouvère parle de ce Guillaume comme d'un modèle de courtoisie, et le sujet qu'il traite lui a été suggéré par l'antipathie que ce prince avait pour l'art de *Renardie*, que l'on pourrait expliquer par un mot d'invention nouvelle, le *Macairisme*. Il dit

en parlant des peuples qui le regretterent : « On doit bien  
 « aimer son seigneur quand il est preud'homme, car on gagne  
 » peu à changer de maître. »

« . . . Huy en cest jor  
 » Voit-on souvent poi amender  
 » De signorage remuer. »

Voici comment il vante le comte Guillaume, en tête de son  
 prologue qui compte 140 vers :

Pour la noble chevalerie  
 Qui jadis fut si ensanchie  
 En France et en toute Bretaigne,  
 Par tout l'empire et le royaume  
 Dont preu vaillant comte W'lliaume  
 Qui jadis fu conte de Flandres. . .

Plus bas on voit que le poète recherchait une couronne  
 poétique, mais qu'il ne savait où la prendre et à qui s'adresser  
 pour gagner un appui, parce qu'à la cour des princes on  
 n'accueillait plus que la médisance :

Honor doinst à cui m'apui  
 Tant que venir peuisse au pui  
 Où on corone les biaux dis ;  
 Mais ne sai où : car tous meadis  
 Est coronés en cort de Roi,  
 Et je, pour çou, à ce m'apoi  
 Que por itant que coronés  
 Sont li meedit. . . . . . . . . .

La camaraderie littéraire dans les cours n'est donc pas une invention moderne, puisqu'on s'en plaignait déjà au XIII<sup>e</sup> siècle : alors comme aujourd'hui celui qui était sans appui, même avec du talent, restait ignoré. C'est à cette cause sans doute que nous devons l'ignorance dans laquelle on est resté jusqu'ici du nom de l'auteur du *Renard couronné*. Quoi qu'il en soit, ce trouvère est loin d'être sans mérite : son roman est semé de bons vers, pleins de raison et de force, et de traits sententieux qui sont devenus proverbes, comme le suivant :

« Mieux vaut engin que ne fait force. »

Le poème est terminé par un épilogue où l'auteur, probablement fort peu favorisé par la fortune, déclame contre la puissance des richesses qui n'ont pourtant aucun crédit sur la mort. Il raisonne ensuite sur ce terme fatal et répète ce qu'il a dit en débutant, à savoir : qu'un mort qui descend dans la tombe escorté de l'honneur et d'une bonne renommée, vaut mieux qu'un vivant dont les richesses ne sont dues qu'à la félonie. Puis il s'adresse encore à son comte Guillaume :

Ha ! cuns Guillaume conquerant  
 N'estié mie fors que d'onor :  
 A droit on vous tint à singnor,  
 Et çou fu drois à mon avis :  
 N'est merveille si le marchis

De Namur (1) de çou vos resamble :  
 Car onques jour, si com moi samble,  
 N'eut que faire de *Renardie*.....

L'auteur lie enfin sa composition aux fables de *Marie de France* attachée comme lui au même comte de Flandre, et il trace une copie de cette aimable femme trouvère, à la suite de son roman :

Et, pour çou du Comte Guillaume  
 Qui cest honor eut encharcie (recommandé)  
 Pris mon prologue come Marie  
 Qui pour lui traita d'Isopet (de fables d'Esopé).  
 .....  
 Or entendés, pour dui, singneur,  
 Coment Marie nos traita  
 Des prouverbes quele trova  
 Dont ja desus nos a dict :

Ici le trouvère ne fait plus que transcrire le prologue, 97 fables, et l'épilogue de *Marie de France* (Voyez son article, page 309) sans y ajouter un seul mot de lui.

Au bas des vers du Renard couronné on lit une partie du

(1) Il s'agit ici de Guy de Dampierre, comte de Flandre et marquis de Namur, 22<sup>e</sup> comte qui succéda en 1251 à Guillaume de Dampierre et qui, comme lui, favorisa beaucoup les trouvères qu'il menait toujours à sa suite.

Roman de *Constans*, qui fut fait après le poème dont nous venons d'entretenir nos lecteurs, par un nommé *Bauduins Butor* (Voyez son article, page 100.) par suite des ordres de Guy de Dampierre, comte de Flandres et marquis de Namur, grand amateur de poésie. Cet autre trouvère de la Flandre avait commencé son roman de *Constans* en 1294 : Butor ne pourrait-il pas avoir été également l'auteur du *Renard couronné*? C'est ce que nous n'oserions décider et nous laissons cette question à trancher par de plus habiles.



### Richard de Lille ou de l'Isle.

*Richard de l'Isle*, trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle et auteur du fabliau de *Honte et de Puterie*, a jusqu'ici été classé parmi les poètes nés à Lille en Flandre. Comme rien de ce qui tend à éclaircir la vérité ne doit être négligé par ceux qui s'appliquent à l'histoire littéraire, il nous a paru convenable de consacrer ici un mot à ce vieux trouvère peu connu, ne fût-ce que pour lui rendre sa véritable patrie et pour que dorénavant il ne soit plus classé parmi les Flamands. Richard de l'Isle est né à l'Isle-Adam sur l'Oise, bourg de l'ancienne province de l'Isle-de-France, à une lieue de Beaumont. Comme la ville de Lille en Flandre est beaucoup plus considérable que le petit bourg de l'Isle-Adam, il a été facile aux biographes d'errer en ce point et ils ont trouvé plus naturel de donner au poète une grande ville pour berceau. Au reste, ce fait se prouve par l'œuvre de Richard, et, comme elle n'est pas lon-

gue, nous allons la donner ici en entier d'après une copie qui en a été faite sur le Ms. n° 7218 de la bibliothèque du Roi, par les soins de MM. J. de Gaulle et de Malastrie, élèves de l'école des chartes à Paris.

Ce fabliau est un conte moral dont voici le sujet : la *Galanterie* ayant rencontré la *Pudeur* sur le pont au change à Paris, essaya de l'engager à son service ; celle-ci rougit de se montrer en aussi mauvaise compagnie, et rejeta durement la proposition de cette effrontée. Ce refus malhonnête choqua la *Galanterie*, et il n'est sorte d'injures qu'elle ne vomit contre sa rivale. La *Pudeur*, qui est très-sensible aux affronts, s'oublia dans ce moment, et lui répondit d'un ton fort aigre. La *Galanterie* devenue plus furieuse, se jeta sur la *Pudeur*, voulut lui arracher les yeux, l'accabla de coups et finit par la précipiter dans la rivière de la Seine. De là vient, dit le trouvère, en s'adressant malignement à la ville de Paris :

Que *Honte* est et morte et noyée,  
Et *Puterie* est essauciée (exhaussée, en honneur).

Voici, au reste, toute la pièce en original ; nous la croyons inédite :

*De Honte et de Puterie.*

Oï avz parler des songes,  
En fabliaus en maintes mençoignes,  
Que vous cuidiez que ce fust voir (vrai),

Que je vous fas bien à savoir  
 Li cuers qui se vuet consentir,  
 Par sanblant de voir il mentir,  
 Covient qu'il ait sens de nature  
 Por doner couleur à droiture,  
 A sa mençoige et à sa guise;  
**Mes tant vous dit *Richard de lisle*,**  
 Que quil veut il ne le dist mie,  
 Or ne vous aresterai mie  
 Que je ne die la reson  
 Par quoi dit ai tele ochoison.  
 L'autrier à Paris ou j'estoie  
 Seur grant pont où je regardoie  
 Saine aler aval la rivière,  
 En regardant par le derrière,  
 Moi oï parler sanz demor  
 II fames, qui, en grant dolor,  
 Estoiens si comme orrez dire,  
 Et ai ne cuit pas (je ne crois pas) que eslise  
 Pusse à Paris II plus beles:  
 D'eles vos dirai les noveles.  
 Li une en avoit a non *Honte*,  
 L'autre *Puterie*; le conté  
 Entre les II bien escoutai,  
 Et seur grant pont je m'acoutai,  
 Por eles je pou miex entendre.  
 Puteri parla sanz atendre  
 A *Honte*, qui point ni détrie:  
 « — Di moi, fame, ne celes mie,  
 » D'out viens tu? Le voir soit séu.  
 » — Certes, dist *Honte*, jai gén (couché)  
 » Tout morant de fain chez m'ostesse,  
 » A nicet (niche) pire que larrenesse.



» — Dist Puteri , sole provée ,  
 » De quoi seras-tu recouvrée ?  
 » Tu n'as ne terre , ne langage.  
 » N'ome ne sante en ton parage  
 » Qui pas te donast I mengier ;  
 » Bele fame es , et en dangier ,  
 » Es ce me samble de ta vie.  
 « Je proi Dieu que il te maudie  
 » S'avoecques moi fusses venue  
 » Bien'eusses esté péne ,  
 » Et bien couchié et bien levée ,  
 » Et en ta main la matinée  
 » Mis de l'argent et en ta borse. »

Adonc Puterie s'escorse  
 Et se li hoche s'aumosniere ,  
 Et Honte li besse lachiere ,  
 Et Puteri si la regarde :

« — A nicet set el sale musarde (prostituée) :  
 » Toz jors seras maleureuse  
 » En cest monde et soufreteuse. »

Honte respont isnelement

A Puterie apertement :

« — Miex aim souffrir ceste orfente (état d'orphelin),  
 » Tant par moi que mon parente ,  
 » Eust de moi au tel reprouche  
 » Com ton cul te fet et ta bouche. »

Puterie dist n'aresta mie :

« — Honte , tu m'as dit grant folie ;  
 » Garde toi de ci en avant  
 » Te ferat mes II poins sentir. »

Puterie ne vaut mentir ,  
 A Honte vient de randonée ,  
 Et li cengle si grant'aumée ,

Ne verrez mès plus grant doner ;  
 Et Honte commence à plorer  
 Et eschape et cuide fuir :  
 Mais Puteri sot miex corir,  
 Maintenant la prent et l'encarche :  
 Desus son col , en la mestre arche ,  
 La getée , et si la uoie.  
 Or est Puteri essaucie ,  
 Que Honte est et noié et morte.  
 Ceste novèle vous aporte  
*Richart de Lisle-Adan* , por voir ,  
 Qui ne se vaut onques movoir ,  
 Dilueques devant quont véu  
 Le voir , or vent il que séu  
 Soit au roiaume et en l'empire ,  
 Et que l'en puisse por voir dire ,  
 Que Honte est et morte et noié  
 Et Puterie est essaucié :  
 Vez a mençonge de couleur  
 Mes ele n'est pas sanz douleur.

*Explicit de Honte et de Puterie.*

### Le Roi de Lille.

Ce trouvère, dont le nom primitif ne nous est pas parvenu, est, comme *le Roi de Cambray*, un poète couronné dans les cours d'amour, aux jeux sous l'ormeau, aux puits verts ou autres concours poétiques en l'honneur de la Vierge, etc. Lorsqu'un rimeur heureux avait obtenu la palme sur ses concurrents, il se targuait de son titre de Roi et ne se désignait plus lui-même que sous ce nom en y ajoutant celui de sa ville natale. C'est peut-être là une des causes qui ont rendu le nom de *Leroy* si commun dans nos contrées ; on pourrait y joindre la coutume de créer des rois pour les métiers et les professions et pour certaines compagnies joyeuses et festives. Ainsi Lille avait son Roi de l'Épinette, son Prince des Sots ; Valenciennes son Roi de Plaisance, son Prince de la Jeunesse ; Tournai vit une fête en 1530 qui prit le nom de fête des *Trente-et-un Rois*, parce que trente-et-une compagnies

des environs , ayant chacune son Roi en tête , assistèrent à cette solennité.

On peut être persuadé, dit M. Crapelet, que ce sont des principautés et des royautes de ce genre qui ont rendu les noms de *Le Prince* et de *Le Roi* si communs en France ; nous pourrions ajouter qu'ils sont encore plus communs en Flandre qu'en France , parce que dans nos contrées les royautes populaires furent bien plus anciennes et bien plus nombreuses que partout ailleurs.

En dépit de toutes nos recherches, il ne nous est point tombé sous la main de pièces originales de *Li Rois de Lille* ; nous savons que ce trouvère existait au XIII<sup>e</sup> siècle , mais ses œuvres sont inconnues jusqu'ici. Peut-être ont-elles été détruites ; peut-être figurent-elles dans les manuscrits sous un nom qui n'est pas accompagné du titre de *Roi de Lille* , ce qui nous empêche de les reconnaître et de les attribuer au trouvère flamand ; peut-être enfin que *Li Rois de Lille* et *Jehan Fremaux* , de Lille , qu'on nomme souvent *li couronné* (Voyez son article , page 279) , ne sont qu'une seule et même personne. Nous espérons qu'un jour ces faits littéraires s'éclairciront par le dépouillement bien exact et bien consciencieux des vastes *Romancéros* de nos dépôts publics. Qu'il nous suffise , en attendant , d'avoir posé le jalon et appelé l'attention de nos successeurs sur ces hommes ignorés jusqu'ici.

### Thomas de Bailleul.

*Bailleul* est un vieux mot roman , qui signifie administrateur , agent chargé de recevoir les droits d'une seigneurie et de l'administrer ; de là est venu le mot de *bailli* et celui de *bail*. Les familles du nom de Bailleul sont nombreuses ; il en existe en Artois , en Hainaut , en Flandre et en Écosse , à laquelle de ces maisons Thomas de Bailleul appartient-il ? C'est ce que nous n'oserions décider. La ville de Bailleul en Flandre étant le plus considérable des lieux qui portent ce nom , et l'usage du XIII<sup>e</sup> siècle étant de joindre le nom de son pays à son nom de baptême , nous avons cru ne pas devoir oublier *Thomas de Bailleul* parmi les trouvères de la Flandre , bien que nous n'ayons pas d'autorité positive pour l'y classer définitivement. Feu M. Emmanuel Gaillard , de Rouen , et M. le marquis Le Ver , du Ponthieu , ont rompu des lances dans la *Revue anglo-française* pour savoir si Jean de Bailleul , roi

d'Ecosse, dont on croit que Thomas a été parent, était de Normandie ou du Ponthieu. L'abbé De la Rue, au contraire, le regarde comme un Écossais originaire de Normandie, parce qu'il a cru reconnaître parmi les blasons figurés dans un de ses *Mss.* déposé au musée britannique, *Bibl. du Roi*, 20. B. XVII, les armes des Bailleul d'Ecosse, de gueules à l'écu d'hermine. Nous ne chercherons pas à contredire le fait du docte abbé Normand, et cependant aussi nous ne voulons pas passer sous silence le trouvère de Bailleul, par la raison qu'il pourrait bien être d'origine flamande. Ces indécisions doivent se rencontrer nécessairement dans une matière où les renseignements sont vagues et quelquefois nuls, et où malgré toutes nos précautions, il nous arrivera sans doute de tems à autre d'oublier des poètes de nos provinces, ou d'admettre comme nos concitoyens des rimeurs qui ont pris naissance loin de nous.

Quoiqu'il en soit, péchons plutôt par abondance que par omission, et disons, d'après l'abbé De la Rue, que Thomas de Bailleul florissait à la fin du XII<sup>e</sup> siècle; que Jean-sans-Terre lui donna en fief, en 1205, une des rentes payables à l'échiquier de Londres pour l'attacher à son service; ce qui n'empêcha pas qu'il composa un conte en vers qui n'est qu'une critique de la conduite du même Jean sans-Terre qui s'épuisa en tant de vains efforts pour reprendre la Normandie et lutter contre les armes et l'étoile de Philippe-Auguste. Cette critique, si elle est bien réelle, l'auteur a eu la sage précaution de la déguiser sous le voile de l'allégorie. Dans son conte, le trouvère chante

Le printems et le mois de mai , puis il fait apparaître tout-à-coup deux armées sous les murs d'une ville bâtie par les Sarrasins dans les marais d'*Anoxin*. Les armées sont au moment d'en venir aux mains ; le trouble est dans la ville :

Et les dames étoient haut el palais marbrin ,  
 Assises as fenestres d'ennuy le chief enclin ,  
 Les deux os regardoient ou il ot grant tintin  
 De tabours et de trompes de maint cors yvorin ,  
 Dont cascade y avoit son frère et son cousin ,  
 Ou son loyal ami qu'el amoit de cuer fin ;  
 S'eles furent dolentes, droit est par Saint-Martin ,  
 Lasse, dist la Roïne , maint enfant orfenin  
 Seront de ceste guerre, ci a cruel destin ,  
 Ains ne fut tel damage, depuis le roi Pépin.  
 Etc.....

Le trouvère entre ensuite dans le détail des armures et de l'appareil des combattans ; il signale leur ardeur et décrit leur courage , puis tout-à-coup quand le lecteur s'attend à voir commencer l'action qui doit rendre maint *enfant orfenin*, comme dit le conte , il finit brusquement son poème par ces vers qui amènent un dénouement aussi imprévu que burlesque :

Jou qui tous seuls estoie desous un aubepin ,  
 Vis entre les deux os venir un pélerin  
 Qui tous les apaisa de plain hanap de vin .

A ce dernier trait du poète, je suis bien tenté de croire que l'abbé De la Rue est dans l'erreur et que le trouvère bon vivant qui termine ainsi une guerre et un poème avec de grands coups de vin , était flamand de pur sang.





